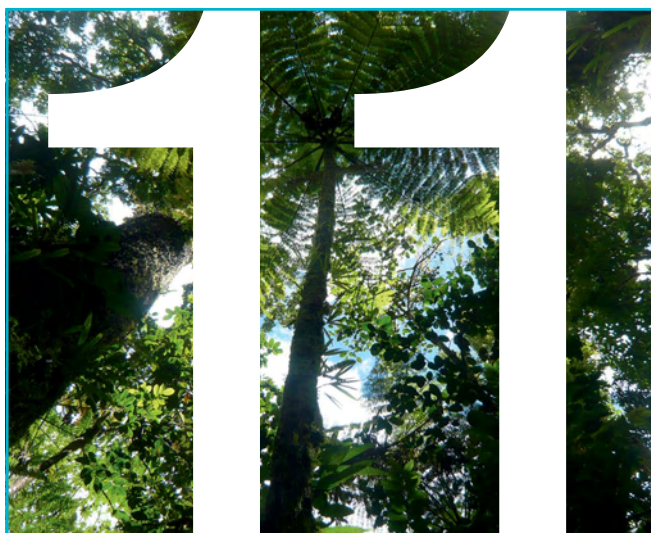




ÉDITION **2012**



MARTINIQUE

• Martinique

**INSTITUT D'EMISSION
DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER**

ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

SIEGE SOCIAL
164, rue de Rivoli 75001 PARIS

Martinique

Rapport annuel
2011

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

Sommaire

	Pages
Avant-propos	9
Synthèse	10
La Martinique en bref	12
 CHAPITRE I – LES CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES	 15
Section 1 – La géographie et le climat	16
Section 2 – L’histoire	18
Section 3 – Le cadre institutionnel	21
1. Dans le paysage administratif français	21
2. Dans le paysage communautaire	23
 CHAPITRE II – PANORAMA DE L’ECONOMIE DE LA MARTINIQUE	 25
Section 1 – La population	26
Section 2 – Les principaux indicateurs économiques	30
1. Les comptes économiques	30
2. L’emploi et le chômage	35
3. Les revenus et les salaires	43
4. Les prix	50
5. Le commerce extérieur	53
Section 3 – Les politiques et finances publiques	61
1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre	61
2. Le système fiscal	66
3. Les finances publiques locales	73
 CHAPITRE III – LES SECTEURS D’ACTIVITE	 83
Section 1 – Aperçu général	84

Section 2 – L’agriculture, l’élevage et la pêche	85
1. L’agriculture dans l’économie martiniquaise	85
2. La banane	88
3. La diversification agricole	90
4. La pêche et l’aquaculture	93
Section 3 – L’industrie et l’artisanat	96
1. L’industrie dans l’économie martiniquaise	96
2. Panorama du secteur de l’industrie	97
3. La filière canne-sucre-rhum	99
Section 4 – L’énergie, l’eau et l’environnement	101
1. Quelques données structurelles	101
2. L’énergie	102
3. L’eau	107
Section 5 – Le bâtiment et les travaux publics	111
1. Quelques données structurelles	111
2. L’activité du secteur	112
4. Le logement social	115
Section 6 – Le commerce	117
1. Le commerce dans l’économie martiniquaise	117
2. L’activité du secteur	118
3. Les principaux sous-secteurs commerciaux	118
Section 7 – Le tourisme	121
1. Le tourisme dans l’économie martiniquaise	121
2. Panorama du secteur du tourisme	122
Section 8 – Les transports	130
1. Les transports dans l’économie martiniquaise	130
2. Le transport routier	131
3. Le port	132
4. L’aéroport	134
Section 9 – Les autres services marchands	136
1. Quelques données structurelles	136
2. Les technologies de l’information et de la communication	137

Section 10 – Les services non marchands	139
1. Quelques données structurelles	139
2. L'éducation	140
3. La santé	141
4. L'action sociale	144
 CHAPITRE IV – L'EVOLUTION MONETAIRE ET FINANCIERE	145
Remarques méthodologiques	146
Section 1 – La structure du système bancaire	147
1. Les faits marquants de l'exercice	147
2. L'organisation du système bancaire	153
3. La densité du système bancaire	156
4. Les moyens de paiement	161
5. L'activité des fonds de garantie	162
Section 2 – Les conditions d'exercice de l'activité bancaire	164
1. Les taux d'intérêt	164
2. Le bilan agrégé des banques locales	169
3. Les performances financières des banques locales	173
4. Les tarifs bancaires aux particuliers	177
Section 3 – L'évolution de la situation monétaire	179
1. Les avoirs financiers des agents économiques	179
2. Les crédits à la clientèle	183
3. La circulation fiduciaire	186
4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	190
5. Le surendettement	192
 Perspectives	194
 Annexes	195
1. Statistiques économiques	196
2. Statistiques monétaires et financières	202
3. Chronologie des principaux événements de l'année	207
4. Liste des publications de l'IEDOM	211

Avant-propos

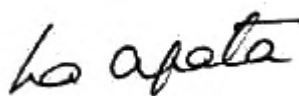
Le rattrapage économique amorcé en 2010 s'est poursuivi en 2011 en Martinique, à un rythme cependant modeste et insuffisant pour permettre d'inverser la courbe du chômage qui se situe toujours à des niveaux préoccupants.

L'activité dans les secteurs de l'économie marchande s'est globalement maintenue, notamment celle liée à la consommation des ménages. Le bâtiment et les travaux publics ont également résisté, même si la situation du secteur reste difficile et surtout nettement moins dynamique qu'avant la crise de 2009. Dans le prolongement des actions engagées pour relancer la destination Martinique à la suite de la table ronde sur le tourisme présidée en début d'année par le Président de la République, le secteur touristique a montré certains signes d'amélioration. La fréquentation poursuit son redressement, à un niveau toutefois bien en deçà de celui du début de la décennie 2000.

Le secteur non marchand est confronté à une situation financière difficile qui impacte le secteur privé dans un département où la commande publique joue un rôle important. Le choc de 2009 a révélé les difficultés structurelles de nombreuses collectivités locales et des établissements hospitaliers en raison notamment d'une insuffisante maîtrise des charges. Ainsi, l'allongement des délais de règlement du secteur public constitue aujourd'hui un handicap supplémentaire qui affecte lourdement les trésoreries de nombreuses petites entreprises déjà fragilisées par la crise. Par ailleurs, l'absence de marge de manœuvre financière du secteur public limite la capacité à investir dans le développement du territoire, en dépit des besoins importants en matière de mise aux normes parasismiques, de réseaux d'eau et d'assainissement et de bâtiments et d'infrastructures sanitaires et sociales.

Malgré les incertitudes et les difficultés que rencontrent certains secteurs, les premiers mois de l'année 2012 révèlent une assez bonne résistance de l'activité économique dans la continuité de l'année précédente. La saison touristique est bien orientée même si la fréquentation hôtelière déçoit, le BTP bénéficie de la poursuite des chantiers de logements sociaux et de plusieurs opérations structurantes. Cette évolution de début d'année est confirmée par le secteur bancaire qui constate une demande de crédit en hausse sensible de la part des agents économiques, signe que la dynamique locale n'est pas rompue.

Dans ce contexte général, l'IEDOM reste plus que jamais mobilisé dans l'accompagnement des entreprises et des particuliers à travers la médiation du crédit et le traitement du surendettement. Le suivi et l'analyse de la conjoncture constituent également une priorité permettant de mieux appréhender les évolutions et de contribuer ainsi à la réflexion sur le développement économique et social de la Martinique.



Philippe LA COGNATA

La reprise de l'**économie mondiale** marque le pas en 2011. Ce ralentissement global s'explique notamment par la hausse du prix des matières premières, le renforcement des incertitudes liées à la dette publique des pays industrialisés et des ruptures d'approvisionnement liées à la catastrophe naturelle du Japon. Si la croissance est toujours soutenue dans les pays émergents, elle ralentit en raison des perspectives de croissance mondiale atones. La hausse des prix est contenue dans les pays développés et les tensions inflationnistes tendent à s'atténuer dans les économies émergentes.

L'**économie martiniquaise** reste fragile depuis la crise sociale de 2009 qui a durablement impacté la confiance des agents économiques. Le rattrapage se poursuit en 2011, mais la progression est mesurée et ne permet pas de faire reculer le chômage. L'indicateur du climat des affaires est stable et l'activité mieux orientée en fin d'année.

La **consommation des ménages**, principal moteur de la croissance économique, se maintient globalement, malgré un ralentissement en fin d'année. Les importations de biens de consommation sont en repli (-2,5 %), alors que les immatriculations de véhicules neufs se situent au même niveau que l'année précédente (+0,3 %). En revanche, le chiffre d'affaires de la grande distribution reste orienté à la hausse (+3,7 % en 2011, contre +9,6 % en 2010). Les encours de crédits à la consommation des ménages résistent sur la période (-0,5 %). Ces éléments contrastés reflètent d'une part la dégradation du marché du travail, avec un nombre de demandeurs d'emploi en hausse de 3,6 % sur l'année, d'autre part un regain de prudence des ménages, dans un contexte économique incertain.

L'**investissement** suit des évolutions variables selon les agents économiques. Alors que l'investissement des ménages reste dynamique, comme l'atteste la progression de l'encours des crédits à l'habitat auprès des établissements de crédit locaux (+4,6 %), les entreprises restent prudentes et leur encours de crédits d'investissement progresse à un rythme moindre (+3,0 %). Selon l'enquête de conjoncture réalisée par l'IEDOM, les intentions d'investissement des entreprises redeviennent stables en fin d'année 2011, alors qu'elles étaient orientées à la baisse depuis trois ans. La progression des encours de crédits d'investissement concerne pour l'essentiel des besoins de renouvellement et le retour à l'équilibre est fragile compte tenu du manque de perspectives. L'investissement public donne quelques signes d'encouragement avec une augmentation des crédits engagés sur les fonds européens, notamment.

Le maintien de la demande intérieure entraîne une augmentation des **importations** (+6,6 % en valeur). Les exportations sont en revanche en net repli sur l'année (-17,5 %) impactées par la baisse des produits pétroliers (-30,5 %) et agricoles (-12,9 %). Concernant les produits pétroliers, les capacités de raffinage de la SARA diminuent en 2011 du fait d'arrêts techniques, entraînant une baisse des exportations au départ de la Martinique en direction des dépôts de la Guadeloupe et de la Guyane, au profit d'approvisionnements directs.

L'activité des entreprises de l'**économie marchande** se maintient en 2011. Toutefois, les entreprises font preuve de prudence, du fait de difficultés de trésorerie persistantes. Le chiffre d'affaires de la grande distribution progresse, mais le secteur est marqué en 2011 par les difficultés de certains intervenants entraînant la redistribution de parts de marché. L'évolution globale du secteur du **commerce** reste mesurée.

Le secteur des **services aux entreprises**, souvent sous-traitant des autres secteurs économiques, connaît une activité mieux orientée, mais reste sensible aux restrictions budgétaires que subissent certains donneurs d'ordre. La conjoncture s'améliore dans le secteur du **tourisme**. En effet, le nombre de passagers débarquant à l'aéroport progresse (+4,1 %), de même que le taux d'occupation des hôtels (57,3 % sur l'année en moyenne) et le nombre de touristes de séjour (+4,3 %). En revanche, le nombre de croisiéristes chute fortement en 2011 (-50,6 %).

Le secteur du **bâtiment et des travaux publics** progresse mais reste en deçà du niveau d'avant la crise. Il connaît une certaine amélioration, grâce à la reprise de programmes de logements sociaux, de travaux routiers et de certains grands chantiers. Pour autant, les mises en chantier ne suffisent pas à relancer durablement le secteur, qui est fortement dépendant de la commande publique. Les ventes de ciment stagnent en 2011 et restent en repli par rapport à 2008 (autour de 200 000 tonnes par an, alors qu'elles dépassaient 260 000 tonnes auparavant). Les attestations de conformité électrique accusent une baisse de 9,7 %, signe d'un ralentissement des livraisons de logements.

Le **secteur primaire** connaît une année difficile. Les expéditions de banane vers l'Union européenne diminuent sensiblement (-6,7 %). Ce secteur continue en effet de subir les conséquences d'une concurrence accrue de la part des producteurs de la zone dollar. Les professionnels de la filière canne-sucre-rhum jugent la campagne 2011 décevante en raison de mauvaises conditions climatiques et, bien que le tonnage de canne progresse, la production de sucre et de rhum diminue (respectivement -6,8 % et -1,5 %).

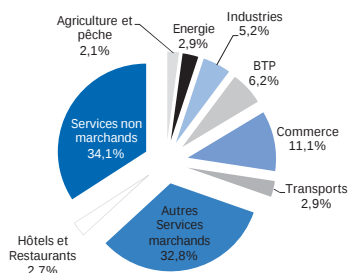
Dans ce contexte économique fragile, la **conjoncture monétaire et financière** est caractérisée par une progression modérée des encours bancaires, alors que les taux de créances douteuses sont orientés à la baisse.

L'encours brut des **crédits** accordés par les établissements locaux est en progression de 3,0 % sur un an, tiré notamment par les crédits aux ménages (+3,1 %). Ces derniers privilégient les crédits à l'habitat, les transactions du secteur immobilier étant favorisées par le niveau encore bas des taux d'intérêt, alors que les crédits à la consommation stagnent. Parallèlement, les encours des entreprises progressent modestement (+1,4 %), portés par les crédits d'investissement, alors que les crédits d'exploitation régressent. Le taux des créances douteuses diminue et se situe à 6,6 % à la fin de l'année 2011. La prudence des acteurs économiques est également confirmée par l'évolution de leurs **placements**. Ainsi, la croissance des actifs est modérée (+0,9 % globalement), tirée par l'épargne à long terme des ménages et par les produits d'assurance-vie en particulier.

La croissance du **produit net bancaire** des établissements de crédit ralentit (+0,9 % en 2011, après +6,6 % en 2010). Cette progression modérée est notamment l'effet de deux tendances contraires : l'augmentation des intérêts nets (+1,4 %) qui traduit l'évolution de la production de crédits et la baisse des commissions nettes (-0,3 %). Toutefois, en raison d'efforts renouvelés de rationalisation des coûts de structure, le coefficient d'exploitation reste quasiment inchangé (+0,2 point à 65,9 %). La gestion du risque entraîne cependant une contraction de la rentabilité, l'augmentation des pertes sur créances irrécouvrables impactant défavorablement la **marge nette** (19,6 % du PNB en 2011 contre 21,2 % en 2010).

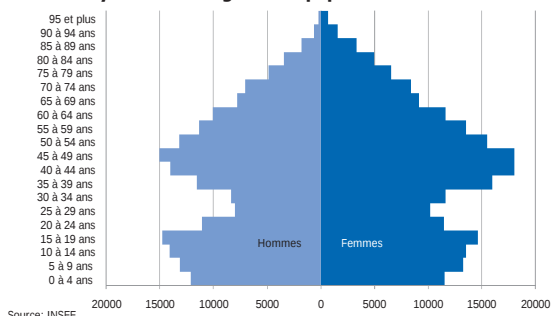
La Martinique en bref

Répartition de la valeur ajoutée en 2007



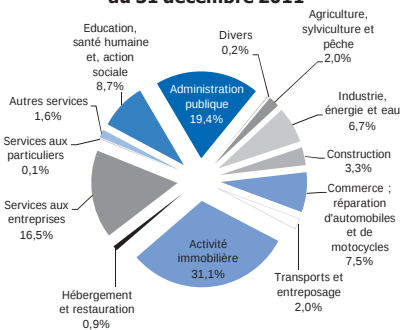
Source: INSEE - Comptes économiques régionaux, base 1995

Pyramide des âges de la population en 2010



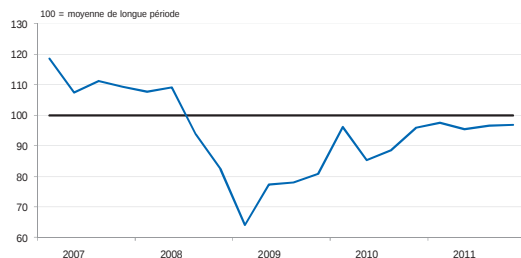
Source: INSEE

Risques sectoriels au 31 décembre 2011



Source: Service Central des Risques de la Banque de France

Indicateur du climat des affaires (ICA) à la Martinique



Source: IEDOM- Enquête de conjoncture économique

	2001	2010	2011	Métropole 2011
Indicateurs sociaux				
Population	386 542	396 308 ^(p)	395 953 ^(p)	65 001 181 ^(p)
Taux de croissance de la population	0,8%	0,2%	-0,1%	0,5%
Taux de natalité (pour 1000)	14,9	12,3	nd	12,5
Effectifs scolarisés (1 ^{er} et 2 nd degré)	94 492	89 684	86 408	12 051 100 ^(*)
Taux de réussite au baccalauréat	68,9%	78,9%	77,8%	85,6% ⁽²⁾ (*)
Nombre de médecins pour 100 000 habitants (généralistes et spécialistes)	205	263	nd	321 ⁽²⁾
Environnement				
Superficie totale (km ²)	1 128	1 128	1 128	549 087
Surfaces agricole utilisée (% surface totale)	29,6%	22,1%	nd	49,7% ⁽²⁾
Economie				
Produit Intérieur Brut (en milliard d'euros)	5,9	8,1 ⁽¹⁾	nd	1 932,8 ⁽²⁾
Taux de croissance du PIB en volume (% annuel)	5,5%	4,6%	nd	2,3% ⁽²⁾
PIB / hab. (en €)	15 240	20 678 ⁽¹⁾	nd	29 897 ⁽²⁾
Taux d'inflation (en glissement annuel)	2,4%	1,7%	2,0%	2,5%
Population active	153 837	165 370	168 886	29 489 000 ^(p) (2)
Taux de chômage BIT	22,8%	21,0%	20,8%	9,4%
Indicateur de chômage (DEFM A à fin déc./ pop. active)	26,3%	24,4%	24,7%	9,8%
Nbre de DEFM A (à fin décembre)	40 464	40 272	41 708	2 904 400
Nbre d'allocataires du RMI / RSA (à fin décembre)	31 189	29 713	38 925 ⁽³⁾	1 834 770 ⁽³⁾
Importations (en millions d'€)	1 741,4	2 541,9	2 709,4	442 542 ⁽²⁾
Exportations (en millions d'€)	294,5	373,9	308,3	375 978 ⁽²⁾
Taux de couverture	16,9%	14,7%	11,4%	85,0% ⁽²⁾
Consommation électrique (en Kwh/hab)	2 820	4 080	3 980	6 847
Indicateurs sectoriels				
Expéditions de bananes (en tonnes)	236 481	188 546	175 829	-
Ventes de ciment (en tonnes)	253 572	200 189	199 878	-
Attestations du Consuel (nombre)	4 150	3 538	3 196	-
Immatriculation de véhicules neufs (nombre)	15 236	15 286	15 325	-
Trafic aéroportuaire	1 517 206	1 556 678	1 620 833	-
Nombre de touristes	755 660	620 781	601 680	-
Taux d'occupation des hôtels (source INSEE)	42,6%	55,6%	57,3%	-
Indicateurs monétaires et financiers				
Crédits bancaires des établissements installés ou non localement (en millions d'€)	4 655,8	8 119,6	8 234,4	-
Ménages	1 716,9	2 951,7	3 042,3	-
Entreprises	1 843,6	3 280,3	3 258,5	-
Collectivités locales	526,5	1 018,9	1 082,3	-
Taux de créances douteuses brutes des établissements locaux ⁽⁴⁾ (en %)	9,4%	6,5%	6,3%	-
Actifs financiers des établissements locaux (en millions d'€)	3 741,5	6 192,8	6 250,2	-
Ménages	2 771,7	4 613,2	4 674,2	-
Entreprises	670,4	1 247,4	1 218,4	-
Nombre d'habitants par guichet bancaire permanent	2 665	2 625	2 622	1 618 ⁽²⁾
Nombre d'habitants par guichet automatique	1 447	1 135	1 109	1 122 ⁽²⁾
Nombre de comptes bancaires par habitant	2,99	3,10	3,10	1,22 ⁽²⁾
Personnes physiques interdites bancaires	23 052	17 899	17 581	nd
Personnes morales interdites bancaires	1 832	2 338	2 451	nd
Dossiers de surendettement déposés	122	447	552	232 493

(p) données provisoires

(*) France entière

(1) estimation CEROM pour 2010

(2) 2010

(3) Les données portent sur nombre de bénéficiaires du RSA (Revenu de solidarité Active). Ce dispositif est en vigueur depuis le 1er juin 2009 en métropole et depuis le 1er janvier 2011 à la Martinique

(4) Périmètre révisé



CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles

Section 1

La géographie et le climat

La Martinique est une région monodépartementale située au cœur de l'arc antillais entre l'île de la Dominique au Nord et celle de Sainte-Lucie au Sud. Bordée par l'océan Atlantique à l'Est et la mer des Caraïbes à l'Ouest, l'île se trouve à 6 900 km de Paris, 3 150 km de New-York et 200 km de la Guadeloupe. D'une superficie de 1 128 km², la Martinique se distingue des autres départements français par sa petite taille et sa forte densité de population¹.

La Martinique s'étend sur **une longueur de 60 km et une largeur de 30 km**. D'origine volcanique, l'île se caractérise par **un relief varié et accidenté** qui en fait une terre de contraste alliant les ombrages de la forêt tropicale au Nord à l'aridité du Sud de l'île. Le Nord est caractérisé par la présence d'un relief montagneux développé, concentrant les plus hauts massifs volcaniques d'où s'écoulent les principales rivières : la Montagne Pelée, volcan culminant à 1 397 m, considérée comme étant en sommeil, les Pitons du Carbet (1 196 m), l'édifice du Morne Jacob (784 m) et le Mont Conil, tous inactifs. Les côtes, peu découpées, se présentent sous forme de falaises abruptes. Au Sud, le relief est moins accidenté et présente une alternance de plaines et de mornes arrondis excédants rarement plus de 500 mètres d'altitude. Seule, la Montagne du Vauclin se dégage de cet ensemble (504 mètres). Les côtes très découpées offrent de nombreuses baies et anses. Le Centre se singularise par la présence de l'essentiel des plaines, généralement peu étendues et fragmentées. Leur superficie totale représente 10% de l'étendue de l'île. La plaine la plus importante (75 km²) accueille l'aéroport international Aimé Césaire, au Lamentin.

La Martinique dispose de 48 îlets, écosystèmes fragiles et réservoirs d'espèces végétales, qui constituent de véritables observatoires naturels de la faune et de la flore. Les contrastes topographiques sont à l'origine de microclimats favorisant une grande variété de végétation. Ainsi, le **climat de type tropical, chaud et humide**, est **tempéré par les alizés** qui circulent d'Est en Ouest. Deux grandes saisons se distinguent :

- Le **carême**, de décembre à avril, se caractérise par un temps relativement frais et sec et des températures d'une moyenne de 25° C. L'humidité est modérée et le temps est très ensoleillé. Cette période correspond à la haute saison touristique et aux périodes d'aridité.
- L'**hivernage** marque le reste de l'année par un ensoleillement plus réduit, des températures moyennes de 27° C et une humidité relativement importante. Il concentre la grande majorité de la pluviométrie annuelle. Au cours de l'hivernage certaines perturbations venant de l'Est peuvent évoluer en dépressions ou tempêtes tropicales et parfois en cyclones selon les conditions atmosphériques et océaniques.

La température est l'un des éléments les plus uniformes du climat martiniquais, grâce au climat tropical et à la proximité de l'océan. Elle est en moyenne annuelle d'environ 25° à Fort-de-France et de 24° à 28° pour les eaux de baignade. Les précipitations annuelles oscillent entre 970 mm en moyenne à la presqu'île de la Caravelle et 6 000 mm au sommet de la

¹ Avec 351 habitants au km², la Martinique a la plus forte densité des quatre DOM.

Montagne Pelée et sur les hauteurs des pitons du Carbet. Des écarts de 3 à 4 degrés en moyenne sont constatés entre les mois de février et août.

Sa situation géographique et ses caractéristiques géologiques exposent la Martinique à deux types de risques naturels : les **phénomènes cycloniques** et **sismiques**. L'année 2011 a été marquée par une pluviométrie très abondante, avec 2 989 mm d'eau recueillis à l'aéroport, soit 42 % de plus qu'une année normale. Plusieurs épisodes pluvieux ont engendré des inondations. Le 28 avril, les hauteurs de Fort-de-France ont été inondées après un mois fortement arrosé. Ces pluies ont été suivies d'un glissement de terrain au Morne Calebasse, le 2 mai. A la suite de cet événement, la ville a publié des arrêtés municipaux d'interdiction d'habiter pour plusieurs logements du quartier. Le 1^{er} août, la Martinique a subi les conséquences de la tempête tropicale Emily. Elle a particulièrement touché la ville de Fort-de-France. Le centre-ville a connu de fortes inondations. De même, à Volga Plage, une centaine de maisons ont subi des dégâts des eaux. A Trénelle et Ermitage, plusieurs glissements et éboulements ont été recensés. Le quartier Morne Calebasse a connu de nouveaux glissements de terrain. Le 28 septembre et le 12 octobre, les communes du Nord Caraïbes puis du Sud Caraïbes ont été touchées. Le 5 décembre, les pluies orageuses ont provoqué des coulées de boue sur la commune du Robert.

Section 2

L'histoire

L'histoire de la Martinique est étroitement liée à l'expansion coloniale des européens dans la Caraïbe et à son évolution. Toutefois, les fouilles archéologiques permettent d'estimer les premiers peuplements au deuxième millénaire avant notre ère par des populations amérindiennes.

Selon les archéologues, les premiers occupants de la Martinique seraient des Arawaks venus du bassin de l'Orénoque (actuel Venezuela) vers 100 ans avant notre ère. Entre le X^e et le XIV^e siècle, une nouvelle civilisation amérindienne arrive dans l'île, les Caraïbes ou Kalina, venue des Guyanes. L'arrivée des Caraïbes provoque un bouleversement dans l'ensemble de la Caraïbe, au rythme de leur conquête progressive des îles de l'arc antillais.

Les européens découvrent la Martinique le 15 juin 1502, date de l'arrivée de Christophe Colomb sur le site de l'actuelle commune du Carbet.

Appelée Madinina, « Ile aux fleurs » ou Jouanacaera, « Ile aux iguanes », la Martinique devient française sous Louis XIII, en 1635. A cette date, le Cardinal de Richelieu crée la nouvelle « Compagnie des Isles d'Amérique » (1635-1650), afin de gérer les colonies de la couronne de France. Pierre Belain d'Esnameux, fondera la première colonie de Martinique, rattachée à la Couronne de France, le 15 septembre 1635. Le premier statut institutionnel de la Martinique est celui d'une **terre française administrée et exploitée par une compagnie à vocation commerciale.**

La cohabitation entre les Français et les Caraïbes est marquée par des périodes d'entente et de conflits sanglants qui aboutirent au départ des Caraïbes² à la fin du XVII^{ème} siècle. L'indigo, le café et la canne à sucre constituent tour à tour les cultures qui se développent dans l'île à mesure des conquêtes de terres arables au détriment du peuple des Caraïbes et au profit d'un système économique basé sur l'esclavage. A ce titre, la traite transatlantique, qui s'achève au début du XIX^e siècle, amènera en Martinique et dans toute la Caraïbe des centaines de milliers de captifs originaires pour l'essentiel d'Afrique occidentale. En 1674, le roi Louis XIV révoqua le privilège de la Compagnie des Indes Occidentales et retrouve une autorité directe sur l'île, qui sera dirigée par un Conseil Souverain de 1679 à 1685. L'organisation économique et sociale est encadrée, notamment par la publication en 1685 du « Code Noir ».

Au cours du XVIII^{ème} siècle, la société martiniquaise est marquée par les influences révolutionnaires autour des questions du statut des personnes de couleur et du maintien ou de l'abolition de l'esclavage. Ce climat révolutionnaire mènera au vote de l'abolition de l'esclavage en 1794, remise temporairement en cause sous l'occupation anglaise (1774-1802). L'île étant rendue par l'Angleterre à la France en 1802, l'empereur Napoléon y rétablit l'esclavage qui se

² Leurs traces demeurent dans la toponymie (les communes de Case Pilote et de Rivière Pilote tiennent leur nom d'un chef Caraïbes), ainsi que dans le nom vernaculaire de plantes (manioc) ou d'animaux (anoli, manitou), et par la présence de nombreux sites précolombiens, le principal étant celui de Vivé entre les communes de Macouba et de Basse Pointe.

perpétua jusqu'en 1848. Le 24 février 1848, le renversement de la monarchie de Juillet marque de nouvelles avancées sur les questions de statut des hommes de couleur. Sous l'impulsion de Victor Schœlcher, sous secrétaire d'Etat aux colonies, une série de décrets est promulguée le 24 avril 1848. Le premier abolit l'esclavage mais prévoit un délai de 2 mois pour sa mise en application dans les colonies. La révolte conduisant à la lutte armée des esclaves de Saint-Pierre précipitera l'entrée en vigueur des décrets dès le 22 mai 1848. La période du Second Empire (1852-1870) est marquée par le retour du centrisme. Les pouvoirs locaux sont entièrement soumis à l'autorité du gouverneur. Le retour aux institutions républicaines s'effectuera de manière progressive entre 1870 et 1885 conduisant notamment à la mise en place du suffrage universel.

Le 8 mai 1902, l'éruption de la Montagne Pelée détruit entièrement la ville de Saint-Pierre tuant tous ses habitants (30 000 morts) à l'exception de Louis Auguste Cyparis, prisonnier à Saint Pierre. Le centre économique se déplace alors de Saint-Pierre vers Fort-de-France. Durant la Première Guerre Mondiale, la Martinique apportera sa contribution par le biais d'un contingent d'une dizaine de milliers de combattants. A cette période, les premières revendications assimilationnistes apparaissent. Portée par les leaders communistes d'après guerre, tel que Aimé Césaire (1913-2008), la proposition de loi visant à une assimilation intégrale au statut départemental conduit à ériger la Martinique en **département français le 19 mars 1946**. Les années 50 et 60 sont marquées par le déclin de l'industrie sucrière alors que le secteur agricole demeure la première activité de l'île. En 1963, pour atténuer les effets de l'accroissement démographique et du chômage, le bureau des migrations des départements d'Outre-mer (BUMIDOM) est créé et organise les vagues d'émigration vers la Métropole. La seconde moitié du XX^e siècle, voit la mise en place d'infrastructures modernes et du système éducatif national permettant à la population de bénéficier d'une protection sociale et d'un niveau de vie plus élevé. En 1983, **la Martinique devient une région monodépartementale**. Les autorités locales disposent désormais de compétences élargies en matière d'agriculture, de gestion du port, d'environnement, d'action sociale...

Depuis 1992, la Martinique s'intègre dans un processus de régionalisation et d'intégration européenne. La loi d'orientation pour l'Outre-mer (LOOM), mise en application en janvier 2001, instaure des mesures économiques et sociales pour relancer l'économie. Elle accorde également des compétences supplémentaires aux collectivités locales notamment en matière de coopération régionale. Elle est complétée en 2003, par la loi de programmation pour l'Outre-mer (LOPOM) qui instaure un dispositif d'accompagnement en vue de favoriser le développement économique et social du territoire. Le 27 mai 2009, la loi pour le développement économique de l'Outre-mer (LODEOM) se substitue à la LOPOM. Elle institue des mesures de soutien au pouvoir d'achat, à l'économie et aux entreprises.

Par la réforme constitutionnelle du 28 mars 2003, la Martinique est consacrée **« Département et Région d'Outre-mer » (DROM)**. A cette occasion, les martiniquais ont été amenés à se prononcer par référendum sur la création d'une collectivité territoriale unique. Le 7 décembre 2003, le projet a été rejeté à 50,48% des suffrages exprimés.

Le 18 décembre 2008, le débat autour de la réforme statutaire de la Martinique a repris lors du rassemblement du Congrès des élus³. Ce dernier s'est majoritairement prononcé en faveur d'une évolution institutionnelle conduisant à renforcer l'autonomie de la collectivité⁴.

³ Le congrès des élus regroupe les conseillers régionaux et départementaux, ainsi que les parlementaires de Martinique.

⁴ Les évolutions institutionnelles sont détaillées dans la section 3 « Cadre institutionnel ».

En vue de la poursuite du processus d'évolution statutaire, deux référendums ont été organisés les 10 et 24 janvier 2010. Lors de la première consultation, les martiniquais ont rejetés à 78,9 % des suffrages exprimés la transformation de la Martinique en une collectivité d'Outre-mer régie par l'article 74 de la Constitution. La seconde consultation portait sur la création d'une collectivité unique exerçant les compétences dévolues à la Région et au Département régie par l'article 73 de la Constitution. Le projet a été adopté à 68,3 % des suffrages exprimés.

Le 28 juillet 2011, les lois prévoyant la **création d'une collectivité unique**, en 2014, ont été publiées au Journal Officiel : la loi organique n° 2011-883 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités relevant de l'article 73 de la Constitution et la loi n°2011-884 du 27 juillet 2011 relative à la collectivité territoriale de Martinique. La première autorise la collectivité de Martinique à déroger le droit commun dans certains domaines et la seconde regroupe l'ensemble des règles de fonctionnement de la collectivité. La collectivité unique sera composée d'une assemblée de 51 conseillers territoriaux, élus pour 6 ans. Les premières élections se tiendront en mars 2014.

Dans le cadre de la mise en place de la collectivité territoriale, la commission tripartite s'est installée le 29 février 2012. Présidée par le Préfet de région, la commission est composée de 4 représentants de l'Etat, 4 représentants du Conseil régional et 4 représentants du Conseil général. Son rôle et ses attributions sont mentionnés à l'article 15 alinéa 3 de la loi 2011-884. La commission se réunit au moins une fois par trimestre ou à la demande d'un de ses membres.

Section 3

Le cadre institutionnel

Le cadre institutionnel de l'outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République⁵. L'ensemble des collectivités d'outre-mer est désormais nommément cité dans le texte de la Constitution. Depuis cette réforme constitutionnelle, l'acronyme DOM-TOM n'a plus de valeur juridique. Désormais, les D.O.M. sont devenus des D.R.O.M. (Départements et régions d'outre-mer) régis par l'article 73 de la Constitution et les T.O.M. ont laissé la place à une catégorie hybride de C.O.M. (Collectivités d'outre-mer) régie par l'article 74 de la Constitution⁶.

1. Dans le paysage administratif français

1.1 UN DEPARTEMENT ET UNE REGION

Depuis la loi de départementalisation du 19 mars 1946, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion sont des départements français. Par la loi du 31 décembre 1982, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion sont également des régions, mais à la différence de leurs homologues métropolitaines, leur assise territoriale est monodépartementale et leurs compétences sont étendues, notamment en matière de finances publiques locales où la Région détermine l'assiette, le taux, les exonérations et la répartition de l'octroi de mer. Les conseils régionaux bénéficient en outre des avis d'une institution spécifique : le Comité de la culture, de l'éducation et de l'environnement. La réforme constitutionnelle du 28 mars 2003 a confirmé ce double ancrage institutionnel, en créant la dénomination Départements et Régions d'Outre-mer. La collectivité de Mayotte s'est transformée en DROM, le 31 mars 2011, devenant le 101^{ième} département français.

Au même titre que les collectivités métropolitaines, les collectivités des DROM ont bénéficié du transfert de nouvelles compétences et de moyens de l'Etat, depuis le 1^{er} janvier 2005⁷. A l'exception des communes, chaque collectivité dispose d'un domaine dans lequel elle tient un rôle de coordinateur : le Département définit et met en œuvre la politique d'action sociale et la Région est coordinatrice du développement économique.

1.2 UNE ORGANISATION INSTITUTIONNELLE PROPRE

La Constitution prévoit désormais pour les DROM, la possibilité de créer une collectivité unique se substituant au Département et à la Région, ou une assemblée délibérante unique pour ces deux collectivités, sous réserve du consentement des électeurs inscrits dans le ressort

⁵ L'acte II de la décentralisation est constitué de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 et des lois organiques de 2003 et 2004.

⁶ Collectivité d'outre-mer en 2003, la Polynésie française est devenue un « pays d'outre-mer » (dénomination qui n'emporte aucun effet de droit) depuis la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant autonomie de la Polynésie française.

⁷ Suite à la loi du 13 août 2004, les collectivités territoriales interviennent dans les domaines suivants : développement économique, voirie, solidarité, santé, logement social, éducation et culture. Seule la formation professionnelle a été entièrement transférée aux Régions.

des collectivités. Dans le cadre des Etats généraux de l'Outre-mer tenus en 2009 et suite aux souhaits des élus locaux, le Président de la République a décidé de consulter les populations de Martinique et de Guyane en janvier 2010 sur leur évolution institutionnelle.

Deux scrutins ont été organisés sur la question de l'évolution institutionnelle. Le 10 janvier 2010, les électeurs martiniquais devaient ainsi répondre à la question : « Approuvez-vous la transformation de la Martinique en une collectivité d'Outre-mer régie par l'article 74 de la Constitution, dotée d'une organisation particulière tenant compte de ses intérêts propres au sein de la République ? ». La réponse étant majoritairement négative⁸, une seconde consultation a été réalisée le 24 janvier sur la question suivante : « Approuvez-vous la création en Martinique d'une collectivité unique exerçant les compétences dévolues au département et à la région tout en demeurant régie par l'article 73 de la Constitution ? ». Dans les deux départements le « oui » l'a emporté, avec à la Martinique 68,30 % des suffrages exprimés, et un taux de participation de 35,81 %, et en Guyane avec 57,48 % des suffrages, et un taux de participation de seulement 27,44 %. Par ces scrutins, l'autonomie institutionnelle de ces départements a donc été rejetée, mais la rationalisation des structures administratives locales a été approuvée. Cette consultation s'inscrit avant la réforme nationale des collectivités territoriales prévue pour 2014, où des conseillers territoriaux devraient se substituer aux actuels conseillers régionaux et généraux.

L'organisation des élections aura lieu en mars 2014, afin de faire coïncider le calendrier de la réforme constitutionnelle avec celui des élections des conseillers territoriaux.

La nouvelle organisation administrative mettra fin à une situation introduite en 1982, souvent critiquée pour sa complexité administrative : l'existence, sur un même territoire, de deux collectivités distinctes, qui font de la Martinique et de la Guyane des régions « monodépartementales ». Désormais ces territoires disposeront d'une collectivité, d'une assemblée élue et d'un exécutif responsable devant cette assemblée.

La commission tripartite chargée d'examiner les questions relatives à la mise en place de la collectivité unique a été installée 29 février 2012. Cette commission présidée par le préfet est composée de quatre représentants de l'État, de quatre représentants du conseil régional et de quatre représentants du conseil général. Elle est chargée d'évaluer et de contrôler la réalité des charges, engagements et garanties du département et de la région transférés à la collectivité unique au moyen de comptes certifiés présentant les situations comptables au 1er janvier de l'année de fusion. Elle sera consultée sur les projets d'ordonnances prévus par l'article 15 de la Loi du 27 juillet 2011 relative aux collectivités territoriales de Guyane et de Martinique.

1.3 LE DROIT APPLICABLE ET SES ADAPTATIONS

Les départements et régions d'Outre-mer sont régis par le principe de l'identité législative. Néanmoins des adaptations aux lois et règlements qui prévalent en Métropole sont autorisées dès lors qu'elles sont motivées par « les caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités ». Ceci constitue une innovation par rapport au cadre constitutionnel antérieur à 2003.

⁸ En Martinique, avec un taux de participation de 55,35 %, le "non" l'emporte également obtenant 125 633 voix, soit 78,9 % des suffrages exprimés.

Trois grands domaines sont aujourd'hui concernés par un droit spécifique :

- le droit domanial : le domaine public maritime est agrandi d'une bande dite des cinquante pas géométriques ; l'ensemble des cours d'eaux est inclus dans le domaine public fluvial ; l'Etat est propriétaire (domaine privé de l'Etat) de la quasi-totalité des terres situées en zone forestière.

- la fiscalité⁹ : les taux de T.V.A. sont allégés pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion et la T.V.A. n'est pas applicable en Guyane (taux de 0 %) ; l'impôt sur le revenu est réduit de 30 % dans les trois premiers départements cités et de 40 % en Guyane ; il existe, par contre, un impôt indirect supplémentaire : l'octroi de mer dont l'assiette, le taux et les exonérations sont fixés par les conseils régionaux ; par ailleurs, de nombreuses mesures de défiscalisation ont été prévues depuis vingt ans par les différents gouvernements, afin d'attirer les investissements nécessaires au développement économique et social de ces départements ; de plus, en complément de l'ensemble des mesures d'aides en faveur de l'emploi, il existe dans les DROM de nombreux dispositifs d'allègement des charges sociales.

- le droit de la fonction publique : les traitements sont majorés et les règles relatives aux congés et aux frais de déplacement sont aménagées pour prendre en compte l'éloignement.

Autre innovation et spécificité institutionnelle, les DROM, à l'exception de la Réunion, peuvent être habilités par la loi à fixer eux-mêmes les règles applicables sur leur territoire, dans un nombre limité de matières pouvant relever du domaine de la loi (à l'exception des matières dites régaliennes).

1.4 DES COMPETENCES ACCRUES EN MATIERE DE COOPERATION REGIONALE

Afin de favoriser l'intégration régionale des DROM, les lois spécifiques à l'Outre-mer¹⁰ dotent les conseils généraux et régionaux d'attributions légales en matière de négociation et de signature d'accords régionaux au nom de la République avec les Etats ou les organismes régionaux voisins. En outre, les régions d'outre-mer peuvent, avec l'accord des autorités de la République, être membres associés de certains organismes régionaux.

2. Dans le paysage communautaire

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires outre-mer de ses Etats membres. Le premier régime est celui des régions ultrapériphériques¹¹ (RUP) qui concerne les départements et régions d'outre-mer. Le second régime est celui des pays et territoires d'outre-mer (P.T.O.M.) qui s'applique aux collectivités d'outre-mer visées à l'article 74 de la Constitution ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie.

⁹ Voir également Chapitre 2, Section 3.

¹⁰ Loi d'orientation pour l'Outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et de la loi programme (LOPOM) de 2003.

¹¹ Le traité d'Amsterdam de 1997 confirme en son article 299-2, l'identité des 7 régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et Réunion) et reconnaît leurs spécificités (voir également « L'ultrapériphéricité définit-elle un modèle de croissance ? » - Etude CEROM, mars 2008).

Le régime des RUP prévoit l'applicabilité de principe de l'ensemble du droit communautaire. A l'instar du droit français, certaines adaptations au droit communautaire peuvent être autorisées au titre des « caractéristiques et des contraintes particulières des régions ultrapériphériques ». Ainsi, l'Union européenne tolère par exemple un régime fiscal particulier comme l'octroi de mer, le maintien de zones franches et d'entrepôts francs en matière de pêche, des aides d'Etat avec notamment les aides aux investissements. Dans ce cadre, les départements et régions d'Outre-mer bénéficient de soutiens financiers au titre de la politique régionale de l'Union européenne et de son objectif convergence qui vise à soutenir le développement structurel des régions les moins développées¹² de l'Union. Les DROM bénéficient au titre de ce nouvel objectif d'une enveloppe de 2,7 milliards d'euros à laquelle s'ajoutent 482 millions euros de fonds RUP¹³ soit un total de 3,2 milliards d'euros sur la période 2007- 2013 (contre 2,9 milliards d'euros pour la période 2000-2006). Si le maintien du statut de RUP permet de bénéficier des fonds structurels, l'application du droit communautaire peut en revanche créer des distorsions de concurrence par rapport aux pays voisins (notamment par l'application de normes techniques communautaires coûteuses).

¹² Les régions éligibles à l'« objectif convergence » sont celles qui ont un PIB par habitant inférieur à 75 % de la moyenne communautaire. Dans un communiqué de presse du 13 mars 2012, Eurostat précise que le niveau de PIB de la Martinique est de 71,8 % de la moyenne communautaire en 2009.

¹³ En complément des fonds structurels, l'Union européenne alloue une dotation de compensation des handicaps et contraintes spécifiques aux RUP.



CHAPITRE II

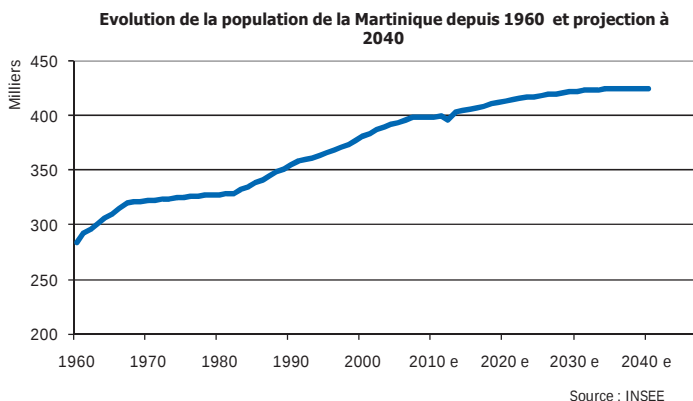
Panorama de l'économie de la Martinique

Section 1

La population

Au 1^{er} janvier 2011, la population martiniquaise est estimée à 395 953 habitants¹⁴, en baisse de 0,9 % par rapport à 2010 (après une hausse de 0,2 % en 2009). La Martinique se place ainsi au 3^e rang des DOM, derrière la Réunion (839 500 habitants) et la Guadeloupe (401 730 habitants), mais devant la Guyane (236 250 habitants) et Mayotte (204 114 habitants). La population martiniquaise représente 0,6 % de la population française totale et 21,9 % de la population domienne.

Selon les derniers résultats du recensement de l'INSEE (2009), la population municipale¹⁵ était de 396 404 habitants au 1^{er} janvier 2009. Cette donnée, publiée au Journal Officiel¹⁶, est utilisée pour l'application des dispositions législatives et réglementaires. La Martinique est le département d'Outre-mer le plus dense avec 354 habitants au km² et sa population est concentrée au centre de l'île. En effet, celui-ci rassemble plus de quatre habitants sur dix (42,0 %), contre 30,3 % dans le Sud et 27,7 % dans le Nord. Alors que la population du Nord demeure stable, celle du centre diminue au profit du Sud depuis 1990. Fort-de-France (89 890 habitants en 2009) a perdu 10 % de sa population entre 1990 et 2009.



Depuis 1990, le taux de croissance annuel moyen de la population n'a cessé de diminuer. Alors qu'il s'établissait à 0,8 % par an de 1990 à 2000, il se replie à 0,5 % entre 2000 et 2010. Selon les projections de l'INSEE, il devrait encore ralentir dans les années à venir.

¹⁴ Estimation de l'INSEE. Contrairement aux populations légales, les estimations sont provisoires.

¹⁵ La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune. En y ajoutant la population comptée à part (i.e. les personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune), on obtient la population totale (403 795 habitants).

¹⁶ Journal Officiel de la République Française, décret 2011-1994 du 27/12/2011.

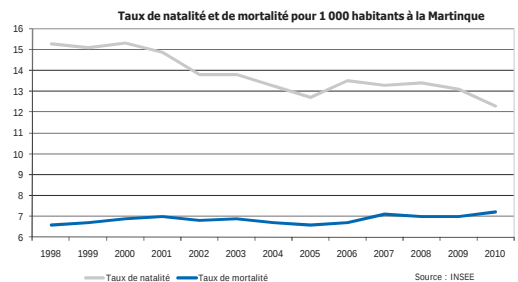
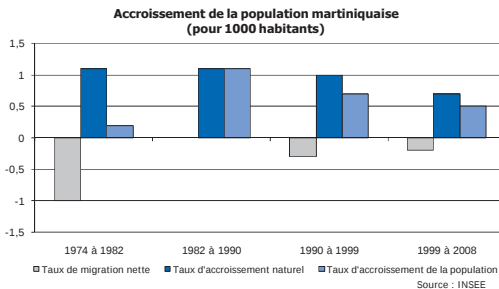
Principaux indicateurs démographiques

	1990	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Nombre de naissances (a)	6 437	5 333	5 174	4 888	-5,5%
Nombre de décès (b)	2 228	2 793	2 771	2 844	2,6%
Accroissement naturel (c = a – b)	4 209	2 540	2 403	2 044	-14,9%
Indice conjoncturel de fécondité	2,1	2,11	2,08	nd	0,5% *
Espérance de vie à la naissance					
hommes	73,3	77,6	77,9	nd	5,9% *
femmes	79,6	83,8	84,3	nd	5,3% *

* variation 2009/1990

Source : INSEE

En 2010, l'accroissement naturel recule de 14,9 %, principalement en raison de la diminution du nombre de naissances (-5,5 %). En 2009, l'Indice Conjoncturel de Fécondité (ICA)¹⁷ s'établit à 2,08 enfants par femme en âge de procréer. Pour la première fois, il se situe très légèrement en dessous du niveau de l'indice nécessaire au renouvellement de la population (2,1), mais demeure supérieur au taux national (2,0 enfants par femme). L'espérance de vie des hommes martiniquais (77,9 ans) dépasse désormais légèrement celle des métropolitains (77,8 ans). L'espérance de vie des femmes martiniquaises est identique à celle des métropolitaines (84,3 ans).



Entre 1999 et 2008, la croissance de la population (+0,5 % en moyenne annuelle) est portée par le solde naturel (0,7 %), alors que le solde migratoire est négatif (-0,2 %). Dans l'hexagone, la croissance de la population totale est plus dynamique (+0,7 % par an), mais sa répartition entre soldes naturel et migratoire est plus équilibrée (respectivement +0,4 % et +0,3 %).

Le taux de mortalité est inférieur à celui de la métropole (7,2 ‰ contre 8,5 ‰ en 2010), de même que le taux de natalité (12,3 ‰ contre 12,8 ‰). Sur dix ans, alors que le taux de mortalité demeure stable autour de 7,0 ‰, le taux de natalité a reculé de presque 3 points.

¹⁷ Calculé par l'INSEE, l'ICA mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Evolution de la structure de la population par âge



Entre 1990 et 2010, alors que la proportion de la population d'âge moyen (20 à 64 ans) augmente légèrement (+2 points à 57,7 %), la part des personnes âgées de plus de 65 ans augmente de 6 points à 15,2 % et la part de la population jeune (de moins de 20 ans) diminue de 8 points à 27,0 %. Amorcé au début des années 1960, le vieillissement de la population se poursuit. Ainsi, les personnes âgées représentent un habitant sur cinq.

Les derniers éléments détaillés disponibles relatifs à la composition des familles remontent au recensement de 2009. La vie en couple recule et les familles monoparentales deviennent plus nombreuses. 33,5 % des martiniquais sont mariés (47,9 % dans l'hexagone). Une famille sur quatre (24,5 %) est monoparentale en Martinique (contre 8,6 %). Près d'un enfant sur deux (46,0 %) vit dans une famille monoparentale en Martinique (contre 11,0 %) ¹⁸. Le nombre de mariages diminue depuis 2000 (1 357 mariages en 2009), soit un taux de nuptialité de 3,4 ‰ (4,1 ‰ dans l'hexagone). Le nombre de PACS est également en recul pour la première fois depuis sa création (153, soit -5,0 % en 2009). Le nombre de divorces se situe à 563 (-17,6 % en 2009).

Plus d'un quart de la population martiniquaise (117 000 personnes) vit en métropole ¹⁹. C'est la même proportion que pour la Guadeloupe, mais davantage qu'à la Réunion (un sur sept). Les profils des ménages martiniquais vivant dans l'hexagone sont comparables à ceux des métropolitains. Plus diplômés qu'à la Martinique, ils sont 72,1 % à avoir un emploi. Leur taux d'emploi est de 64,2 % (contre 62,3 % pour les métropolitains).

Selon les projections établies par l'INSEE ²⁰, la population martiniquaise atteindrait 423 000 habitants en 2040 (si les tendances démographiques constatées en matière de fécondité, de mortalité et de migration se maintenaient).

¹⁸ Antiane N°72 (01/2010) : « Antilles Guyane : les familles monoparentales. Un modèle ancré et persistant ».

¹⁹ INSEE Première n°1389 (02/2012) : « 365 000 Domiens vivent en métropole ».

²⁰ Les projections de l'INSEE ne constituent pas des prévisions. Elles prolongent les tendances constatées dans le passé. Elles sont basées sur le modèle statistique Omphale 2010. Le point de départ de ces prévisions est la population par sexe et par âge au 1er janvier 2007.

Répartition de la population martiniquaise par groupe d'âge selon les projections

	2007		2020		2030		2040	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Moins de 20 ans	113 556	28,6	99 000	23,8	93 000	21,9	88 000	20,8
20-59 ans	210 026	52,8	201 000	48,6	177 000	42,0	166 000	39,4
60-79 ans	59 478	15,0	91 000	21,8	118 000	27,8	117 000	27,5
80 ans ou plus	14 673	3,7	24 000	5,8	35 000	8,2	52 000	12,2
Ensemble	397 733	100	415 000	100	423 000	100	423 000	100

Source : INSEE, Omphale 2010

La Martinique deviendrait la seconde région la plus âgée de France, après la Corse. L'augmentation continue de l'espérance de vie, le retour des retraités, ainsi que l'arrivée de la génération du baby boom dans la population de plus de 60 ans permettent d'expliquer ce phénomène.

La proportion de personnes de plus de 60 ans passerait de 18,7 % de la population totale en 2007 à 39,7 % en 2040. De même, les personnes âgées de 80 ans et plus seraient quatre fois plus nombreuses qu'en 2007 (de 3,7 % à 12,2 %). A l'inverse, la proportion des personnes de moins de 20 ans reculerait de 8 points (une personne sur cinq en 2040). La population en âge de travailler (20 à 59 ans) diminuerait de 13,4 points entre 2007 et 2040, passant de 52,8 % à 39,4 % de la population totale.

Cette forte diminution de la population en âge de travailler aura des conséquences sur l'emploi et nécessitera notamment une réorganisation majeure de l'offre de soins et d'accueil pour les personnes âgées.

Section 2

Les principaux indicateurs économiques

L'économie de la Martinique a bénéficié d'une croissance soutenue entre 1997 et 2007 (+2,9 % en moyenne par an et en volume) tirée par la consommation et l'investissement. Celle-ci s'est accompagnée d'une tertiarisation accrue des activités. En 2007, la croissance s'essouffle et est marquée par une nette décélération de sa progression (+0,9 %). En 2008, la croissance est négative (-0,3 %) en raison de la faiblesse de la demande intérieure et de la contraction de l'investissement. 2009 est une année de récession (-6,5 %) amplifiée par la crise sociale du premier trimestre.

Selon les comptes économiques rapides, l'année 2010 marque le retour de la croissance. Le PIB progresse de 4,6 % en volume grâce à la bonne tenue de la consommation des ménages (+3,6 %) et la hausse de l'investissement (+4,6 % après -23,6 % en 2009).

1. Les comptes économiques

Les départements d'Outre-mer disposent d'un système statistique développé, comparativement aux collectivités métropolitaines, grâce à l'élaboration des comptes économiques régionaux détaillés. Toutefois, les comptes économiques définitifs des DOM sont diffusés avec un décalage de trois ans²¹. Afin de réduire ce délai, depuis 2003, le partenariat, Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer (CEROM) entre l'INSEE, l'IEDOM et l'AFD, permet de publier des estimations des principaux agrégats économiques pour l'année N-1.

1.1 LE PIB

En 2010, le PIB²² de la Martinique (8,1 milliards d'euros) enregistre une croissance de 5,7 % en valeur (+ 11,1 points par rapport à 2009). Après le net repli de l'ensemble de l'économie en 2009, ce retour à la croissance s'inscrit dans le cadre de la reprise mondiale. Entre 2000 et 2010, la croissance annuelle moyenne de la Martinique reste soutenue (+4,0 %).

PIB régional en 2010 dans les DOM

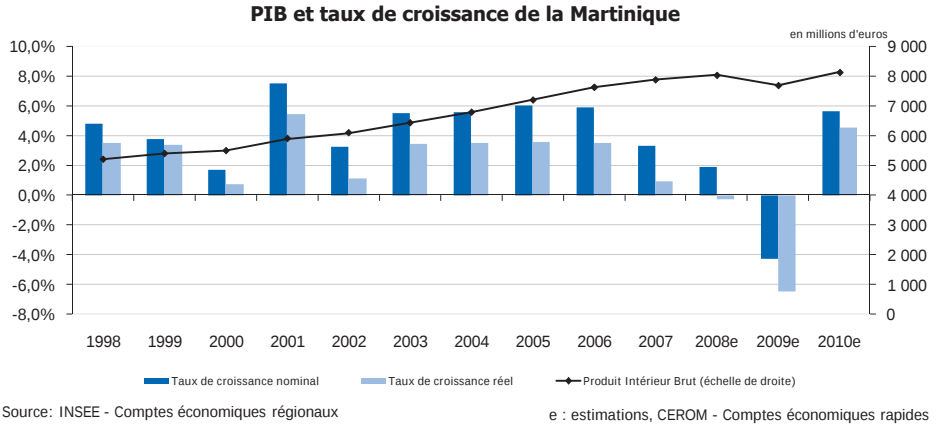
	Martinique	Guadeloupe	Guyane	Réunion	Métropole
PIB (en milliards d'euros)	8,1	8,6	3,3	14,9	1 932,8
PIB par habitant	20 678	18 657	14 362	17 700	30 782
Taux de croissance du PIB (en euros constants)	5,7%	5,1%	3,8%	2,3%	2,3%
Taux de croissance réel du PIB	4,6%	2,7%	2,5%	-0,2%	1,5%

Source: INSEE - Comptes économiques rapides

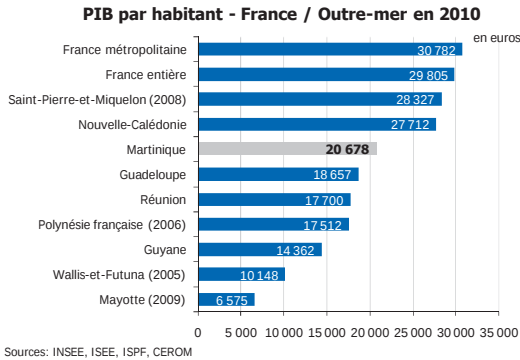
²¹ A la date de rédaction de ce rapport, les comptes économiques définitifs sont ceux de l'année 2007.

²² Le Produit intérieur brut (PIB) est la somme des valeurs ajoutées brutes augmentée des impôts (TVA, droits de douanes, taxes spécifiques), diminuée des subventions sur les produits. Il mesure la création de richesse, sur une période d'un an, par les agents économiques résidant sur le territoire d'un pays.

En 2010, en volume²³, le PIB martiniquais a progressé de 4,6 %, soit une évolution nettement supérieure au niveau national (1,5 %) et à celui des autres départements d'Outre-mer (hors Mayotte) (+2,7 % en Guadeloupe et 2,5 % en Guyane).



La richesse produite par l'ensemble des départements d'Outre-mer (DOM) hors Mayotte s'élève à 34,9 milliards d'euros. Le PIB de la Martinique représente 23,2 % du PIB des DOM hors Mayotte et 0,4 % du PIB national.



Le PIB par habitant s'élève à 20 678 euros en Martinique en 2010. Il progresse de 7,9 % sur un an. L'île conserve le 3^{ème} rang des régions ultramarines après Saint-Pierre-et-Miquelon et la Nouvelle-Calédonie.

Le PIB par habitant représente 69,4 % du PIB national. Ce ratio progresse de 9,2 points sur la période 2000-2010.

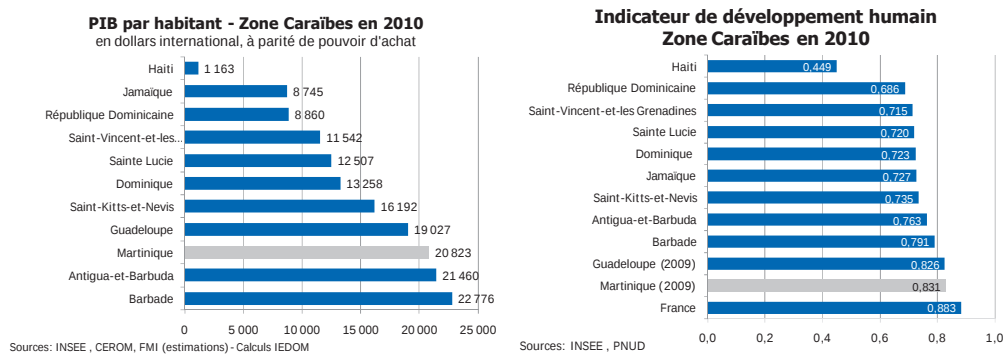
Le PIB par actif occupé s'élève 62 327 euros, soit +3,9 % sur un an. Sur la période 2001-2010, il augmente au rythme annuel moyen de 2,6 % tandis que la population active occupée progresse de 1,0 % en moyenne par an.

Au sein du bassin caribéen, en parité de pouvoir d'achat²⁴, la Martinique fait figure de région riche. Son PIB par habitant apparaît tout juste après celui de la Barbade et d'Antigua et

²³ L'expression en volume correspond au taux de croissance réel c'est-à-dire après prise en compte du taux d'inflation moyen.

²⁴ La parité de pouvoir d'achat est un taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Il exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaires dans des pays différents pour se procurer le même « panier » de biens et de services.

Barbuda. La richesse par habitant représente 1,3 fois celle de Saint-Kitts et Nevis et 2,3 fois celle de la Jamaïque.



L'analyse de l'indicateur de développement humain (IDH)²⁵ permet d'affiner les comparaisons régionales²⁶. La Martinique et la Guadeloupe ont un niveau de développement humain très élevé tout comme la France métropolitaine. La Barbade, Antigua et Barbuda, Saint-Kitts-et-Nevis, la Jamaïque, et la Dominique ont un niveau de développement humain considéré comme élevé. Enfin, à Haïti, le développement humain est faible.

Les différentes catégories de l'IDH

	Valeur de l'IDH	Espérance de vie à la naissance (en année)	Durée moyenne de scolarisation (en année)	Durée attendue de scolarisation (en année)	Revenu national brut par hab. (en PPA en \$)
Développement humain très élevé	0,878	80,3	11,3	15,9	37 225
Développement humain élevé	0,717	72,6	8,3	13,8	12 286
Développement humain moyen	0,592	69,3	6,3	11	5 134
Développement humain faible	0,393	56	4,1	8,2	1 490

Source: PNUD - Rapport sur le développement humain 2010

1.2 L'EQUILIBRE EMPLOIS RESSOURCES

En 2010, la croissance du PIB (+4,6 % en volume sur un an) est soutenue par la consommation des ménages (+3,6 %). Elle contribue à hauteur de 2,2 points à la croissance du PIB et constitue l'élément moteur de la reprise. L'investissement, facteur déterminant de la croissance avant crise, progresse (+4,6 %) mais joue un rôle plus modéré (1,2 point). En

²⁵ L'IDH est un indicateur synthétique du niveau de développement des pays calculé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). La méthodologie de l'IDH a été révisée en 2010, l'IDH demeure un indice composite mesurant les progrès accomplis dans trois domaines de base – santé, connaissances et revenu. La santé est toujours mesurée par l'espérance de vie à la naissance. L'IDH 2010 mesure le niveau de connaissances en associant les années de scolarisation escomptées pour un enfant d'âge scolaire dans un pays aujourd'hui et les années de scolarisation préalables moyennes pour les adultes âgés de 25 ans et plus. La mesure du revenu, a changé, passant du Produit intérieur brut (PIB) par habitant ajusté au pouvoir d'achat au Revenu national brut (RNB) par habitant ajusté au pouvoir d'achat. Le RNB comprend les envois de fonds et le revenu de l'aide internationale. (Source PNUD : <http://hdr.undp.org/fr/statistiques/idh/>).

²⁶ La réforme de l'IDH, engagée en 2010, a conduit le PNUD à réduire le nombre de pays couvert par l'IDH en raison de l'indisponibilité de certaines données. Aussi, les données d'Antigua et Barbuda, Saint-Kitts et Nevis, Sainte-Lucie, la Dominique, et Saint-Vincent et les Grenadines ne sont pas disponibles pour l'année 2009.

revanche, la consommation des administrations et ISBLSM²⁷ est en repli (-1,2 %) et contribue négativement à la croissance (-0,5 point).

L'équilibre emplois ressources

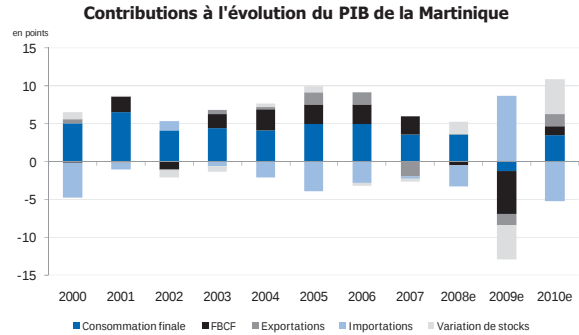
en millions d'euros	2000	part	2007	2009 ^e	2010 ^e	part	Croissance moyenne sur 10 ans
Ressources	7 454		10 501	9 834	10 672		3,7%
Produit intérieur brut	5 496	73,7%	7 893	7 702	8 139	76,3%	4,0%
Importations (biens et services)	1 958	26,3%	2 608	2 131	2 533	23,7%	2,6%
Emplois	7 454		10 501	9 834	10 672		3,7%
Consommation finale des ménages	2 103	28,2%	4 723	3 326	3 341	31,3%	4,7%
Consommation finale des administrations	3 670	49,2%	3 167	4 743	4 995	46,8%	3,1%
Formation brute de capital fixe	1 080	14,5%	1 965	1 473	1 569	14,7%	3,8%
Variations de stocks	15	0,2%	-54	-300	57	0,5%	14,2%
Exportations	585	7,8%	700	592	711	6,7%	2,0%

Source : INSEE - Comptes économiques régionaux, base 1995

e : estimations, CEROM - Comptes économiques rapides

En 2010, les dépenses de consommation finale et l'investissement, principales composantes de la croissance contribuent respectivement à hauteur de 3,5 points et 1,2 point à l'évolution du PIB. En comparaison, en 2000, la croissance a été portée par la vigueur de la consommation finale (+5,1 point), l'investissement s'étant avéré atone (-0,1 point)

Après la crise de 2009, la reprise des échanges extérieurs a favorisé le regain d'activité économique. Les importations sont en hausse de 18,8 % et les exportations de 20,1 %. Pour autant, la balance commerciale reste structurellement déficitaire et le déficit commercial se creuse de 282,7 millions d'euros à 1,8 milliard d'euros (1,4 milliard en 2000). Le taux de couverture ressort à 28,1 %.



Source: INSEE - Comptes économiques régionaux, base 1995 e: estimations, CEROM - Comptes économiques rapides

Le degré de dépendance extérieur²⁸ affiche une augmentation de 3,4 points pour atteindre 31,1 % du PIB en 2010 contre 27,8 % en Métropole.

En structure, l'économie martiniquaise se caractérise par la prédominance de la consommation finale, qui représente 102,4 % du PIB en 2010. La consommation des ménages et des administrations représentent respectivement 61,4 % et 41,0 % du PIB (19,3 % pour l'investissement et 8,7 % pour les exportations).

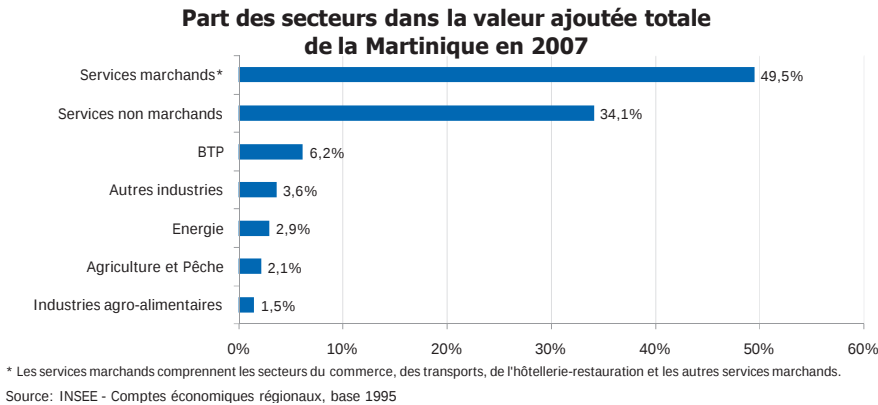
1.3 LA VALEUR AJOUTEE ET LES EMPLOIS

La Martinique présente les caractéristiques d'une économie « moderne » mais très administrée. Les services (marchand et non marchand) constituent la principale source de création de richesse. Ils représentent 83,6 % de la richesse produite en 2007 (75,3 % au plan national). Ce secteur se distingue par l'importance des services non marchands, soit 34,1 %

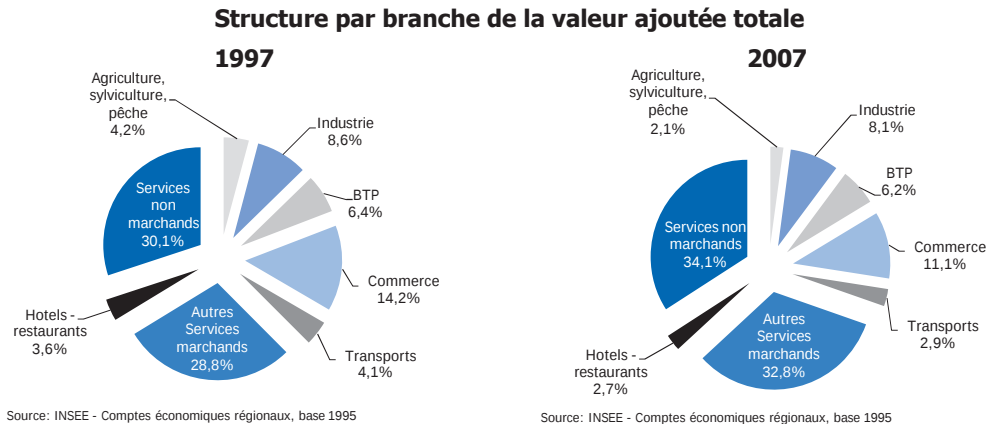
²⁷ Institutions sans but lucratif au service des ménages.

²⁸ Le taux de dépendance extérieur est le rapport entre les importations et le PIB.

(20 % en Métropole). Les services marchands représentent 49,5 % de la richesse produite (55,2 % en Métropole).



En 2007, la richesse produite atteint 7,2 milliards d'euros, soit +3,2% sur un an. Le secteur des services non marchands ressort comme le plus dynamique avec une contribution de 2,2 points à la croissance de la valeur ajoutée. Les services marchands ne contribuent qu'à hauteur de 0,2 point à la hausse de la valeur ajoutée, tandis que le BTP et l'industrie participent respectivement pour 0,1 et 0,5 point à la création de richesse. Les activités agricoles contribuent négativement l'évolution de la valeur ajoutée (-0,01 point).



Au final, sur la période 1997-2007, le secteur tertiaire demeure le plus dynamique (+4,9 % en moyenne annuelle). Les services marchands et non marchands enregistrent une croissance de leur valeur ajoutée respectivement de +4,3 % et +5,9 %, en moyenne annuelle. Parallèlement, le poids de l'agriculture, de l'industrie et du BTP se réduit. Néanmoins, la valeur ajoutée produite dans l'industrie et au sein du BTP progresse en moyenne annuelle respectivement de 4,0 % et de 4,2 % tandis que celle de l'agriculture diminue de 2,2 % en moyenne par an.

LES COMPTES ECONOMIQUES RAPIDES – LA VALEUR AJOUTEE

La valeur ajoutée par branches (en volume)

	2010 Premiers résultats	Valeurs 2010 (milliards d'euros)
Agriculture	2,1%	163
Industrie	9,8%	623
BTP	2,4%	382
Services marchands	5,9%	3 783
Services non marchands	-0,8%	2 659
Valeur ajoutée totale	3,5%	7 610

Source: CEROM, Comptes économiques rapides

Selon les dernières estimations, en 2010, l'activité retrouve du dynamisme dans tous les secteurs marchands. La croissance globale de la valeur ajoutée est estimée à 3,5 % en 2010. Le commerce, premier secteur touché par la crise en 2009, est le plus dynamique. L'industrie progresse après deux années moroses, le BTP retrouve de la vigueur après une année 2009 très difficile et l'agriculture se maintient.

2. L'emploi et le chômage

Sur le marché de l'emploi, la dégradation se poursuit en 2011. Le nombre de demandeurs d'emplois de catégorie A (DEFM A) continue de progresser et s'élève à 41 708 à fin décembre, soit une hausse de 3,6 % sur un an. L'indicateur de chômage²⁹ ressort à 24,7 % (+0,3 point sur un an). Selon la définition du Bureau International du Travail (BIT), le taux de chômage s'établit à 20,8 % en 2011 (35 108 chômeurs).

Structurellement, le marché de l'emploi se caractérise par la prédominance de l'emploi salarié dans le secteur tertiaire et par un taux de chômage élevé.

REMARQUE METHODOLOGIQUE

Le chômage est appréhendé selon deux concepts : la **demande d'emploi en fin de mois** et le **chômage au sens du BIT**. Ces deux concepts conduisent à une mesure et une analyse différentes du chômage

Les demandeurs d'emploi en fin de mois sont des personnes inscrites à Pôle emploi et regroupées selon 5 catégories (A, B, C, D, E).

En revanche, les chômeurs au sens du BIT sont les personnes de 15 ans et plus répondant simultanément aux 3 critères suivants : (i) être sans emploi au cours de la semaine de référence, (ii) être disponible pour commencer un emploi dans les 15 jours et (iii) entreprendre des démarches actives de recherche d'emploi ou disposer d'un emploi qui commence ultérieurement.

²⁹ L'indicateur de chômage correspond au rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (DEFM A) et la population active (estimée par l'INSEE à 168 886 en juin 2011).

2.1 LA POPULATION ACTIVE

En 2011, la Martinique compte 168 886 actifs, (+3,2% par rapport à 2010). Cette progression tient à la fois à l'augmentation du nombre d'actifs occupés (+3,7 %) et du nombre de chômeurs³⁰ (+1,2 %).

La Martinique compte désormais 1,1 actif pour 1 inactif, (1,1 en Guadeloupe et 0,9 en Guyane). En revanche, elle compte 3,8 actifs occupés pour 1 chômeur (3,4 en Guadeloupe et 3,8 en Guyane).

La population active est majoritairement féminine (52,6 %). En termes d'âge, la part des moins de 25 ans (7,1 %) se replie de 0,7 point tandis que celle des seniors³¹ (31,4%) progresse de 1,5 point sur un an. Les actifs âgés de 25 à 49 ans restent les plus nombreux (61,6 %) en dépit du repli enregistré sur un an (-0,9 point).

La population active occupée³² s'établit à 133 778 personnes en 2011 (+3,7 % sur un an). Le taux d'activité³³ ressort ainsi à 52,2 % (+ 1,4 point sur un an). Ce taux est supérieur à ceux enregistrés en Guyane (52,0 %) et en Guadeloupe (51,9 %).

Répartition de la population active

	2001	2010	2011	Variation 2011/2010	Variation moyenne 2001 - 2010
Population active	153 837	163 665	168 886	3,2%	0,9%
Hommes	77 481	77 536	79 993	3,2%	0,3%
Femmes	76 356	86 129	88 893	3,2%	1,5%
Population active occupée	119 838	128 968	133 778	3,7%	1,1%
Hommes	63 745	62 112	64 916	4,5%	0,2%
Femmes	56 093	66 856	68 862	3,0%	2,1%
Chômeurs	35 024	34 697	35 108	1,2%	0,0%
Hommes	14 387	15 413	15 077	-2,2%	0,5%
Femmes	20 637	19 284	20 031	3,9%	-0,3%
Taux d'activité (en %)	51,7%	50,8%	52,2%	+1,4 point	-
Hommes	56,2%	53,6%	55,2%	+1,6 point	-
Femmes	47,8%	48,5%	49,8%	+1,2 point	-

Source : INSEE - Enquête Emploi DOM

³⁰ Chômeurs au sens du BIT recensés par l'INSEE dans le cadre de l'enquête emploi.

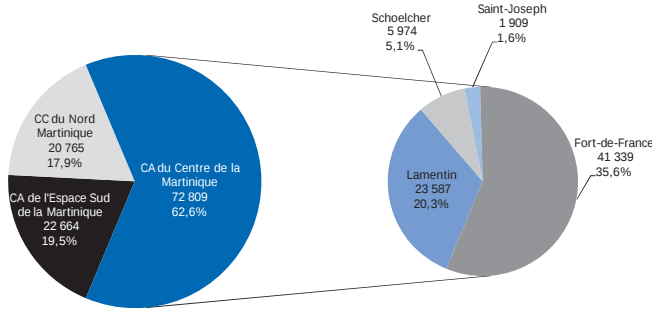
³¹ Les seniors sont les personnes âgées de 50 ans et plus.

³² La population active occupée au sens du BIT comprend les personnes (âgées de 15 ans ou plus) ayant travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours d'une semaine de référence, qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale. Elle comprend aussi les personnes pourvues d'un emploi mais qui en sont temporairement absentes (pour un motif tel qu'une maladie de moins d'un an, des congés payés, un congé de maternité, un conflit du travail, une formation). Les militaires du contingent, les apprentis et les stagiaires rémunérés effectuant un travail font partie de la population active occupée.

³³ Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population totale en âge de travailler.

Le taux d'emploi³⁴ s'affiche à 41,3 % (+1,3 point sur un an), soit un niveau supérieur à celui de la Guadeloupe (40,1 %) et à celui de la Guyane (41,1 %).

Répartition de l'emploi salarié par bassin d'emploi



Source : INSEE, RP 2007 exploitation complémentaire

La communauté d'agglomération du centre de la Martinique (CACEM) constitue le principal bassin d'emploi de l'île avec 62,6 % de l'emploi salarié sur son territoire.

La ville de Fort-de-France constitue un véritable « poumon » économique de l'île en raison de la forte concentration des activités et de la présence d'une grande part des administrations publiques, des commerces et des infrastructures.

2.2 L'EMPLOI

L'emploi à la Martinique reste structurellement marqué par la prédominance du secteur tertiaire. Il représente 74,7 % de l'emploi salarié.

Le tertiaire marchand concentre 62,7 % des effectifs salariés avec une prépondérance des sous-secteurs des autres services marchands³⁵ et du commerce. En 2010, l'emploi salarié décroît dans l'ensemble des secteurs d'activité, à l'exception du secteur de l'hôtellerie restauration (+4,8 %) et des services non marchands (+5,6 %).

La baisse des effectifs salariés est à rapprocher principalement de la contraction de l'emploi au sein des secteurs de la construction et des transports (respectivement -7,9 % et -8,3 % sur un an).

Avec 9 500 salariés, le secteur non marchand représente 12,6 % des emplois. Les secteurs de l'éducation et de la santé en concentrent 10,6 %, le solde revenant à l'administration publique (2,0 %).

³⁴ Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre d'actifs occupés et la population en âge de travailler.

³⁵ Les autres services marchands regroupent les sous-secteurs « Information et communication », « Activités financières et d'assurance », « Activités immobilières », « Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien », et « Autres activités de services ».

Répartition par secteur de l'emploi salarié³⁶

	2000	2009	2010 ^(p)	Part en 2010	Variations 2010/2009
Agriculture, sylviculture et pêche	6 461	4 176	4 253	5,6%	1,8%
Industries - énergie et eau	6 918	8 138	7 837	10,4%	-3,7%
Construction	4 798	7 066	6 505	8,6%	-7,9%
Services marchands dont:	38 160	48 276	47 295	62,7%	-2,0%
Commerce	13 473	15 304	14 751	19,6%	-3,6%
Transport	2 829	4 329	3 968	5,3%	-8,3%
Tourisme	4 658	4 516	4 733	6,3%	4,8%
Autres services marchands	17 200	24 127	23 843	31,6%	-1,2%
Services non marchands	6 576	9 000	9 500	12,6%	5,6%
Total	62 913	76 656	75 390	100,0%	-1,7%

Source: Pôle emploi - Unistatis; Fichier de la statistique annuelle des établissements affiliés

Selon les dernières statistiques disponibles, l'emploi public représentait 37 846 personnes, au 31 décembre 2008.

Effectifs de la fonction publique au 31 décembre (hors emplois aidés)

	1998	2007	2008	Variations 2008/1998
Fonction publique de l'Etat	18 134	14 127	13 476	-25,7%
Fonction publique territoriale	13 949	14 063	17 187	23,2%
Fonction publique hospitalière	5 204	6 655	7 183	38,0%
Total	37 287	34 845	37 846	1,5%

Sources: INSEE, Fonction publique d'État, Enquête annuelle collectivités territoriales - DREES, SAE

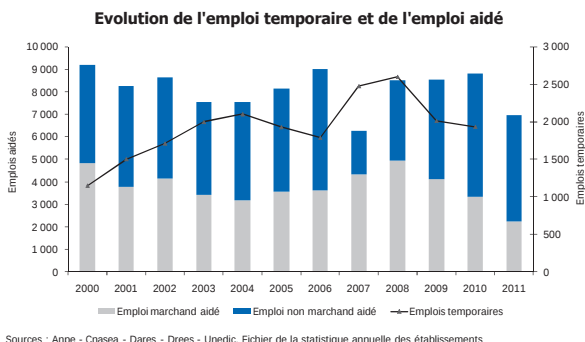
L'emploi public se répartit en trois statuts : la fonction publique d'Etat (35,6 % des effectifs), la fonction publique territoriale (45,4 %) et la fonction publique hospitalière (19,0 %). A noter, la progression des effectifs de la fonction publique territoriale (+22,2 %)³⁷ et hospitalière (+7,8 %) en 2008. En revanche, l'effectif de la fonction publique d'Etat est en repli (-4,6 %).

³⁶ Les données de l'emploi salarié sont comptabilisées suivant le champ Unédic qui comprend les salariés de tous les établissements du secteur privé industriel et commercial employant au moins une personne sous contrat de travail. Sont exclus de ce champ : les salariés de l'Etat et des collectivités locales, les salariés des établissements publics à caractère administratif, le personnel des ambassades, consulats étrangers et organismes internationaux, les salariés des secteurs agricoles et para-agricoles (champ CCMSA), les employés de maison, le personnel des entreprises publiques à caractère industriel et commercial, des régies départementales ou communales, de certaines sociétés d'économie mixte, et les intermittents du spectacle.

³⁷ Cette évolution tient au recrutement d'agents non titulaires au sein des organismes départementaux, communaux et intercommunaux à partir de 2006. En 2008, les contrats aidés diminuent et le nombre de titulaires augmente.

En 2010³⁸, 23 établissements de travail temporaire étaient recensés en Martinique, soit trois entités de plus par rapport à 2009. Le nombre de salariés employés par les entreprises d'intérim baisse de 3,9 % sur un an et s'affiche à 1 934.

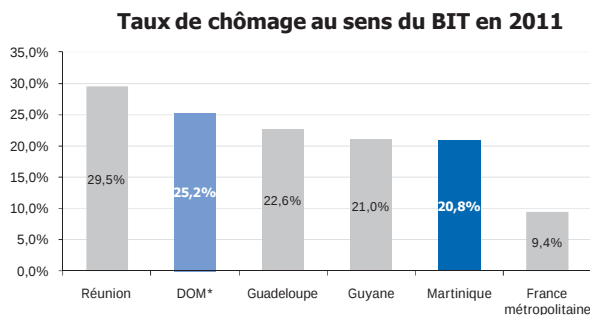
D'autre part, en 2011, 6 962 personnes bénéficient d'un emploi aidé dont 32,3 % au sein du secteur marchand.



2.3 LE CHÔMAGE³⁹

2.3.1. Evolution et structure du chômage

En juin 2011, la Martinique compte 35 108 chômeurs au sens du Bureau International du Travail, soit une augmentation de 1,0 % sur un an (contre -3,7 % un an auparavant). Le taux de chômage ressort à 20,8 %, en baisse de 0,4 point par rapport à celui enregistré en 2010.



* hors Mayotte

Source : INSEE - Enquête Emploi 2011

Le chômage dans les DOM (hors Mayotte) demeure supérieur à celui enregistré en Métropole. Au niveau national, le taux de chômage atteint 9,4 % contre 25,2 % dans les DOM.

Dans le détail, le nombre de chômeur progresse à la Martinique et à la Réunion (respectivement +1,0 % et +3,7 %. En revanche, il affiche un repli en Guadeloupe (-4,8 %) et en Guyane (-3,2 %). Dans l'ensemble, le nombre de chômeurs dans les DOM est en légère progression (+0,8 %).

A la Martinique, la durée moyenne du chômage est de 42 mois en 2011 (contre 37 mois un an auparavant). Parmi les chômeurs de longue durée⁴⁰, 44 % le sont depuis plus de trois ans (contre 45 % en 2010).

Structurellement, le taux de chômage des femmes (22,5 %) reste plus élevé que celui des hommes (18,8 %). De même, l'âge constitue un facteur discriminant face au chômage. Ainsi, le taux de chômage de jeunes actifs (moins de 25 ans) s'établit à 60,0 % contre 21,4 %

³⁸ L'absence des données pour l'année 2011, au moment de la rédaction de cette note, conduit à réaliser le développement sur la base des données provisoires de 2010.

³⁹ L'analyse du chômage présentée ici repose sur deux concepts: le chômage au sens du BIT et la demande d'emploi en fin de mois de catégorie A (voir encadré supra).

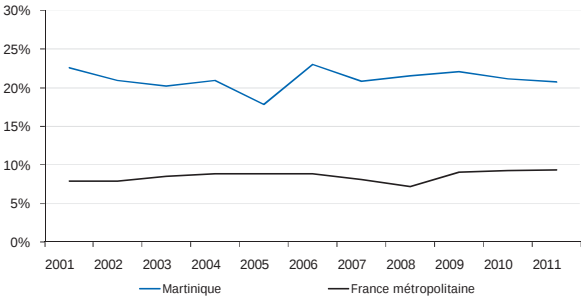
⁴⁰ Un chômeur de longue durée est un actif au chômage depuis plus d'un an.

pour les personnes âgées de 25 à 49 ans. Chez les séniors (50 ans et plus), le taux de chômage est plus faible (10,7 %).

Par ailleurs, le faible niveau de formation constitue un frein à l'accès à l'emploi. Le taux de chômage diminue suivant le niveau des diplômes. Le chômage atteint ainsi 29,9 % pour les actifs sans diplôme, contre 10,6 % pour le niveau Bac+2.

Taux de chômage au sens du BIT

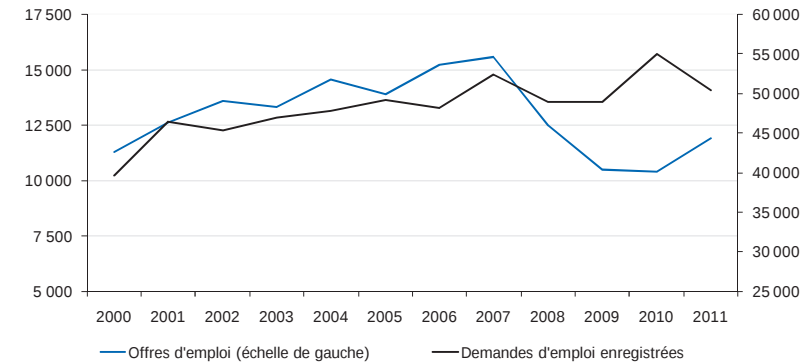
La mesure du chômage au sens du BIT se révèle réductrice pour mesurer la situation du marché du travail. La frontière entre l'emploi, le chômage et l'inactivité constitue un « halo autour du chômage⁴¹ ». A la Martinique, il est constitué de 16 100 personnes considérées comme inactives au sens du BIT. Ce halo représente 10,4 % des inactifs.



Source: INSEE - Enquête emploi

En 2011, le marché du travail⁴² se caractérise par la diminution de 8,4 % des demandes d'emplois enregistrées. Parallèlement, les offres d'emploi collectées progressent de 14,4 % (-1,0 % en 2010). Pour autant, les offres d'emploi durables et les offres d'emploi satisfaites s'inscrivent en repli respectivement de 13,1 % et de 10,7 %.

Marché du travail à la Martinique



Source : SMTP - Pôle emploi, Dares

⁴¹ Le BIT fournit une définition stricte du chômage qui ignore certaines interactions qu'il peut y avoir avec l'emploi (travail occasionnel, sous-emploi) ou avec l'inactivité. En effet, certaines personnes souhaitent travailler mais sont classées comme inactives, soit parce qu'elles ne sont pas disponibles rapidement pour travailler (2 semaines), soit parce qu'elles n'ont pas entrepris des démarches effectives de recherche d'emploi. Ces personnes forment le halo autour du chômage.

⁴² Les demandes d'emplois enregistrées (DEE) et satisfaites (DES) présentées ici comprennent les catégories A, B et C.

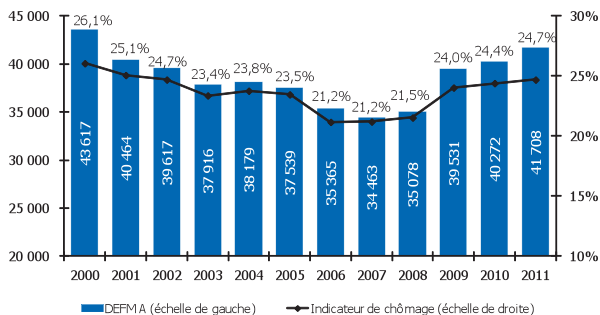
Demandes d'emplois en fin de mois de catégorie A

	2010	2011	Variations 2011 / 2010	Part en 2011
DEFM A	40 272	41 708	3,6%	
Hommes	17 239	17 746	2,9%	42,5%
Femmes	23 033	23 962	4,0%	57,5%
Répartition par tranche d'âge				
15-24 ans	6 187	6 298	1,8%	15,1%
25-49 ans	26 518	26 866	1,3%	64,4%
50 ans et plus	7 567	8 544	12,9%	20,5%
Répartition par durée de chômage				
Moins d'un an	20 780	20 561	-1,1%	49,3%
1 à 2 ans	8 382	8 972	7,0%	21,5%
2 ans et plus	11 110	12 175	9,6%	29,2%
Répartition par qualification				
Non précisé	516	313	-39,3%	0,8%
Manœuvres	1 363	1 412	3,6%	3,4%
Ouvriers spécialisés	2 286	2 364	3,4%	5,7%
Ouvriers qualifiés	3 405	3 383	-0,6%	8,1%
Employés non qualifiés	10 752	11 230	4,4%	26,9%
Employés qualifiés	19 830	20 876	5,3%	50,1%
Techniciens, Agents de Maîtrise	1 201	1 239	3,2%	3,0%
Ingénieurs et cadres	919	891	-3,0%	2,1%

Source : SMTP - Pôle emploi, Dares

L'année 2011 se caractérise par une nouvelle dégradation du marché de l'emploi. A fin décembre, le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A (DEFM A) s'élève à 41 708, soit une progression de 3,6 % sur un an (après +1,9 % en 2010), portant l'indicateur de chômage à 24,7 % (+0,3 point sur un an).

Demande d'emploi en fin de mois de catégorie A



Source : SMTP Pôle Emploi, Dares

L'augmentation de la demande d'emploi concerne aussi bien les hommes (+2,9 %) que les femmes (+4,0 %). Ces dernières représentent 57,5 % de l'ensemble.

La situation des seniors (50 ans et plus) se dégrade sensiblement en 2011 (+12,9 %), tandis que le chômage des jeunes de moins de 25 ans reste élevé (+1,8 %).

Comparativement aux autres DOM (hors Mayotte) et à l'hexagone, la dégradation du marché du travail est moins rapide à la Martinique. En effet, en 2011, le nombre de DEFM A progresse de 6,2 % en Guadeloupe, 5,3 % à la Réunion, 4,3 % en Guyane et de 5,5 % en France métropolitaine.

2.3.2. L'indemnisation du chômage

A fin décembre 2011, le nombre de bénéficiaires des prestations de Pôle emploi (22 899) affiche une nette hausse sur un an (+11,2 %). Le nombre d'allocataires de l'assurance chômage est stable sur un an (+0,5 %) et atteint 15 315 bénéficiaires. Le montant total des allocations versées par Pôle emploi, au titre de l'indemnisation du chômage, s'élève à 233,5 millions d'euros en 2011 (+2,3% sur un an). Dans le détail, le montant versé au titre du régime d'assurance chômage atteint 181,6 millions d'euros (+1,0 % sur un an), l'indemnisation au titre du régime Etat s'établit à 43,1 millions d'euros (+3,1 %) et les prestations de Pôle emploi⁴³ à 8,7 millions d'euros (+32,2 %).

2.4 LES DIVERSES FORMES D'EMPLOI AIDES

La politique d'aide à l'emploi se compose de dispositifs nationaux et de mesures spécifiques aux DOM. Les crédits alloués aux dispositifs spécifiques à l'Outre-mer relèvent du Ministère de l'emploi, à l'exception de la formation-mobilité qui dépend toujours du Ministère de l'Outre-mer.

Mesures d'insertion

	2009	2010	2011 (p)	Variations 2011/2010
Emploi non marchand aidé	4 419	5 485	4 710	-14,1%
Apprentis du secteur public	106	95	266	ns
Contrats d'avenir	306	110	0	-
Contrats d'accompagnement à l'emploi	4 007	5 280	2	-
Contrat unique d'insertion - Contrat d'accomp. à l'emploi (CUI-CAE)	-	0	4 442	-
Emploi marchand aidé	4 131	3 329	2 252	-32,4%
Exo. de cotisations sociales et primes à l'embauche (jeunes)	2	2	0	-
Exo. de cotisations sociales et primes à l'embauche (CLD)	810	948	26	-97,3%
Autres exo. de cotisations sociales et primes à l'embauche	1 285	522	0	-
Aide à la création d'entreprises	0	0	0	-
Contrats en alternance	1 378	1 062	1 563	47,2%
Accompagnement des restructurations	0	0	0	-
Insertion par l'économie	656	795	663	-16,6%
Autres mesures	3 493	4 393	2 591	-41,0%
Formation des demandeurs d'emploi	498	776	27	-96,5%
Accompagnement des licenciements économiques	882	1 079	786	-27,2%
Accompagnement des Jeunes	2 113	2 534	1 778	-29,8%
Retrait d'activité	0	4	0	-

Sources : Anpe - Dares - Unedic - ASP - Pôle emploi

(p) données provisoires

En 2011, l'essentiel des mesures d'aide à l'emploi non marchand concerne le Contrat unique d'insertion – Contrat d'accompagnement à l'emploi (CUI-CAE). Cette mesure vient en remplacement des contrats d'avenir et des Contrats d'accompagnement à l'emploi. S'agissant des emplois aidés du secteur marchand, les contrats en alternance constituent la part la plus importante des mesures avec 1 563 contrats signés. Les mesures d'insertion comprennent principalement de l'accompagnement des jeunes et l'accompagnement des licenciements économiques.

⁴³ Ces prestations comprennent les charges pour interventions externes, les aides à la mobilité, les aides à l'embauche et les aides au développement des compétences.

3. Les revenus et les salaires

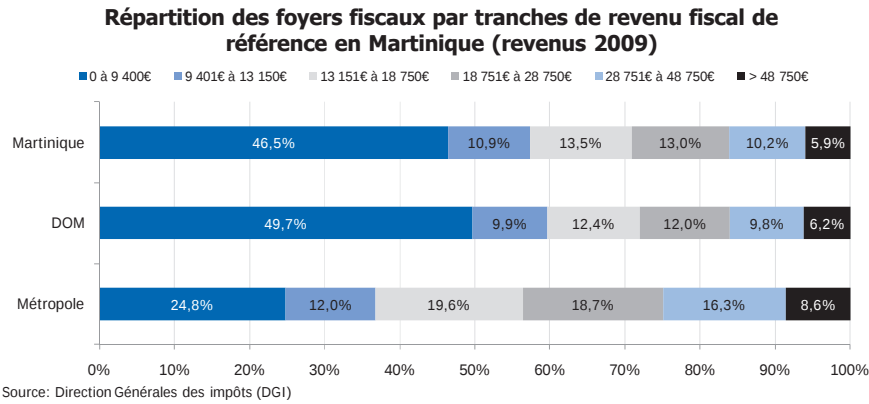
3.1 LES REVENUS

Nota Bene : Les chiffres exploités ci-après sont issus de l'annuaire statistique 2009 portant sur les revenus de 2008. L'annuaire statistique 2010 n'étant pas publié au moment de la rédaction de cette note conduit à produire l'analyse sur les données de l'année 2008. En revanche, les éléments sur la répartition des foyers fiscaux portent sur l'année 2009.

3.1.1. Les différentes catégories de revenus

La répartition des foyers fiscaux

En 2009, 233 288 foyers fiscaux sont recensés à la Martinique pour un revenu fiscal de référence⁴⁴ de 3,8 milliards d'euros, soit 24,0 % du montant total des DOM (15,7 milliards). La part des foyers fiscaux non imposables atteint 69,2 % en Martinique⁴⁵ (-0,5 point sur un an) contre 71,8 % en Guadeloupe, 72,1 % en Guyane, 72,9% à la Réunion et 46,5 % en Métropole.



La r partition des foyers fiscaux par tranche de revenu traduit de fortes disparit s. En 2009, la part des faibles revenus (inf rieurs   9 400 euros⁴⁶) demeure plus importante en Martinique qu'en M tropole (46,5 % des foyers fiscaux contre 24,8 %). Ces foyers (revenu inf rieur   9 400 euros) concentrent 8,4 % du revenu fiscal de r f rence (-0,2 point sur un an), tandis que les foyers fiscaux d clarant des revenus sup rieurs   48 750 euros (5,9 % des foyers fiscaux) repr sentent 29,4 % du revenu fiscal de r f rence (-1,1 point sur un an).

⁴⁴ Le revenu fiscal de r f rence correspond au montant net des revenus et plus values retenues pour le calcul de l'imp t sur le revenu. Il constitue une des conditions d'octroi de la prime pour l'emploi et des all gements directs locaux.

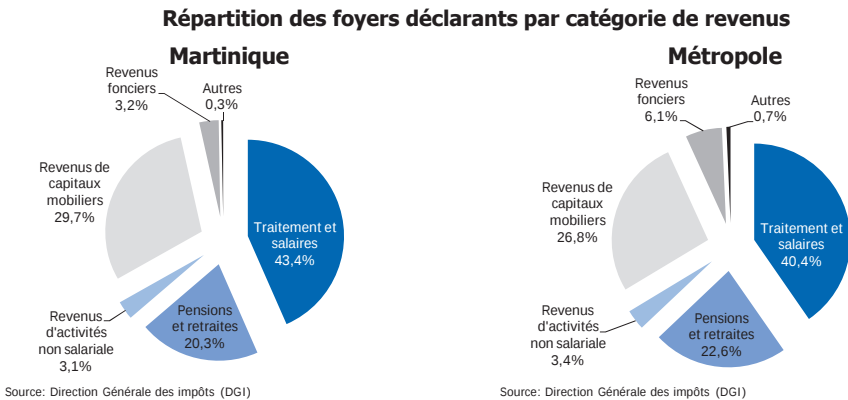
⁴⁵ La forte proportion de foyers non imposables peut  tre rapproch e de l'application d'un abattement de 30 % au revenu imposable des personnes domicili es dans les DOM.

⁴⁶ Soit l' quivalent de 783,3 euros mensuel.

En 2008, le nombre de foyers déclarants⁴⁷ s'élève à 320 418 (+ 32,9 %⁴⁸ contre + 0,7 % en Métropole).

La répartition des revenus déclarés

Les revenus déclarés par les foyers martiniquais s'élèvent à 4,4 milliards d'euros en 2008 et proviennent principalement des traitements et salaires (43,4 % contre 40,4 % en Métropole). De plus, compte tenu du vieillissement de la population, accentué par les « retours-retraites » des martiniquais résidents dans l'Hexagone, la Martinique (20,3 %) se distingue des autres territoires ultramarins⁴⁹ par un poids plus important des pensions et retraites déclarées. Ce ratio est d'ailleurs proche de celui enregistré en France hexagonale (22,6 %).



Par ailleurs, la part des foyers déclarants des revenus fonciers est plus marquée en Métropole (6,1 % contre 3,2 % en Martinique). En revanche, la proportion de foyers déclarants des revenus issus du capital (29,7 %) se situe à un niveau proche de celui de la Métropole (26,8 %).

Revenus déclarés par catégories (en millions d'euros)

	2000	2007	2008	Variations 2008 / 2007	Part en 2008
Traitements et salaires	2 073,8	2 980,0	3 046,1	2,2%	70,4%
Pensions et retraites	444,0	779,0	821,8	5,5%	18,4%
Revenus d'activité non salaria	177,1	291,1	296,9	2,0%	6,9%
Bénéfices agricoles	8,4	14,7	15,3	4,1%	0,4%
Bénéfices industriels et commerciaux	98,4	144,2	145,4	0,8%	3,4%
Bénéfices non commerciaux	70,3	132,3	136,3	3,0%	3,1%
Revenus de capitaux mobiliers	42,2	54,8	76,9	40,3%	1,3%
Revenus fonciers	64,6	117,7	121,8	3,5%	2,8%
Autres*	8,4	10,2	10,6	3,8%	0,2%
Total	2 810,1	4 232,9	4 374,2	3,3%	100,0%

* La catégorie "Autres" regroupe les revenus des activités non professionnelles (BIC non professionnels et BNC non professionnels)

Source : Direction Générale des impôts (DGI)

⁴⁷ Une distinction doit être faite entre les foyers déclarants (320 418 foyers) et les foyers fiscaux (233 288 foyers). Les foyers fiscaux sont comptabilisés sans double compte tandis que les foyers déclarants peuvent être comptabilisés plusieurs fois selon qu'ils déclarent différents types de revenu catégoriel.

⁴⁸ La progression du nombre de foyers déclarants est imputable à la forte hausse des foyers déclarants des revenus de capitaux mobiliers.

⁴⁹ Dans les autres DOM, les poids des pensions et retraites dans les revenus déclarés est de : 16,3 % à la Réunion et 11,9 % en Guyane.

Les revenus déclarés en 2008 (4,4 milliards d'euros) progressent de 3,3 % sur un an. Les traitements et salaires (70,4 % des revenus déclarés) progresse plus que l'inflation (2,2 % contre 0,8 %⁵⁰ en 2008), alors que les pensions et retraites (+5,5 %), les revenus fonciers (+3,5 %) et les revenus de capitaux mobiliers (+40,3 %) sont bien orientés.

La progression plus rapide du nombre de foyers déclarants (+32,9 %) par rapport à celle des revenus déclarés (+3,3 %) porte le revenu moyen déclaré à 13 652 euros en 2008 (-22,3 % sur un an).

Entre 2000 et 2008, la croissance économique (+46,3 % sur la période) et l'amélioration de la collecte des déclarations de revenus, ont permis une progression des revenus déclarés et du nombre de foyers déclarants respectivement de +55,7 % et +64,2 %.

3.1.2. Les revenus de la précarité

LES DISPOSITIFS D'INSERTION

La **loi n°2008-1249** du 1^{er} décembre 2008 modifie l'ensemble des dispositifs d'insertion.

Le **revenu de solidarité active** (RSA) a remplacé le **revenu minimum d'insertion** (RMI) à partir du 1^{er} janvier 2011, en application de l'ordonnance du 24 juin 2010 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion.

Au 1^{er} janvier 2011, Le nouveau texte prévoit la suppression de l'**allocation de retour à l'activité** (ARA). Le RSA ayant pour objet la réinsertion professionnelle au même titre que l'ARA en complément du RMI.

Parallèlement, un dispositif transitoire permet de conserver le **revenu de solidarité** (RSO) pour les bénéficiaires de moins de 55 ans (avant le 1^{er} janvier 2011).

Par ailleurs, la loi prévoit la création du **contrat unique d'insertion** (CUI) en remplacement du **contrat d'insertion – Revenu minimum d'activité** (CI-RMA) et du **contrat avenir**.

Ce contrat a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi. Il prend la forme du **contrat d'accompagnement dans l'emploi** (CUI-CAE) pour les employeurs du secteur non marchand et du **contrat d'accès à l'emploi** pour le secteur marchand.

Enfin, la **prime de retour à l'emploi**⁵¹ est supprimée. Les dispositions de la **prime forfaitaire mensuelle pour reprise d'activité**⁵² restent inchangées.

Le revenu de solidarité active

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le dispositif du revenu minimum d'insertion (RMI) est remplacé par le revenu de solidarité active (RSA). A la Martinique, le nombre d'allocataire du RSA s'élève à 38 925 personnes à fin 2011. Il regroupe essentiellement d'anciens bénéficiaires du RMI et de l'allocation de parent isolé (API) qui ont été transférés dans le nouveau dispositif. Au 31 décembre 2011, le dispositif du RMI comptait 29 713 bénéficiaires et celui de l'API 5 173.

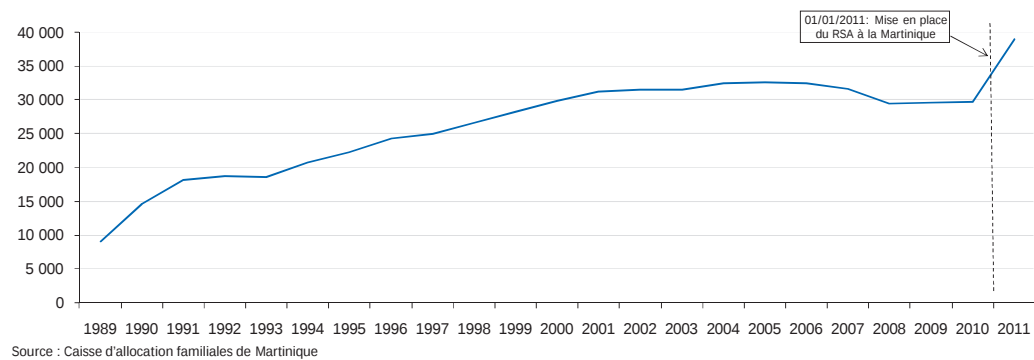
⁵⁰ A fin décembre 2008, l'inflation atteint +0,8 % en glissement annuel.

⁵¹ La prime de retour à l'emploi remplace la prime exceptionnelle de retour à l'emploi désormais réservée aux bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

⁵² La prime forfaitaire pour reprise d'activité s'adresse aux demandeurs d'emploi indemnisés qui bénéficie de l'allocation de solidarité spécifique (ASS). D'un montant de 150 €, elle est versée du 4^e mois au 12^e mois d'activité.

Les allocataires du RSA représentent 23,0 % de la population active. Dans le même temps, 15 832 demandeurs d'emploi de fin en mois (DEFM)⁵³ perçoivent le RSA (+25,3 % sur un an) et 1 192 personnes bénéficient du revenu de solidarité (RSO) soit -7,8 % par rapport à 2010.

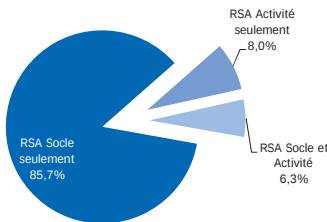
Nombre de bénéficiaires du RMI et du RSA



La majorité des allocataires bénéficie de la prestation RSA socle seulement (85,7 %). Le RSA activité⁵⁴ et le RSA socle⁵⁵ et activité regroupent respectivement 8,0 % et 6,3 % des bénéficiaires. Au regard des situations familiales, les bénéficiaires de l'allocation sont principalement des personnes seules sans enfant (49,9 %) et des familles monoparentales (42,5 %).

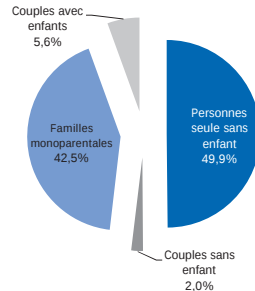
Répartition des bénéficiaires du RSA

Selon le type de prestations



Source : Caisse d'allocation familiales de Martinique

Selon le type de familles



Source : Caisse d'allocation familiales de Martinique

⁵³ A fin décembre 2010, le nombre de DEFM atteint 50 915 personnes toutes catégories confondues (A, B, C, D, et E).

⁵⁴ Le RSA activité s'adresse aux personnes, exerçant ou reprenant une activité professionnelle, qui peuvent cumuler revenus du travail et revenus issus de la solidarité.

⁵⁵ Le RSA socle est destiné aux anciens bénéficiaires du RMI ou de l'API, sans activité. Le RSA socle décroît progressivement à mesure que les revenus du travail augmentent.

En tenant compte de l'ancienneté⁵⁶ dans les dispositifs du RMI et de l'API, la situation des allocataires du RSA correspond généralement à une inscription de longue durée : 67,4 % des bénéficiaires perçoivent l'allocation depuis plus de trois ans. Parallèlement, les « nouveaux entrants » (inscrits depuis moins d'un an) représentent 17,6 % de l'ensemble des bénéficiaires.

Dans les autres dispositifs, RSA socle et RSA activité, les allocataires sont présents depuis l'apparition du dispositif. Leur ancienneté dans le dispositif est majoritairement comprise entre 7 et 12 mois, pour 89,6 % des bénéficiaires du RSA socle et 58,6 % des bénéficiaires du RSA activité.

En termes d'âge, 67,4 % des titulaires du RSA sont âgés de 25 à 49 ans, alors que 7,6 % des allocataires ont moins de 25 ans et 13,6 % plus de 55 ans.

Au 1^{er} janvier 2011, le RSA a été revalorisé de +1,5 % par rapport au RMI. Le montant mensuel pour une personne seule atteint ainsi 466,99 euros (hors forfait logement)⁵⁷. Enfin, le montant total des allocations du RSA versées par la Caisse d'allocations familiales de Martinique s'élève à 187,4 millions d'euros en 2011, soit +23,3 % par rapport au montant versé au titre du RMI en 2010.

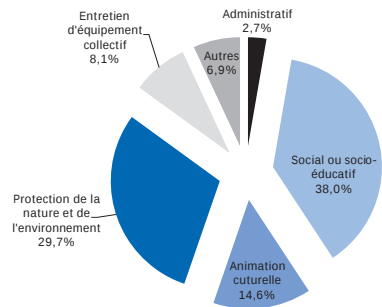
Les actions d'insertion

Le dispositif d'insertion est élaboré et mis en œuvre par l'agence départementale d'insertion (ADI) créée par la loi n°88-1088 du 1^{er} décembre 1988, et révisée par l'ordonnance n°2000-99 du 3 février 2000.

La loi de programmation pour la cohésion sociale, du 18 janvier 2005, a fortement remodelé les contrats bénéficiant d'une aide de l'État pour améliorer l'insertion professionnelle et sociale des personnes privées d'emploi. Depuis le 1^{er} janvier 2011, le contrat unique d'insertion se substitue aux quatre types de contrats existants⁵⁸, le contrat d'insertion par l'activité (CIA) est en revanche maintenu.

En 2011, 1 608 CIA ont été signées (-20,5 % sur un an) dont 70,9 % conclus au bénéfice des femmes. Les contrats conclus concernent principalement les personnes âgées de 25 à 45 ans (72,3 % des contrats), les jeunes (moins de 25 ans) et les personnes de 46 ans et plus obtenant respectivement 1,7 % et 26,0 % des CIA. L'ensemble des contrats sont conclus pour des durées allant de 3 à 6 mois.

Répartition des CIA par type d'activité



Source : ADI Martinique

⁵⁶ L'ancienneté d'un bénéficiaire du RSA est plus complexe que l'ancienneté dans le RMI. Le RSA se décompose en RSA socle et RSA activité. Trois indicateurs d'ancienneté coexistent : l'ancienneté globale RSA, l'ancienneté dans le RSA socle et l'ancienneté dans le RSA activité.

⁵⁷ Au 1^{er} janvier 2012, le RSA a été revalorisé de 1,7% (le montant mensuel pour une personne seul sans enfant est de 474,93 euros).

⁵⁸ Voir encadré à ce sujet « Les dispositifs d'insertion » dans la partie 3.1.2. « Les revenus de la précarité ».

Parallèlement, 95,5 % des salariés en CIA perçoivent le revenu de solidarité active (RSA).

Les titulaires de CIA ont des niveaux de formations très variés. 32,3 % d'entre eux n'ont pas reçu de formation au-delà de la fin de la scolarité obligatoire. En revanche, 32,8 % ont un niveau équivalent au BEP ou CAP.

Les communes et les associations constituent les principaux organismes d'accueil avec respectivement 46,3 % et 24,1 % des contrats.

Les tâches d'utilité sociale confiées aux bénéficiaires des CIA sont essentiellement des activités liées à l'action sociale et socio-éducative (38,0 %) et à la protection de la nature et de l'environnement (29,7 %).

3.2 LES SALAIRES

3.2.1. L'évolution du SMIC⁵⁹

Le SMIC est revalorisé chaque année, par décret en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) des ménages dont le chef de famille est ouvrier ou employé, augmenté de la moitié de l'évolution du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier⁶⁰.

Par ailleurs, lorsque l'indice national des prix à la consommation atteint un niveau correspondant à une hausse d'au moins 2 % par rapport à l'indice constaté lors de l'établissement du SMIC immédiatement antérieur, celui-ci est revalorisé à hauteur de la progression de l'indice des prix. Le SMIC peut également faire l'objet d'une majoration supplémentaire décidée par le gouvernement. Selon la loi du 3 décembre 2008, la revalorisation du SMIC intervient désormais le 1^{er} janvier (et non plus le 1^{er} juillet). Cette disposition est entrée en vigueur en 2010.

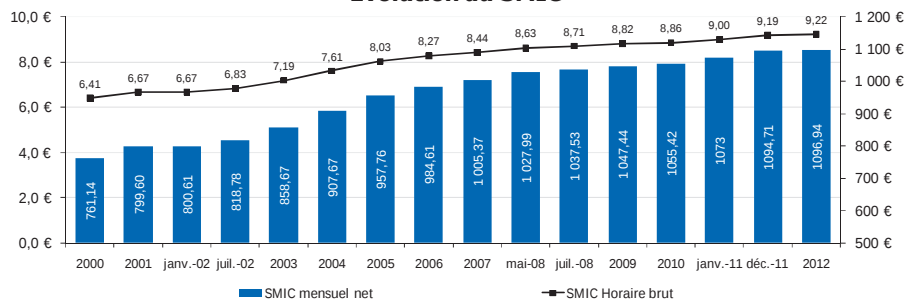
En 2011, le SMIC a été revalorisé à deux reprises. Au 1^{er} janvier 2011, le SMIC a été augmenté de 1,6 %. Au 1^{er} décembre, une seconde valorisation de 2,1 % est intervenue tenant compte d'un niveau d'inflation de 2,2 % entre novembre 2010 et novembre 2011.

Le décret n°2011-1926 du 22 décembre 2011 a revalorisé le SMIC de +0,3 %, au 1^{er} janvier 2012 portant le taux horaire à 9,22 euros.

⁵⁹ Le Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) a été institué par la loi du 2 janvier 1970. Il correspond au salaire horaire minimum légal en France quelque soit la forme de rémunération : à la tâche, au rendement, à la pièce, à la commission ou au pourboire.

⁶⁰ Le pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier est mesuré par l'indice des salaires horaire de base des ouvriers (SHBO).

Evolution du SMIC



Entre 2000 et 2004, le montant du SMIC est une estimation calculée sur la base de 35h. Sur cette période, la loi Aubry prévoyait une disposition de garantie mensuelle de rémunération (GMR) visant à maintenir le salaire des employés passés de 39 à 35 h.

Sources : JORF, INSEE

LES REVENUS SUPPLEMENTAIRES TEMPORAIRES D'ACTIVITE

Le Revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA) est une prestation mise en place et financée par l'Etat destinée à soutenir le pouvoir d'achat des salariés des départements d'Outre-mer, de Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre et Miquelon. Instauré par le décret n°2009-602 du 27 mai 2009, le RSTA est délivré au titre de la vie chère et apporte un complément de rémunération. D'un montant maximal de 100€ brut par mois, versé trimestriellement aux salariés ayant un revenu mensuel inférieur ou égal à 1,4 SMIC mensuel⁶¹ et titulaire d'un contrat de travail d'une durée supérieure ou égale à un mois.

Pour l'ensemble des départements et collectivités d'Outre-mer, l'Etat consacre une enveloppe de 233 millions d'euros au financement du RSTA⁶².

Compte tenu de l'entrée en vigueur du Revenu de solidarité active (RSA) au 1^{er} janvier 2011, le RSTA continue d'être dû, au titre des périodes d'emploi effectuées entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2012, aux seuls bénéficiaires disposant d'un droit ouvert à cette prestation au titre du mois de novembre ou de décembre 2010. Ces bénéficiaires doivent continuer de satisfaire aux conditions d'attribution à compter du 1^{er} janvier 2011, sans interruption de droit au moins égale à 2 mois consécutifs ; et ne doivent pas être membre d'un foyer (au sens du RSA) dont l'une des personnes le composant est bénéficiaire du RSA. Toutefois, les bénéficiaires du RSTA peuvent demander un basculement de leur droit vers le RSA. Pour plus d'information : <http://www.rsta-outremer.fr/index.htm#>

3.2.2. L'évolution des principaux salaires

En 2011, l'ensemble des grilles de salaires de référence sur la base des 35 heures ont connu une progression.

Au sein de la fonction publique, au 1^{er} juillet 2011, la valeur mensuelle du traitement afférent à l'indice 100 est restée stable par rapport à sa valeur de juillet 2010. Parallèlement, l'indice majoré permettant le calcul des traitements bruts est passé de 292 points à 295. Au final, les salariés de la fonction publique ont bénéficié d'une augmentation de salaire équivalente à la progression de l'indice majoré (+1,0 %).

⁶¹ Soit 1 849,43€ à la création du dispositif et 1 881,28 € au 1^{er} janvier 2010.

⁶² Selon le Ministère de l'Outre-mer, plus de 220 000 personnes pourraient percevoir cette allocation, qui serait évaluée en année pleine à 280 millions d'euros.

Evolution des principaux salaires bruts (en euros)

	2000	2009	2010	2011	Variations 2011/ 2010
SMIC	1 126,40	1 337,70	1 343,80	1 365,00	1,6%
Manœuvre ordinaire du BTP	1 086,98	1 365,03	1 378,68	nc	-
Fonction publique (1)	1 511,30	1 883,45	1 892,86	1 912,31	1,0%

(1) salaire mensuel brut minimum (indice 292) avec majoration de 40% incluse

Source: Journal Officiel de la République, Cellule du BTP, Préfecture de la Martinique

Selon les données issues des déclarations annuelles de données sociales (DADS) de 2009, le salaire net annuel moyen, toutes professions confondues, s'élève à 20 790 euros en Martinique, contre 20 249 pour la France entière (+ 2,7 %). En revanche, en Guadeloupe et en Guyane, le niveau de rémunération est supérieur à celui de la Martinique respectivement de 2,0 % et 10,5 %.

Selon les catégories socioprofessionnelles, les cadres martiniquais, les professions intermédiaires, et les employés bénéficient d'un salaire annuel moyen supérieur à celui de la France entière et de la Province. En revanche, le salaire des ouvriers est inférieur.

Salaire net horaire annuel en 2009 (emplois à temps complet)

	Ensemble	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés
Martinique	20 790	42 852	26 442	15 703	17 017	12 207
Guadeloupe	21 199	42 395	26 604	16 326	15 863	11 699
Guyane	19 814	43 613	26 649	13 979	16 698	12 326
Réunion	22 978	44 069	28 408	17 427	16 501	11 197
Province	18 891	35 269	22 551	13 680	17 588	12 923
France entière	20 249	38 549	23 030	14 122	17 781	13 034

Source : Insee, Dads Fichier Salariés au lieu de résidence.

4. Les prix

En 2011, l'inflation se situe à un niveau supérieur à celui de 2010 (2,0 % contre 1,7 %), mais inférieur à celle de la métropole (2,5 %). Cette augmentation des prix tient pour près de la moitié à la hausse des prix de l'énergie (1,1 % hors énergie).

En Martinique, comme dans l'hexagone, les prix des biens et services sont « librement déterminés par le jeu de la concurrence » conformément à l'article L 410-2 du Code du Commerce. Néanmoins, en raison de l'éloignement géographique et de l'étroitesse du marché, certains prix⁶³ sont fixés par arrêté préfectoral, en vertu du décret n°88-1046 du 17 novembre 1988. Le mode de calcul du prix des carburants a été modifié⁶⁴ au cours de l'année 2010. Présenté en septembre 2010, le nouveau mode de calcul et de fixation du prix des carburants est désormais défini par le décret n°2010-1332 du 8 novembre 2010 (publié au JORF du 10 novembre). Les prix maximum de sortie de raffinerie, de distribution (gros et détail), tant pour

⁶³ Gaz, ciment, farine, livres, médicaments, tarifs des maisons de retraite non conventionnées, taxis, communications téléphoniques, cantines scolaires, transports publics, remorquages et outillages dans les ports, manutention portuaire et consignataires de navires.

⁶⁴ Ils étaient précédemment réglementés par le décret n° 2003-1241 du 23 novembre 2003. Soumis à un prix de vente maxima, ils étaient révisés en fonction des dates d'approvisionnement de la SARA, soit tous les 1er, 11 et 21 du mois.

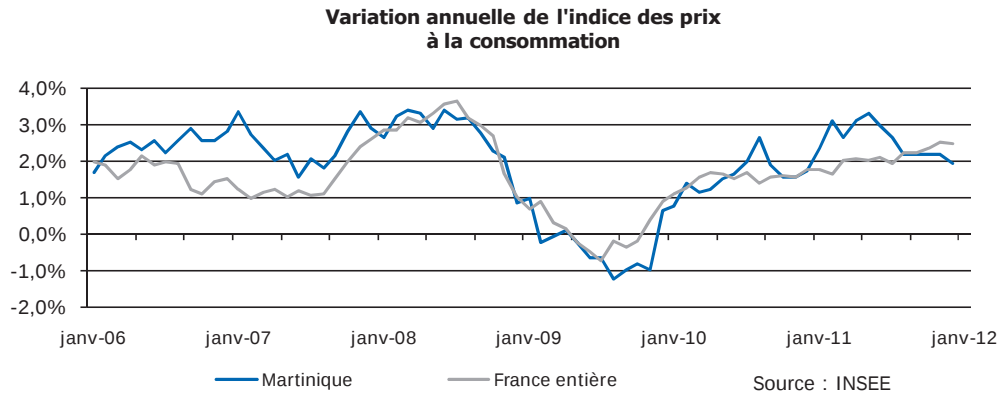
les dérivés du pétrole que pour le gaz, prennent en compte le coût moyen des produits importés⁶⁵ et le taux de change euro-dollar. Ils sont fixés le premier jour de chaque mois.

OBSERVATOIRE DES PRIX ET DES REVENUS

Conformément à l'article 75 de la Loi d'Orientation pour l'Outre Mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et au décret d'application n°2007-662 du 2 mai 2007⁶⁶, un Observatoire des Prix et des Revenus (OPR) a été créé dans chacun des départements et régions d'Outre-mer avec pour mission « d'analyser le niveau et la structure des prix et des revenus et de fournir aux pouvoirs publics une information régulière sur leur évolution ». Cet observatoire réunit une grande diversité d'acteurs: les élus locaux et nationaux, les principales administrations déconcentrées, les chambres consulaires, les organisations syndicales et socioprofessionnelles, des personnalités et organismes qualifiés en raison de leurs compétences ou de leurs connaissances en matière de formation des prix et des revenus.

A la suite des décisions du Comité interministériel de l'Outre-mer (CIOM) du 6 novembre 2009, il a été décidé de renforcer l'indépendance des OPR et d'améliorer leur capacité d'information pour en faire des relais privilégiés des politiques publiques. C'est dans ce nouveau cadre que la présidence de l'OPR est accordée à un magistrat de la chambre régionale des comptes depuis le 27 janvier 2011, plus indépendant que le Préfet. Un budget a également été alloué à l'OPR pour la réalisation d'études. L'autorité de la concurrence peut aussi désormais être saisie par l'OPR lorsque des entorses aux règles de la concurrence sont suspectées.

L'OPR de Martinique a donné lieu à différentes réunions de travail depuis sa création en décembre 2007. En 2008, des groupes de travail ont été constitués autour des thèmes de la continuité territoriale et du panier de la ménagère. En 2009, à la suite du mouvement social, trois réunions plénières présidées par le Préfet ont traité du prix des carburants et des prix des produits alimentaires. Au cours de l'année 2010, l'OPR s'est réuni deux fois sur ces thèmes, ainsi que sur l'évolution des prix des importations des intrants agricoles. En 2011, trois rencontres ont eu lieu et des groupes de travail ont été constitués, notamment sur les prix du carburant et du gaz, le prix de l'eau et le prix des produits frais. Courant 2012, par l'intermédiaire de la DIECCTE, l'OPR mettra en place l'étude des prix d'un chariot-type, auprès de 5 hypermarchés, 6 supermarchés⁶⁷ et 2 discounts.



Le taux d'inflation s'établit à 2,0 % en fin 2011, contre 1,7 % en 2010 et 0,6 % en 2009. Pour la quatrième année consécutive, l'inflation constatée en Martinique est inférieure au niveau

⁶⁵ Au cours des 13 derniers mois.

⁶⁶ L'intégralité du texte peut être consultée au J.O. du 03/05/2007, texte n° 48, pages 7840/7841.

⁶⁷ Moins de 2500 mètres carrés de surface.

national (2,5 %). En outre, la Martinique connaît une inflation supérieure à celle de la Guadeloupe (1,8 %) et à celle de Mayotte (1,2 %), mais inférieure à celle de la Guyane (2,2 %) et de la Réunion (2,1 %).

Indice des prix à la consommation				
	Pondération 2011	Fin 2010	Fin 2011	Glissement 11/10
Indice général	10 000	124,1	126,5	2,0%
Indice général hors tabac	9 978	123,2	125,6	1,9%
Indice général hors énergie	9 094	122,7	124,1	1,1%
Alimentation hors tabac	1 717	132,4	133,5	0,8%
produits frais	327	142,3	139,8	-1,8%
Produits manufacturés	2 940	104,5	105,6	1,0%
Services	4 415	128,7	130,4	1,3%
loyers et services rattachés	1 107	139,9	141,7	1,3%
services de santé	249	122,2	123,5	1,1%
transports et communications	590	112,7	110,5	-2,0%
Energie	906	138,0	152,5	10,4%
produits pétroliers	695	149,8	167,6	11,9%
Tabac	22	416,3	434,8	4,4%
France entière		122,1	125,2	2,5%
Guadeloupe		124,4	126,6	1,8%
Guyane		121,8	124,5	2,2%
Mayotte		112,4	113,7	1,2%
Réunion		125,7	128,3	2,1%

Source : INSEE

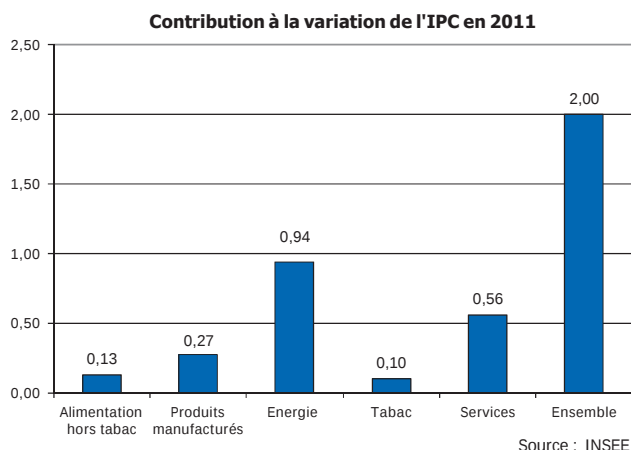
Dans le détail, les prix suivent des tendances contrastées. Les prix de l'alimentation progressent de 0,8 % (-0,2 % en 2010) malgré la baisse des prix des produits frais (-1,8 %). Les prix des produits manufacturés augmentent de 1,0 % (-0,3 % en 2010), du fait de l'augmentation des prix de l'habillement (+1,4 %) et des produits d'ameublement et d'équipement (+2,5 %) et malgré la légère baisse des prix des produits de santé (-0,2 %).

Les prix des services affichent une augmentation de 1,3 %, tirés par la hausse des loyers et des autres services comme l'hôtellerie ou la restauration (+1,3 %) ou les services de santé (+1,1 %) mais amoindris par la baisse des coûts des transports et des communications (-2,0 %).

Les prix des produits énergétiques affichent une hausse de 10,4 % sur l'année (12,5 % en 2010), en raison de la hausse des prix des produits pétroliers (+11,9 %). Depuis le décret du 8 novembre 2010, les prix des produits pétroliers sont calculés en fonction, notamment, du prix du baril de pétrole (+17 % en dollars en 2011). Les prix à la pompe sont ainsi passés de 1,39€/L au 1^{er} janvier 2011 à 1,42€/L le 1^{er} décembre 2011 pour le super sans plomb, et respectivement de 1,14€/L à 1,27€/L pour le gazole.

Enfin, les prix du tabac affichent une hausse supérieure en 2011 à celle de l'année précédente (+4,4 % en 2011, contre +3,4 % en 2010), mais leur répercussion sur l'indice global est marginale en raison de leur faible pondération.

L'inflation est avant tout portée par la hausse des prix de l'énergie, qui est la première contribution à l'inflation. L'ensemble des prix hors énergie progresse de 1,1 % en 2011.



5. Le commerce extérieur

L'année 2011 est caractérisée par une baisse des exportations (-17,5 %) et une augmentation des importations (+6,6 %). Le taux de couverture des importations par les exportations reste stable, à un niveau faible (11,4 %) et le déficit commercial se creuse une nouvelle fois (+10,8 %). Le principal partenaire commercial est la France métropolitaine pour les importations et les DFA pour les exportations. Hors produits pétroliers, le commerce régional reste, quant à lui, embryonnaire.

Les développements qui suivent doivent être appréhendés en tenant compte de l'implantation en Martinique de la Société Anonyme de la Raffinerie des Antilles (SARA) qui exploite des dépôts d'hydrocarbures en Guadeloupe et en Guyane. Dès lors, l'énergie concentre un poids important dans les échanges commerciaux de la Martinique, la SARA important du pétrole brut, depuis l'Union européenne ou l'Amérique du Nord notamment, pour réexporter une partie de sa production d'hydrocarbures raffinés vers les deux autres DFA.

Nota Bene : Les chiffres du commerce extérieur exploités ci-après ont un caractère provisoire. Ces données, produites par les Douanes sont susceptibles d'être modifiées pour le dernier exercice.

5.1. LES IMPORTATIONS DE BIENS

5.1.1 La structure des importations

En 2011, les importations de biens enregistrent une hausse de 6,6 %, après une année 2010 marquée par la reprise des échanges extérieurs (+25,4 %). Elles atteignent 2,7 milliards d'euros. Cette progression tient à la hausse des importations de produits pétroliers⁶⁸ (+43,3 %) et dans une moindre mesure à celles du poste « équipements mécaniques, matériel électrique,

⁶⁸ La hausse des importations de produits pétroliers tient à la réduction des capacités de raffinage de la SARA en 2011 du fait d'arrêts techniques, entraînant une augmentation des importations de produits raffinés à destination de la Martinique.

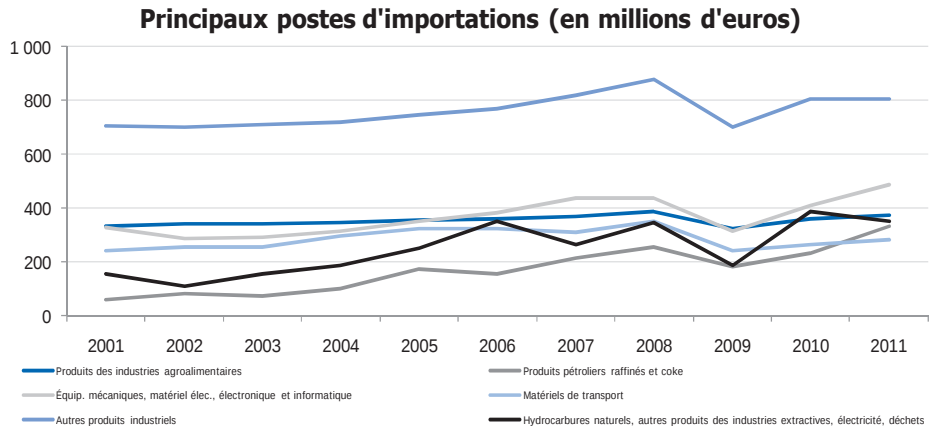
électronique et informatique » (+18,6 %) ⁶⁹ . En 10 ans, les importations augmentent de 43,5 %.

Importations en valeur

en millions d'euros	2001	2010	2011	Variations 2011/2010
Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture	40,4	48,3	48,0	-0,6%
Produits des industries agroalimentaires	332,6	362,3	374,1	3,3%
Produits pétroliers raffinés et coke	60,6	232,8	333,7	43,3%
Équip. mécaniques, matériel élec., électronique et informatique	326,3	410,5	487,0	18,6%
Matériels de transport	243,1	265,4	281,9	6,2%
Autres produits industriels	705,9	805,8	806,5	0,1%
Hydrocarbures naturels, autres produits des industries extractives, électricité, déchets	154,7	387,3	352,7	-8,9%
Produits de l'édition et autres produits	25,0	29,6	25,6	-13,5%
TOTAL	1 888,6	2 541,9	2 709,4	6,6%

Source : Douanes

Les autres postes ne participent que modérément à la croissance d'ensemble. Le matériel de transport augmente de 6,2 % en valeur et les produits des industries agroalimentaires de 3,3 %. En marge de l'évolution générale, les importations d'hydrocarbures naturels (pétrole brut) s'inscrivent en repli (-8,9 %).

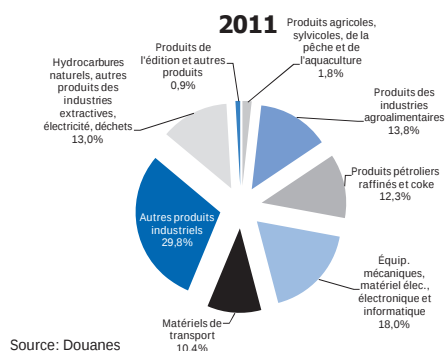
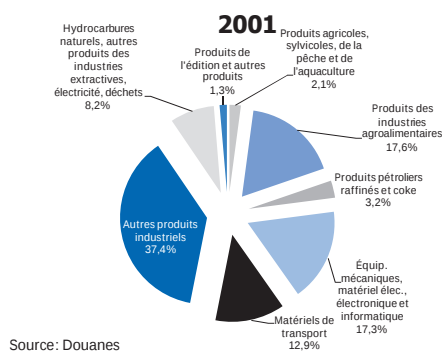


Source: Douanes

La structure des importations a peu évolué en 10 ans. En 2011, les produits pétroliers « bruts ou raffinés » (25,3 %, +13,9 points) se placent en première position devant les « équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique » (18,0 %, +0,7 point) et les « produits des industries agroalimentaires » (13,8 %, -3,8 points). Vient ensuite le matériel de transport (10,4 %, -2,5 points).

⁶⁹ Cette progression tient principalement aux importations des équipements de la nouvelle centrale EDF de Bellefontaine (moteurs, alternateurs, etc.) pour un montant d'environ 45 millions d'euros.

Structure des importations



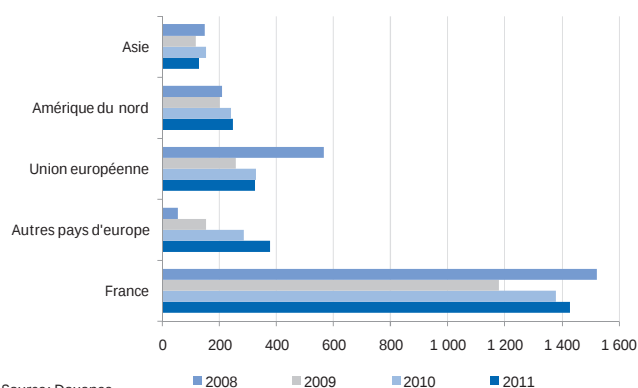
5.1.2 Les principaux fournisseurs

Près de 80 % des importations martiniquaises proviennent de l'Europe. L'hexagone demeure le principal fournisseur de la Martinique, totalisant 1,4 milliard d'euros soit 53,0 % de la valeur des importations de l'île (-2,4 points sur un an).

Cette prépondérance tend à s'atténuer : la part des importations en provenance de la métropole perd 10,9 points sur la décennie. Ces achats concernent pour l'essentiel des produits industriels (41,8 %) et des équipements électriques, électroniques et ménagers (20,8 %). Les produits agroalimentaires et le matériel de transport représentent respectivement 20,7 % et 11,0 % des achats.

Les autres pays d'Europe (hors France et Union européenne) renforcent leur position avec 14,0 % de la valeur des produits importés, soit 377,1 millions d'euros (contre 11,4 % en 2010 et 10,2 % en 2011). Cette croissance provient des achats d'hydrocarbures auprès de la Norvège (93,2 % des importations en provenance des autres pays d'Europe).

**Principaux fournisseurs
(en millions d'euros)**



L'Union européenne se situe à la troisième place avec 325,5 millions d'euros d'achats.

L'Amérique du Nord totalise 244,5 millions d'euros de produits importés (9,1 %) et constitue le quatrième partenaire commercial de la Martinique. La part des produits en provenance d'Asie (principalement de Chine, de Corée du sud et du Japon) est marginale (4,7 %).

5.2. LES EXPORTATIONS DE BIENS

5.2.1 La structure des exportations

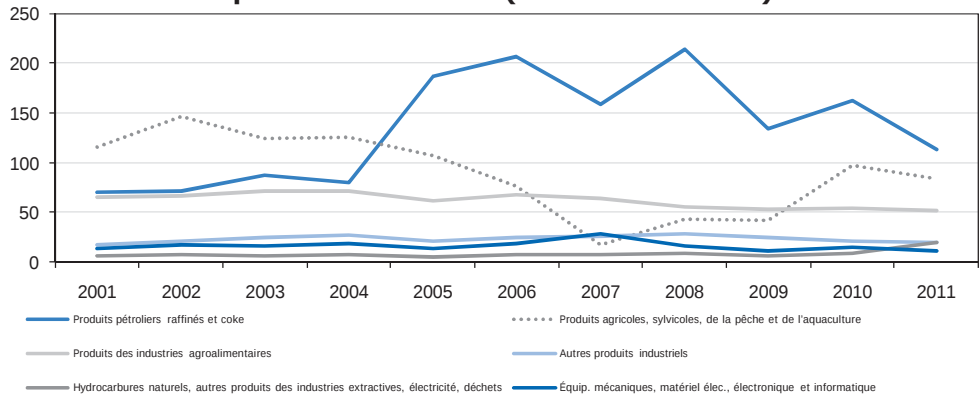
En 2011, les exportations de la Martinique atteignent 308,3 millions d'euros, soit une diminution de 17,5 % sur un an et se situent presque au même niveau qu'en 2001 (-1,1 %). Dans le détail, cette baisse tient au repli des exportations de matériels de transport (-47,9 %) et des exportations de produits pétroliers⁷⁰ (-30,5 %).

Exportations en valeur

en millions d'euros	2001	2010	2011	Variations 2011/2010
Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture	115,2	96,6	84,1	-12,9%
Produits des industries agroalimentaires	65,4	53,9	52,1	-3,2%
Produits pétroliers raffinés et coke	70,2	162,3	112,8	-30,5%
Équip. mécaniques, matériel élec., électronique et informatique	13,6	14,9	11,3	-23,9%
Matériels de transport	21,9	15,6	8,1	-47,9%
Autres produits industriels	17,2	20,8	20,2	-2,8%
Hydrocarbures naturels, autres produits des industries extractives, électricité, déchets	5,7	8,9	19,3	117,0%
Produits de l'édition et autres produits	2,4	1,0	0,3	-74,7%
TOTAL	311,7	373,9	308,3	-17,5%

Source : Douanes

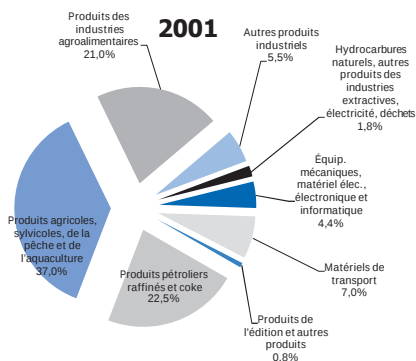
Exportations en valeur (en millions d'euros)



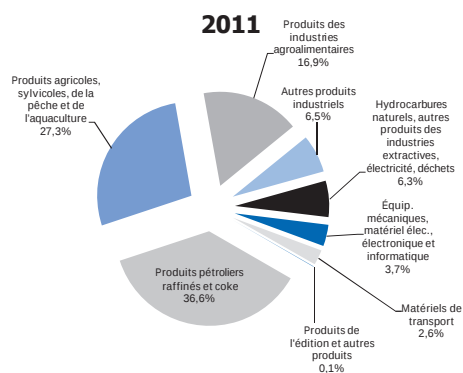
Source: Douanes

⁷⁰ La baisse des exportations de produits pétroliers provient de la réduction des capacités de raffinage de la SARA en 2011.

Structure des exportations



Source: Douanes



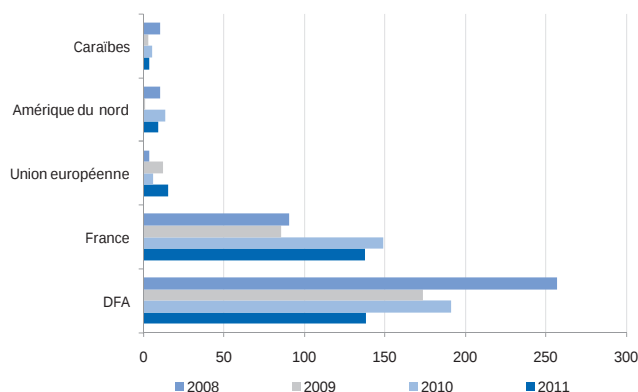
Source: Douanes

Représentant 36,6 % des exportations (-6,3 points sur un an), les produits pétroliers raffinés demeurent le principal poste d'exportation, devant les produits de l'agriculture et de la pêche (27,3 %, +1,4 point) et les produits de l'industrie agroalimentaire (16,9 %, +2,5 points). Sur 10 ans, la structure des exportations en valeur a nettement évolué avec un renforcement des produits pétroliers raffinés (36,6 % contre 18,8 %) ⁷¹, au détriment notamment des produits de l'agriculture et de la pêche (27,3 % contre 30,8 %).

5.2.2 Les principaux clients

Conséquence directe de l'implantation de la SARA en Martinique, la Guadeloupe et la Guyane demeurent les principaux partenaires à l'export de la Martinique. Ils sont destinataires de 44,9 % des produits exportés (138,4 millions d'euros, -17,1 points sur un an). Ces exportations sont constituées à près de 73,3 % de combustible et de carburant à destination de la Guadeloupe (36,0 %) et de la Guyane (37,3 %).

Principaux clients (en millions d'euros)



Source: Douanes

Second partenaire, la métropole concentre 44,8 % des exportations (contre 48,4 % en 2010).

Elles sont principalement composées de produits agricoles, sylvicoles et de l'aquaculture (84,1 millions d'euros) et des produits des industries agroalimentaires (34,0 millions d'euros au total).

Les ventes vers les autres pays conservent un poids marginal dans le total des exportations.

⁷¹ Cette progression est liée à la hausse des prix du pétrole.

5.3 LA BALANCE COMMERCIALE, HORS SERVICES

En 2011, la diminution des exportations pèse fortement sur le solde de la balance commerciale. Le déficit du commerce extérieur se creuse pour atteindre 2,4 milliards d'euros (+10,8 % sur un an) et le taux de couverture des importations par les exportations enregistre une sensible baisse (-3,3 points) pour s'établir à 11,4 %, niveau le plus bas des dix dernières années. La situation géopolitique et l'étroitesse du marché conduisent la Martinique à importer la quasi totalité de ses besoins. Ainsi, les produits agroalimentaires représentent 13,4 % du déficit, les produits pétroliers raffinés 23,1 % et les équipements et le matériel de transport 31,2 %.

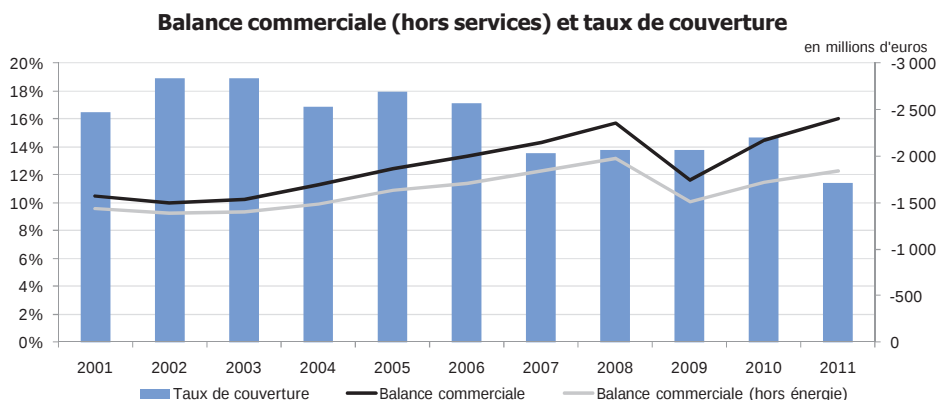
Balance commerciale, hors services

en millions d'euros	2001	2010	2011	Variations 2011/2010
Importations	1 888,6	2 541,9	2 709,4	6,6%
Exportations	311,7	373,9	308,3	-17,5%
Balance commerciale	-1 576,9	-2 168,0	-2 401,1	10,8%
Taux de couverture en % (exportations/importations)	16,5%	14,7%	11,4%	-3,3 points
Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture	74,8	48,4	36,1	-25,3%
Produits des industries agroalimentaires	-267,2	-308,4	-322,0	4,4%
Produits pétroliers raffinés et coke	9,6	-70,5	-220,8	213,3%
Équip. mécaniques, matériel élec., électronique et informatique	-312,7	-395,6	-475,7	20,2%
Matériels de transport	-221,1	-249,8	-273,8	9,6%
Autres produits industriels	-688,7	-785,0	-786,3	0,2%
Hydrocarbures naturels, autres produits des industries extractives, électricité, déchets	-149,0	-378,3	-333,3	-11,9%
Produits de l'édition et autres produits	-22,6	-28,6	-25,4	-11,4%
TOTAL	-1 576,9	-2 168,0	-2 401,1	10,8%

Source : Douanes

L'augmentation du déficit de la balance commerciale concerne l'ensemble des branches, à l'exception du secteur primaire (+36,1 millions d'euros), qui est le seul poste excédentaire. La dégradation des termes de l'échange tient principalement à l'évolution du poste des « produits raffinés et coke » (baisse de 150,8 millions d'euros et déficit de 220,8 millions d'euros). Hors énergie, le déficit de la balance commerciale (1,8 milliards d'euros) augmente de 7,4 %.

Il convient de préciser que le poste « équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique » et le poste « autres produits industriels » expliquent 52,6 % du déficit sur l'année. Cette évolution défavorable tient aux importations des équipements de la nouvelle centrale EDF de Bellefontaine (moteurs, alternateurs, etc...).



Source: Douanes

5.4 LES ECHANGES REGIONAUX

Les relations commerciales régionales incluent les échanges avec les Etats de la Caraïbe, d'Amérique du Nord, d'Amérique du Sud et d'Amérique Centrale. Ces échanges représentent 15,4 % du total des entrées et 49,1 % du total des sorties en valeur. Ils représentent 417,1 millions d'euros d'importations et 151,6 millions d'euros d'exportations. En comparaison, la Martinique importe 1,4 milliards d'euros de la Métropole et exporte 138,0 millions d'euros vers l'hexagone.

L'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud fournissent respectivement 58,6 % et 18,8 % des importations régionales. Les échanges avec l'Amérique du Nord portent principalement sur les produits pétroliers en provenance des Etats-Unis (80,9 % du total). Les importations en provenance des îles de la Caraïbe (hors DFA) ne représentent que 17,0 % des importations régionales à 70,8 millions d'euros. Elles sont principalement constituées de produits issus de l'industrie énergétique (carburants et combustibles pour 69,2 % du total). Les importations en provenance des DFA représentent seulement 3,3 % du total des importations régionales. Elles concernent principalement des produits pétroliers en provenance de la Guadeloupe et des produits agroalimentaires et du bois en provenance de la Guyane.

La Martinique réalise près de 49,1 % de ses exportations, soit 151,6 millions d'euros, avec son espace régional. Ces exportations restent très largement concentrées en direction de la Guadeloupe et de la Guyane (91,3 %), tandis que les échanges vers les autres territoires de la Caraïbe sont marginaux (4,3 %). Le premier poste d'exportations vers les DFA est constitué par les produits pétroliers (73,3 %, dont 36,0 % pour la Guadeloupe et 37,3 % pour la Guyane). Avec 15,5 millions d'euros, les autres produits industriels constituent le second poste d'exportations d'euros. Les produits de l'industrie agroalimentaire, troisième poste d'exportation, (10,9 % dont 7,4 % pour la Guyane et 3,5 % pour la Guadeloupe) sont constitués principalement de boissons (eaux minérales 39,4 % et rhum 14,1 %).

L'INTEGRATION REGIONALE

La CARICOM

La Communauté caribéenne et du marché commun (CARICOM) a été mise en place en 1973 dans le but d'instaurer un marché commun entre les Etats de la Caraïbe. Elle compte à ce jour 15 membres (Antigua, Barbade, Bahamas, Belize, Dominique, Guyana, Grenade, Haïti, Jamaïque, Montserrat, Sainte-Lucie, Saint-Kitts et Nevis, Saint-Vincent et les Grenadines, Surinam, Trinidad et Tobago) et 5 membres associés (Anguilles, Bermudes, les Iles vierges britanniques, les Iles Cayman et les Iles Turks et Caicos). Les missions de la CARICOM visent principalement à favoriser la croissance durable de ses membres. L'organisation souhaite notamment faciliter le rapprochement économique et la circulation des personnes. La CARICOM a tenu un sommet avec Cuba le 8 décembre 2011, afin de renforcer les liens économiques et culturels entre les pays caribéens et Cuba. Le 32^e sommet de la CARICOM s'est déroulé à Saint-Kitts et Nevis en juillet 2011. Il a été notamment consacré à la situation en Haïti, en présence de son président.

L'Organisation des Etats de la Caraïbe orientale

L'Organisation des Etats de la Caraïbe orientale (OECS) a été créée en 1981 au sein de la CARICOM pour succéder au marché commun des Antilles orientales (MCAO/ECCM) mis en place en 1968. Cette organisation, dont le siège est à Castries, capitale de Sainte-Lucie, comprend onze membres, dont six Etats (Sainte-Lucie, Grenade, la Dominique, Saint-Vincent et les Grenadines, Saint-Kitts et Nevis, Antigua et Barbuda) et trois territoires britanniques associés (Montserrat, Anguilla et les Iles vierges britanniques). En janvier 2012, la Martinique et la Guadeloupe ont entamé les démarches d'admission en qualité de «membre associé» à l'OECS, conformément à la décision de la 54^e rencontre de la Haute Autorité de l'Organisation. Les deux régions devraient intégrer pour la première fois une organisation régionale et pourront participer aux actions de coopération menées par cette institution. Le principal objectif de l'OECS est de promouvoir la coopération économique entre ses membres, au niveau régional et international et de les assister dans la mise en œuvre de leurs obligations en matière de droit international. L'OECS est également dotée d'une banque centrale qui supervise les opérations ayant trait à l'utilisation de l'East Caribbean Dollar.

Les projets de coopération régionale

En décembre 2011 s'est tenue la 3^{ème} conférence de l'Union Régionale des Antilles et de la Guyane (URAG) à Cayenne. Cet événement illustre la volonté des trois présidents de Région (Martinique, Guadeloupe et Guyane) à poursuivre le développement de synergies entre les trois collectivités régionales. La création d'un comité de liaison interportuaire a été décidée, ainsi que le lancement d'études pour le projet de création d'une compagnie aérienne sur le réseau de moyens courriers qui concernerait les vols entre Cuba et Fortaleza, avec escales aux Antilles et en Guyane. Enfin, la volonté de créer un centre de formation des apprentis a également été évoquée. Les collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy ont été invitées à rejoindre l'URAG.

Par ailleurs, la Martinique bénéficie des financements d'Interreg, programme européen visant à mieux insérer les DFA dans leur espace régional. Les projets portent sur la coopération économique, la santé, la prévention des risques, la culture et le sport. Plusieurs projets de coopération régionale sont en cours, financés par le programme européen Interreg IV Caraïbes, avec des cofinancements du FEDER. Le projet BECCA, lancé en mai 2010, s'est poursuivi. Il s'agit d'un moteur de recherche qui permet de fournir tous les renseignements utiles sur les services disponibles pour le transport maritime de marchandises conteneurisées ou conventionnelles entre les îles Etats de la Caraïbe et les pays du continent américain bordant ce bassin. De plus, après une période d'études de faisabilité, le projet de géothermie entre la Dominique, la Guadeloupe et la Martinique est entré dans sa seconde phase avec le lancement des premiers forages en décembre 2011. En effet, l'île bénéficie d'un important potentiel géothermique qui pourrait lui permettre de couvrir ses besoins énergétiques et d'exporter de l'électricité par câble sous-marins en direction des deux départements français. Enfin, le projet OHA DAC tend à la mise en place progressive d'un droit des affaires unifié dans la Caraïbe.

Section 3

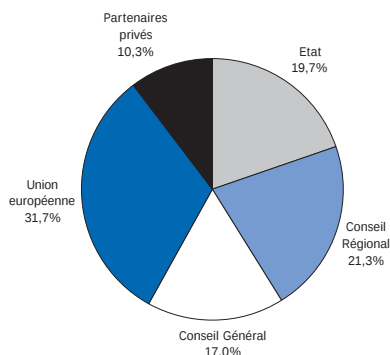
Les politiques et finances publiques

1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre

Les politiques contractuelles sont des outils essentiels en faveur du développement économique et social. Au niveau régional, elles sont mises en œuvre à travers le Contrat de Projet Etat-Région-Département 2007-2013 (CPERD) et les programmes opérationnels (PO) 2007-2013. Ces documents, élaborés en étroite collaboration avec le Conseil Régional et le Conseil Général, répondent aux priorités indispensables à un développement d'ensemble de la Martinique.

1.1 LE CONTRAT DE PROJET ETAT-REGION-DEPARTEMENT (CPERD)

Le Contrat de Projet Etat-Région-Département 2007-2013 a été signé le 3 avril 2007. Cette cinquième génération du contrat de plan est recentrée sur quatre objectifs régionaux prioritaires : (i) la dynamisation du tissu économique ; (ii) le développement d'une économie de l'intelligence et de la connaissance ; (iii) l'accroissement de l'exigence de solidarité au bénéfice des populations les plus fragilisées ; (iv) un engagement partagé pour un développement durable de qualité.



Ces objectifs stratégiques ont été déclinés au sein de 13 grands projets représentant une enveloppe financière globale de 787 millions d'euros, dont 457 millions d'euros de financements publics nationaux. Ceux-ci sont répartis entre l'Etat (155,3 millions d'euros, dont 13,7 millions d'euros au titre de l'ANRU), le Conseil régional (167,5 millions d'euros, dont 2,0 millions d'euros au titre de l'ANRU) et le Conseil général (134,1 millions d'euros). Ces dotations sont complétées par des crédits privés ainsi que par des crédits de l'Union Européenne (190,9 millions d'euros au titre du FEDER, 46,5 millions d'euros au titre du FEADER, 8 millions d'euros au titre du FSE et 4 millions d'euros au titre du FEP).

A fin 2010⁷², le taux de crédits engagés par l'Etat et les collectivités dans le cadre du CPERD atteint près de 17 % (contre 14 % fin 2009), soit 76 millions d'euros. Le taux d'engagement de l'axe « attractivité et compétitivité du territoire » (20,8 %) est le plus élevé, avec notamment les projets de désenclavement numérique du territoire (67,2 %) et de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (22,6 %). Les axes « dimension environnementale et développement durable » (12,4 %) et « cohésion sociale et territoriale » (15,4 %) sont les moins engagés financièrement.

⁷² Les données actualisées à fin 2011 n'étaient pas disponibles dans leur intégralité, lors de la rédaction de ce paragraphe.

Bilan du CPERD à fin 2010

CPER 2007-2013

Projets	Crédits ouverts	Crédits engagés au 31/12/2010		Crédits versés au 31/12/2010	
	millions d'euros	millions d'euros	en % des crédits ouverts	millions d'euros	en % des crédits ouverts
1. Développement et promotion de l'offre patrimoniale	30,8	2,1	6,8%	0,1	0,4%
2. Désenclavement numérique du territoire	15,2	10,2	67,2%	7,1	46,8%
3. Insérer l'économie martiniquaise dans son environnement	58,6	8,5	14,6%	2,8	4,8%
4. Soutenir l'enseignement supérieur et la recherche	49,8	11,3	22,6%	8,6	17,3%
5. Renforcement des infrastructures portuaires	2,5	0,5	20,0%	0,5	20,0%
TOTAL TITRE 1 : ATTRACTIVITE ET COMPETITIVITE	156,9	32,6	20,8%	19,1	12,2%
6. Gestion et maîtrise des risques naturels et technologiques	26,0	2,1	8,0%	0,0	0,0%
7. Préservation des ressources et de l'environnement	49,0	8,3	16,8%	2,5	5,1%
8. Développement des énergies renouvelables	29,7	2,6	8,8%	0,8	2,6%
TOTAL TITRE 2 : DIMENSION ENVIRONNEMENTALE DU DEVELOPPEMENT DURABLE	104,7	12,9	12,4%	3,3	3,1%
9. Politique d'aménagement urbain et rural	35,5	4,7	13,4%	0,8	2,3%
10. TCSP	108,3	17,0	15,7%	8,7	8,1%
11. Favoriser l'inclusion sociale par la formation et l'éducation	10,2	4,1	40,3%	3,2	31,6%
12. Moderniser les structures d'accueil sanitaires	19,3	1,3	7,0%	0,3	1,6%
13. Institut du sport	22,0	3,0	13,4%	2,0	8,9%
TOTAL TITRE 3 : COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE	195,3	30,1	15,4%	15,0	7,7%
Total	456,9	75,7	16,6%	37,4	8,2%

Source : Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR)

La révision du CPERD à mi-parcours, actée fin 2011, a ramené l'enveloppe des crédits ouverts de 456,9 millions d'euros⁷³ à 415,0 millions d'euros, soit une diminution de 41,9 millions d'euros (Etat : -0,5 million d'euros ; Région : +25,8 millions d'euros ; Département : -67,2 millions d'euros). La baisse de la contribution du Département a été partiellement compensée par la hausse de la contribution de la Région et de celle du FEDER (+13,5 millions d'euros).

1.2 LES AIDES EUROPEENNES

1.2.1 Les Programmes opérationnels (PO) 2007-2013

Les programmes opérationnels (PO) 2007-2013 sont le relais du Document unique de programmation (DOCUP). Ces programmes s'inscrivent dans le cadre de la réforme de la politique régionale européenne et des règles de mise en œuvre des fonds structurels. Ils introduisent davantage de souplesse dans la programmation puisqu'ils sont désormais spécialisés par fonds dont l'autorité de gestion est l'Etat. Dès lors, les Etats membres sont plus autonomes en matière de gestion financière, l'intervention communautaire étant proportionnelle à l'importance des cofinancements européens. La mise en œuvre de cette nouvelle programmation introduit plusieurs changements.

En premier lieu, la règle du « fléchage » est instaurée. Désormais, les PO FEDER et FSE doivent « flécher » 60 % des dépenses⁷⁴ sur des thématiques prioritaires liées aux objectifs de Lisbonne - pour l'innovation, la croissance et l'emploi - et de Göteborg, adjoignant une dimension environnementale par l'intégration du développement durable au cœur des économies européennes. La conséquence de cette concentration thématique implique une plus grande sélectivité dans les projets retenus.

⁷³ Dont 15,7 millions d'euros au titre de l'ANRU.

⁷⁴ 60 % pour les régions de la Convergence contre 75% pour les régions de la Compétitivité.

En second lieu, l'allocation additionnelle spécifique FEDER, destinée à compenser les surcoûts induits par l'ultrapériphérie (fonds RUP), est mise en œuvre⁷⁵. Aussi, la partie investissement du fonds RUP portera notamment sur la mise aux normes parasismiques du plateau technique de la Meynard et de celles des écoles du premier degré et du second degré, ainsi que sur la protection contre les inondations. La partie fonctionnement sera dédiée au soutien au fret, au transport maritime intérieur, ainsi qu'au transport de certains déchets vers des centres de traitement extérieurs. Enfin, le FEOGA est remplacé par un Fonds européen agricole de développement rural (FEADER) et l'IFOP par un Fonds européen pour la pêche (FEP).

Au total, le montant de l'enveloppe communautaire pour la période 2007-2013 est de 624,5 millions d'euros pour la Martinique. Ces fonds se répartissent entre le FEDER (417,0 millions, dont 107,0 millions au titre du fonds RUP), le FSE (97,8 millions), le FEADER (103,2 millions) et le FEP (6,5 millions). L'enveloppe globale est en diminution de 11 % par rapport à la précédente période de programmation.

DOCUP puis PO	DOCUP	PO	Variation
	2000-2006	2007-2013	
FEDER puis PO FEDER	473,8	417,0	-12,0%
FSE puis PO FSE	121,0	97,8	-19,2%
FEOGA puis PDR FEADER	101,8	103,2	1,4%
IFOP puis PO FEP	7,2	6,5	-9,7%
Total	703,8	624,5	-11,3%

Source : Préfecture

Pour une partie de l'enveloppe FEDER (114,0 millions d'euros), deux délégations globales ont été confiées au Conseil régional et à l'ADEME :

- Conseil régional : innovation et la compétitivité des entreprises (7,0 millions d'euros), réseau d'accompagnement et de soutien des entreprises (2,0 millions d'euros), environnement financier des entreprises (12,0 millions d'euros), aide à l'investissement matériel et immatériel des entreprises artisanales, commerciales, industrielles et de services (20,5 millions d'euros), aménagements touristiques (34,5 millions d'euros) et dynamisation de l'industrie touristique (16,5 millions d'euros),
- ADEME : maîtrise de la dépense énergétique et développement des énergies renouvelables (21,5 millions d'euros).

Ces dotations sont complétées par des crédits publics et privés. L'ensemble des fonds alloués dans le cadre des PO devrait permettre un investissement total de près de 1,3 milliard d'euros sur la période de programmation. Afin d'optimiser les crédits communautaires et les fonds publics (Etat, Région, Département), les Contrats de projets Etat, Région, Départements ont été adossés aux différents PO.

⁷⁵ Article 299 du traité d'Amsterdam qui définit les caractéristiques des RUP : insularité, faible superficie du territoire, éloignement, relief accidenté, climat, risques naturels élevés.

PO 2007-2013	Crédits ouverts	Crédits engagés au 31/12/2011	Crédits versés au 31/12/2011
	millions d'euros	millions d'euros	millions d'euros
		en % des crédits ouverts	en % des crédits ouverts
FEDER	417,0	62,2%	71,2
FSE	97,8	54,1%	12,4
FEADER	103,2	41,7%	27,5
FEP	6,5	74,3%	2,2
Total	624,5	57,7%	113,3
			18,1%

Source : Préfecture

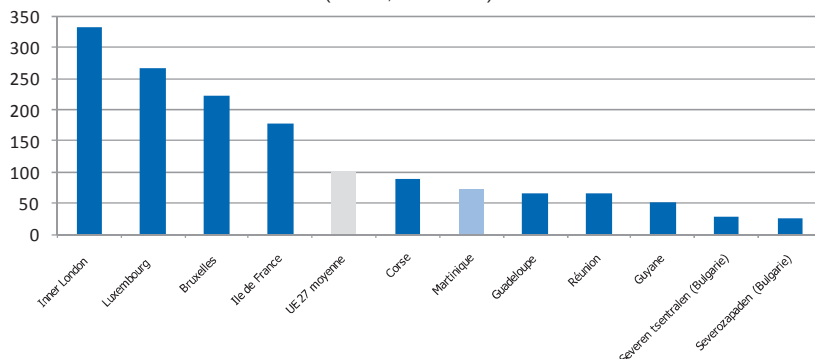
Au 31 décembre 2011, les crédits engagés représentent globalement 57,7 % des crédits ouverts, soit un montant total de 360,1 millions d'euros (12,8 % seulement un an plus tôt). Le montant des crédits versés reste faible (18,1 %). Le taux de certification devra suffisamment progresser en 2012, afin d'éviter le dégagement d'office. Plusieurs projets phares devraient connaître une amélioration de leur taux de réalisation en 2012 :

- le TCSP (transport collectif en site propre),
- le haut débit numérique dans les communes,
- l'Institut du sport,
- le Musée du Père Pinchon,
- la Maison de l'entreprise (accompagnement des entreprises en un lieu unique),
- le soutien au tourisme (aménagement de sites et dynamisation de l'offre).

Dans d'autres domaines, une concrétisation plus rapide des projets est attendue (gestion des déchets, prévention des inondations, protection de la biodiversité, mise aux normes parasismiques des écoles, réalisation d'établissements pour personnes âgées dépendantes).

Selon Eurostat (office statistique de l'Union européenne), en 2009, le PIB par habitant de la Martinique exprimé en standard de pouvoir d'achat, représente 71,8 %⁷⁶ du PIB par habitant des vingt-sept pays de l'Union européenne (UE27). En conséquence, la Martinique reste éligible aux aides européennes relevant de l'objectif « convergence » pour la prochaine période de programmation 2014-2020.

PIB régionaux par habitant dans l'UE27 en 2009
(en SPA, UE27 = 100)



Source : Eurostat

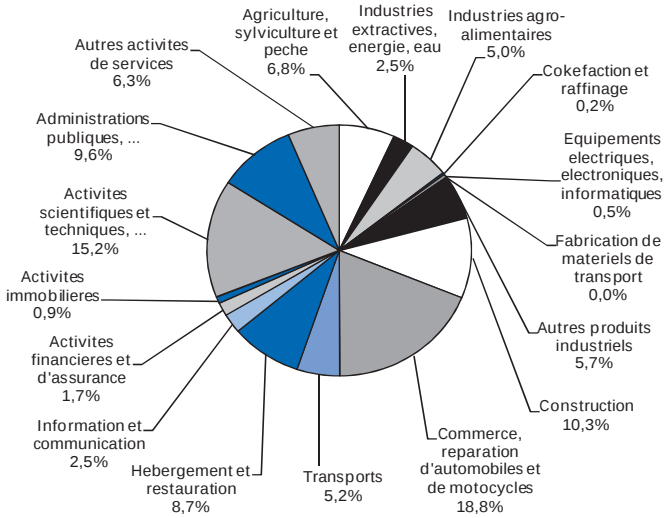
⁷⁶ Communiqué de presse Eurostat du 13 mars 2012.

1.3 LES AUTRES DISPOSITIFS

1.3.1 Les exonérations de charges sociales

En 2011, le montant des exonérations de charges sociales s'élève à 274 millions d'euros à la Martinique⁷⁷. Ces exonérations concernent 11 990 entreprises. Les secteurs du commerce et de la construction en sont les principaux bénéficiaires.

Répartition des cotisations sociales exonérées en 2011



Source : Caisse générale de Sécurité sociale

1.3.2 Le plan de relance de la Région

Le Conseil régional a mis en place en 2010 un plan de relance économique triennal avec l'appui des autres collectivités, afin de stimuler le redémarrage économique de la Martinique, il devrait concerner au total près de 270 projets pour un montant global de 345 millions d'euros.

Le plan de relance est principalement basé sur la commande publique. Les projets ont été sélectionnés en partenariat avec les 34 communes et les communautés de commune, selon des critères tels que leur programmation à 2 ou 3 ans, ainsi que leur potentiel en termes de création d'emplois. Ils sont répartis de façon équilibrée sur le territoire et sont pour la plupart des projets d'aménagement destinés à dynamiser l'activité économique, désenclaver les quartiers et améliorer les infrastructures touristiques.

⁷⁷ Les dispositifs d'exonération issus des lois pour l'Outre-mer (LODEOM, LOPOM...) représentent 207 millions d'euros en 2011. Les autres mesures d'exonérations de charges sociales représentent 67 millions d'euros. Un cotisant peut cumuler une exonération spécifique à l'Outre-mer et une exonération classique.

Les autres volets du plan concernent :

- le logement social avec des aides au démarrage de nouveaux projets de construction, la mise aux normes parasismiques ;
- le renforcement des capacités du fonds de garantie à l'habitat de la Martinique (FGHM) ;
- le soutien aux entreprises par le biais d'aides à l'embauche, l'aide à la création d'entreprises à travers des prêts à taux zéro pouvant atteindre 50 000 euros ; l'aide aux entreprises en difficulté, particulièrement dans l'hôtellerie ;
- les études de mise en place de projets structurants dans des secteurs stratégiques (tourisme, énergies renouvelables, numérique...).

2. Le système fiscal

La fiscalité applicable dans les départements d'Outre-mer se distingue de celle de métropole sur plusieurs points : des mesures structurelles d'allègements fiscaux visent à augmenter le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises de ces départements⁷⁸.

En termes de mesures fiscales, la loi pour le développement économique des Outre-mer (LODEOM) votée en mai 2009⁷⁹ a poursuivi un double objectif : d'une part, créer dans les DOM des zones franches qui permettent une large exonération fiscale des entreprises dans le but d'accroître leur rentabilité et leurs capacités à l'exportation et, d'autre part, réformer un certain nombre de mécanismes existants dont l'efficacité n'était pas avérée lors des différentes évaluations réalisées.

Les lois de finances de 2010 introduisent des mesures fiscales spécifiques aux départements d'Outre-mer, concernant notamment la taxe générale sur les activités polluantes, les zones franches d'activités, ou le RSTA. En revanche, les lois de finances 2011 et 2012 prévoient une diminution des taux de défiscalisation et un plafonnement accru des réductions d'impôts accordées au titre des investissements en Outre-mer.

2.1 DES MESURES STRUCTURELLES D'ALLEGEMENTS FISCAUX

Il existe deux types d'aménagements généraux du barème de l'impôt :

1. Un abattement de l'impôt sur le revenu de 30 % plafonné à 5 100 € pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion et de 40 % plafonné à 6 700 € pour la Guyane⁸⁰, qui se conjugue avec une réduction de 16 % des plus-values de cession de titres pour les contribuables domiciliés dans les DOM.

⁷⁸ Afin de compenser les handicaps propres aux régions ultrapériphériques. La notion de région ultrapériphérique est précisée dans l'article 299-2 du traité de l'Union européenne au bénéfice de sept régions européennes périphériques au continent européen. Ce traité reconnaît un certain nombre de handicaps exogènes (éloignement, faible superficie, risques naturels élevés...) et endogènes (développement limité du capital humain, barrières à l'entrée, étroitesse des marchés intérieurs, manque d'insertion dans l'environnement régional...) au développement économique de ces territoires, qui justifient une intervention publique spécifique.

⁷⁹ Loi n°2009-594 du 27 mai 2009.

⁸⁰ Contre 18 000 F soit 2 744 € en 1980 lors de son instauration.

Concernant le plafonnement des avantages fiscaux, l'article 81 de la loi de finances⁸¹ pour 2010 diminue les montants du plafonnement global des avantages fiscaux : « Le total des avantages fiscaux mentionnés au 2 ne peut pas procurer une réduction du montant de l'impôt dû supérieure à la somme d'un montant de 20 000 € (au lieu des 25 000 € initiaux) et d'un montant égal à 8 % (au lieu de 10 %) du revenu imposable servant de base au calcul de l'impôt sur le revenu dans les conditions prévues au I de l'article 197. »

On retrouve notamment, parmi les avantages fiscaux éligibles au plafonnement, les dispositifs d'aide fiscale à l'investissement des articles 199 undecies A, B et C.

Par ailleurs, la loi de finances pour 2010 exonère d'impôt sur le revenu les contribuables domiciliés dans les DOM pour la partie relative au RSTA. Les primes versées en complément du RSTA par les collectivités de Guadeloupe et Martinique sont également exonérées.

2. L'abattement d'un tiers de l'impôt sur les sociétés applicable dans les DOM au titre de l'article 217 bis du CGI a été abrogé par l'article 10 de la loi de finances pour 2012. L'imposition se fera sur la totalité du bénéfice soumis à l'IS, à compter de l'impôt dû au titre des exercices clos au 31 décembre 2011. Toutefois, ne sont pas remis en cause les avantages fiscaux suivants :

- l'abattement en faveur des entreprises nouvelles,
- l'abattement en faveur des entreprises implantées en zones franches d'activités,
- l'abattement en faveur des entreprises implantées dans des zones franches urbaines.

L'instauration de zones franches d'activité par la LODEOM⁸² était venue renforcer l'allègement des prélèvements fiscaux concernant les entreprises, en augmentant les abattements sur les bénéfices imposables et en instaurant de nouveaux abattements sur les assiettes relevant de la taxe professionnelle, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur propriété non bâties sur les terres agricoles. Ces avantages sont majorés pour un nombre identifié de secteurs et certaines zones géographiques prioritaires (voir tableau ci-après). Le nombre d'entreprises potentiellement éligibles était estimé à 20 000 environ lors de l'élaboration de la loi.

L'article 157 de la loi de finance pour 2012 proroge le dispositif des zones franches urbaines jusqu'au 31 décembre 2014, en créant à compter du 1er janvier 2012 un nouveau régime renforçant l'incitation pour les entreprises à recourir à l'emploi local : prorogation visant non seulement l'impôt sur les bénéfices et l'imposition forfaitaire annuelle (IFA), mais également la cotisation foncière des entreprises (CFE), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la taxe foncière sur les propriétés bâties et les cotisations sociales.

Les entreprises qui bénéficieront d'un abattement sur leur bénéfice imposable seront dans l'obligation d'effectuer des dépenses de formation professionnelle pour leurs salariés, et de contribuer au fonds d'appui aux expérimentations en faveur des jeunes mis en place en décembre 2008 par l'article 25 de la loi généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion. Ces deux obligations cumulatives doivent représenter ensemble au moins 5 % de la quote-part des bénéfices exonérés.

⁸¹ Article n°2009-1673.

⁸² Titre II – Chap. I - Articles 4 à 14.

S'agissant des abattements sur les taxes locales, une compensation par l'Etat de l'intégralité des pertes de recettes pour les collectivités territoriales et les EPCI locaux est prévue dans la loi.

L'article 51 de la loi de finances rectificative du 29 décembre 2010⁸³ permet désormais aux sociétés qui bénéficient des abattements prévus à l'article 44 quaterdecies du CGI (abattement sur les bénéfices prévu par l'article 4 de la LODEOM)⁸⁴ d'être fiscalement intégrées⁸⁴.

Dispositif des zones franches globales d'activité dans les DOM

(Art. 4 à 7)	Ensemble du territoire	ZFGA bonifiées
Taux d'abattement	50 % pour l'IS et la TFPB 80 % pour la TP et la TFPNB	80 % pour l'IS et la TFPB 100 % pour l'IS pour les îles du sud de la Guadeloupe 100 % pour TP
Plafonds de réduction d'impôt	150 k€ d'abattement pour le bénéfice imposable à l'IS/IR 150 k€ pour la TP	300 k€ pour l'IS/IR et la TP.
Impôts concernés	- Impôt sur les sociétés, - Taxe professionnelle, - Taxe foncière sur les propriétés bâties, - Taxe foncière sur propriété non bâties sur les terres agricoles.	
Entreprises éligibles	Pour l'abattement sur leur bénéfice imposable : - Toutes celles éligibles à la défiscalisation (199 undecies B), comptabilité, conseil aux entreprises, ingénierie ou études techniques aux entreprises - Effectif inférieur à 250 salariés et un chiffre d'affaire annuel < 50 millions d'€	
		6 secteurs prioritaires communs : R&D TIC Tourisme Agro-nutrition Environnement Energie Renouvelable Zones géographiques particulières : La Guyane ; Les îles du Sud de la Guadeloupe (Saintes, Marie Galante, La Désirade) ; Communes rurales de La Réunion ; Communes de Guadeloupe et Martinique fixées par décret et qui satisfont cumulativement aux trois critères suivants : i. Classées en zone de montagne ii. Densité de population de l'arrondissement inférieure à 270 hab./km ² iii. Population inférieure à 10 000 habitants en 2008 Pour les Antilles et La Réunion : - Régime de transformation sous douane à partir de produits importés - Signature d'une convention portant sur un programme de recherche
Durée d'application	Bénéfice imposable à l'IS/IR : abattement de 2008 à 2010, puis dégressif pour devenir nul en 2017 TP : abattement en 2009, puis dégressif pour devenir nul en 2018 CFE : abattement de 2010 à 2015, puis dégressif pour devenir nul en 2018 TFNB : exonération partielle de 2009 à 2018.	

⁸³ Loi n°2010-1658.
⁸⁴ Au sens de l'article 223 A du CGI.

2.2 UNE FISCALITE LOCALE SPECIFIQUE

A coté de la fiscalité locale directe de droit commun⁸⁵, il existe une fiscalité locale indirecte spécifique aux départements d'Outre-mer.

2.2.1 La fiscalité sur les produits pétroliers et le tabac

La taxe spéciale de consommation sur les produits pétroliers (TSC) est perçue au bénéfice des Régions, en lieu et place de celle applicable en métropole (TIPP). Il s'agit d'une taxe applicable à une liste limitative d'huiles minérales dont les taux, et éventuellement les exonérations, sont fixés par le Conseil régional. Elle fait l'objet d'une affectation particulière, en faveur notamment du développement des routes en alimentant le fonds d'investissement routier (FIR) géré par les collectivités régionales. S'agissant du tabac, un droit de consommation est fixé par délibération des Conseils généraux et son produit est affecté au budget du Département. Le montant de ce droit est compris entre 66 % et 100 % du prix de vente au détail en France métropolitaine.

2.2.2 L'octroi de mer

L'octroi de mer est un impôt datant de l'époque coloniale qui, à l'origine, taxait à leur arrivée tous les produits arrivant dans les DOM par la mer. Après deux réformes majeures en 1992 et 2004, l'octroi de mer s'assimile aujourd'hui à une taxe indirecte à la consommation, qui frappe à la fois les produits importés et ceux produits localement.

La raison d'être de cette taxe recouvre deux objectifs distincts :

- Assurer aux collectivités territoriales une fiscalité locale propre (les taux sont décidés par les Conseils régionaux des DROM et notifiés auprès de la Commission européenne) compte tenu de la faiblesse du rendement de la fiscalité locale directe (faiblesse des bases d'imposition et recensement souvent insuffisant des bases fiscales). L'octroi de mer représente une importante ressource budgétaire pour les collectivités d'Outre-mer, en particulier pour les communes pour laquelle l'octroi de mer constitue la première ressource fiscale.
- Encourager l'activité industrielle productive locale. Cet objectif se traduit par une taxation différenciée entre les produits importés et les produits fabriqués localement, pour une liste de produits déterminés (répertoriés aux annexes de la décision du Conseil de l'Union européenne du 10 février 2004, par leur code douanier, pour chaque DROM).

Le Conseil de l'Union européenne a fixé à fin 2014 la validité de ce dispositif. Si des incertitudes demeurent sur le nouveau régime de l'octroi de mer, il devrait s'orienter vers une uniformisation des taux entre les produits acheminés de l'extérieur et les produits locaux, de sorte à supprimer le traitement différencié en matière fiscale des produits selon leur origine.

⁸⁵ Comme en métropole, chaque collectivité locale fixe librement le niveau des taxes (habitation, professionnelle, bâti et non bâti) et des exonérations qui dépendent de sa compétence dans le respect des règles de plafond et de liens fixés par le gouvernement.

2.3 DES MESURES INCITATIVES RELEVANT DE POLITIQUES SPECIFIQUES

2.3.1 La défiscalisation des investissements

Pour favoriser les investissements en Outre-mer, qu'il s'agisse d'investissements productifs dans certains secteurs ou des investissements en logements, des dispositifs de défiscalisation, plus avantageux qu'en métropole, ont été successivement créés ou amendés par les lois dites « Pons » en 1986, « Paul » en 2001, puis « Girardin » en 2003 dans les départements et collectivités d'Outre-mer.

Ces dispositifs consistent en la réduction d'impôt sur le revenu pour les contribuables soumis à l'IRPP (à hauteur de 44,1 % au minimum⁸⁶) ou d'impôt sur les bénéfices pour les entreprises (déductions de leur résultats imposables d'un pourcentage du montant total du coût de revient de l'investissement réalisé).

En mai 2009, une modification législative du dispositif « Girardin » a été actée par la LODEOM. Cette modification visait à abaisser les seuils d'agrément en deçà desquels la défiscalisation s'effectuait de plein droit, dans un objectif de renforcer les contrôles, et à limiter les avantages qui ne se justifiaient plus (pour la navigation de plaisance notamment).

En outre, s'agissant des incitations fiscales pour le financement de logements, l'objectif visé était de corriger les effets pervers des dispositifs précédents en rendant éligibles aux dispositifs de défiscalisation les logements locatifs sociaux (LLS) aux conditions de ressources et de loyers réglementés.

En ce qui concerne les investissements productifs, les principales modifications apportées par cette loi sont les suivantes :

- Deux nouveaux secteurs éligibles aux dispositifs de défiscalisation : celui de la recherche, en raison de son impact sur la compétitivité des entreprises, et celui du financement de projets de câbles sous-marins, en raison du coût élevé des liaisons et de la nécessité de sécuriser les communications ;
- L'élargissement de l'avantage fiscal aux exploitants d'hôtel et non plus au seul propriétaire, afin d'aider ce secteur ;
- Le taux de la défiscalisation sur les navires de plaisance est ramené à 50 % (70 % auparavant) en raison des nombreux abus constatés (délocalisation vers d'autres îles) et du constat que la flotte était reconstituée ;
- Les investissements dans le secteur des énergies renouvelables sont plafonnés.

En ce qui concerne les investissements en logements, la LODEOM a introduit trois changements majeurs :

- Le premier concerne l'extinction progressive du dispositif Girardin concernant l'investissement locatif dans le secteur libre et intermédiaire pour s'annuler respectivement au 31 décembre 2011 et 31 décembre 2012.
- Le second concerne la création d'une nouvelle disposition (article 199 undecies C) permettant des incitations fiscales pour le financement de logements locatifs sociaux

⁸⁶ Ce taux est majoré pour certains territoires ou certains secteurs sensibles.

classiques (LLS) et les prêts locatifs sociaux (PLS), ainsi que des résidences avec services pour personnes âgées.

- Le troisième a étendu le dispositif Scellier déjà applicable en métropole aux géographies d'Outre-mer, mais à des taux de réduction plus favorables⁸⁷. Il permet une défiscalisation allant de 24 % à 32 % du montant de l'investissement, étalée sur une période de 9 à 15 ans. La loi de finances 2012 acte cependant l'extinction par anticipation de ce dispositif fin 2012, au lieu de 2017.

En ce qui concerne le logement Outre-mer, la loi de finances stipule d'autre part que l'ensemble des réductions d'impôt accordées ne peut dépasser un certain montant : en 2011, il était fixé à 40 000 € ou 15 % du revenu global du foyer. Il passe à 30 600 € ou 11 % du revenu global du foyer en 2012, ce plafond pouvant être porté à 40 000 € ou 15 % si le contribuable a également profité de la réduction d'impôt dans le logement social.

A noter que la mise en œuvre du volet « défiscalisation productive » de la LODEOM a été ralenti par la notification de l'ensemble du dispositif à la Commission européenne. Qui a approuvé le dispositif le 1^{er} mars 2010. Si l'application du nouveau régime est prévue jusqu'au 31 décembre 2017, les autorités françaises se sont engagées à le notifier avant le 31 décembre 2013 afin d'être en conformité avec la future réglementation relative aux aides d'Etat (lignes directrices concernant les aides à finalité régionale notamment).

Par ailleurs, la loi de finances 2011 a annulé les avantages accordés à l'industrie photovoltaïque, qui figure parmi les secteurs éligibles au régime « ZFA bonifiée », en réduisant de façon drastique les aides et la défiscalisation en faveur de l'énergie solaire dans les DOM.

2.3.2. La diminution du coût du travail

Plusieurs dispositifs coexistent pour diminuer le coût du travail. Il s'agit principalement de la réduction de taxe sur les salaires pour les entreprises, de l'exonération de l'impôt sur les sociétés pendant dix ans pour la création d'activités nouvelles (obtenue sur agrément) et d'un régime spécifique d'exonérations de charges sociales.

Sur ce dernier point, la LODEOM maintient un dispositif différencié de celui applicable en métropole (dispositif Fillon) et modifie le régime des exonérations de cotisations patronales introduite par la loi de programme pour l'Outre-mer du 21 juillet 2003⁸⁸ pour les DOM et Saint-Martin. Désormais les entreprises éligibles au précédent dispositif ne seront plus différenciées selon les secteurs et bénéficieront d'une exonération de charges sociales patronales sur la partie des salaires allant jusqu'à un plafond unique à 1,4 SMIC.

Au-delà, une exonération linéairement dégressive sera appliquée et s'annulera lorsque le salaire atteint 3,8 SMIC. Pour les entreprises éligibles aux zones franches globales d'activités, le plafond est porté à 1,6 SMIC et l'exonération devient nulle à 4,5 SMIC.

⁸⁷ Il prévoit une réduction d'impôt à l'IR de 40 % pour la période 2009-2011 puis de 35 % pour la période 2012 à 2017 pour le financement de logements à usage locatif et pour une durée minimale de location de 9 ans, de type PLS et dont les conditions de ressources et de loyers sont précisés par décret (cf. article 39 de la LODEOM).

⁸⁸ Franchise de cotisations sur la partie des salaires allant selon les secteurs jusqu'à : 1,3 SMIC (entreprise de 10 salariés au plus quelque soit le secteur d'activité, et entreprises de 50 salariés au plus dans le secteur du BTP), 1,4 SMIC (secteurs exposés à la concurrence : industrie, pêche, TIC), 1,5 SMIC (tourisme et hôtellerie), au-delà, le montant d'allègement est constant = montant des charges patronales au seuil de 1,3, 1,4 ou 1,5 SMIC.

2.3.3. L'utilisation de la TVA comme soutien à l'économie

Les particularités de la TVA Outre-mer

Dans trois départements d'Outre-mer (à la Guadeloupe, à la Martinique et à La Réunion), la TVA fonctionne comme en métropole mais à des taux inférieurs. Le taux normal est à 8,5 % (contre 19,6 % en métropole) et le taux réduit est essentiellement à 2,1 % (contre 5,5 % en métropole). En Guyane, un taux zéro est provisoirement appliqué. Certains produits importés bénéficient en outre d'une exonération de TVA⁸⁹. Ce régime dérogatoire aurait bénéficié en 2008 à environ 62 000 entreprises dominiennes et représentent un coût moyen de 1,16 milliards d'euros sur la période 2008-2010, soit plus de 40 % des dépenses fiscales sur impôts d'Etat⁹⁰. En outre, les DOM sont considérés comme des territoires tiers pour l'Union européenne : ils ne font pas partie du territoire communautaire en matière de TVA (article 3 de la sixième directive TVA). Les livraisons de biens de la métropole vers les DOM sont considérées comme des exportations, la TVA étant payée à la douane par l'acheteur (idem dans l'autre sens).

La loi de finances 2010 a permis une modification des règles relatives à la territorialité en matière de TVA des prestations de services⁹¹. Ainsi, la règle générale devient l'imposition à la TVA de la prestation au lieu d'établissement du prestataire.

La TVA non perçue récupérable

Les entreprises basées aux Antilles et à La Réunion bénéficient d'un régime dérogatoire de la TVA, appelé TVA non perçue récupérable (TVA/NPR), qui permet de récupérer de la TVA sur certains intrants exonérés de TVA. Sa raison d'être est de donner un plein effet économique aux exonérations de TVA prévues pour l'importation de certains produits ou équipements dans les DOM, mais également de répercuter sur les prix de vente au consommateur cet avantage fiscal.

La LODEOM a légalisé ce régime spécifique (il n'était jusqu'alors que l'application d'une instruction ministérielle de 1953) et l'a recentré sur les seuls biens d'investissements productifs neufs acquis ou importés et sur certains types d'intrants comme les matériaux de construction. Sa disparition concernant les achats de matières premières et de produits par les entreprises est compensée par une aide au fret. La loi de Finances 2012 a confirmé le maintien de ce régime.

⁸⁹ L'article 295-1 CGI prévoit une exonération de TVA pour :

- les transports maritimes de personnes et de marchandises dans la limite de chacun des départements ;
- les ventes et importations de riz dans le département de la Réunion ; les importations de riz et de pain dans les trois autres départements ;
- les importations de matières premières et produits dont la liste est fixée dans les articles 50 undecies-1 (activités hôtelières et touristiques) et duodecies-I (tous secteurs d'activités) de l'annexe IV du CGI (article 295-1-5°-a) ;
- les ventes et les livraisons à soi-même des produits de fabrication locale analogues à ceux dont l'importation dans les trois départements est exemptée (article 295-1-5°-b) ;
- les ventes de produits pétroliers (article 295-1-6°).

⁹⁰ Selon le Projet Annuel de Performances annexé au PLF 2010 pour l'Outre-mer.

⁹¹ Réforme des dispositions relatives à la territorialité des prestations de service en matière de TVA (article 102 LF n°2009-1673 pour 2010).

3. Les finances publiques locales

3.1 APERÇU GENERAL

Les collectivités publiques jouent un rôle primordial dans l'économie de la Martinique, de manière directe, par les commandes qu'elles adressent aux entreprises, essentiellement en matière d'infrastructures, et de manière indirecte en raison du nombre d'emplois qu'elles génèrent.

LES COMPETENCES DES COLLECTIVITES LOCALES

Conformément :

- aux lois de décentralisation du 2 mars et du 22 juillet 1982 ;
- à la loi du 2 août 1984 fixant les attributions du Département et de la Région dans les Départements d'Outre-mer ;
- à la révision constitutionnelle du 28 mars 2003 sur l'organisation décentralisée de la France étendant les responsabilités des collectivités et leur reconnaissant un droit à l'expérimentation ;
- à la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 qui énumère l'ensemble des compétences transférées par l'Etat aux collectivités locales :

● **La Commune** et le groupement de communes assument des compétences suivantes : l'entretien des bâtiments et le fonctionnement des écoles maternelles et primaires, l'urbanisme, l'action sociale de proximité, la voirie communale, le ramassage des ordures ménagères, l'assainissement et la distribution des eaux, les transports urbains, la culture, l'enseignement, le logement et l'action économique (possibilité de mettre en œuvre leurs propres régimes d'aides après accord de la Région). Les communes avaient la possibilité de se porter candidates avant le 1er janvier 2006 pour l'aménagement et la gestion des aérodromes civils et de tout port non autonome relevant de l'Etat situé sur son territoire, ainsi que pour la création et la gestion de ports de commerce et de pêche.

● **Le département** a compétence en matière d'action sanitaire et sociale, de construction et de gestion des collèges, d'organisation des transports non urbains et scolaires ainsi qu'en matière de création et d'exploitation des ports de commerce et de pêche. Par la loi relative aux libertés et responsabilités locales dit Acte II de décentralisation, le Département dispose également de compétences dans d'autres domaines : social – solidarité - logement, aménagement de l'espace-équipement (gestion d'une partie des routes nationales, mêmes droits que les communes pour les ports non autonomes et les aérodromes civils), éducation-culture-patrimoine, action économique (possibilité de mettre en œuvre leurs propres régimes d'aides après accord de la Région).

● **La Région** dispose de compétences dans les domaines suivants : les bâtiments et le fonctionnement des lycées, les transports et les liaisons d'intérêt régional, l'aménagement du territoire, le développement économique (dont la gestion d'aides économiques et d'aides à l'immobilier), la négociation avec l'État et la mise en œuvre du "contrat de plan État-région", l'aménagement du territoire et la planification notamment dans les domaines de l'éducation, la formation professionnelle, la culture et la santé.

La structure financière du Département et des communes reste fragile. En 2010, la capacité d'autofinancement⁹² des collectivités locales de Martinique progresse et atteint 179 millions d'euros, mais est répartie de manière inégale. En effet, à elle seule, la Région représente la moitié de la capacité d'autofinancement des collectivités de Martinique (93 millions d'euros, contre 50 millions pour le Département et 36 millions pour les communes). En 2009, la capacité d'autofinancement des communes avait fortement chuté, en raison de la

⁹² Egalement appelée épargne brute (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement).

baisse des recettes d'octroi de mer. Il convient de noter à cet égard que le niveau des recettes des collectivités est limité par un potentiel fiscal plus faible qu'en métropole.

En ce qui concerne le niveau des dépenses, la Région se distingue du Département et des communes. En effet, rapporté au nombre d'habitants, le niveau de dépenses de fonctionnement de la Région est inférieur au niveau constaté dans l'hexagone, alors que pour le Département et les communes, il est sensiblement supérieur. En revanche, s'agissant des dépenses d'investissement, les niveaux constatés pour l'ensemble des collectivités martiniquaises sont plus faibles que pour la métropole, tant pour la Région et le Département que pour les communes.

Dépenses par habitant (en euros)	2008	2009	2010	Var. 10/09	France 2010
Région					
Fonctionnement	399	312	386	24%	402
Investissement	346	374	326	-13%	411
Département (*)					
Fonctionnement	1 315	1 328	1 314	-1%	974
Investissement	293	275	228	-17%	379
Communes					
Fonctionnement	1 298	1 253	1 254	0%	1 053
Investissement	493	421	405	-4%	495

(*) départements de tailles équivalentes 250 000 à 500 000 habitants
Sources : Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, DRFIP de la Martinique

Toutefois, il convient de noter que dans le cas du Département et des communes, la faiblesse de l'autofinancement limite la politique d'investissement, certaines années, alors que la Région dispose d'une importante capacité d'autofinancement. En 2010, la capacité d'autofinancement de la Région s'élève à 93 millions d'euros, ce qui représente 23,7 % des recettes de fonctionnement, alors que pour le Département et les communes, elle s'élève à 50 et 36 millions d'euros, soit 7,8 % et 5,3 % des recettes.

Comptes simplifiés des collectivités en 2010	Région		Département		Communes	
Recettes totales	393		638		684	
Recettes de fonctionnement	239	61%	556	87%	519	76%
Recettes fiscales	164		328		322	
Dotations et subventions	73		209		97	
Recettes d'investissement	154	39%	57	9%	164	24%
Dotations et subventions	48		13		41	
Emprunts	0		10		55	
Dépenses totales	284		614		660	
Dépenses de fonctionnement	154	54%	523	85%	499	76%
Dépenses d'investissement	130	46%	91	15%	161	24%
Résultat comptable	86		33		21	
Capacité d'autofinancement	93		50		36	
Endettement	0		351		428	
Fonds de roulement	24		30		75	

Sources : Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, DRFIP de la Martinique

3.2 ANALYSE DES FINANCES DES COLLECTIVITES LOCALES

3.2.1 Analyse des finances de la Région

La Région Martinique affiche une situation financière stable en 2010, caractérisée par un niveau d'épargne élevé et aucun recours à l'emprunt. Si les dépenses de fonctionnement par habitant se situent à un niveau proche des autres régions de l'hexagone (386 euros contre 402 euros), les dépenses d'investissements sont en revanche inférieures (326 euros contre 411 euros).

Evolution des finances de la Région Martinique

Région (en millions d'euros)	2008	2009	2010	Var. 10/09
Recettes totales	352,0	374,1	393,1	5,1%
Recettes de fonctionnement (1)	228,8	223,0	239,3	7,3%
Impôts directs	18,9	20,0	20,9	4,4%
Autres impôts	148,6	133,2	143,4	7,7%
Dotations et participations	58,6	66,9	73,0	9,1%
Recettes d'investissement (3)	123,2	151,1	153,8	1,8%
FCTVA	10,5	22,7	12,2	-46,2%
Subventions d'équipement reçues	38,4	39,2	48,4	23,5%
Emprunts souscrits	0,0	0,0	0,0	ns
Dépenses totales	294,3	272,8	283,5	4,0%
Dépenses de fonctionnement (2)	157,6	124,1	153,7	23,9%
Achats et charges externes	28,8	21,0	18,6	-11,4%
Charges de personnel	26,5	31,8	40,0	25,8%
Subventions et contingents	100,2	70,7	88,1	24,5%
Charges financières	0,4	0,0	0,0	ns
Dépenses d'investissement (4)	136,7	148,7	129,8	-12,7%
Dépenses d'équipement directes	77,6	83,4	76,7	-8,0%
Subventions d'équipement versées	57,7	64,0	52,5	-18,0%
Remboursements d'emprunts en capital	0,0	0,0	0,0	ns
Soldes d'épargne				
Excédent brut de fonctionnement	71,1	97,0	91,5	-5,6%
Capacité d'autofinancement	71,3	98,9	92,6	-6,4%
Capacité d'autofinancement nette	71,3	98,9	92,6	-6,4%
Dettes				
Encours des dettes bancaires et assimilées	0,0	0,0	0,0	ns
Annuités des dettes bancaires et assimilées	0,4	0,0	0,0	ns
Fonds de roulement				
Fonds de roulement en fin d'exercice	24,4	38,8	63,8	64,4%
Résultat comptable (R=1-2)	71,3	98,9	85,6	-13,5%
Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement (E=4-3)	13,5	-2,4	-24,0	886,3%
Solde des opérations d'investissement pour le compte de tiers (t)	0,0	0,0	0,0	ns
Résultat d'ensemble (R-E-t)	57,8	101,4	109,6	8,1%

Sources : Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

La capacité d'autofinancement de la Région Martinique est en léger repli en 2010 et atteint 93 millions d'euros. En effet, les recettes de fonctionnement continuent de progresser, mais à un rythme inférieur à celui des dépenses de fonctionnement. Ainsi, les subventions distribuées par la Région sont en hausse de 24,5 % et atteignent 88 millions d'euros, alors que les charges de personnel progressent de 25,8 % pour atteindre 40 millions d'euros. Les

subventions et les charges de personnel représentent respectivement 57,3 % et 26,0 % des dépenses de fonctionnement de la Région. Les produits de la fiscalité directe et indirecte représentent au total 68,7 % des produits de fonctionnement et les dotations et participations 30,5 %.

Les recettes d'investissement de la Région Martinique sont stables en 2010, après une forte augmentation en 2009. Elles s'établissent à 154 millions d'euros, la diminution du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée étant contrebalancée par la hausse des subventions reçues. Parallèlement, les dépenses d'investissement sont en diminution de 12,7 %, sous l'effet conjugué de la baisse des investissements directs et des subventions versées. Les efforts déployés par la Région pour accélérer la mise en œuvre des projets programmés devrait permettre d'améliorer la situation. En 2010, les dépenses d'équipement directes et les subventions représentent respectivement 59,1 % et 40,4 % des dépenses d'investissement de la Région. La Région n'est pas endettée et ne rembourse pas d'emprunt.

Le fonds de roulement progresse sensiblement en 2010 et s'établit à 24 millions d'euros en fin d'exercice. La solidité financière de la Région lui permet d'autofinancer une part importante de ses dépenses d'investissement sans recourir à l'emprunt.

3.2.2 Analyse des finances du Département

La situation financière du Département de la Martinique s'améliore en 2010. Cependant, le niveau des dépenses de fonctionnement est plus élevé que pour les départements français comparables (1314 euros par habitant contre 974 euros), du fait notamment d'importantes dépenses d'aide à la personne. Le niveau des dépenses d'investissement par habitant est par ailleurs plus faible (228 euros par habitant contre 379 euros). La capacité d'autofinancement est également plus faible et l'endettement par habitant plus important.

La capacité d'autofinancement brute du Département est en progression en 2010 et atteint 50 millions d'euros (contre 34 millions d'euros l'année précédente), grâce à la hausse des recettes de fonctionnement et à la maîtrise des dépenses. Les remboursements d'emprunts sont stables et la capacité d'autofinancement nette s'améliore également.

S'agissant de la section de fonctionnement, les subventions atteignent 336 millions d'euros et représentent près des deux tiers des dépenses du Département, dont 41,9 % pour les aides à la personne, soit un niveau nettement supérieur à celui des départements français de taille équivalente (27,8 %). En revanche le poids des charges de personnel, qui s'élèvent à 107 millions d'euros et représentent 20,5 % des charges de fonctionnement, est comparable.

Les recettes d'investissement du Département diminuent de 20,2 % en 2010 pour atteindre 83 millions d'euros. L'origine de cette évolution tient à la diminution des subventions d'équipement, qui chutent de 31 à 13 millions d'euros, alors que les nouveaux emprunts restent limités à 10 millions d'euros. Les dépenses d'investissement sont également en repli et atteignent 91 millions d'euros. Les subventions versées et les remboursements d'emprunts sont stables, alors que les dépenses d'équipement directes baissent de 46 à 31 millions d'euros. En 2010, les remboursements d'emprunts représentent 29,7 % des dépenses d'investissement du Département, les dépenses d'équipement directes 34,6 % et les subventions 17,0 %.

La capacité de désendettement du Département s'améliore en 2010. La dette atteint 351 millions d'euros et représente désormais près de 7 années de capacité d'autofinancement

brute (11 années en 2009). L'encours de la dette se situe cependant à un niveau plus élevé que pour les départements de taille équivalente (63,1 % des recettes de fonctionnement, contre 50,1%).

Evolution des finances du Département de la Martinique

Département (en millions d'euros)	2008	2009	2010	Var. 10/09
Recettes totales	664,6	650,6	638,4	-1,9%
Recettes de fonctionnement (1)	536,4	547,1	555,8	1,6%
Impôts directs	83,1	88,2	92,2	4,5%
Autres impôts	227,4	236,1	235,7	-0,1%
Dotations et participations	207,4	204,9	209,3	2,2%
Recettes d'investissement (3)	128,2	103,5	82,6	-20,2%
FCTVA	13,6	14,7	10,8	-26,2%
Subventions d'équipement reçues	23,1	30,9	13,3	-57,1%
Emprunts souscrits	63,0	10,1	9,6	-4,6%
Dépenses totales	634,9	637,5	613,6	-3,8%
Dépenses de fonctionnement (2)	519,1	528,3	522,7	-1,1%
Achats et charges externes	45,9	40,9	42,5	4,0%
Charges de personnel	99,3	104,0	107,4	3,3%
Subventions et contingents	343,5	335,2	336,1	0,3%
Charges financières	15,4	12,6	13,1	3,8%
Dépenses d'investissement (4)	115,8	109,2	90,9	-16,8%
Dépenses d'équipement directes	74,8	45,7	31,4	-31,1%
Subventions d'équipement versées	14,5	17,0	15,4	-9,5%
Remboursements d'emprunts en capital	25,0	27,5	27,0	-1,9%
Soldes d'épargne				
Excédent brut de fonctionnement	45,4	62,3	66,0	5,9%
Capacité d'autofinancement	29,9	34,3	49,8	45,0%
Capacité d'autofinancement nette	4,9	6,8	22,8	235%
Dette				
Encours des dettes bancaires et assimilées	385,8	368,4	351,0	-4,7%
Annuités des dettes bancaires et assimilées	40,3	40,2	38,4	-4,4%
Fonds de roulement				
Fonds de roulement en fin d'exercice	20,5	20,0	29,8	48,7%
Résultat comptable (R=1-2)	17,2	18,7	33,1	76,5%
Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement (E=4-3)	-12,4	5,7	8,3	46,0%
Solde des opérations d'investissement pour le compte de tiers (t)	0,1	-0,1	1,0	-1061,5%
Résultat d'ensemble (R-E-t)	29,5	13,2	23,8	80,7%

Sources : Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

Le fonds de roulement s'améliore en 2010 et atteint 30 millions d'euros en fin d'exercice. La situation financière du Département lui permet d'autofinancer une partie de ses investissements, mais nécessite le recours à l'emprunt, en complément.

3.2.2 Analyse des établissements publics de coopération intercommunale

La Martinique compte trois EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale) : la CACEM (Communauté d'agglomération du Centre de la Martinique), qui regroupe 4 communes, la CASM (Communauté d'agglomération du Sud de la Martinique), qui regroupe 12 communes, et la CCNM (Communauté de communes du nord de la Martinique), qui regroupe 18 communes.

La situation financière des EPCI de Martinique tend globalement à s'améliorer en 2010, grâce à la progression de leur capacité d'autofinancement, qui ressort à 10 millions d'euros de manière agrégée. Cette évolution tient à la progression des recettes de fonctionnement et à la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Evolution des finances des EPCI

EPCI (en millions d'euros)	2008	2009	2010	Var. 10/09
Recettes totales	232,2	194,9	204,6	5,0%
Recettes de fonctionnement (1)	189,0	166,3	177,1	6,5%
Impôts directs	69,9	66,6	57,5	-13,8%
Autres impôts	37,5	34,5	32,3	-6,5%
Dotations globalement fonctionnement	38,2	38,8	38,9	0,1%
Recettes d'investissement (3)	43,2	28,7	27,5	-4,1%
FCTVA	4,1	2,0	3,0	51,9%
Subventions d'équipement reçues	7,6	9,5	3,8	-59,6%
Emprunts souscrits	10,0	5,0	11,4	128,9%
Dépenses totales	223,7	185,2	196,0	5,8%
Dépenses de fonctionnement (2)	180,6	161,2	162,7	1,0%
Achats et charges externes	87,3	114,4	111,0	-3,0%
Charges de personnel	27,2	28,2	31,2	10,6%
Subventions et contingents	26,9	5,4	5,3	-1,9%
Charges financières	2,9	2,4	2,4	0,7%
Dépenses d'investissement (4)	43,2	24,1	33,3	38,2%
Dépenses d'équipement directes	34,7	19,6	24,4	24,7%
Remboursements d'emprunts en capital	6,8	4,4	8,8	99,1%
Solides d'épargne				
Excédent brut de fonctionnement	14,9	8,5	20,9	146,2%
Capacité d'autofinancement	11,9	8,9	18,7	109,0%
Capacité d'autofinancement nette	5,1	4,5	9,8	119%
Dette				
Encours des dettes bancaires et assimilées	72,3	72,9	75,5	3,6%
Annuités des dettes bancaires et assimilées	9,5	6,8	11,3	65,0%
Fonds de roulement				
Fonds de roulement en fin d'exercice	16,5	18,7	23,5	25,8%
Résultat comptable (R=1-2)	8,4	5,1	14,4	182,6%
Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement (E=4-3)	-0,1	-4,6	5,8	-227,2%
Solde des opérations d'investissement pour le compte de tiers (t)	0,1	-0,1	1,0	-1061,5%
Résultat d'ensemble (R-E-t)	8,4	9,8	7,6	-22,4%

Source : DRFIP de la Martinique

Les dépenses d'investissement progressent de 38,2 % pour atteindre 33 millions d'euros. Les remboursements d'emprunts sont en augmentation, de même que les dépenses

d'équipement directes. S'agissant des ressources, la baisse des subventions d'équipement reçues et compensée par la progression des nouveaux emprunts.

La capacité de désendettement agrégée des EPCI s'améliore. En fin d'année 2010, la dette atteint 76 millions d'euros et représente désormais 4 années de capacité d'autofinancement brute (contre 8 années en 2009). L'encours de la dette représente 42,6 % des recettes de fonctionnement.

Le fonds de roulement agrégé des EPCI s'améliore en 2010 et atteint 24 millions d'euros en fin d'exercice. Les EPCI autofinancent une partie de leurs investissements, mais recourent également à l'emprunt.

3.2.3 Analyse des finances des communes

La Martinique compte 34 communes, dont la situation financière est globalement fragile et marquée par l'importance des charges de personnel.

On note toutefois une légère amélioration en 2010, la capacité d'autofinancement agrégée des communes permettant de faire face au remboursement des emprunts, ce qui n'était pas le cas en 2009.

Alors que le niveau des dépenses d'investissement par habitant est plus faible dans les communes de Martinique qu'à l'échelle nationale (405 euros par habitant contre 495 euros), celui des dépenses de fonctionnement est plus élevé (1236 euros par habitant contre 1053 euros).

Les dépenses de fonctionnement des communes sont élevées par rapport aux recettes et les communes peinent à dégager de la capacité d'autofinancement. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent globalement à 499 millions d'euros en 2010, dont 58,9 % de charges de personnel (48,5 % pour les communes de métropole).

En 2010, toutefois, les dépenses de fonctionnement sont stables, alors que les recettes de fonctionnement progressent sensiblement pour atteindre 520 millions d'euros. Cette orientation est liée à l'augmentation des recettes fiscales en 2010, après le repli de 2009, lui même lié à la baisse des recettes d'octroi de mer. Globalement, la capacité d'autofinancement des communes se redresse en 2010 et atteint un niveau suffisant pour couvrir le montant des remboursements d'emprunt, contrairement à la situation de 2009. La capacité d'autofinancement brute agrégée des communes s'élève à 36 millions d'euros en 2010 (contre 10 millions d'euros en 2009) et leur capacité d'autofinancement nette à 3 millions d'euros (contre -21 millions d'euros en 2009).

S'agissant de la section d'investissement, le recul des recettes en 2010 (-19,0 % à 164 millions d'euros) tient pour l'essentiel à la diminution des subventions reçues (-31,0 % à 41 millions d'euros), pour partie compensée par l'augmentation des emprunts souscrits (+8,3 % à 55 millions d'euros). Parallèlement, s'agissant de la section d'investissement, les remboursements d'emprunts progressent (+5,0 % à 33 millions d'euros), alors que les dépenses d'équipement directes diminuent dans les proportions comparables à la baisse des subventions (-11,9 % à 110 millions d'euros).

Evolution des finances des communes de Martinique

Communes (en millions d'euros)	2008	2009	2010	Var. 10/09
Recettes totales	726,8	694,8	683,7	-1,6%
Recettes de fonctionnement (1)	542,0	492,0	519,5	5,6%
Impôts directs	106,4	114,9	117,8	2,5%
Autres impôts	208,3	186,1	203,8	9,5%
Dotations globalement fonctionnement	94,5	96,8	96,9	0,1%
Recettes d'investissement (3)	184,8	202,8	164,2	-19,0%
FCTVA	12,6	21,8	23,3	7,0%
Subventions d'équipement reçues	44,8	59,6	41,1	-31,0%
Emprunts souscrits	46,9	50,4	54,5	8,3%
Dépenses totales	706,9	665,5	660,1	-0,8%
Dépenses de fonctionnement (2)	512,4	498,2	498,9	0,1%
Achats et charges externes	100,1	79,2	77,5	-2,1%
Charges de personnel	283,7	290,5	293,8	1,1%
Subventions et contingents	70,2	70,1	72,3	3,2%
Charges financières	16,5	16,0	15,7	-1,9%
Dépenses d'investissement (4)	194,5	167,3	161,2	-3,7%
Dépenses d'équipement directes	152,6	124,3	109,6	-11,9%
Remboursements d'emprunts en capital	31,7	31,3	32,9	5,0%
Soldes d'épargne				
Excédent brut de fonctionnement	37,8	30,4	54,7	79,7%
Capacité d'autofinancement	45,1	9,8	35,5	263,6%
Capacité d'autofinancement nette	14,3	-20,8	3,2	-115%
Dette				
Encours des dettes bancaires et assimilées	389,6	406,3	427,8	5,3%
Annuités des dettes bancaires et assimilées	46,9	46,3	47,7	3,0%
Fonds de roulement				
Fonds de roulement en fin d'exercice	58,8	57,2	74,8	30,8%
Résultat comptable (R=1-2)	29,6	-6,2	20,5	-431,6%
Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement (E=4-3)	9,7	-35,4	-3,0	-91,4%
Solde des opérations d'investissement pour le compte de tiers (t)	0,0	0,0	0,0	ns
Résultat d'ensemble (R-E-t)	19,9	29,2	23,6	-19,4%

Source : DRFIP de la Martinique

La capacité de désendettement des communes s'améliore en 2010 et leur dette cumulée atteint 428 millions d'euros, représentant 12 années de capacité d'autofinancement brute (41 années en 2009). Le fonds de roulement agrégé des communes progresse également pour atteindre globalement à 75 millions d'euros en fin d'exercice, contre 57 millions d'euros à la fin de l'exercice précédent.

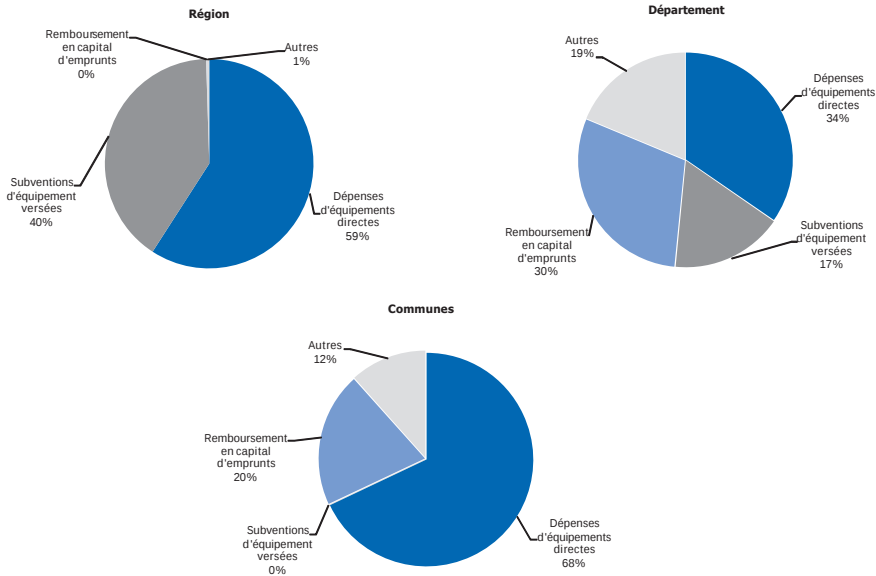
3.3 LES INVESTISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

Les dépenses réelles d'investissement comprennent les dépenses d'équipement directes, les subventions d'investissement versées à des organismes externes et les remboursements d'emprunts. La structure de ces dépenses varie selon les collectivités.

En 2010, la part des dépenses d'équipement directes est prépondérante pour les communes (68 % de leurs dépenses d'investissement), mais aussi pour la Région (59 %) et pour le Département (34 %). La part des remboursements d'emprunts est importante pour le

Département (30 % des dépenses d'investissement du Département) et dans une moindre mesure pour les communes (18 %), mais elle est nulle pour la Région qui n'est pas endettée. Alors que les communes n'accordent pas de subventions d'investissement, celles-ci contribuent notablement aux dépenses d'investissement de la Région (40 %) et du Département (17 %).

Structure des dépenses d'investissement des collectivités

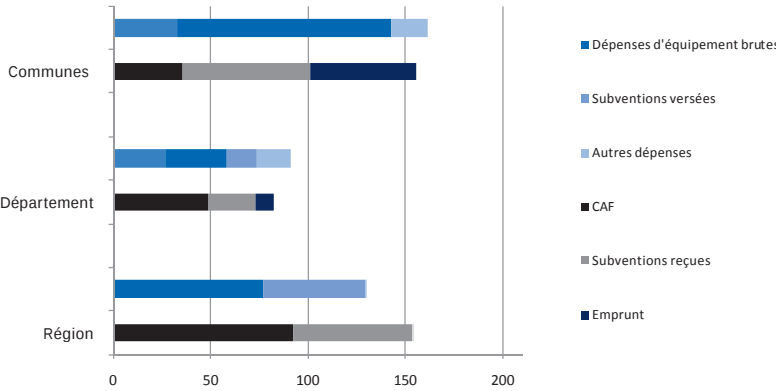


Sources : Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, DRFIP de la Martinique

Les dépenses d'équipement directes des collectivités atteignent globalement 218 millions d'euros en 2010 (contre 253 millions en 2009). Les communes restent les premiers contributeurs à ces dépenses (110 millions d'euros), devant la Région (77 millions) et le Département (31 millions).

La solidité financière de la Région lui permet d'autofinancer une part importante de ses dépenses d'équipement, contrairement aux autres collectivités qui ont davantage recours à l'emprunt. La faiblesse de la capacité d'autofinancement des communes et du Département limite leur capacité d'investissement.

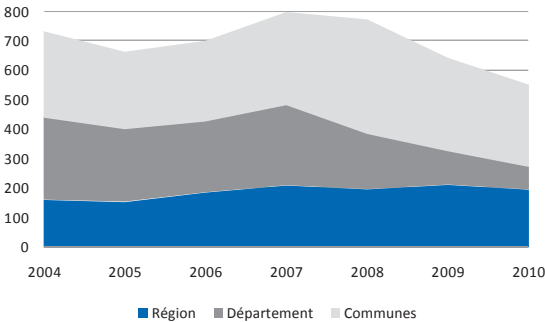
Equilibre entre les recettes et les dépenses d'investissement des collectivités



Sources : Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, DRFIP de la Martinique

Après une période de croissance jusqu'en 2007, les dépenses d'équipement directes des collectivités sont orientées à la baisse et s'élèvent globalement à 552 euros par habitant en 2010 (contre 642 euros en 2009). La fragilité financière des communes et, dans une moindre mesure, du Département a eu pour conséquence la poursuite du ralentissement des dépenses d'investissement en 2010, les seules dépenses d'équipement montrant des signes de résistance étant celles de la Région.

Dépenses d'équipement directes des collectivités par habitant (en euros)



Sources : Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, DRFIP de la Martinique



CHAPITRE III

Les secteurs d'activité

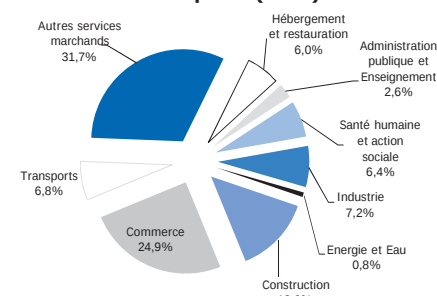
Section 1

Aperçu général

Le tissu économique martiniquais se caractérise par la prédominance des activités du secteur tertiaire. En 2007, il concentrait 83,6 % de la valeur ajoutée totale. En dix ans, le secteur tertiaire a accentué sa prédominance avec une progression moyenne annuelle de la valeur ajoutée de 4,6 %. Entre 1997 et 2007, la quasi-totalité des secteurs d'activité a bénéficié de la croissance de l'économie. Le secteur non marchand a cru en moyenne de 5,9 % par an et le secteur marchand de 4,3 %, tiré par la progression des activités de services aux entreprises (+13,4 %) et des activités financières (+4,8 %). L'industrie et la construction ont enregistré des croissances respectives de 4,0 % et 4,2 % en moyenne par an. En revanche, la valeur ajoutée agricole a baissé en moyenne de 2,2 % par an.

Toutefois, après la nette décélération de la croissance en 2007 (+0,9 %), le repli enregistré en 2008 (-0,3 %) et la récession de 2009 (-6,5 %), les dernières estimations des comptes économiques indiquent un retour de la croissance en 2010. Le PIB progresse de 4,6 % en volume en 2010 et la valeur ajoutée de 3,5 %.

Répartition sectorielle des entreprises (2010)



Source : INSEE

Selon les données issues de REE-Sirene⁹³ de l'INSEE, 36 801 établissements composaient le tissu productif au 1^{er} janvier 2010 (hors secteur agricole). Le secteur des services marchands concentrait 69,4 % des entités recensées, contre 21,6 % pour le secondaire. De son côté, les services non marchands totalisaient 9,0 % des entreprises recensées.

En matière d'emploi, la Martinique comptait 75 390 salariés⁹⁴ en 2010. Ces derniers sont pour la majeure partie employés dans le secteur tertiaire (75,3 % de l'emploi salarié).

47 295 personnes travaillent au sein des services marchands (commerce, hôtellerie-restauration et autres services marchands) contre 9 500 dans le secteur non marchand. La construction, l'industrie et l'agriculture regroupent respectivement 8,6 %, 10,4 % et 5,6 % des emplois salariés en 2010.

L'activité des différents secteurs est mieux orientée en 2011, même si l'amélioration est inégale selon les secteurs. Alors que l'année est difficile pour le secteur primaire, l'activité du BTP se redresse, mais reste en deçà de son niveau d'avant crise de 2009. Le commerce se maintient et la situation s'améliore dans le tourisme. L'indicateur du climat des affaires est stable tout au long de l'année, à un niveau légèrement en deçà de sa moyenne de longue période.

⁹³ REE : Répertoire des entreprises et des établissements - Sirene : Système Informatique pour le Répertoire des Entreprises et de leurs Établissements.

⁹⁴ Les données de l'emploi salarié sont comptabilisées suivant le Champ Unédic qui comprend les salariés de tous les établissements du secteur privé industriel et commercial employant au moins une personne sous contrat de travail. Les effectifs de la fonction publique étaient de 37 846 agents fin 2008.

Section 2

L'agriculture, l'élevage et la pêche

En 2011, le secteur primaire a pâti d'une pluviométrie exceptionnelle⁹⁵, tandis que les difficultés structurelles liées à l'éloignement, au coût subséquent des intrants et à la désaffection croissante pour la profession ont persisté. Le secteur poursuit la concentration entamée au cours de la décennie précédente, de même que les efforts de mutualisation et d'intégration engagés.

A la Martinique, l'agriculture est essentiellement tournée vers des produits d'exportation, la canne à sucre et la banane occupant 41,9 % de la surface agricole utilisée (SAU). Ces produits bénéficient d'un encadrement incitatif (aides allouées au secteur, quotas de produits issus de la culture cannière dénués de droits accise, régime européen de protection de la banane communautaire...). A l'inverse, les autres cultures sont peu développées (les fruits hors banane occupent ainsi 3,8 % de la SAU).

1. L'agriculture et la pêche dans l'économie martiniquaise

En 2007, le secteur primaire a généré 2,1 % de la valeur ajoutée en Martinique, soit 159 millions d'euros. Le poids du secteur dans les effectifs salariés s'établit à 5,6 % en 2010. Toutefois, ce chiffre ne représente pas l'ensemble des emplois du secteur puisqu'il exclut par définition les chefs d'exploitation.

Poids de l'agriculture et de la pêche dans...

La création de richesse (2007)



Source: INSEE

Les effectifs salariés (2010)



Source: Pôle emploi

Les établissements (2010)



Source: INSEE

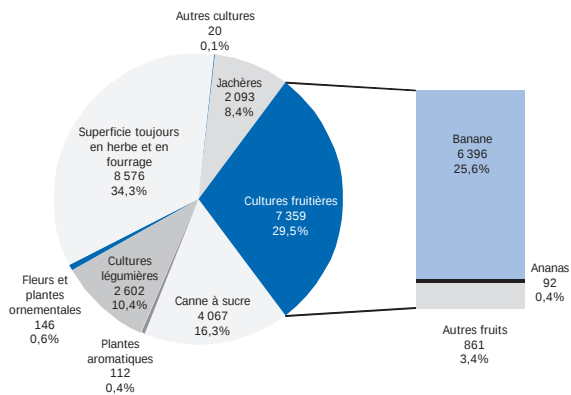
Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE (au moment de la rédaction de ce rapport, les comptes définitifs de 2008 ne sont pas connus). Celles concernant les effectifs salariés sont comptabilisées suivant le champ Unédic qui comprend les salariés de tous les établissements du secteur privé industriel et commercial employant au moins une personne sous contrat de travail. Sont exclus de ce champ : les salariés de l'Etat et des collectivités locales, les salariés des établissements publics à caractère administratif, le personnel des ambassades, consulats étrangers et organismes internationaux, les salariés des secteurs agricoles et para-agricoles (champ CCMSA), les employés de maison, le personnel des entreprises publiques à caractère industriel et commercial, des régies départementales ou communales, de certaines sociétés d'économie mixte, et les intermittents du spectacle.

⁹⁵ L'année 2011 a été marquée par une pluviométrie très abondante, avec 2 989 mm d'eau recueillis à l'aéroport, soit 42 % de plus qu'une année normale.

1.1. LES MOYENS DE PRODUCTION AGRICOLES

En Martinique, la SAU recensée en 2010 représente 22,1 % du territoire contre 28,4 % dix ans plus tôt, et s'établit à 24 975 hectares (ha). Trois activités concentrent les trois quarts de la SAU : la production herbagère (34,3 %), la culture de la banane (25,6 %) et celle de la canne à sucre (16,3 %).

Répartition de la surface agricole utilisée en 2010
(en ha et en %)



Source : Agreste Martinique, Recensement agricole 2010

En dix ans, le secteur a connu une concentration sensible. La taille moyenne des exploitations est passée de 4 ha à 7,6 ha, la contraction de la SAU étant moins rapide que celle du nombre d'exploitations (3 307 recensées en 2010, en recul de 58,9 % par rapport à 2000). Ce phénomène est plus sensible pour la culture de la canne à sucre, où la surface moyenne des exploitations croît de 62,6 % pour s'établir à 14,6 ha, que pour la culture de la banane, où les parcelles mesurent en moyenne 9,2 ha (+28,0 % en dix ans). De fait, les grandes et moyennes exploitations⁹⁶ représentent 36,4 % du total, contre 21,7 % dix ans plus tôt. Pour mémoire, le taux guadeloupéen correspondant s'établit à 19,0 % en 2010.

1.2 LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN A L'AGRICULTURE

L'agriculture martiniquaise bénéficie d'un programme européen d'appui aux régions ultrapériphériques, le POSEI (Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité). Les mesures comportent deux volets.

Le premier volet, intitulé Régime spécifique d'approvisionnement (RSA), est destiné à alléger le coût des intrants. Le second volet comporte des Mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPA) qui concernent cinq secteurs d'intervention : les filières animales, la diversification des productions végétales, la filière canne-sucre-rhum, la filière banane, et une

⁹⁶ Le Ministère de l'Agriculture entend par moyennes et grandes exploitations les unités dont le potentiel de production est supérieur à respectivement 25 000 euros et 100 000 euros.

filière spécifique à la Guyane (« céréales et oléoprotéagineux »). Deux mesures transversales (réseaux de référence et assistance technique) viennent compléter le dispositif.

En 2010, le budget dévolu aux mesures POSEI s'élevait à 278,4 M€ de crédits communautaires (auxquels s'ajoutaient 40 M€ de crédits nationaux). Le taux de réalisation du programme s'établit à 99,2 %, soit 276,2 M€ (et 6,5 M€ de crédits nationaux). S'agissant de la Martinique, le total des paiements atteint 119,4 M€ répartis comme suit :

en millions d'euros	Martinique	Total DOM
RSA	3,4	20,3
MFPA	116	262,4
dont mesures relatives à la filière animale	8,7	41
dont mesure diversification des productions végétales	3,5	12,6
dont mesure canne-sucre-rhum	5,7	74,9
dont mesure banane	98,1	129,1
dont mesure céréales et oléoprotéagineux	0	3,5
dont mesure réseaux de référence*	0	0,9
dont mesure programme d'assistance technique*	0	0,4
Total POSEI (crédits communautaires et crédits nationaux) réalisé en 2010	119,4	282,7

* Mesures transversales qui s'appliquent à l'ensemble des DOM.

Source : ODEADOM

Au titre du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) 2007-2013, le Programme de développement rural régional de la Martinique (PDRM) s'est vu octroyer pour la période considérée un budget de 103,2 M€. A fin 2011, 41,7 % de cette enveloppe ont été programmés, soit 43,0 M€, et 27,5 M€ ont été décaissés, soit 64,0% des programmations et 26,6 % de l'enveloppe. Le PDRM vise à améliorer la compétitivité agricole, améliorer l'environnement et l'espace rural, et promouvoir la diversification de l'économie rurale.

Dans le cadre des contrats de projets état-région (CPER), la Martinique a bénéficié d'une dotation de 6,0 M€⁹⁷ couvrant également la période 2007-2013. En 2010, 76 000 euros avaient été payés, portant le total des paiements à 526 000 euros et le taux de réalisation à 8,8 %.

Enfin, le Plan exceptionnel de soutien à l'agriculture, créé en 2010, comporte des mesures d'aide sous forme de prêts de trésorerie et de prêts de consolidation bonifiée, ainsi qu'un fond d'allègement des charges. A fin 2011, 354 dossiers ont été déposés, et 204 ont été retenus. Les dossiers éligibles ont reçu un total de 789 077 €, dont 83,2 % destinés à la filière animale (34,6 %), au maraîchage (21,5 %) et à la banane (27,2 %). Enfin, la médiation du crédit a permis à trois entreprises d'obtenir un total de 510 000 euros et de conserver ainsi leurs 40 salariés.

⁹⁷ Pour mémoire, la dotation des autres territoires s'établissait comme suit : 3,3 M€ pour la Guadeloupe, 1,9 M€ pour la Guyane, 2,1 M€ pour la Réunion, 0,2 M€ pour Saint-Pierre-et-Miquelon et 1 M€ pour Mayotte.

2. La banane

En 2011, le secteur a été marqué par deux événements majeurs : la lutte contre la cercosporiose noire et l'obtention d'une augmentation de l'enveloppe d'aides communautaires.

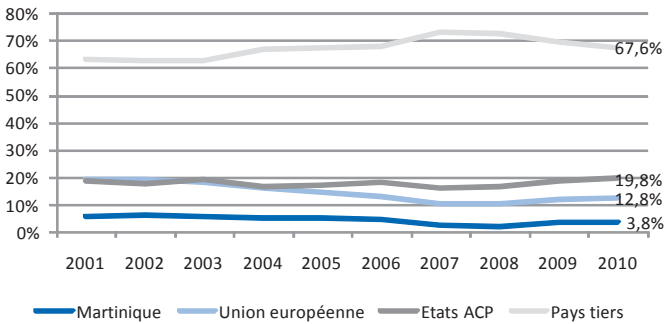
La banane concentre un quart de la surface agricole utile. Elle représente en 2011 26,9 % (+1,5 point) du total des exportations et 98,5% (+0,1 point) des exportations du secteur primaire.

Les données de l'Office de développement de l'économie agricole des DOM (ODEADOM) indiquent une poursuite de la concentration du secteur. Ainsi, entre 2003 et 2010, la surface moyenne des exploitations a crû de 21,5% pour atteindre 16,0 ha, essentiellement du fait d'une diminution du nombre d'exploitations (-36,3 %), plus rapide que celle des surfaces consacrées à la banane (-22,6 %).

Parallèlement, les efforts réalisés par la profession en matière de recherche et de développement, ainsi que l'exploitation d'économies d'échelle, ont permis une augmentation sensible (+5,5%) de la production par hectare sur la même période. Elle s'établit désormais à 28,5 tonnes par hectare.

Les principaux marchés sont la métropole (75,0 % des volumes) et l'Europe. La production martiniquaise représente toutefois une part minime de l'approvisionnement de ces marchés (pour mémoire, le marché européen de la banane atteignait 5,2 millions de tonnes en 2010 selon l'OEDADOM).

Approvisionnement du marché européen (net des exportations)



Source : Office de développement de l'économie agricole des DOM

2.1 2011 : UNE ANNEE ATONE DANS LE SECTEUR DE LA BANANE

En 2011, les ports de l'Union européenne ont reçu 175 829 tonnes de bananes martiniquaises (-6,7 % sur un an), soit environ 3,4 % du marché européen. Le prix est resté inchangé à 64 centimes par kilogramme en moyenne.

Arrivages de bananes et prix moyens (en tonnes et en euros/kg)



Source : CIRAD

La production de bananes en 2011 est légèrement inférieure aux anticipations des professionnels du secteur. Ainsi, Banamart annonce une production de 185 000 tonnes pour 2011, au lieu des 197 000 tonnes attendues.

La banane martiniquaise est frappée depuis 2010 par une maladie, la cercosporiose noire, véhiculée par un champignon. Cette maladie, qui impacte la production de fruits et peut causer la mort des bananiers, fait l'objet d'études pilotées par le CIRAD afin de résorber son avancée. L'année 2011 a été marquée par une polémique quant à la poursuite de l'épandage aérien qui, s'il est relativement efficace dans le traitement de la maladie, est considéré comme ayant un impact environnemental défavorable. Le secteur recherche des solutions alternatives (vitroplants résistant à la maladie, épandage terrestre...), toutes solutions qui demandent du temps pour être mises en œuvre de manière efficace. Dans l'intervalle, il a sollicité une dérogation à l'interdiction de l'épandage aérien. L'arrêté préfectoral du 8 décembre 2011 a accordé cette dérogation pour une période de six mois.

Il convient de rappeler que le secteur a réalisé des efforts importants en matière de préservation de l'environnement. Le Plan banane durable 2008-2013, signé en décembre 2008 sous l'égide du Ministère de l'Agriculture, prévoit la réduction de l'usage des pesticides de 50,0 % en six ans. Entre 1996 et 2006, les planteurs antillais avaient déjà réduit de 60,0 % l'utilisation des pesticides dans la culture de la banane.

Parallèlement, le secteur s'est doté d'outils afin d'améliorer la recherche et le développement dans le domaine de la banane. L'Institut technique de la Banane (ITBAN), créé en 2009 avec le soutien du CIRAD, a pour mission la recherche variétale afin d'éviter le recours aux OGM. En avril 2010, les compétences de l'Institut ont été étendues aux autres cultures fruitières tropicales, et l'Institut s'appelle désormais Institut technique tropical (IT²).

2.2. ORGANISATION DU SECTEUR

En Martinique, les 435 producteurs recensés sont réunis au sein de deux organisations : Banamart et Banalliance. Depuis 2003, ces structures, ainsi que celle de Guadeloupe, sont fédérées au sein de l'Union des groupements de producteurs de bananes (UGPBN), qui maîtrise la totalité de la commercialisation directe de la production des deux îles au 1^{er} janvier 2012.

2.3 EVOLUTION DE L'ENCADREMENT REGLEMENTAIRE

En 1993, l'Organisation Commune des Marchés de la Banane (OCMB) a été créée pour organiser la gestion des approvisionnements de bananes des Etats membres de l'Union européenne (UE). Le marché de l'UE est le premier marché d'importations de la banane, mais également le marché le plus rémunérateur, les prix étant supérieurs à ceux pratiqués en Amérique du Nord ou au Japon. Le régime de protection de la production européenne de banane a été modifié à plusieurs reprises, sous la pression des producteurs de banane-dollar qui ont fait appel à l'arbitrage de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Depuis 2006, la production des pays tiers est frappée d'une taxe de 176 euros par tonne à l'entrée sur le territoire européen⁹⁸. En 2008, de nouvelles négociations entre les pays tiers et l'UE, menées sous l'égide de l'OMC, ont été engagées en vue d'une diminution progressive de ce tarif douanier. Fin 2009, un accord a été signé, entre l'UE et les pays latino-américains, qui prévoit la diminution progressive du tarif douanier. Actuellement établi à 148 euros/tonne depuis le 1er janvier 2010, il devrait atteindre 114 euros/tonne en 2017 ou 2019 au plus tard.

Depuis l'accord de 2009 ratifié en 2011 de manière rétroactive, des accords bilatéraux sont intervenus en cours d'année. Ainsi, la Colombie et le Pérou ont obtenu un tarif de 75 euros/tonne au lieu de 114 euros/tonnes, poussant l'Equateur et le Guatemala à réclamer un tarif semblable. Le Brésil quant à lui réclame l'obtention d'un contingent de 200 000 tonnes sans tarif douanier.

Parallèlement, l'enveloppe communautaire POSEI consacrée à la culture de la banane dans les régions ultrapériphériques a augmenté fin 2011 de 30,0 M€. Il s'agit en partie de compenser les difficultés inhérentes à la baisse du tarif douanier. Pour mémoire, l'enveloppe financière POSEI consacrée à la banane de Martinique et de Guadeloupe atteignait 129,1 M€ en 2010, dont 98,1 M€ pour la Martinique.

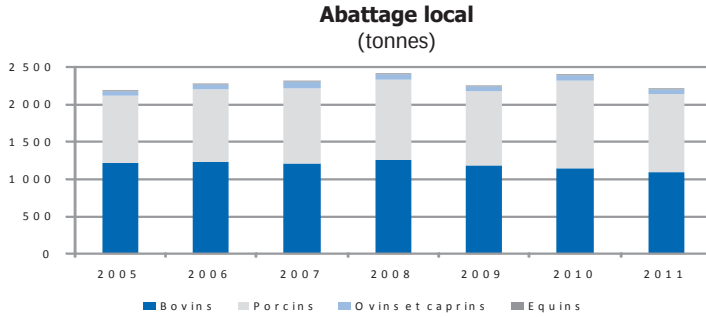
3. La diversification agricole

3.1 L'ELEVAGE

L'élevage martiniquais est structuré autour d'une interprofession, l'AMIV (Association martiniquaise interprofessionnelle des viandes), dont la vocation est de mutualiser les moyens de production et d'organiser les rapports des producteurs avec les circuits de distribution. Par ailleurs, une union de coopératives, MADIVIAL, créée en octobre 2010 et regroupant en 2011 345 producteurs des filières bœuf, lait, porc, volaille et lapin, vise en particulier au regroupement des achats d'intrants. L'objectif de MADIVIAL est également de présenter un interlocuteur unique à l'Europe, à l'Etat et aux collectivités locales, afin de rationaliser l'obtention d'aides à la production. Cette mutualisation permet également de rééquilibrer le rapport de force avec les distributeurs.

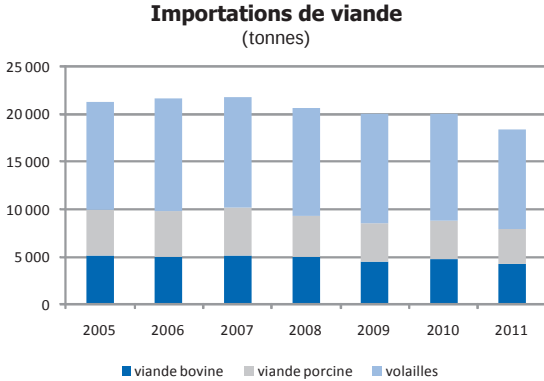
⁹⁸ Les pays dits ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique), partenaires économiques de l'Union européenne, bénéficient d'une exemption de ce droit de douane.

Le tonnage traité par l'Abattoir départemental accuse un recul annuel de 7,7 % à 2 217 tonnes en 2011. A titre de comparaison, les importations de viande ont atteint 18 400 tonnes en 2011. Les filières bovines et porcines occupent 97,0 % de l'activité de l'abattoir, à parts égales. Le reste de l'activité concerne l'abattage des ovins, des caprins et des équins. En 2011, la quasi-totalité des filières enregistre une diminution. L'abattage des ovins et caprins est le plus affecté (-13,8 %). A l'inverse, l'abattage des chevaux, qui reste anecdotique (0,4 % du total), a augmenté de plus de 25% sur un an.



Source : SEM des abattoirs de la Martinique

La Martinique dépend des importations pour assurer sa consommation de viande. En 2011, les importations de viande s'élèvent à 18,4 milliers de tonnes (contre 2,2 milliers de tonnes traitées à l'abattoir départemental), en recul annuel de 8,6 %.



Source : Douanes

Les importations de volaille restent prépondérantes et représentent plus de la moitié du total, soit 10 413 tonnes.

La viande bovine (23,3 % du total, soit 4 288 tonnes) enregistre le recul annuel le plus marqué (-10,4 %), tandis que la viande porcine, qui représente un cinquième des importations de viande en 2011, accuse un repli de 7,3 % à 3 669 tonnes.

3.1.1 Ovins et caprins

A la Martinique, la production de petits ruminants ressort essentiellement de l'agriculture familiale et du secteur informel, de sorte qu'il est malaisé d'en brosser le portrait. La filière est organisée par les éleveurs adhérents de la SCACOM (Société Coopérative Agricole Caprins et Ovins de la Martinique). Le nombre d'éleveurs adhérents à cette coopérative a fortement diminué depuis 2006 (102 éleveurs contre 76 en 2009). Leur production représente près de 70 % de la production totale. La production de l'Abattoir départemental a accusé un repli de 13,8 % sur un an pour atteindre 61 tonnes.

3.1.2 Production de lait

La production laitière en Martinique est destinée à l'élaboration de yaourts et de lait pasteurisé, et n'a donc pas vocation à concurrencer les importations. La Coopérative des producteurs de lait de la Martinique (COOPROLAM) organise la production, tandis que le groupement d'intérêt économique Gecolait collecte le lait destiné à l'industrie agroalimentaire.

Le secteur de la production de lait est confronté à la diminution du nombre de producteurs et à la fragilisation financière de ces derniers. Selon l'ODEADOM, le mode de rémunération, selon lequel les producteurs sont payés plusieurs mois après la livraison, est la cause principale de cette fragilisation.

De fait, la production a chuté de 25,7 % en 2010 pour s'établir à 526 000 litres, soit un taux de couverture des importations par la production de 3,1 % contre 4,4% un an plus tôt.

3.1.3 Filière porcine

Deux coopératives réalisent plus des trois quarts des abattages contrôlés de porcs, la Coopérative des producteurs de porc de la Martinique (COOPMAR) et la Société coopérative porcine (SOCOPORC). L'ODEADOM estime à environ 50% la part de la consommation de porc relevant de l'autoconsommation ou de l'abattage clandestin.

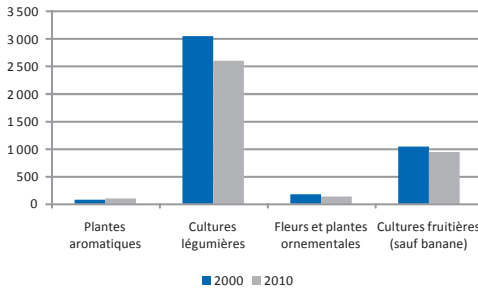
Si les abattages réalisés à l'Abattoir départemental reculent de 9,9 % sur un an pour s'élever à 1 058,2 tonnes, la tendance de longue durée est favorablement orientée et la part des coopératives dans la production totale augmente selon l'ODEADOM, témoignant d'une meilleure intégration de la filière. Aussi, le rapport entre production porcine et importations s'établit à 28,8 % en 2011 (contre 18,8 % en 2005).

3.1.4 Aides à l'élevage

Dans le cadre de la mesure « structuration de l'élevage » du programme POSEI, la Martinique a reçu 5,3 M€ d'aides en 2010 (contre 3,8 M€ en 2009). Les principaux bénéficiaires sont les éleveurs de volailles de chair (29,3 % des aides), de porcins (27,4 %) et de bovins de chair (12,7 %).

3.2 LES LEGUMES, LES FRUITS ET LES FLEURS

SAU consacrée aux cultures de diversification
(hectares)



Source : Agreste Martinique, Recensement agricole 2010

En 2010, la culture de fruits, de légumes et de fleurs occupe 3 813 hectares, soit 15,3 % de la SAU. En dix ans, les surfaces correspondant à ces cultures se sont contractées de 12,8 %. Ce constat recouvre des réalités contrastées : la surface dédiée aux plantes aromatiques reste modeste mais enregistre une progression décennale de 43,6 %, alors que les superficies consacrées aux fleurs et plantes d'ornement diminuent de 21,9 %.

L'année a été marquée par des conditions climatiques difficiles (températures anormalement élevées au premier semestre, pluviométrie importante contribuant à l'instabilité des sols). Une structure interprofessionnelle, l'IMALFLHOR (Interprofession martiniquaise des fruits, légumes et produits horticoles), a été créée en 2010, afin de soutenir la production locale et d'en assurer le développement. Les difficultés du secteur tiennent en effet en partie à la fragilité de son organisation. Ainsi, la principale coopérative maraîchère de l'île, la SOCOPMA (250 adhérents) a été placée en redressement judiciaire en mars 2012.

L'ODEADOM pilote un programme destiné à promouvoir l'agriculture biologique sur la période 2007-2013. En 2010, l'île comptait 21 producteurs, regroupés en majorité dans la coopérative « Bio des Antilles », tandis que l'association « Paysan Bio Martinik » comporte 7 adhérents certifiés. La même année, 112 hectares sont recensés comme relevant de l'agriculture biologique. La production s'établit à environ 50 tonnes toutes filières végétales confondues. Elle est principalement commercialisée par les producteurs eux-mêmes. La filière biologique a bénéficié de 398 511 € d'aides entre 2007 et 2010, soit 5,0 % du programme sectoriel de la période.

4. La pêche et l'aquaculture

4.1 L'ACQUACULTURE

Les 12 producteurs aquacoles sont regroupés au sein de la coopérative COOPAQUAM (Coopérative des aquaculteurs de la Martinique), qui mutualise la collecte, le conditionnement et la distribution des produits des exploitations aquacoles. Parallèlement, l'ADAM (Association pour le développement de l'aquaculture en Martinique) se charge de l'importation d'alevins et d'aliments pour poissons. La production s'établit à 85 tonnes en 2009 (en hausse de 56 %) et retrouve son niveau de 2006. Elle concerne principalement le loup des Caraïbes, le Saint-Pierre et le cobia. La production de l'aquaculture marine s'inscrit à nouveau en 2011 sur une courbe ascendante, la production de loups atteignant 75 tonnes contre 57

tonnes un an plus tôt. A l'inverse, la production de cobias s'élève à 12 tonnes contre 15 tonnes en 2010.

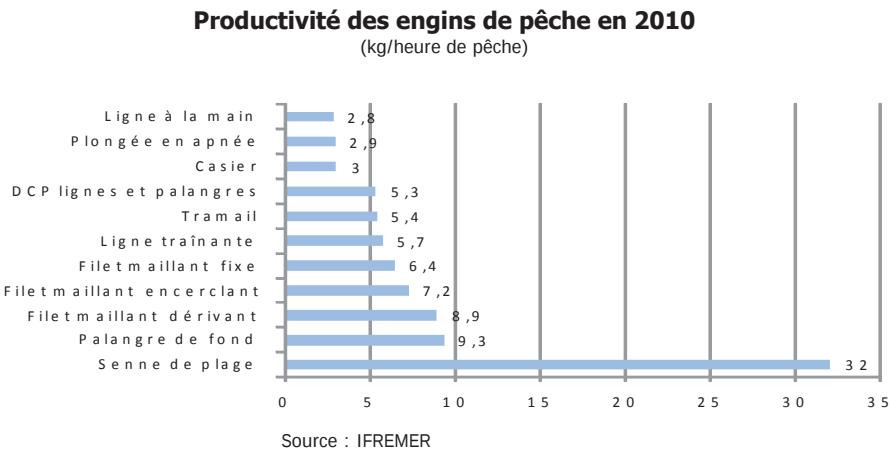
4.2 LA PECHE

Le département compte 8 ports de pêche et 16 Aménagements pour la Pêche d'Intérêt Départemental (APID).

Depuis l'arrêté préfectoral⁹⁹ du 7 octobre 2010, la pêche est interdite dans trois zones précises (côte atlantique et une partie de la baie de Fort de France) en raison des risques de contamination à la chlordécone. En décembre 2010 ont été définies les modalités de versement de l'aide mise en place en faveur des entreprises de pêche impactées suite à cet arrêté. L'enveloppe financière globale de l'aide s'élève à 3,4 M€ pour la Martinique et la Guadeloupe.

Selon les données arrêtées au 31/12/2009, l'IFREMER recense 1 098 bateaux de pêche (+1,3 % par rapport à 2008), dont 896 bateaux actifs toute l'année, et 1 670 marins (-1,8 %). La majorité des navires (70,0 %) exercent leur activité à moins de 12 miles et 8,0 % pêchent au large. Les 22,0 % restant ont une activité mixte, à la côte et au large. La répartition des marins est équivalente à celle des navires. En 2010, trois navires de 24 mètres et d'une capacité de 30 tonnes ont été mis en exploitation.

La majorité des embarcations pêchent avec un ou deux types d'engins, principalement des casiers, des lignes trainantes et des dispositifs de concentration de poisson (DCP). Selon la classification de l'IFREMER, la senne de plage est l'engin de pêche le plus productif avec 32 kilogrammes par heure de pêche, tandis que la ligne à la main est la moins productive (2,8 kilogrammes par heure de pêche).



Les dernières données globales disponibles indiquent que la production halieutique atteignait 8 142 tonnes en 2008. Il semble qu'elle se soit légèrement infléchiée en 2010. Les données de l'IFREMER obtenues par sondage auprès de 75 navires estiment à 1 045 tonnes les quantités

⁹⁹ Arrêté préfectoral n° 10-3275 réglementant la pêche et la mise sur le marché des espèces de la faune marine dans certaines zones maritimes de la Martinique en lien avec les bassins contaminés par la chlordécone. Les zones concernées sont la côte Nord Atlantique, les fonds de baie du Galion, du Robert et du François et le fond de baie de Fort-de-France.

moyennes débarquées par les pêcheurs, contre 1 412 tonnes en 2009. La daurade coryphène (153 tonnes), le makaire (152 tonnes), le thon albacore (110 tonnes) et l'exocet (85 tonnes) sont les principales prises. Le voilier de l'Atlantique (5,1 tonnes) et le marlin (3,4 tonnes) constituent également des prises significatives.

Section 3

L'industrie et l'artisanat

En 2011, selon les données de l'enquête trimestrielle de conjoncture de l'IEDOM, l'activité industrielle a été affectée par la grève des salariés d'EDF ainsi que celle du port de commerce au premier trimestre et par la lenteur de la reprise dans le secteur du BTP. Les grands chantiers liés à la commande publique, plus dynamiques qu'en 2010, n'ont toutefois pas suffi à tirer l'activité industrielle. S'agissant de l'agro-alimentaire, la forte pluviométrie du premier semestre a défavorablement impacté la production de la canne, et partant du sucre et du rhum.

1. L'industrie dans l'économie martiniquaise

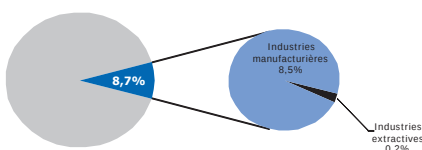
Poids de l'industrie dans ...

La création de richesse (2007)



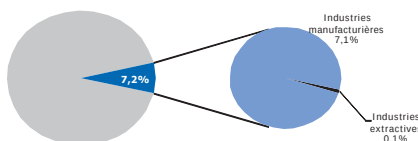
Source: INSEE

Les effectifs salariés (2010)



Source: Pôle emploi

Les établissements (2010)



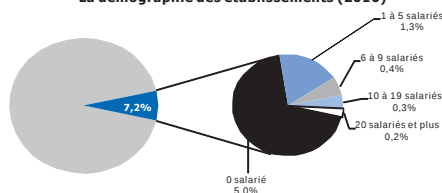
Source: INSEE

Les créations d'entreprises (2010)



Source: INSEE

La démographie des établissements (2010)



Source: INSEE

Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE (au moment de la rédaction de ce rapport, les comptes définitifs de 2008 ne sont pas connus). Celles concernant les effectifs salariés sont comptabilisées suivant le champ Unédic qui comprend les salariés de tous les établissements du secteur privé industriel et commercial employant au moins une personne sous contrat de travail. Sont exclus de ce champ : les salariés de l'Etat et des collectivités locales, les salariés des établissements publics à caractère administratif, le personnel des ambassades, consulats étrangers et organismes internationaux, les salariés des secteurs agricoles et para-agricoles (champ CCMSA), les employés de maison, le personnel des entreprises publiques à caractère industriel et commercial, des régies départementales ou communales, de certaines sociétés d'économie mixte, et les intermittents du spectacle.

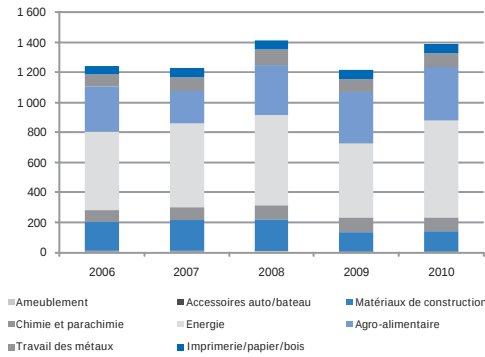
En 2007, la branche industrielle représentait 5,2 % de la valeur ajoutée totale de la Martinique. En terme de création de richesse, elle tient la quatrième position au sein de l'économie marchande, loin derrière les secteurs du commerce et des autres services marchands mais proche du BTP.

Le secteur emploie 8,7 % des effectifs salariés, contribue à hauteur de 5,2 % à la création d'entreprises et rassemble 7,2 % du tissu entrepreneurial (des établissements) martiniquais, avec une majorité d'entreprises sans salarié (69,1 %).

2. PANORAMA DU SECTEUR DE L'INDUSTRIE

2.1 LE BILAN DE L'AMPI

Répartition sectorielle du chiffre d'affaires
en millions d'euros

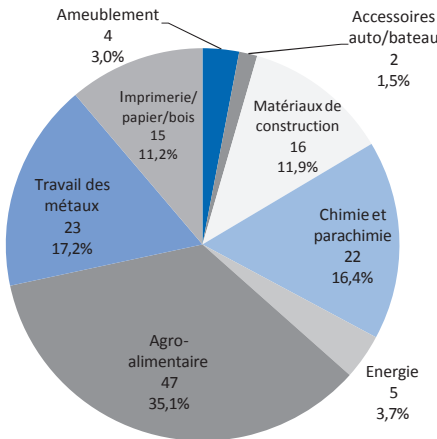


Source : AMPI

Selon l'enquête de l'Association Martiniquaise pour la Promotion de l'Industrie (AMPI) réalisée auprès de ses 134 adhérents, le chiffre d'affaires du secteur industriel s'est élevé à 1,4 milliard d'euros en 2010 (+14,4 %, après -14,1 % en 2009). Le chiffre d'affaires hors énergie a atteint 744,5 millions d'euros (+3,1 %).

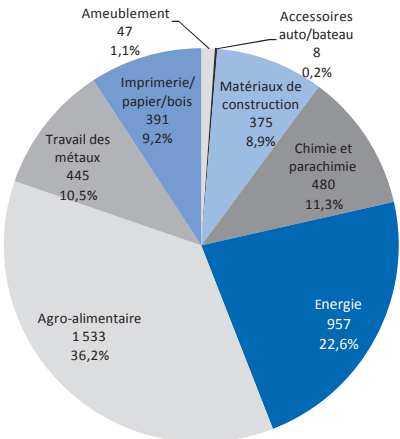
La quasi-totalité des secteurs à l'exception de la chimie (-2,2 %) a enregistré une évolution positive du courant d'affaires après la baisse de 2009. L'énergie a connu une progression particulièrement marquée (+30,9 %).

Répartition sectorielle des entreprises



Source : AMPI

Répartition sectorielle des effectifs

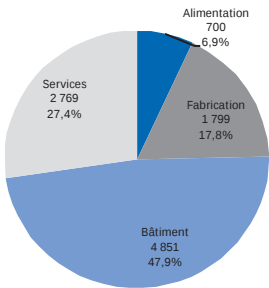


En 2010, les effectifs ont progressé de 2,4 % (1,5 % hors énergie) pour atteindre 4 236 salariés. Cette évolution recouvre des situations contrastées : le secteur de l'élaboration de matériaux de construction a perdu 10,1 % de ses effectifs, tandis que l'industrie agroalimentaire, l'énergie et le travail des métaux voient croître leurs effectifs de respectivement 6,6 %, 6,0 % et 5,0 %. La part de la masse salariale dans le chiffre d'affaires s'infléchit pour atteindre 14,6 % après 16,3% en 2009. Ce ratio reste toutefois supérieur à celui d'avant-crise (12,5 % en 2008) et reste particulièrement élevé par rapport à l'ensemble du secteur industriel dans les segments de l'imprimerie (29,4 %) et de l'élaboration d'accessoires pour automobiles et bateaux (23,3 %).

2.2 LE SECTEUR ARTISANAL

La Chambre des métiers de la Martinique recense 10 119 entreprises artisanales à fin 2011, soit une progression annuelle de 4,6 %. Plus de la moitié de ces structures sont des entreprises individuelles.

Répartition des entreprises artisanales en 2011

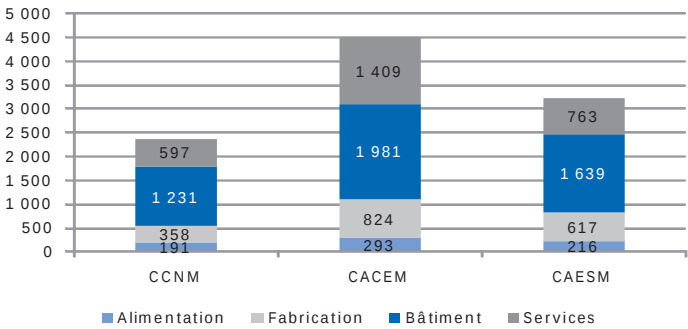


En nombre d'entreprises, le bâtiment reste l'activité prépondérante dans le secteur artisanal avec 47,9 % des entreprises recensées, et sa part dans le total est stable. Suivent les services (27,4 %), la fabrication (17,8 %) et l'alimentation (6,9 %).

Les entreprises de plus de 10 ans représentent 41,9 % du total en 2011, et les entreprises de 3 à 9 ans 37,8 %. A l'inverse, les entreprises de moins de trois ans comptent pour un cinquième du total.

Source : Chambre des métiers et de l'artisanat

Nombre d'entreprises artisanales par secteur et par zone géographique



Source : Chambre des métiers et de l'artisanat

CACEM – Communauté d'agglomérations du centre de la Martinique (Fort-de-France, Le Lamentin, Saint-Joseph et Schoelcher) ;

CCNM – Communauté de communes du nord de la Martinique (Ajoupa-Bouillon, Basse-Pointe, Bellefontaine, Carbet, Case-Pilote, Fond-Saint-Denis, Gros-Morne, Grand-Rivière, Lorrain, Macouba, Marigot, Morne-Rouge, Morne-Vert, Prêcheur, Robert, Sainte-Marie, Saint-Pierre et Trinité) ;

CAESM – Communauté d'agglomérations de l'espace sud-Martinique (Anses-d'Arlet, Diamant, Ducos, François, Marin, Rivière-Pilote, Rivière-Salée, Sainte-Anne, Sainte-Luce, Saint-Esprit, Trois-Ilets et Vauclin).

La répartition géographique des entreprises artisanales reste stable. Le centre de l'île, qui regroupe les communes de Fort-de-France, Schoelcher, Le Lamentin et Saint-Joseph, concentre 44,5 % des entreprises artisanales, tandis que les communes du nord comptabilisent moins du quart des entreprises artisanales recensées en 2011.

3. La filière canne-sucre-rhum

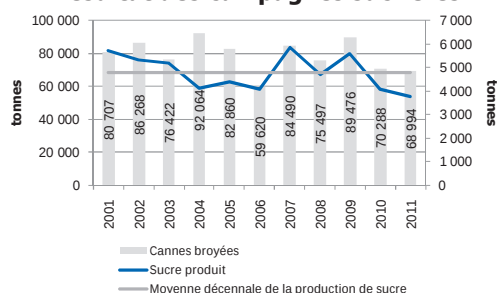
Deuxième production agricole de l'île après la banane, la canne à sucre est cultivée sur 3 892 hectares en 2010. 65,2 % de la canne à sucre récoltée est destinée aux distilleries et à l'élaboration de rhum¹⁰⁰, le solde étant dédié à la fabrication de sucre. La filière compte 234 planteurs, dont 78 livrant la sucrerie du Galion. En 2007, la filière sucre et rhum dégagait une valeur ajoutée de 14,6 M€ (-34,0 %), soit 0,2 % du PIB. Cependant, le nombre d'emplois directs et indirects de la filière canne-sucre-rhum est estimé à environ 3 900.

La campagne cannière 2011 s'est déroulée de la mi-février au mois de juillet. La pluviométrie anormalement élevée de mars à mai a impacté défavorablement l'activité cannière en entravant l'accès aux champs, en augmentant sensiblement les temps de coupe et en diminuant la richesse en sucre (11,26 grammes de saccharose pour 100 grammes de canne contre 11,73 grammes en 2010).

3.1 LA FILIERE CANNE-SUCRE

En 2011, la sucrerie du Galion a broyé 68 994 tonnes, soit une quantité inférieure de 1,8 % à celle traitée en 2010.

Résultat des campagnes sucrières



L'établissement a produit 3 781 tonnes de sucre, soit une baisse de 6,8 % sur un an, de sorte que la production de 2011 n'atteint que 78,8 % de la moyenne décennale.

Le coefficient de paiement¹⁰¹ correspondant s'est établi à 7,86 pour l'ensemble de la campagne. Pour mémoire, le coefficient de paiement atteignait 8,13 en 2010 et 8,22 en 2009.

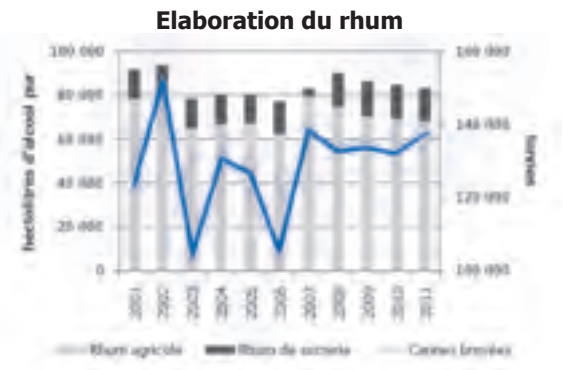
Sources : Centre technique de la canne et du sucre, Usine du Galion

¹⁰⁰ La Martinique compte 7 distilleries : Saint-James (Sainte-Marie), Depaz (Saint-Pierre), La Mauny (Rivière-Pilote), Neisson (Carbet), Simon (François), JM (Macouba) et La Favorite (Fort-de-France). Dillon ne constitue plus un site de production depuis 2006, l'activité ayant été reprise par les distilleries Depaz et Saint-James.

¹⁰¹ Le coefficient de paiement est un indicé basé sur la richesse en sucre du jus de canne au moment de sa transformation. Il est utilisé pour la rémunération des planteurs sur une base de 65 euros par tonne pour un coefficient de paiement de 8.

3.1 LA FILIERE RHUM

Le rhum de Martinique comprend le rhum agricole, fabriqué à partir de jus de canne fermenté, et le rhum industriel ou de sucrerie, obtenu à partir de mélasse¹⁰².



Source : Centre technique de la canne et du sucre

Selon le Centre technique de la canne et du sucre, le rendement de la canne est en effet inférieur à celui de l'année précédente (91,45 litres d'alcool à 55° par tonne de canne, contre 93,69 litres en 2010).

L'activité du secteur est très largement tournée vers l'exportation¹⁰⁴ (78,3 % de la production). Les exportations atteignent 65 108 HAP en 2011, soit une progression annuelle de 1,3 %. Selon les professionnels du secteur, outre la métropole, les pays d'exportation privilégiés sont les pays européens limitrophes de la France, et de manière marginale l'Asie où certaines marques tentent de s'implanter. La consommation locale, à 19 383 HAP, a enregistré en revanche un bond de 12,4 % sur un an.

137 677 tonnes de cannes ont été broyées en 2011, en légère progression par rapport à 2010 (+4,3 %). La production de rhum de l'année¹⁰³ s'est établie, selon les données des Douanes, à 83 033 hectolitres d'alcool pur (HAP) dont 84,5 % de rhum agricole ; elle est quasiment stable par rapport à 2010 (+0,3%), malgré l'augmentation du tonnage de cannes broyées.



Source : Douanes

¹⁰² La mélasse est un sirop très épais et très visqueux constituant un résidu du raffinage du sucre.

¹⁰³ Selon le Centre technique de la canne et du sucre, la production de rhum de la campagne 2011 (soit de la mi-février au mois de juillet) s'est établie à 83 451 HAP (-1,5 % sur un an).

¹⁰⁴ La commercialisation de rhum des DOM sur le marché métropolitain est réglementée par un système de contingent définis à l'article 362 du Code général des impôts.

Section 4

L'énergie, l'eau et l'environnement

Les produits pétroliers importés contribuent à hauteur de 96,5 % à la production d'électricité en Martinique. La question de l'énergie est donc d'une importance stratégique pour l'île. Outre les enjeux liés à l'autonomie énergétique de la Martinique, les objectifs environnementaux liés au Grenelle de l'Environnement (50,0 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2020) contribuent à la complexité de la question de l'énergie à la Martinique. Parallèlement, le secteur poursuit ses efforts de modernisation, comme en témoignent les travaux en cours à la centrale électrique de Bellefontaine dans le nord de l'île.

1. Quelques données structurelles

En 2007, les branches énergie, eau et environnement représentaient 3,0 % de la valeur ajoutée. Ces secteurs emploient 1,7 % des effectifs salariés de l'île et rassemblent 0,8 % des établissements.

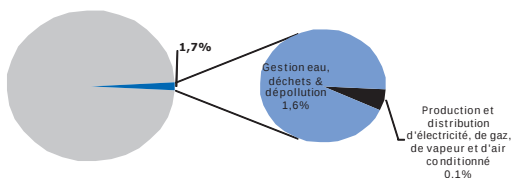
Poids du secteur énergie et eau dans ...

La création de richesse (2007)



Source: INSEE

Les effectifs salariés (2010)



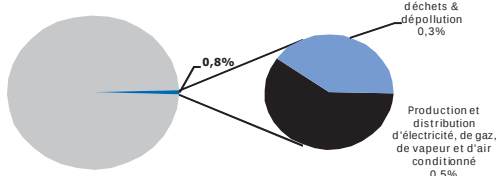
Source: Pôle emploi

Les créations d'entreprises (2010)



Source: INSEE

Les établissements (2010)



Source: INSEE

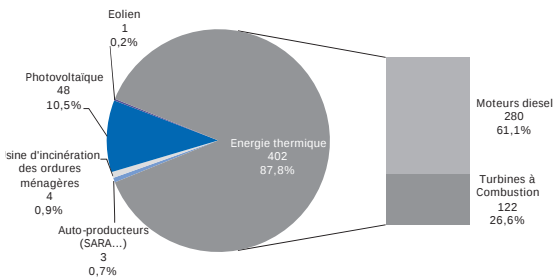
Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE (au moment de la rédaction de ce rapport, les comptes définitifs de 2008 ne sont pas connus). Celles concernant les effectifs salariés sont comptabilisées suivant le champ Unédic qui comprend les salariés de tous les établissements du secteur privé industriel et commercial employant au moins une personne sous contrat de travail. Sont exclus de ce champ : les salariés de l'Etat et des collectivités locales, les salariés des établissements publics à caractère administratif, le personnel des ambassades, consulats étrangers et organismes internationaux, les salariés des secteurs agricoles et para-agricoles (champ CCMSA), les employés de maison, le personnel des entreprises publiques à caractère industriel et commercial, des régies départementales ou communales, de certaines sociétés d'économie mixte, et les intermittents du spectacle.

2. L'énergie

2.1 LA PRODUCTION ELECTRIQUE LOCALE

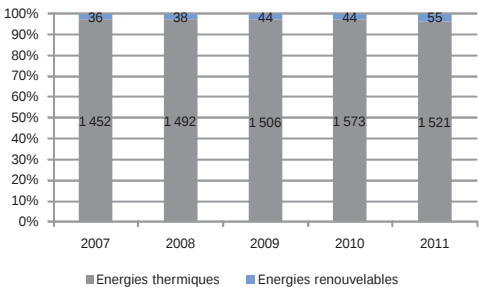
Le parc raccordé au réseau électrique a une capacité de 458 mégawatts (MW) en 2011, dont 48,5 % pour la seule usine EDF de Bellefontaine, dans le nord de l'île. Quelques 1 576 gigawatts/heure (GWh) ont été produits en 2011 (-2,6 % sur un an, après +4,3 % en 2010). 96,5 % de la production électrique est d'origine thermique (97,3 % en 2010). La part des énergies renouvelables dans la production locale s'établit à 3,5 % en 2011 (+0,8 point sur un an).

**Capacité de production électrique
reliée au réseau en 2011**
(en MW et %)



Source : EDF

Production électrique
(en GWh)



EDF est engagée dans un programme de modernisation des infrastructures de la centrale de Bellefontaine, pour un montant total d'environ 450 millions d'euros¹⁰⁵ financés en fonds propres. Initialement prévue en juin 2012, la mise en service du premier des 12 nouveaux moteurs d'une capacité totale de 218 MW devrait intervenir en janvier 2013, et la totalité des installations devrait être opérationnelle en novembre de la même année¹⁰⁶. Ces nouveaux moteurs permettront une amélioration du rendement de 20 % et une diminution de 20 % des rejets de CO₂ et de la consommation¹⁰⁷. La centrale pourrait également fonctionner au gaz naturel, ce qui nécessiterait toutefois des brûleurs adaptés impliquant un investissement de l'ordre de 150 millions d'euros. L'acheminement, notamment au départ de Trinidad, se ferait par barges ou via un gazoduc.

La production d'énergie renouvelable (55,0 GWh) a progressé de 23,9 % en 2011. Pour la première fois, l'énergie photovoltaïque (38,4 GWh contre 19,0 GWh en 2010) est plus importante que l'énergie issue de l'incinération d'ordures ménagères (15,0 GWh contre 24,0 GWh en 2010). La production d'énergie éolienne reste anecdotique (0,1 % du total et 2,4 % des énergies renouvelables). Le nombre d'installations photovoltaïques raccordées au réseau

¹⁰⁵ EDF Production Electrique Insulaire est le maître d'ouvrage.

¹⁰⁶ Les anciennes installations devraient alors perdurer un an puis être arrêtées, démantelées et dépolluées en 2015 ou 2016.

¹⁰⁷ 5 M€ ont été consacrés en 2005 au désenfumage des moteurs, afin de se conformer aux normes environnementales européennes. Depuis lors, 5 moteurs qui n'avaient pas subi cette modification ont été arrêtés.

s'élève à 852 en 2011 (+25,3 % sur l'année). Pour mémoire, il y avait 270 installations photovoltaïques en 2007.

Les énergies éoliennes et photovoltaïques sont dites intermittentes, car elles présentent des variations de puissance qui peuvent créer un déséquilibre entre l'offre et la demande des systèmes connectés. De fait, depuis l'arrêté ministériel du 23 avril 2008, le gestionnaire du réseau électrique est autorisé à déconnecter les producteurs d'énergies intermittentes au-delà d'un seuil de 30 % de la puissance appelée. Ce seuil devrait augmenter progressivement d'ici 2025, pour atteindre 100 MW, au fur et à mesure de l'augmentation de la demande.

Provenance des énergies renouvelables produites à la Martinique (en GWh)

	2009	2010	2011	Structure 2011	Variation 2011/2010
Usine d'incinération des ordures ménagères	31,0	24,0	14,8	27,2%	-38,3%
Photovoltaïque	11,5	19,0	38,4	70,5%	102,1%
Eolien	1,5	1,0	1,3	2,4%	30,0%
Energies renouvelables produites à la Martinique	44,0	44,0	54,5	100,0%	23,9%

Source : EDF

L'énergie photovoltaïque a bénéficié depuis 2006 d'incitations fiscales¹⁰⁸. Par ailleurs, la loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité instituait une obligation d'achat de l'électricité solaire par les distributeurs (essentiellement EDF). Cependant, ces conditions avantageuses ont été progressivement restreintes. Initialement fixé à 50,0 % des dépenses engagées pour l'acquisition d'une installation photovoltaïque dans la résidence principale, le taux du crédit d'impôt est passé à 25,0 % en 2010, 22,0 % au 1^{er} janvier 2011 et 11,0 % au 1^{er} janvier 2012. En outre, le décret 2010-1510 du 9 décembre 2010 suspend l'obligation de rachat de l'énergie solaire par les distributeurs, d'abord pour une durée de trois mois, puis jusqu'en mars 2011. Enfin, les tarifs de rachat ont été diminués.

Les prochaines années devraient voir le développement de production d'électricité à partir de déchets, de petites installations hydrauliques, de biomasse, de géothermie (notamment depuis la Dominique) et, sur le plus long terme, d'énergie thermique des mers.

Le Schéma Régional Climat Air Energie, conçu par le Conseil Régional et l'Etat, fixe comme objectif l'atteinte de 50,0 % d'énergie renouvelable à l'horizon 2020 en combinant les sources citées précédemment. Dans la mesure où la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité s'élève à 3,5 % en 2011, cet objectif apparaît ambitieux.

2.2 LA CONSOMMATION ELECTRIQUE

L'année 2011 est caractérisée par une baisse de la consommation d'électricité en Martinique (-2,6 % sur un an, soit 1 576 GWh). En 30 ans, c'est la première fois qu'une semblable tendance se dégage. Cette évolution s'explique pour moitié par les efforts de rationalisation de la consommation et les effets de la crise économique mondiale. Par ailleurs, après une année 2010 exceptionnellement chaude, l'année 2011 s'est rapprochée des normes de températures, entraînant une utilisation de la climatisation moins intense. Enfin, les grèves de début d'année ont contribué à une moindre consommation électrique.

¹⁰⁸ A partir de 2005, les dépenses liées à l'acquisition de matériels photovoltaïques destinés à l'habitation principale font l'objet d'un crédit d'impôt, dans la limite de 8 000 euros pour une personne seule ou 16 000 euros pour un couple marié ou pacsé.

Le nombre de clients raccordés au réseau électrique est stable en 2011 (+0,9 % à 186 782 usagers). L'essentiel (99,5 %) de ces clients est constitué d'usagers basse tension (particuliers et TPE). Le nombre de clients moyenne tension (862 clients constitués surtout de grandes entreprises) reste stable en 2011. L'un des objectifs d'EDF est de stabiliser la croissance de la consommation d'électricité à moins de 1 % en moyenne par an d'ici 2015.

Consommation d'électricité en Martinique (en GWh)

	2009	2010	2011	Structure 2011	Variation 2011/2010
Consommation des clients raccordés en Basse Tension	903,8	946,0	891,0	56,5%	-5,8%
Consommation des clients raccordés en Moyenne Tension	506,5	526,0	532,0	33,8%	1,1%
Pertes (techniques et non techniques)	139,7	145,0	153,0	9,7%	5,5%
Consommation totale d'électricité	1 550,0	1 617,0	1 576,0	100,0%	-2,5%

Source : EDF

* « Les pertes techniques sont dues à l'acheminement de l'électricité qui consomme lui-même de l'énergie du fait de l'échauffement des conducteurs et des transformateurs. Les pertes non techniques, en revanche, correspondent à de l'énergie effectivement consommée mais non attribuable à un client final bien identifié. Leurs causes peuvent être multiples : imprécisions ou défaut du comptage, fraudes, erreurs humaines... » (EDF).

2.3 LES ENERGIES FOSSILES

En 2011, la Société anonyme de raffinerie aux Antilles (SARA) a fonctionné pendant 277 jours (363 jours en 2010) en raison d'arrêts techniques. Elle a traité 597 000 tonnes métriques de produits pétroliers (-26,0 % sur un an) par distillation atmosphérique, dont 68 milliers de tonnes métriques de résidus (« slops ») ont nécessité un retraitement. Le processus a généré 529 000 tonnes métriques de pétrole brut (-31,2 %), soit une production horaire de 79,6 tonnes (contre 88,3 t/h en 2010). Les produits pétroliers traités proviennent exclusivement de la Mer du Nord en 2011.

Traitement de produits pétroliers à la SARA en 2009, 2010 et 2011

	2009	2010	2011	Var. 2011/2010
Produits pétroliers traités (milliers de tonnes métriques)	689	807	597	-26,0%
Slops* (milliers de tonnes métriques)	72	38	68	78,9%
Production de pétrole brut (milliers de tonnes métriques)	617	769	529	-31,2%
Jours de fonctionnement	330	363	277	-23,7%
Production horaire de pétrole brut (t/h)	77,9	88,3	79,6	-9,9%
Slops/produits pétroliers	10,4%	4,7%	11,4%	+6,7 points

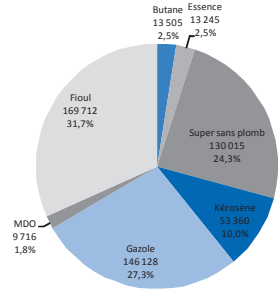
Source : SARA

* slops : résidus du traitement des produits pétroliers nécessitant un retraitement.

Hydrocarbures raffinés en 2011 (tonnes métriques)

La production est composée en premier lieu de fioul (31,7 %), suivi du gazole (27,3 %) qui supplante pour la première fois le super sans plomb (24,3 %).

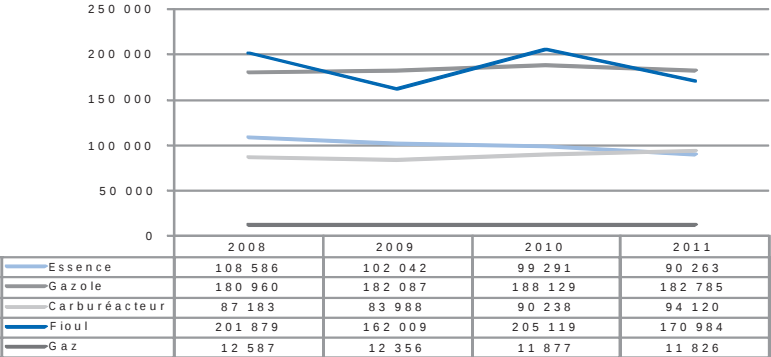
La SARA a importé 551 000 tonnes métriques de pétrole brut en 2011 (-23,3 % sur un an) en provenance de la Mer du Nord.



Source : SARA

Une partie de la production de la SARA est consommée directement sur le marché martiniquais (550 000 tonnes métriques en 2011, soit -7,5 % sur un an), le reste est exporté vers la Guadeloupe (67 900 tonnes métriques) et la Guyane (106 700 milliers de tonnes métriques). La SARA a procédé à des importations de produits finis, afin de compléter sa production : 298 000 tonnes métriques en Martinique, 349 800 tonnes métriques en Guadeloupe et 37 800 tonnes métriques pour la Guyane.

Produits pétroliers mis à la consommation (tonnes métriques)



Source : SARA

Dans le détail, le repli des ventes d'essence s'accroît (-9,1 % sur un an après -2,7 % en 2010). De fait, le recul annuel des ventes locales de gazole est moins marqué (-2,8 %) que celui des ventes d'essence. En outre, en tenant compte des importations, le marché du gazole croît de 8 % sur un an en Martinique selon la SARA.

En Martinique, en Guadeloupe et en Guyane, les prix des produits pétroliers sont réglementés. Depuis le décret n° 2010-1332 du 8 novembre 2010, les prix sont fixés mensuellement en fonction de l'évolution des cours sur le marché mondial durant le mois qui précède. Le dispositif doit permettre une plus grande réactivité dans la répercussion des évolutions des cours mondiaux sur les prix de détail. L'arrêté préfectoral 11-02079 du 20 juin 2011 fixe les modalités de définition des prix à la pompe.

La fixation des prix à la pompe à la Martinique

Depuis le 20 juin 2011, les prix à la pompe se définissent de la manière suivante :

Prix à la pompe = prix sortie SARA (identique dans les trois DFA)
+ accord interprofessionnel pétrolier (AIP) du 2 avril 2008
+ fiscalité locale
+ marge de gros
+ marge de détail

Prix sortie SARA = prix pivot d'équilibre x coefficient de commercialité

$$\text{Prix pivot d'équilibre} = \frac{\text{Coût moyen d'acquisition} - \text{Coût des produits non réglementés de base pétroliers}}{\text{Quantité moyenne de produits réglementés commercialisés en base pétroliers}}$$
$$\text{Coefficient de commercialité} = \frac{\text{Coût des produits pétroliers} + \text{coût des commercialités de base pétroliers}}{\text{Coût de l'ensemble des produits pétroliers} + \text{coût des commercialités de base pétroliers}}$$

L'AIP de 2008 lie les gérants de stations-service aux compagnies pétrolières pour une durée de 11 ans, afin d'octroyer aux premiers une « prime de fin de gérance¹⁰⁹ ». Celle-ci est financée par une taxe de 0,6854 €/hl, collectée par la SARA puis versée dans un fonds dédié à la Chambre syndicale des gérants.

En ce qui concerne la fiscalité locale, le Conseil régional de la Martinique applique aux produits pétroliers un octroi de mer spécifique, ainsi que l'octroi de mer régional et la taxe régionale spéciale.

Les marges de gros et de détail sont fixées annuellement par arrêté préfectoral. Elles prennent en compte les structures de coût des stations-service. Pour l'année 2011, elles s'établissaient comme suit :

Marges affectées à la vente des produits pétroliers en 2011

en €/hl	Marges de gros	Marges de détail
Super sans plomb	5,940	10,250
Gazole	6,260	10,250
FOD	5,988	10,250
GNR	5,988	10,250
Pétrole lampant	5,683	9,335

Source : Préfecture

Après une période de blocage des prix en février 2009¹¹⁰, les prix ont retrouvé une courbe ascendante. L'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2011 fixe les prix du super sans plomb et du gazole respectivement à 1,42 €/l et 1,27 €/l, soit une hausse annuelle de 8,4 % et 17,6 % respectivement.

Cette tendance est appelée à se poursuivre. Ainsi, au 1^{er} avril 2012, les prix du sans plomb et du gasoil s'établissaient respectivement à 1,62 €/l (+10,2 % sur un an) et 1,34 €/l (+5,5 % sur un an).

¹⁰⁹ Rapport sur la fixation des prix des carburants dans les DOM, mars 2009 - « En Guadeloupe, depuis 2002, les grossistes versent aux gérants de stations-services, au terme de leur contrat, une indemnité de fin de gérance, prévue par l'accord interprofessionnel du pétrole (AIP). L'indemnité est fixée à chaque fin de contrat, y compris en cas de renouvellement. Ce dispositif a été mis en œuvre en Martinique en février 2008. Son financement, inclus dans les charges des grossistes en Guadeloupe et dans le prix de sortie SARA pour la Martinique, représente 0,609 €/hl en Guadeloupe et 0,6854 €/hl en Martinique. Le montant de l'indemnité serait de l'ordre de 200 000 euros en moyenne, réparti en plusieurs versements. »

¹¹⁰ En février 2009, les prix des produits pétroliers ont été bloqués à la suite des mouvements sociaux de fin 2008 en Guyane et du début de l'année en Martinique et en Guadeloupe.

Prix des produits pétroliers à la Martinique
(euros/litre)



Source : DRCRF

3. L'eau

Si la ressource en eau est abondante (2 milliards de m³ par an), la saisonnalité pluviométrique (une saison sèche entre février et mai et une saison humide entre juillet et novembre) constitue une contrainte forte. En outre, l'île est scindée entre le nord de l'île qui reçoit les précipitations les plus abondantes, pouvant atteindre jusqu'à 7 000 mm d'eau par an, et le sud dont la pluviométrie atteint au maximum 2 000 mm. Par ailleurs, l'assainissement des eaux usées est également prioritaire, alors que près de 60 % des foyers ne sont pas connectés à l'assainissement collectif.

La gestion de la ressource s'opère dans le cadre du programme pluriannuel d'intervention 2011-2016 piloté par l'Office de l'Eau (ODE)¹¹¹, dont la vocation est d'évaluer l'état écologique des sources de surface et souterraines et de proposer des mesures destinées à en améliorer la qualité. Conformément au programme de travail, le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) a été révisé en décembre 2009. Le SDAGE est un outil de planification sur 10 ou 20 ans de la politique de l'eau associant tous les acteurs du bassin. Il vise 4 objectifs majeurs : la préservation des écosystèmes et des zones humides, la protection contre toute pollution, le développement de la ressource et la valorisation de l'eau comme ressource économique. Le coût total du programme est évalué à 232 millions d'euros, dont plus de la moitié dévolus à la lutte contre les pollutions. Dans ce cadre, 96 millions d'euros sont destinés à l'amélioration de l'assainissement.

En juin 2009, le Conseil général a validé une nouvelle version du Schéma directeur d'alimentation en eau potable destinée à encadrer l'approvisionnement en eau au cours de la période 2010-2020. Ce document se fixe pour objectif la fiabilisation du réseau de distribution, avec un rendement de 75 à 80 % en 2020.

¹¹¹ Ce programme s'inscrit dans la lignée de la Directive cadre sur l'eau 2000/60/CE du Parlement Européen, transposée le 21 avril 2004 au niveau national.

3.1 LES INFRASTRUCTURES ET LA DISTRIBUTION D'EAU

La production d'eau potable provient à 94 % d'eaux superficielles. Trois cours d'eau, exclusivement dans le quadrant nord-est de l'île, contribuent à environ la moitié de la production martiniquaise : la rivière Capot (20 000 m³ quotidiens), la Grand-Rivière (20 000 m³) et le Lorrain (10 000 m³). La production s'organise autour de 37 points de captage, dont 4 assurent à eux seuls la distribution de 70 % des volumes.

En période de carême (de décembre à avril), les ressources, plus faibles¹¹² que le reste de l'année, ne permettent pas de répondre au besoin moyen (110 000 m³) journalier de la Martinique. Afin de combler en partie ce déficit, le Schéma départemental d'alimentation en eau potable prévoit trois solutions : le renforcement du rendement des réseaux de distribution, l'exploitation de nappes souterraines et le stockage de la ressource. La première solution est celle qui est la plus susceptible de générer des marges d'économie. A titre d'exemple, le rendement du réseau de distribution foyalais est passé de 49,0 % en 2009 à 55,0 % en 2010¹¹³ grâce notamment à une gestion plus rigoureuse des réservoirs existants. S'agissant de l'exploitation de ressources souterraines, il s'agit d'un projet à long terme dont l'étude de faisabilité est à ses débuts. La mise en service d'un tel projet exigerait en outre des infrastructures relativement lourdes.

En 2010, l'infrastructure comprend 26 stations de production et 307 ouvrages de stockage¹¹⁴. Le réseau, point faible de l'infrastructure en raison de fuites importantes, comporte 3 360 km de tuyaux (+0,5 % sur un an) et se caractérise par un manque de gros réservoirs et de têtes de réseaux. Le réseau est fragile en raison de sa vétusté, ainsi que des contraintes liées au relief et à l'agressivité des sols. Il se montre sensible aux intempéries, susceptibles de causer des interruptions de distribution d'eau.

Depuis la loi sur l'eau n°92-3 du 3 janvier 1992, les communes ont en charge la distribution de l'eau potable. Pour ce faire, la majorité des communes martiniquaises a opté pour le groupement intercommunal :

- La Communauté d'agglomérations du centre de la Martinique (CACEM) distribue de l'eau potable à Schœlcher et sur une partie du territoire du Lamentin ;
- La zone d'intervention du Syndicat intercommunal du centre et du sud de la Martinique (SICSM) comprend selon les données de l'ODE environ 212 626 habitants répartis sur 16 communes ;
- Une émanation de la CACEM et du SICSM prend en charge les deux autres communes de la CACEM, le Lamentin (pour la partie non desservie par la CACEM) et Saint-Joseph ;
- Le Syndicat intercommunal des communes de la côte Caraïbe nord-ouest (SCCNO) distribue la ressource à 18 000 usagers répartis sur 7 communes ;
- Le Syndicat des communes du nord atlantique (SCNA) alimente en eau potable 58 000 habitants sur 8 communes.

¹¹² Elles peuvent atteindre jusqu'à 40 000 m³ par jour (dans le cas extrême d'un carême sec), entraînant un déficit de 70 000 m³ par jour.

¹¹³ Le Rapport de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement paru en février 2012 indique que le rendement global des réseaux de distribution d'eau potable s'établit à 76,0 % pour l'ensemble du territoire national.

¹¹⁴ L'île dispose également de deux usines d'embouteillage de l'eau potable, l'une au Morne Rouge et l'autre à Fort-de-France.

En 2010, les rapports des opérateurs font apparaître des réseaux au rendement disparate et susceptible d'amélioration.

Rendement des réseaux de distribution d'eau en 2010

SICSM	Fort-de-France	Morne Rouge	SCCCNO	SCNA	Schœlcher
77,2 %	55,0 %	77,7 %	60,0 %	59,3 %	78,7 %

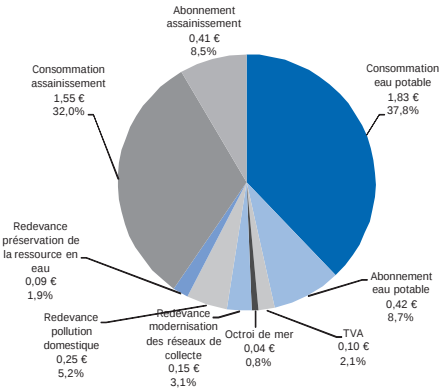
Source : ODE

3.2 LA CONSOMMATION

L'île compte en 2010 166 917 foyers abonnés (+2,1 % sur un an), dont 90 092 relèvent de la zone d'intervention du SICSM. La consommation moyenne par habitant en 2010 s'étale dans une fourchette allant de 120 m³ (territoire d'intervention du SCNA) à 200 m³ (commune de Fort-de-France). Aussi, la consommation d'eau peut être évaluée à environ 25,4 millions de mètres cube en 2010.

Le prix moyen de l'eau, redevances et assainissement compris, s'établit à 4,83 €/m³ en 2010. Il enregistre entre 2008 et 2010 une hausse d'environ 17,0 %. Selon les données de l'ODE, la structure des prix de l'eau est la suivante :

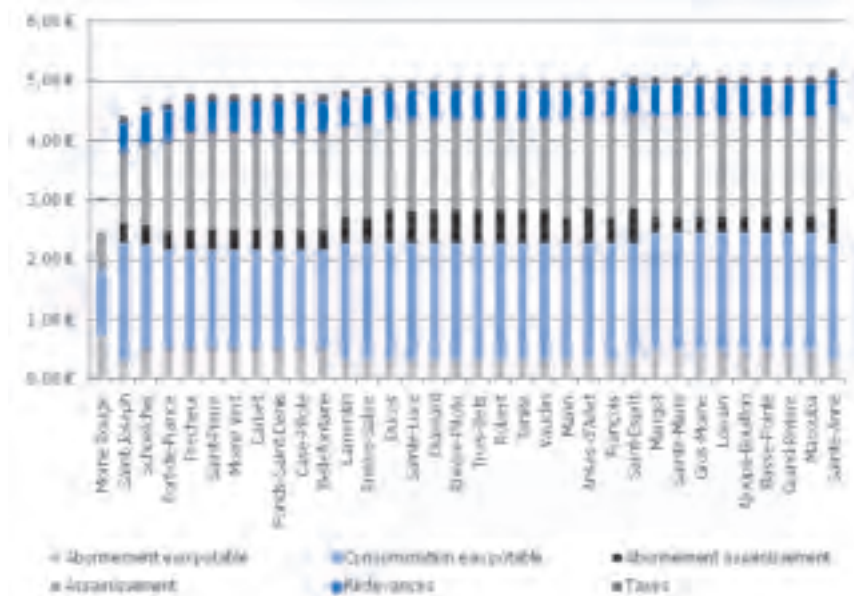
Décomposition du prix moyen du mètre cube en 2010



Source : ODE

Les quatre opérateurs (SICSM, CACEM, SCCCNO et SCNA) ont défini 15 tarifs différents (qui varient notamment selon que l'assainissement est compris ou non) dans une fourchette comprise entre 3,05 €/m³ et 5,20 €/m³. La quasi-totalité (93,0 %) des martiniquais paie un prix compris entre 4,59 €/m³ et 5,08 €/m³. Les disparités géographiques sont significatives. Ainsi, les prix moyens relevés dans le Nord-atlantique atteignent 5,08 €/m³ comme par exemple à Grand-Rivière et Sainte-Marie. Sainte-Anne dans le sud de l'île connaît les prix les plus élevés (5,20 €/m³ en moyenne), tandis que, le Morne-Rouge dispose de la ressource la plus accessible, à 3,05 €/m³ en moyenne.

Décomposition du prix de l'eau au mètre cube dans les communes de la Martinique en 2010



Source : ODE

3.3 L'ASSAINISSEMENT

Le département compte 108 stations d'épuration de 500 Equivalents-Habitant (EH), qui traitent les eaux usées collectées par l'assainissement collectif¹¹⁵. 70 % d'entre elles sont de taille modeste avec une capacité de traitement inférieure à 2000 EH, cumulant des problèmes de non-conformité. 55 % des stations d'épuration émettent des rejets dans la nature qui ne sont pas conformes aux normes.

La situation de l'assainissement demeure toutefois préoccupante. Parmi les 60 % d'abonnés ne disposant pas de connexion à l'assainissement collectif¹¹⁶, un tiers n'utilise aucun moyen d'assainissement des eaux usées, un tiers a l'usage d'une fosse septique sans épandage, et un tiers utilise un épandage non conforme. Le développement des branchements au tout-à-l'égout est donc une priorité.

En 2010, une nouvelle station d'épuration intercommunale a été mise en service, à l'habitation Rivière, destinée aux communes du Marin et de Sainte-Anne. Son objectif est notamment de préserver la qualité des eaux de baignade et la biodiversité du milieu marin du grand Sud de la Martinique. L'unité de traitement utilise la technologie des boues activées, à clarification membranaire et à séchage solaire. Elle dispose d'une capacité de traitement de 12 500 EH, extensible à 15 000 EH. Le coût financier de l'opération s'est élevé à 8,5 M€ (dont 44 % de fonds européens).

¹¹⁵ Source : Profil environnemental 2009 - DIREN.

¹¹⁶ L'ODE estime que 25 % des personnes non-raccordées pourraient se connecter à un dispositif collectif, ainsi que le Code de la Santé Publique leur en fait obligation dans les deux ans après installation du réseau.

Section 5

Le bâtiment et les travaux publics

Le secteur du BTP se remet lentement de la crise de 2009. Après deux années en repli en 2009 et 2010, il a connu une légère amélioration en 2011 grâce à la reprise des programmes de logements sociaux, de travaux routiers et de certains grands chantiers. Pour autant, les mises en chantier ne suffisent pas à relancer durablement le secteur, qui est fortement dépendant de la commande publique.

1. Quelques données structurelles

En 2007, le BTP représente 6,2 % de la valeur ajoutée, se classant ainsi en troisième position en termes de création de richesse, derrière les branches des services et du commerce.

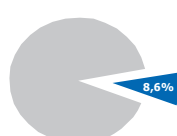
Poids du bâtiment et travaux publics dans ...

La création de richesse (2007)



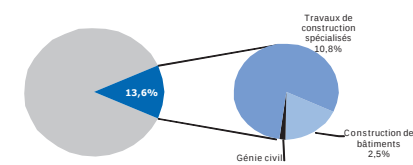
Source: INSEE

Les effectifs salariés (2010)



Source: Pôle emploi

Les établissements (2010)



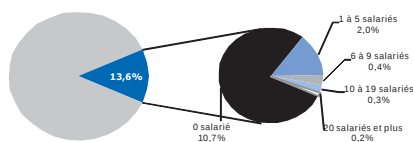
Source: INSEE

Les créations d'entreprises (2010)



Source: INSEE

La démographie des établissements (2010)



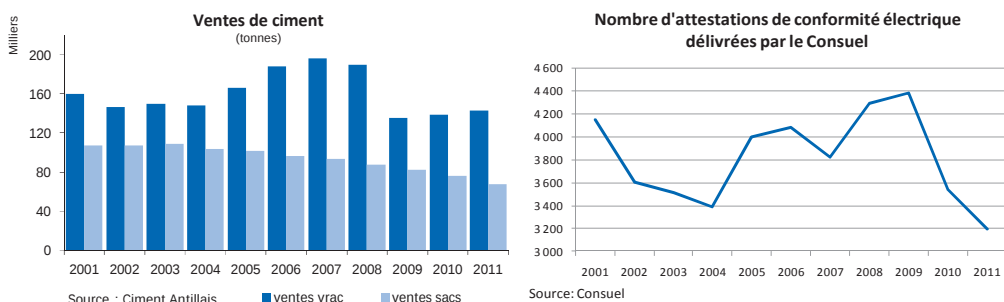
Source: INSEE

Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE (au moment de la rédaction de ce rapport, les comptes définitifs de 2008 ne sont pas connus). Celles concernant les effectifs salariés sont comptabilisées suivant le champ Unédic qui comprend les salariés de tous les établissements du secteur privé industriel et commercial employant au moins une personne sous contrat de travail. Sont exclus de ce champ : les salariés de l'Etat et des collectivités locales, les salariés des établissements publics à caractère administratif, le personnel des ambassades, consulats étrangers et organismes internationaux, les salariés des secteurs agricoles et para-agricoles (champ CCMSA), les employés de maison, le personnel des entreprises publiques à caractère industriel et commercial, des régies départementales ou communales, de certaines sociétés d'économie mixte, et les intermittents du spectacle.

En 2010, le secteur emploie 8,6 % des effectifs salariés et contribue à 12,5 % des créations pures d'entreprises. Il rassemble 13,6 % des établissements martiniquais, dont 10,7 % sans salarié.

2. L'activité du secteur

Le secteur **du bâtiment et des travaux publics** n'a pas connu de véritable reprise en 2011, après deux années 2009 et 2010 en repli. La construction de logements a été peu dynamique. La poursuite des grands chantiers semble toutefois plus importante qu'en 2010, à travers notamment le Plan de relance de la Région et l'application du Plan séisme Antilles.



Les ventes de ciment sont stables en 2011 (-0,2 %), mais encore loin de leur niveau d'avant la crise de 2009. Dans le détail, les ventes en sacs, d'ordinaire dévolues à la construction privée, diminuent de 7,4 %, alors que les ventes en vrac augmentent de 3,0 %.

Le nombre d'attestations électriques délivrées par le Consuel¹¹⁷ permet d'estimer le nombre de constructions nouvelles, avec un effet de retard d'un an ou deux, les attestations étant délivrées en fin de chantier. Leur nombre a diminué de 9,7 % en 2011, après avoir déjà baissé de 19,3 % en 2010.

Toutefois, les grands chantiers liés à la **commande publique** sont plus nombreux.

En 2011, **l'Etat**, par l'intermédiaire de la **DEAL**, a lancé plus de 34,0 millions d'euros de chantiers dans trois projets phares que sont le relogement des services administratifs de la Préfecture (16,0 millions d'euros), les travaux de réhabilitation de la bibliothèque universitaire de Schœlcher (12,0 millions d'euros) et la construction de la médiathèque de Sainte-Luce (6,0 millions d'euros). En 2012, dans le cadre du Plan séisme Antilles, plusieurs chantiers sont prévus, comme le confortement parasismique de l'IUFM dont les travaux devraient commencer au deuxième trimestre 2012 et s'achever en 2014 (4,5 millions d'euros). En 2013, la DEAL lancera plusieurs chantiers de réhabilitation liés au tribunal administratif (5,0 millions d'euros), à la sous-préfecture de Saint-Pierre (2,7 millions d'euros), au restaurant universitaire de Schœlcher (6,0 millions d'euros), au pôle de recherche-innovation de l'université (16,0 millions d'euros) et lancera la construction d'un nouveau bâtiment pour la DEAL (3,5 millions d'euros).

¹¹⁷ Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Electricité.

Chantiers lancés par l'Etat (en millions d'euros)

	2011	2012-2014	Total 2011-2014
- Relogement des services administratifs de la préfecture	16,0		
- Bibliothèque universitaire de Schoelcher	12,0		
- Médiathèque de Sainte-Luce	6,0		
- Confortement parasismique, réhabilitations, nouveau bâtiment DEAL		37,7	
Total	34,0	37,7	71,7

Source : DEAL

Les Antilles sont classées en zone de sismicité importante (zone III) et constituent la partie du territoire national où le risque est le plus fort. En 2007, l'Etat a arrêté un « **Plan séisme Antilles** », pour la période 2007-2013. Ce plan a pour objectif principal de réduire la vulnérabilité des bâtiments, en particulier ceux de gestion de crise, les établissements scolaires et de santé, les logements sociaux, ainsi que les infrastructures de transport. Il est doté d'une enveloppe de 547 millions d'euros pour la période 2007-2013, dont 332 millions d'euros à la charge de l'Etat. Alors que la mise en place des diagnostics d'ensemble avait pris du retard en 2010, la première tranche des travaux a été mise en place rapidement. Quatre collèges et plusieurs résidences HLM ont fait l'objet d'un confortement en 2011. Par ailleurs, un diagnostic sismique a été réalisé pour les 1 934 écoles de Martinique depuis 2007. 31 sont en voie de reconstruction ou de confortement et 7 ont été terminées en 2011 (6,3 millions d'euros). 53,6 millions d'euros sont prévus pour terminer la mise en œuvre du Plan séisme pour les écoles d'ici 2013 (39,7 millions d'euros sont à la charge de l'Etat, dont 20,6 millions d'euros de FPRNM¹¹⁸ et 13,9 millions d'euros de FEDER). Par ailleurs, la Région a lancé au premier trimestre 2012 plusieurs chantiers de rénovation, réhabilitation et mise aux normes parasismiques de parcs de logements collectifs pour un montant de 20,4 millions d'euros.

Le **Plan de relance économique de la Région**, également appelé « Plan de relance régional d'urgence », comprend trois volets pour un montant d'investissement global d'environ 345,0 millions d'euros (145,3 millions issus de la Région) pour la période 2010-2013.

- Le premier volet concerne la commande publique et a mobilisé 315,7 millions d'euros (la part régionale est de 37,5 %, soit 118,3 millions d'euros). Il comprend pour l'essentiel des projets d'aménagement destinés à dynamiser l'activité économique, désenclaver les quartiers et améliorer les infrastructures touristiques dans les 34 communes et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de Martinique. Le premier volet comprend également des projets de réhabilitation et de mise aux normes parasismiques de bâtiments, de routes et de logement social, pour un total de 81,6 millions d'euros (dont 37,2 millions d'euros de la région). En 2011, les dépenses liées au Plan de relance ont surtout porté sur le volet 1 dans sa partie communes et EPCI.

- Le second volet est consacré à des mesures de soutien conjoncturel pour les entreprises (prêt à taux zéro, plateforme itinérante, aide aux entreprises en difficulté notamment dans l'hôtellerie), les communes¹¹⁹ et l'insertion professionnelle (22,3 millions d'euros).

- Le troisième volet concerne la mise en place d'études de projets de développement de long terme pour la Martinique (7,0 millions d'euros).

¹¹⁸ Fonds de prévention des risques naturels majeurs, dit « fonds Barnier ».

¹¹⁹ Le soutien aux communes est conditionné à leur prise en charge d'une partie des besoins liés au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), à leur contribution à la restauration scolaire, au temps de loisirs-école et aux programmes de la politique de la ville. Le montant de cette mesure est de 10 millions d'euros.

Chantiers du Plan de relance régional d'urgence (en millions d'euros)

	Dépenses totales	Part régionale
- Commande publique	315,7	118,3
* Programme des communes et des EPCI	234,1	81,1
* Réhabilitation des routes et des lycées	24,8	24,8
* Logement social	56,8	12,4
- Mesures de soutien conjoncturel aux entreprises et aux communes	22,3	20,0
- Programme d'actions structurantes	7,0	7,0
Total	345,0	145,3

Source : Conseil régional

Le projet du **Transport Collectif en Site Propre (TCSP)**¹²⁰, notamment dans son volet tramway, devrait avancer à un rythme accéléré en 2012, et ce jusqu'en 2015 sous l'impulsion principale de la Région. Le coût du projet est estimé à 332 millions d'euros. Si le projet du tramway n'aboutit pas d'ici 2015, l'Union européenne pourra exiger le remboursement des fonds qu'elle a déjà versés depuis 2000. En février 2011, la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique a accordé 12,5 millions d'euros sur cinq ans au Syndicat Mixte du Transport Collectif en Site Propre pour poursuivre les études et les travaux engagés depuis l'an 2000. En juin 2011, une enveloppe de 1,5 million d'euros a été accordée par le Conseil régional au Syndicat Mixte pour mener à bien l'acquisition de foncier sur l'avenue Bishop à Fort-de-France et une partie du linéaire routier de Fort-de-France¹²¹, ainsi que certaines voies situées entre le Canal du Lamentin et l'échangeur Carrère sur lesquelles les travaux ont commencé en fin d'année 2011.

Le **Département** est maître d'œuvre de plusieurs grands chantiers et a engagé plus de 20,6 millions d'euros en 2011.

- La direction des bâtiments et des collèges a financé 10,5 millions d'euros. 5,4 millions d'euros ont été consacrés au lancement de chantiers (notamment le renforcement parasismique de quatre collèges), tandis que 4,1 millions d'euros ont servi à l'achèvement de divers chantiers comme ceux du collège de Terres Sainville et l'aménagement et la réparation du golf de Trois-Îlets. Enfin 1,0 million d'euros a permis de financer une étude sur la construction du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) et son parking. La suite des travaux commencés en 2011 est estimée à 14,1 millions d'euros.

- La direction des infrastructures et de l'eau a également dépensé 9,7 millions d'euros pour plusieurs chantiers. Certains travaux d'infrastructure des routes départementales ont été terminés (7,2 millions d'euros) et d'autres sont en cours (rétablissement de la chaussée de la route de Moutte, construction d'un ouvrage à Ravine Marti dans le port de Case Pilote...).

- Enfin, la direction de la station d'essais en cultures irriguées mène également plusieurs projets liés à l'eau et à l'environnement pour un total de 352 800 euros.

¹²⁰ Le Conseil régional a initié en 2003 le projet de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) dans l'objectif d'améliorer progressivement l'ensemble de l'offre de transports en commun. Le projet phare est la mise en service d'un « bus à haut niveau de service » (tramway) roulant sur un site dédié de 13,9 km de voies, qui s'étendra de la Pointe Simon au quartier Carrère au Lamentin.

¹²¹ Entre le boulevard Alfassa et la rue Ernest Deproge.

Chantiers lancés par le Département (en millions d'euros)			
Chantiers lancés par:	2011	2012	Total 2011-2012
- Direction des Bâtiments et des Collèges	10,5	14,1	24,6
- Direction des Infrastructures et des Eaux	9,7	5,9	15,6
- Direction de la Station d'Essais en Cultures Irriguées (SECI)	0,4	1,5	1,9
Total	20,6	21,5	42,1

Source : Conseil général

D'un coût total de 450 millions d'euros, le chantier de la **centrale électrique de Bellefontaine** s'est poursuivi en 2011, notamment les travaux de génie civil (finalisation de l'usine, réalisation des bâtiments auxiliaires et travaux du parc de stockage du combustible). 2011 marque également le début des travaux mécaniques (achat et installation des 12 moteurs et des 12 alternateurs, début du montage des charpentes métalliques et des tuyauteries, mise en service du poste d'évacuation). La mise en service échelonnée des 12 moteurs est prévue dans le courant de l'année 2013.

Intégré dans une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) visant à redynamiser le centre ville de Fort-de-France par la création de différents pôles d'attraction, le projet d'aménagement du **pôle d'affaires de la Pointe Simon**, dont la livraison était initialement prévue en 2011, devrait être achevé dans le courant de l'année 2012. La première phase du projet comprend la tour du centre d'affaires de 20 étages et deux immeubles de 7 et 8 étages, qui devraient accueillir des logements, un hôtel et une galerie marchande. La deuxième phase du projet devrait comprendre la construction d'un palais des congrès, d'un immeuble de bureaux de 15 étages, d'un second hôtel et d'un village créole. Le coût total du projet atteint 300,0 millions d'euros (dont 153,0 pour la première phase), financés par plusieurs promoteurs privés.

3. Le logement social

En 2009, la LODEOM a modifié significativement le dispositif de soutien à la construction et à la réhabilitation de logements, par le recentrage de la défiscalisation locative autour du logement social, en complément de l'adaptation du dispositif « Scellier » à l'Outre-mer. La DEAL estime à 8 000 les demandes de logements sociaux. Les autorisations d'engagements (constructions neuves et amélioration) sont stables en 2011 et s'élèvent à 43,4 millions d'euros (contre 42,2 millions d'euros en 2010).

En 2011, 1 261 logements sociaux neufs ont été programmés (contre 1 316 en 2010). En termes d'exécution, 1 061 logements ont été mis en chantier (contre 921 en 2010), dont 202 logements locatifs sociaux (LLS), 552 LLS défiscalisés, 94 logements locatifs très sociaux (LLTS), 28 LLTS défiscalisés et 74 places dans des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), pour un montant de 21,0 millions d'euros (contre 30,0 millions d'euros en 2010). Au final, 311 logements ont été livrés en 2011 (contre 497 en 2010).

Les autorisations d'engagement pour le programme d'amélioration de l'habitat sont plus importantes en 2011 qu'en 2010 (15,3 millions d'euros contre 13,4 millions d'euros). 1 222 logements ont été mis en chantier pour bénéficier du programme de l'amélioration de l'habitat, qui concerne notamment le confortement parasismique. Au final, 211 logements ont été livrés au titre de ce programme.

Dans le cadre du Plan de relance de la Région, une convention a été signée en décembre 2010 par la Région, la DEAL, les opérateurs sociaux, Martinique Habitat et les

banques. Cette convention devrait permettre de faciliter les opérations d'amélioration de l'habitat et de construction de logements évolutifs sociaux. De plus, un numéro unique de demande de logement social est entré en vigueur fin mars 2011. La demande est automatiquement intégrée à la base nationale, accessible par tous les organismes HLM de la région concernée. Cette disposition a permis de supprimer les doublons et d'identifier les demandes à actualiser.

D'autre part, la loi n° 2011-725 portant sur les dispositions particulières relatives aux quartiers d'habitat informel et à la lutte contre l'habitat indigne dans les départements et régions d'Outre-mer a été votée et publiée au JORF en juin 2011. On estime à environ 150 000 le nombre de personnes vivant dans des logements insalubres en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane et à La Réunion. La loi dispose qu'en cas de démolition de maisons édifiées "sans droit ni titre" lors d'opérations publiques d'aménagement, la puissance publique pourra indemniser les occupants.

Section 6

Le commerce

1. Le commerce dans l'économie martiniquaise

En 2007, la branche du commerce a généré 11,1 % de la valeur ajoutée et se place en deuxième position des branches marchandes de l'économie, derrière les autres services marchands.

Le secteur emploie 19,6 % des effectifs salariés, contribue à 21,3 % des créations d'entreprises du département et rassemble 24,9 % des établissements dont 19,0 % sans salarié.

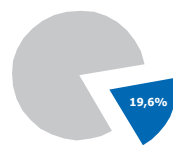
Poids du commerce dans ...

La création de richesse (2007)



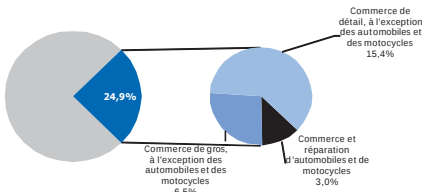
Source : INSEE

Les effectifs salariés (2010)

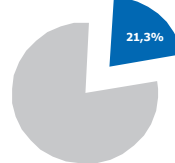


Source : Pôle emploi

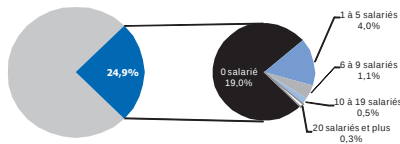
Les établissements (2010)



Les créations d'entreprises (2010)



La démographie des établissements (2010)



Source : INSEE

Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE (au moment de la rédaction de ce rapport, les comptes définitifs de 2008 ne sont pas connus). Celles concernant les effectifs salariés sont comptabilisées suivant le champ Unédic qui comprend les salariés de tous les établissements du secteur privé industriel et commercial employant au moins une personne sous contrat de travail. Sont exclus de ce champ : les salariés de l'Etat et des collectivités locales, les salariés des établissements publics à caractère administratif, le personnel des ambassades, consulats étrangers et organismes internationaux, les salariés des secteurs agricoles et para-agricoles (champ CCMSA), les employés de maison, le personnel des entreprises publiques à caractère industriel et commercial, des régies départementales ou communales, de certaines sociétés d'économie mixte, et les intermittents du spectacle.

2. L'activité du secteur

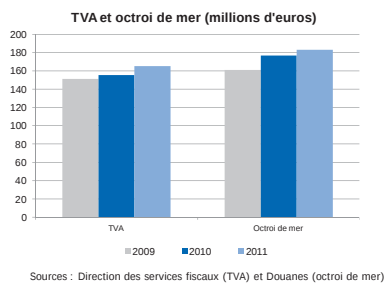
La consommation des ménages, principale composante du PIB, s'est montrée timide en 2011. Les importations de biens de consommation ont baissé de 2,5 %, après une augmentation de 13,0 % en 2010.

Les immatriculations de véhicules neufs ont légèrement progressé en 2011 (+0,3 %). Cette évolution recouvre une croissance des immatriculations de véhicules utilitaires et une baisse des immatriculations de véhicules particuliers.

Ces tendances ont eu lieu en dans un contexte d'augmentation du chômage et de difficultés de trésorerie des ménages, comme en témoigne le nombre de dossiers déposés à la commission de surendettement (+23,5 % en un an).

L'encours des crédits à la consommation, souvent destinés à l'achat d'automobiles ou de biens durables a légèrement baissé (-0,5 %).

Néanmoins, en 2011, les montants perçus de TVA et d'octroi de mer continuent d'augmenter. La TVA affiche une hausse de 6,6 % en 2011 (+2,4 % en 2010) et l'octroi de mer augmente de 3,2 % (+10,0 % en 2010).



3. Les principaux sous-secteurs commerciaux

3.1 LA GRANDE DISTRIBUTION

Le secteur de la grande distribution concentre les magasins en libre-service dont les surfaces commerciales dépassent 300 m². Le commerce à dominante alimentaire comprend les supermarchés (entre 300 et 2 500 m²) et les hypermarchés (à partir de 2 500 m²). La Martinique compte neuf hypermarchés¹²² et 54 supermarchés. Le segment des supermarchés comprend une quinzaine d'enseignes, dont quatre enseignes de maxidiscounte¹²³. La densité globale du secteur de la grande distribution s'établit à 176,4 m² pour 1000 habitants, dont 100,4 m² pour 1000 habitants pour les hypermarchés et 76,0 m² pour 1000 habitants pour les supermarchés. La surface globale des supermarchés a baissé en 2011 (-12,0 %) du fait de la fermeture de deux supermarchés, tandis que la surface globale des hypermarchés a augmenté (+22,2 %). En effet, plusieurs hypermarchés se sont agrandis en 2011. Au total, les grandes surfaces occupent une surface de 70 485 m² (soit 4,7 % de plus qu'en 2010).

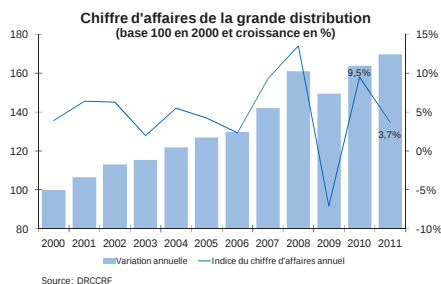
¹²² Enseignes Carrefour, Géant et Hyper U.

¹²³ Enseignes Ecomax, Ed, Franprix et Leader Price.

Répartition du secteur de la grande distribution en Martinique

Surface (en m²):	2010	2011	Variation 2011/2010
Grandes surfaces	67 341	70 485	4,7%
- Supermarchés	34 511	30 365	-12,0%
- Hypermarchés	32 830	40 120	22,2%

Source : DRCCRF

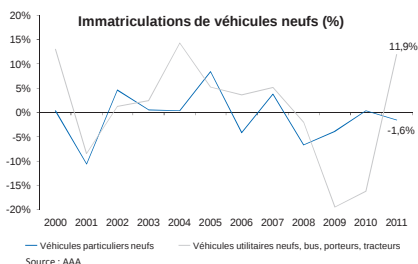
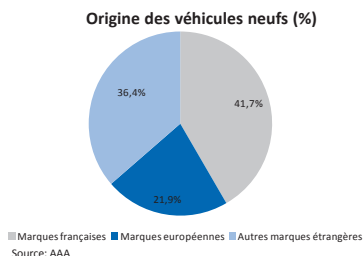


Au cours de l'année 2011, plusieurs événements marquants ont eu lieu. Fin février 2011, le groupe Lancry, qui exploitait deux hypermarchés Leclerc (Places d'Armes et Long pré) a été placé en redressement judiciaire. Un an plus tard, le groupe Parfait a repris ces deux hypermarchés sous l'enseigne Hyper U. Par ailleurs, en décembre 2011, le groupe Bernard Hayot a repris sous enseigne Carrefour l'ancien hypermarché Cora de Cluny. Cette acquisition a clôturé la reprise des enseignes du groupe SISB

qui, jusqu'en 2009, possédait 4 Cora, 15 Match, 57 Ecomax, 5 Leader-Price, la plate-forme de distribution Propadis et 11 dépôts Sovena aux Antilles-Guyane. Pour mémoire, les 57 Ecomax ont été repris par le groupe Ho Hio Hen, qui en possède désormais 21 en Martinique. Après une forte augmentation du chiffre d'affaires de la grande distribution en 2010 (+9,5 %), celui-ci progresse modestement en 2011 (+3,7 %). Sur 10 ans, le taux de croissance annuel moyen s'établit à 4,8 %.

3.2 LE COMMERCE AUTOMOBILE

Pour la première fois depuis 2007, les immatriculations de véhicules neufs connaissent globalement une très légère hausse en 2011 (+0,3 %). Cette évolution provient de l'augmentation des immatriculations de véhicules utilitaires neufs et des bus, porteurs et tracteurs qui progressent de 11,9 % en 2011. En revanche, les immatriculations de véhicules particuliers ne connaissent pas le même dynamisme et baissent de 1,6 % (+0,3 % en 2010). La part des véhicules particuliers dans le total des ventes de véhicule baisse de presque 1 point avec 85,5 % des ventes, contre 86,3 % en 2010 (après une hausse de deux points en 2009). Au total, 15 325 véhicules neufs ont été immatriculés en 2011, contre 15 286 en 2010.



Sur le marché martiniquais, 33 constructeurs proposent environ 200 modèles. Trois constructeurs français sont présents sur le marché (Citroën, Peugeot et Renault). Ils sont 11 pour les marques européennes et 17 pour les autres marques étrangères (surtout américaines et asiatiques). La part de marché des constructeurs français est en légère progression en 2011

à 41,7 % (contre 41,5 % en 2010). Pour le reste, le marché est partagé entre les marques européennes (21,9 %), américaines (13,2 %), et les autres (23,2 %). Les véhicules diesel sont toujours majoritaires, mais leur part recule de deux points en 2011 à 57,3 %.

Section 7

Le tourisme

1. Le tourisme dans l'économie martiniquaise

Le tourisme regroupe de nombreuses activités, dont la branche de l'hôtellerie-restauration qui représente 2,7 % de la valeur ajoutée en 2007.

Le tourisme est l'un des secteurs les plus intégrés de l'économie grâce à sa forte intensité de main d'œuvre directe et indirecte. A elle seule, la branche hôtellerie restauration emploie 6,3 % des effectifs salariés et représente 5,9 % des établissements en 2010. A ce titre, le secteur du tourisme constitue un levier endogène de développement et participe à la diversification économique.

Poids de l'hôtellerie-restauration dans ...

La création de richesse (2007)



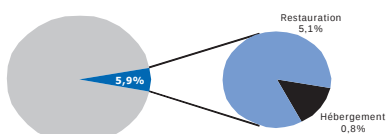
Source: Insee

Les effectifs salariés (2010)



Source: Pôle emploi

Les établissements (2010)



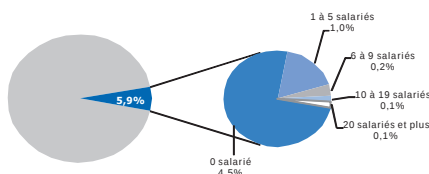
Source: Insee

Les créations d'entreprises (2010)



Source: Insee

La démographie des établissements (2010)



Source: Insee

Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE (au moment de la rédaction de ce rapport, les comptes définitifs de 2008 ne sont pas connus). Celles concernant les effectifs salariés sont comptabilisées suivant le champ Unédic qui comprend les salariés de tous les établissements du secteur privé industriel et commercial employant au moins une personne sous contrat de travail. Sont exclus de ce champ : les salariés de l'Etat et des collectivités locales, les salariés des établissements publics à caractère administratif, le personnel des ambassades, consulats étrangers et organismes internationaux, les salariés des secteurs agricoles et para-agricoles (champ CCMSA), les employés de maison, le personnel des entreprises publiques à caractère industriel et commercial, des régies départementales ou communales, de certaines sociétés d'économie mixte, et les intermittents du spectacle.

2. Panorama du secteur du tourisme

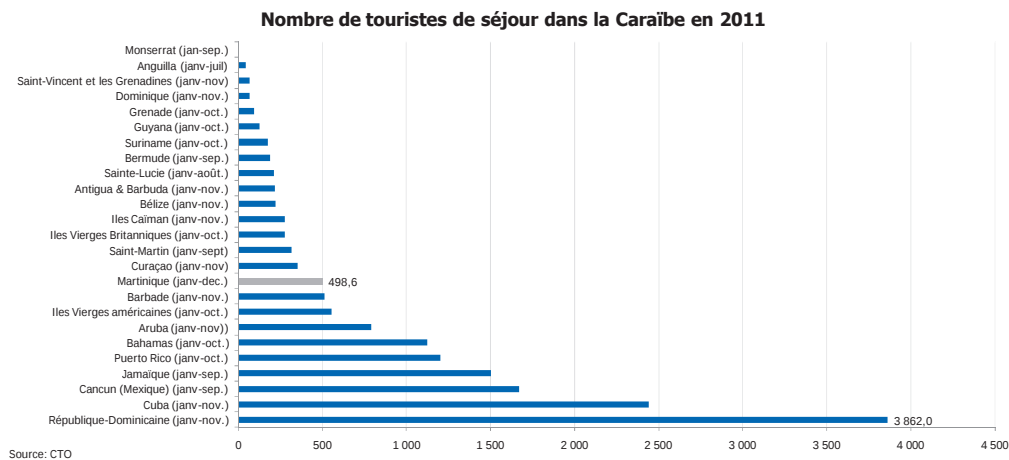
En 2011, le secteur touristique¹²⁴ a enregistré une légère amélioration. Il a bénéficié de la bonne tenue de la fréquentation aérienne (+4,1 % en 2011 après +4,0 % en 2010), mais a souffert d'une baisse globale du nombre de visiteurs (-3,1 % après +7,2 % en 2010), surtout liée à la baisse de fréquentation des croisiéristes. Le secteur se heurte toujours à des difficultés structurelles (capacité d'hébergement insuffisante, mauvais état de certaines structures hôtelières, concurrence des autres îles de la Caraïbe...) auxquelles il est confronté depuis plusieurs années. Néanmoins, les touristes de séjour ont été plus nombreux qu'en 2010 (498 578 contre 478 060 soit +4,3 %).

Dans ce contexte, le Comité martiniquais du tourisme (CMT) poursuit sa politique de développement touristique basée sur la reconstruction de l'image de la destination Martinique auprès des médias et sur la valorisation des métiers du tourisme au sein de la population et notamment des enfants (campagnes de sensibilisation à l'école).

Les perspectives de développement dans le tourisme sont encourageantes. Depuis la table ronde de janvier 2010 présidée par le Président de la République intitulée le « tourisme et le développement économique », la Région a travaillé à l'élaboration de propositions pour développer le secteur, sous la forme d'un document-cadre présenté aux représentants de l'Etat mi-2012. La mobilisation des acteurs économiques, l'ouverture d'une nouvelle desserte aérienne à partir de Roissy en novembre 2011 et les bonnes perspectives de la croisière devraient permettre de soutenir l'activité.

2.1 LA FREQUENTATION TOURISTIQUE

Selon les premières estimations de la Caribbean Tourism Organization (CTO), 16,8 millions de touristes ont séjourné dans le bassin caribéen en 2011.

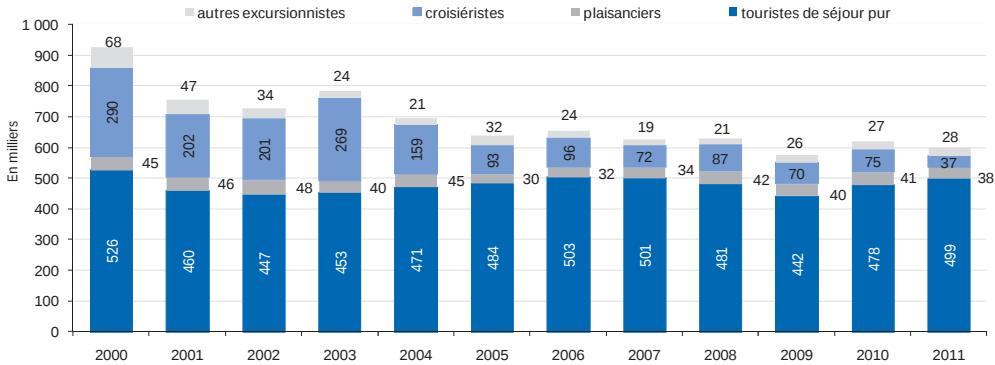


¹²⁴ Le secteur du tourisme regroupe les activités d'hébergement et de restauration, les activités para touristiques, la location de véhicules, les transports terrestres, maritimes et aériens, les agences de voyages, l'artisanat et le commerce de produits locaux.

La République dominicaine et Cuba ont été les destinations les plus visitées en 2011 avec respectivement 23,0 % et 14,5 % de touristes. Seuls 3,0 % des touristes à destination de la Caraïbe ont visité la Martinique en 2011. Comme en 2010, la Martinique se place au 10^{ème} rang des destinations caribéennes.

Selon le CMT, en 2011, la Martinique a accueilli au total 601 680 touristes. La fréquentation globale de l'île s'inscrit en baisse de 3,1 % par rapport à 2010. Ce résultat est la conséquence de la baisse du nombre de croisiéristes. En effet, le nombre de croisiéristes a été divisé par deux en un an et a chuté à 36 852. Le nombre de plaisanciers a également baissé de 8,0 % à 37 922 en 2011. En revanche, les touristes de séjour sont venus plus nombreux (498 578 contre 478 060, soit une progression de 4,3 %).

Evolution du nombre de touristes à la Martinique



Source: CMT

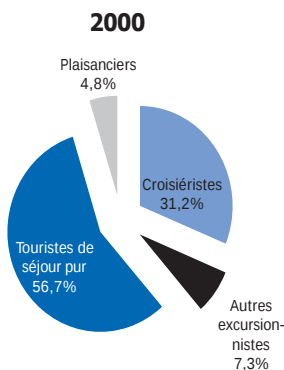
Les différentes catégories de touristes :

Les **excursionnistes** séjournent **moins de 24 heures dans l'île** : ce sont en majorité des croisiéristes. Les **autres excursionnistes**, arrivent en avion ou par navette maritime entre la Martinique, la Guadeloupe et Sainte-Lucie.

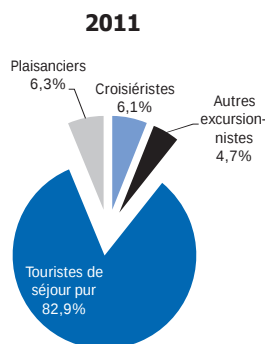
Les **touristes de séjour** restent au moins **24 heures dans l'île**. Ils sont hébergés à l'hôtel, dans des gîtes ruraux ou chez l'habitant (**touristes de séjour pur**) ou à bord de bateaux (**plaisanciers**).

Entre 2000 et 2011, le nombre de touristes a diminué de 3,9 % en moyenne par an. Depuis 2000, il a chuté de 35,2 % (928 197 à 601 680). Cette baisse est majoritairement due à l'effondrement du nombre de croisiéristes (289 557 à 36 852), alors que la fréquentation des touristes de séjour est relativement stable (526 290 à 498 578).

Structure de la clientèle touristique

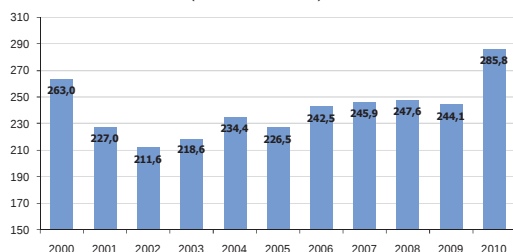


Source: CMT



Source: CMT

Dépenses globales des touristes à la Martinique
(en millions d'euros)



Source: CMT

Les dernières informations disponibles indiquent qu'en 2010, les touristes ont dépensé¹²⁵ au cours de leur séjour 285,8 millions d'euros à la Martinique (+17,1 %). La dépense moyenne par touriste¹²⁶ a augmenté de 8,7 % pour atteindre 481,1 euros en 2010. Les touristes de séjour ont dépensé la plus grande partie de cette somme (96,3 %). Le reste est réparti entre les plaisanciers (3,4 %) et les croisiéristes (0,3 %).

2.2 L'HOTELLERIE ET LA RESTAURATION

2.2.1 Les structures hôtelières

Au 31 décembre 2011, l'offre d'hébergement classée de la Martinique est composée de 67 établissements (36 hôtels de 0 à 2 étoiles et 31 de 3 étoiles et plus), soit 4 unités de moins qu'en 2010. Ces établissements offrent une capacité de 110 000 chambres¹²⁷ (-0,9 % sur un an).

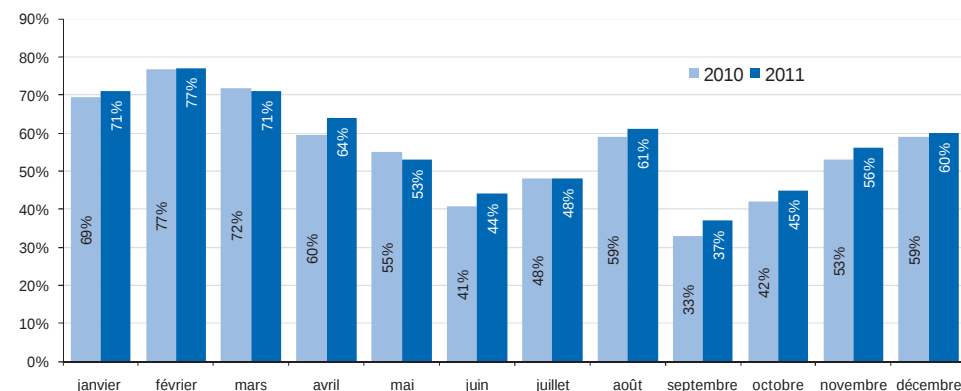
Selon les données de l'enquête de fréquentation hôtelière réalisée par l'INSEE, le nombre de nuitées a atteint 1,3 million en 2011 (+2,5 % sur un an). Le taux d'occupation moyen s'est établi à 57,3 % contre 55,6 % en 2010. La durée moyenne de séjour augmente légèrement à 4,5 jours (4,3 en 2010).

¹²⁵ Hors frais de transport (avion, bateau) jusqu'à et au départ de la Martinique.

¹²⁶ Ici, le champ « touriste » regroupe les visiteurs de séjour, les plaisanciers et les croisiéristes.

¹²⁷ Le nombre de chambres offertes est la somme des chambres par hôtel multipliée par le nombre de jours d'ouverture des hôtels par mois.

Le taux d'occupation des hôtels



Source : INSEE

Le bilan de 2011 du groupement des professionnels du séjour de la Martinique (Ziléa) s'est révélé meilleur que celui de 2010. Les 22 établissements hôteliers membres de l'organisation¹²⁸ ont enregistré une augmentation de 5,3 % de leur nombre de nuitées. Le taux d'occupation des hôtels a également progressé (54,1 % en 2011 contre 51,4 % en 2010) et le chiffre d'affaires hors taxes a atteint 89,7 millions d'euros (+10,2 % en 2011 contre +1,7 % en 2010).

Cependant, la situation financière des entreprises hôtelières demeure fragile. Le rapport du Sénateur Michel MAGRAS¹²⁹, confirmé par celui du Médiateur de l'hôtellerie en Guadeloupe et en Martinique Alain BODON¹³⁰, montre que la situation des établissements hôteliers est particulièrement difficile, du fait notamment de l'importance des dettes sociales et fiscales dont une partie est impayée.

2.2.2 Les gîtes ruraux

En Martinique, 205 gîtes et chambres d'hôtes sont homologués « Gîtes de France ». En 2011, la fréquentation des gîtes et des chambres d'hôtes a augmenté. Le nombre de nuitées a progressé (+6,6 %), ainsi que le taux d'occupation qui atteint 31,5 %.

	2000	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Nombre de gîtes et de chambres d'hôtes	370	219	213	205	-3,8%
Nombre de semaines de location	5 358	3 137	2 641	2 868	8,6%
Nombre de personnes hébergées	10 776	6 379	5 481	6 212	13,3%
Nombre de nuitées	117 800	66 774	58 193	62 040	6,6%
Durée moyenne de séjour (en jours)	11,13	10,25	10,20	9,88	-3,1%
Taux d'occupation	nd	30,2%	29,4%	31,5%	7,2%

Source : Association martiniquaise pour le tourisme en espace rural

¹²⁸ Ziléa regroupe essentiellement des établissements de l'hôtellerie 2 étoiles, 3 étoiles, 4 étoiles, des résidences classées et des villages de vacances.

¹²⁹ Rapport de M. MAGRAS, 2011 : « Tourisme et environnement Outre-mer ».

¹³⁰ Rapport de A. BODON, 2011 : « Médiation de l'hôtellerie en Guadeloupe et en Martinique ».

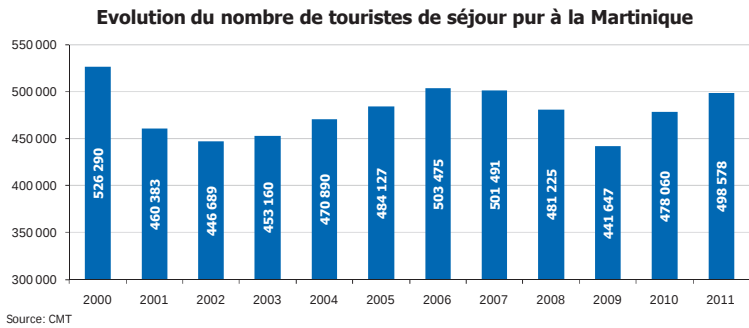
Néanmoins, en dépit des efforts de structuration des gîtes et du soutien apporté aux propriétaires, le secteur souffre de la concurrence des meublés de tourisme non déclarés. De plus, le coût global du voyage constitue un frein à l'accroissement de la clientèle essentiellement composée de familles et de seniors. La diminution du chiffre d'affaires de l'association AMATER¹³¹ (237 864 euros en 2011, soit -10,2 % par rapport à 2010) tient essentiellement à un changement de certaines règles de comptabilisation.

2.3 LA CLIENTELE TOURISTIQUE

En 2011, la clientèle de séjour (soit 89,2 % du nombre de touristes) est de 536 500 touristes (+3,3 % en 2011), dont 37 922 plaisanciers (-8,0 % en 2011) et 498 578 touristes de séjour pur (+4,3 % en 2011).

2.3.1 Les touristes de séjour pur

En 2011, le flux des visiteurs de séjour se rapproche du seuil symbolique de 500 000. Avec 498 578 touristes de séjour pur, la fréquentation s'est inscrite en hausse de 4,3 % sur un an et retrouve quasiment son niveau de 2007.



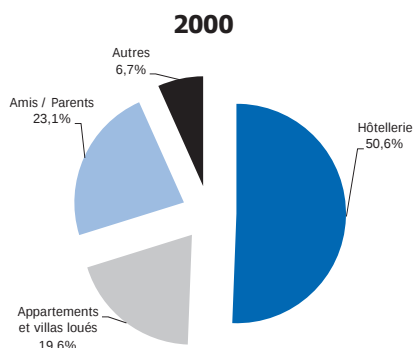
L'Hexagone demeurait le principal marché émetteur en 2010 avec 77,9 % de la clientèle touristique reçue dans le département. Le marché caribéen a représenté 15,2 % des flux touristiques enregistrés dans l'île.

Selon l'enquête aux frontières réalisée par le CMT, la durée moyenne de séjour était de 13 jours en 2010. Les principales motivations du choix des visiteurs pour le produit Martinique portaient sur la destination balnéaire, dans le cadre de vacances ou de loisirs.

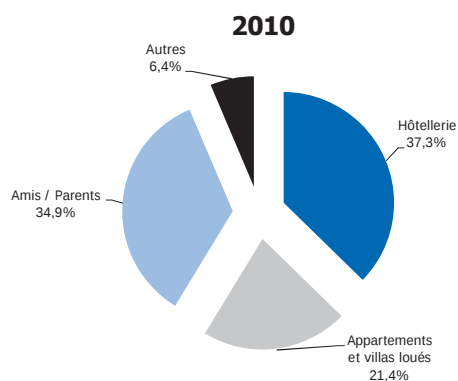
En termes d'hébergement, malgré une forte contraction en dix ans, les touristes de séjour ont principalement opté pour l'hôtellerie (37,3 % en 2010 contre 50,6 % en 2000) ou l'hébergement familial ou chez des amis (34,9 % en 2010 contre 23,1 % en 2000).

¹³¹ Le chiffre d'affaires comprend uniquement les commissions et les frais de dossiers perçus par l'AMATER (Association martiniquaise pour le tourisme en espace rural) et n'englobe pas le volume d'affaires reversé aux propriétaires de gîtes.

Mode d'hébergement des touristes de séjour

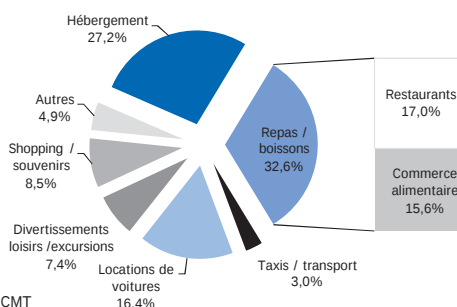


Source: CMT



Source: CMT

Dépenses globales des touristes de séjour en 2010 (en millions d'euros)



Source: CMT

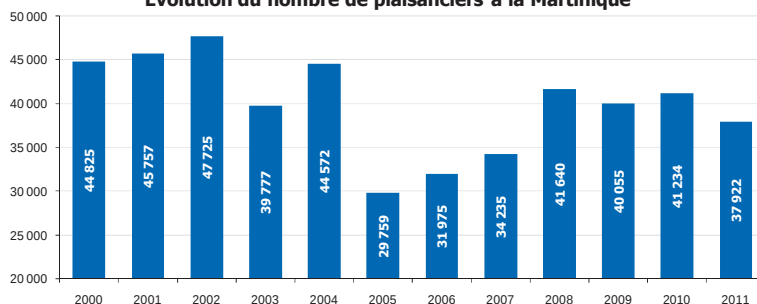
Les dépenses globales des visiteurs de séjour (hors frais de transport) s'élevaient à 275,4 millions d'euros, portant la dépense moyenne à 576,1 euros par touriste.

La majeure partie des dépenses est consacrée aux repas/boissons et à l'hébergement respectivement pour 89,8 et 74,9 millions d'euros.

2.3.2 Le tourisme de plaisance

En 2011, 37 922 plaisanciers (-8,0 % en 2011) ont pris leur port d'attache à la Martinique. Le tourisme de plaisance a atteint son plus bas niveau depuis 2007.

Evolution du nombre de plaisanciers à la Martinique

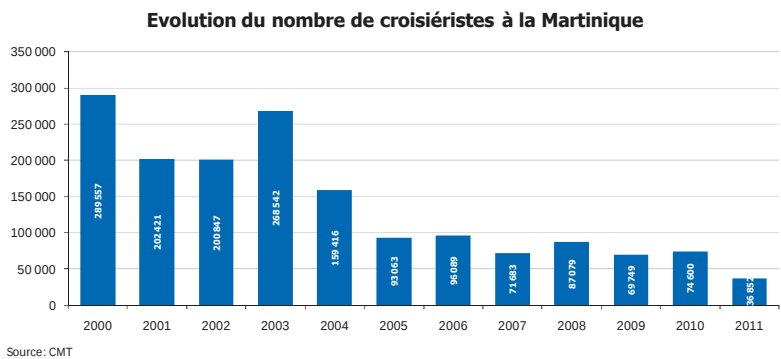


Source: CMT

2.3.3 Les croisiéristes

Le segment de la croisière a atteint en 2011 son plus bas niveau depuis les années 1980. Seulement 36 852 visiteurs ont fait escale à la Martinique, soit 50,6 % de moins qu'en 2010¹³². Entre 2000 et 2011, la destination Martinique a perdu 252 705 croisiéristes et 200 escales de croisière. Le tourisme de croisière illustre le retard pris par la destination Martinique, alors que la Caraïbe est encore la première destination de croisière du monde.

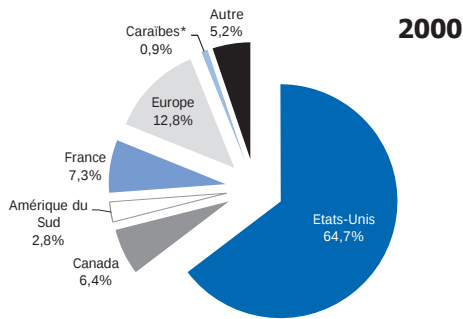
La durée de croisière courte, de 5 jours en moyenne, et le degré d'exigence des consommateurs souvent nord-américains imposent d'offrir au client un produit attrayant et fiable. A partir de 1999, trois compagnies de croisières ont procédé à l'arrêt de la desserte (Royal Caribbean Cruise Line, Monarch of the Seas, Carnival Cruise Line). Les perspectives de croissance sont néanmoins encourageantes pour l'année 2012 avec l'arrivée de nouvelles compagnies sur le marché.



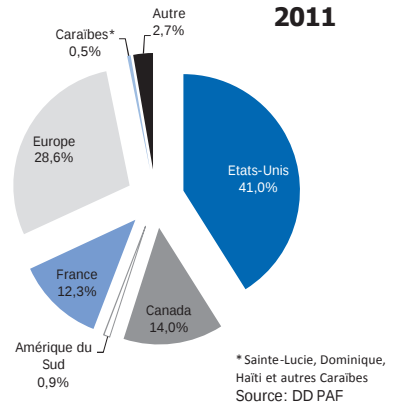
La structure du marché s'est profondément modifiée. En 2000, les Etats-Unis constituaient le principal marché émetteur avec 64,7 % de croisiéristes contre 24,6 % en 2010. En 2011, si les Etats-Unis sont redevenus le premier marché émetteur avec 41,0 % des croisiéristes, les chiffres n'indiquent pas un retour des croisiéristes américains (-2 694 croisiéristes en 2011 à 15 555 croisiéristes, contre 187 568 en 2000), mais bien une désaffection des touristes européens (-27 857 croisiéristes en 2011 à 10 860, soit une baisse de 72,0 % par rapport à 2010).

¹³² Selon les chiffres de la Police aux frontières (DIRCILEC), le nombre de croisiéristes a baissé de 48,8 % en 2011.

Structure du tourisme de croisière



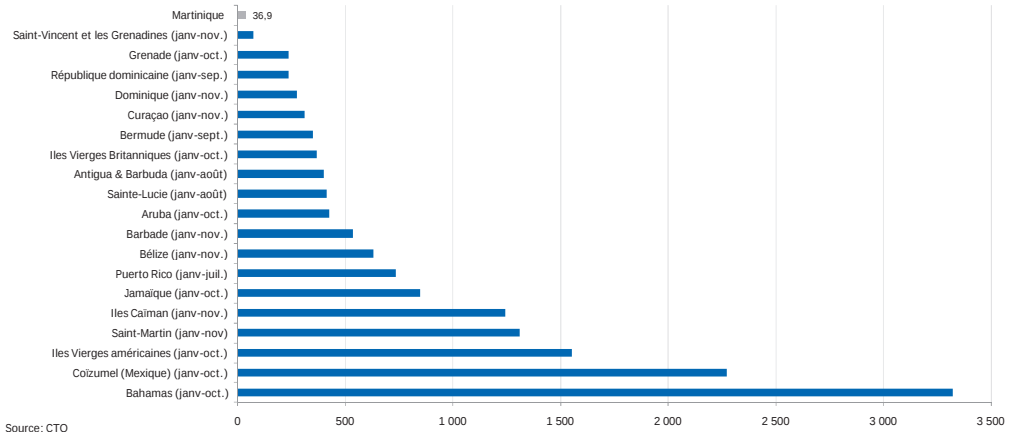
* Sainte-Lucie, Dominique, Haïti et autres Caraïbes



* Sainte-Lucie, Dominique, Haïti et autres Caraïbes
Source: DD PAF

En 2011, 36 952 croisiéristes ont choisi la Martinique comme destination. La Martinique est très peu desservie comparée à l'ensemble des régions de la Caraïbe. Les destinations de croisière les plus choisies sont les Bahamas et le Mexique, qui ont reçu respectivement 3 320 et 2 273 milliers de croisiéristes de janvier à octobre 2011.

Nombre de croisiéristes dans la Caraïbes en 2011
(en milliers)



Source: CTO

Section 8

Les transports

1. Le transport dans l'économie martiniquaise

En 2007, la branche transport a généré 2,9 % de la valeur ajoutée, plaçant le secteur loin derrière les autres branches de l'économie marchande : les services, le commerce, le BTP et l'industrie. Le secteur emploie 5,3 % des effectifs salariés et regroupe 6,8 % des établissements, dont 5,2 % sans salarié.

Poids des transports dans ...

La création de richesse (2007)



Source: INSEE

Les effectifs salariés (2010)



Source: Pôle emploi

Les établissements (2010)



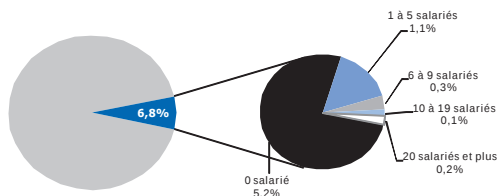
Source: INSEE

Les créations d'entreprises (2010)



Source: INSEE

La démographie des établissements (2010)



Source: INSEE

Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE (au moment de la rédaction de ce rapport, les comptes définitifs de 2008 ne sont pas connus). Celles concernant les effectifs salariés sont comptabilisées suivant le champ Unédic qui comprend les salariés de tous les établissements du secteur privé industriel et commercial employant au moins une personne sous contrat de travail. Sont exclus de ce champ : les salariés de l'Etat et des collectivités locales, les salariés des établissements publics à caractère administratif, le personnel des ambassades, consulats étrangers et organismes internationaux, les salariés des secteurs agricoles et para-agricoles (champ CCMSA), les employés de maison, le personnel des entreprises publiques à caractère industriel et commercial, des régies départementales ou communales, de certaines sociétés d'économie mixte, et les intermittents du spectacle.

2. Le transport routier

La Martinique est le moins étendu des départements d'Outre-mer (1 128 km²). Il s'agit également du DOM où la proportion de ménages possédant au moins une voiture est la plus élevée. Ces deux facteurs, conjugués à la concentration de zones d'emploi dans la région centre et la périurbanisation autour de Fort-de-France, entraînent une véritable saturation du réseau routier en période de pointe. Le réseau national, du ressort du Conseil régional depuis 2003, s'étend sur environ 350 km. Au niveau départemental, la Martinique possède 75 routes pour un total de 630 km, dont deux tiers en campagne et un tiers en agglomération, y compris la Rocade de Fort-de-France (12 km).

L'objectif des pouvoirs publics est de réduire les embouteillages sur l'axe autoroutier qui draine chaque jour 110 000 véhicules. Compte tenu du développement embryonnaire des transports publics et de l'engorgement croissant du réseau routier en Martinique, le Conseil régional a initié en 2003 un projet de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) dans l'agglomération de Fort-de-France, afin d'améliorer progressivement l'ensemble de l'offre de transports en commun. Le projet phare est la mise en service d'un bus à haut niveau de service (tramway) roulant sur un site exclusivement dédié de 13,9 km de voies qui s'étendront de la Pointe Simon à Fort-de-France au Quartier Carrère au Lamentin et dont la livraison est prévue en 2015, en dépit de la complexité de sa mise en œuvre. Le coût du projet est estimé à 332 millions d'euros. Son financement est partagé entre le Conseil régional (33 %), l'Union européenne via le FEDER (26 %), les partenaires privés (25 %), les collectivités territoriales (10 %) et l'Etat (6 %). Selon les études d'impact réalisées, le TCSP devrait permettre à 55 000 voyageurs de se déplacer chaque jour à l'horizon 2015.

En 2011, le Conseil régional a investi 58,0 millions d'euros dans des travaux d'infrastructures routières, notamment dans le TCSP (travaux autour de l'échangeur du Canal du Lamentin, ainsi que sur la Pénétrante Est au niveau de la section Cimenterie et Bishop) et dans la réhabilitation de la RN5¹³³. Les travaux d'infrastructures routières menés par le Conseil général se sont élevés à 9,7 millions d'euros pour l'année 2011, utilisés majoritairement pour les études et les travaux de confortement visant à éviter les glissements de terrain des routes départementales.

2.1 LE PARC AUTOMOBILE

Selon le Ministère de l'Équipement, le parc automobile martiniquais comptait 205 524 voitures particulières de moins de 15 ans au 1^{er} janvier 2010 (+0,6 % par rapport à 2009). Les véhicules utilitaires sont estimés à 36 560 unités (+1,4 %). Parmi ceux-ci, 94,0 % sont des camions et camionnettes, 3,0 % sont des autobus et autocars et 3,0 % sont des véhicules spécialisés. Pour mémoire, en 2011, 15 325 véhicules neufs ont été vendus (contre 15 286 en 2010).

¹³³ Mise à 2x2 voies de la section comprise entre Laugier et Les Coteaux et travaux sur le giratoire de Céron.

2.2 LE TRANSPORT COLLECTIF

Le territoire martiniquais est desservi par près de 80 lignes interurbaines, dont environ 50 de taxis-collectifs et 30 d'autocars. Concernant le transport urbain, Fort-de-France et son agglomération bénéficient d'un réseau de 59 lignes de bus. La Compagnie Foyalaise de Transport Urbain a obtenu en décembre 2011 une nouvelle délégation de service public « Ensemble pour Mozaïk » pour exploiter le réseau de transport de la CACEM (Communauté d'Agglomération des Communes du Centre). Son statut est celui d'un GME (Groupe Momentané d'Entreprises), une forme contractuelle d'entreprises qui n'existe que pendant la durée du contrat (12 ans). Parmi les mesures phares de ce nouveau contrat se trouvent, entre autres, l'élargissement de la gamme tarifaire, l'extension du réseau à partir de juillet 2012 et la construction d'un nouveau centre technique d'ici à 2014.

3. Le port

La loi 2012-260 relative à la réforme des ports d'Outre-mer a été publiée le 22 février 2012 au Journal Officiel. Jusqu'alors, la Chambre de commerce et d'industrie de la Martinique (CCIM) avait la charge de l'exploitation des outillages publics et de l'aménagement du port. Désormais, les trois ports d'intérêt national (Fort-de-France en Martinique, Dégrad-des-Cannes en Guyane et Port-Réunion à la Réunion), ainsi que le port autonome de Guadeloupe, sont devenus des grands ports maritimes (GPM), établissements publics nationaux.

3.1 LES INFRASTRUCTURES ET L'ORGANISATION DU PORT

Le port de Fort-de-France est désormais géré par un directoire, dont les membres sont des salariés du port. Le conseil de surveillance, composé de 17 membres (4 représentants des collectivités territoriales, 4 représentants de l'Etat, 3 représentants du personnel et 6 personnalités qualifiées dont 3 élus de la CCIM) décide des orientations stratégiques du port et exerce le contrôle de sa gestion. Le conseil de développement est un organe consultatif composé de 20 à 40 membres répartis en 4 collèges (représentants de la place portuaire pour 30 %, représentants des personnels des entreprises portuaires pour 10 %, représentants des collectivités territoriales pour 30 % et personnalités qualifiées pour 30 %). Il est obligatoirement consulté sur la politique tarifaire et le projet stratégique.

Septième port français en termes de trafic de conteneurs, le port de Fort-de-France permet le transport de marchandises, de passagers et la réparation navale. Certifié ISO 9001 pour les activités de conteneurs, vrac et marchandises diverses, il s'étend sur 2,7 km d'est en ouest et sur plus de 30 hectares de terre-pleins, reliant le terminal de croisière de la Pointe Simon au terminal de la Pointe des Grives. Ce dernier est le département du port consacré à l'activité de manutention des conteneurs. Il présente une capacité de 250 000 Equivalents Vingt Pieds (EVP), répartis sur 16 hectares, dont 9 gagnés sur la mer.

3.2 LES ACTIVITES

En 2011, le programme d'activités de la concession portuaire portait sur deux axes d'amélioration principaux : le transbordement et le tourisme de croisière.

Afin de développer le trafic de transbordement, l'Etat a signé le projet d'extension du terminal de la Pointe des Grives en 2011. Les travaux devraient débuter début 2013 et se

terminer fin 2014 et concernent l'extension des terre-pleins à l'est et au nord, ainsi que l'allongement du quai principal. Ce projet, dont le coût total est estimé à 60 millions d'euros s'inscrit dans un contexte régional d'augmentation de la demande de transbordement de conteneurs. En effet, du fait de l'ouverture du 3^e jeu d'écluses du Canal de Panama, les professionnels du secteur attendent une hausse de la demande de transbordement de conteneurs qui pourrait atteindre 11 millions en 2015, contre 7 millions actuellement. De plus, après la grève des dockers de février 2011, la compagnie CMA CGM a décidé d'abandonner la desserte en transbordement de Fort-de-France sur sa ligne reliant Miami aux Iles Est des Caraïbes. Cette décision a sensibilisé le monde politique et économique à la nécessité d'améliorer la fiabilité du port et a été à l'origine de la création du Comité de Suivi et Observatoire du Port le 8 octobre 2011.

Concernant la croisière, le marché d'extension de l'apportement de la Pointe Simon pour l'accueil des paquebots de nouvelle génération a été signé le 5 décembre 2011. Cette opération bénéficie du partenariat financier de l'Union européenne et du Conseil régional à hauteur de 72 %. La fin des travaux est prévue au début de la saison de croisière 2012-2013.

Le Port de Fort-de-France a été récompensé de deux trophées à la « Terminal Operation Conference » le 12 octobre 2011 à la Barbade : le Port Dependability, qui récompense la fiabilité des équipements portuaires et le Top Honour pour le port de la Pointe des Grives, qui récompense le meilleur port à conteneur de la Caraïbe. La Pointe des Grives est le premier port à conteneur français de la Caraïbe à recevoir pareille distinction.

3.3 LE TRAFIC DE MARCHANDISES

Selon la DEAL, le trafic de marchandises s'inscrit en forte baisse en 2011 (-14,5 % contre +6,1 % en 2010). Cette évolution est liée à la baisse des exportations portuaires de liquides en vrac (-17,0 % d'entrées et -51,1 % de sorties). Les liquides en vrac sont composés de pétrole brut et de produits pétroliers raffinés. En 2011, la Martinique a importé 471 931 tonnes de pétrole brut et 371 889 tonnes de produits pétroliers raffinés par le port. Elle a exporté 238 964 tonnes de produits raffinés, soit 51,1 % de moins qu'en 2010. En effet, les capacités de raffinage de la SARA ont été réduites en 2011 du fait d'arrêts techniques, entraînant une baisse des exportations au départ de la Martinique en direction des dépôts de la Guadeloupe et de la Guyane. Par ailleurs, l'activité des solides en vrac est restée relativement stable (+0,7 % en 2011). Le trafic des marchandises diverses et des conteneurs a baissé de respectivement 3,3 % et 2,3 % en 2011.

Evolution du trafic portuaire de marchandises

	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Liquides en vrac (tonnes)	1 400 708	1 415 117	1 504 899	1 082 784	-28,0%
Solides en vrac (tonnes)	284 188	210 739	200 005	201 379	0,7%
Marchandises diverses (tonnes)	1 441 340	1 429 579	1 537 517	1 486 910	-3,3%
Conteneurs (nombre)	146 380	142 240	150 710	147 258	-2,3%

Source : DEAL

4. L'aéroport

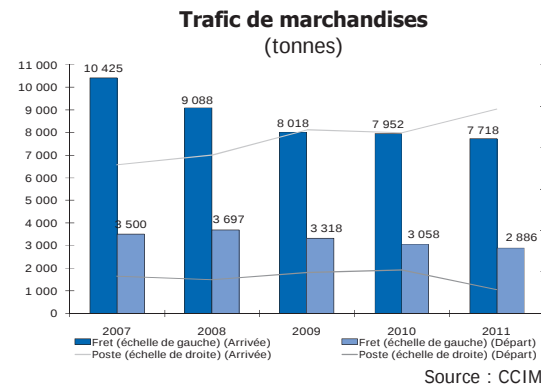
L'année 2011 a été marquée par plusieurs événements concernant l'aéroport international Aimé Césaire. Durant l'été 2011, l'aéroport a tenu un comité de régulation des horaires réunissant les aéroports de Pointe-à-pitre, Cayenne, Orly et les compagnies aériennes. Les comités ont lieu deux fois par an, alternativement à Orly et dans un des départements d'Outre-mer des Antilles, afin de faciliter la régulation des programmes de vol pour chaque semestre, notamment pour les gros porteurs. Par ailleurs, en novembre 2011, l'aéroport Aimé Césaire a accueilli le premier vol d'Air France au départ de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle. Désormais, sur quatorze vols hebdomadaires proposés par Air France entre Paris et la Martinique, un vol assurera la desserte à partir de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle. Enfin, l'année a été marquée par la préparation de la fin de la concession de la gestion de l'aéroport par la CCIM (prévue le 31 décembre 2012).

4.1 LES INFRASTRUCTURES AEROPORTUAIRES

L'aéroport international Aimé Césaire s'étend sur une superficie de 246 hectares. Il dispose d'une aérogare de 24 000 m² d'une capacité d'accueil de 2,5 millions de passagers par an. Il comporte une piste de 3,3 km de long par 45 m de large, découpée en deux bretelles gros porteurs avec 8 postes de stationnement, une bretelle moyen porteurs et une bretelle petit porteurs (18 postes de stationnement). Les pistes sont équipées de système d'aide à la navigation. Par ailleurs, la zone aéroportuaire dispose d'une aérogare de fret d'une superficie de 9 400 m² et d'une capacité annuelle de 20 000 à 30 000 tonnes, ainsi que d'une Zone d'Aviation Générale (ZAG) comportant une aire de stationnement de 12 125 m² pour les avions de moins de 7 tonnes.

En 2011, le budget des investissements et des réparations réalisés par l'aéroport s'est établi à 0,6 million d'euros. Ils ont principalement concerné les aires et les pistes (entretien des infrastructures, mise aux normes des pistes, élargissement des accotements, renforcement des chaussées, installation du balisage...), ainsi que la mise en place d'un bureau d'études pour le suivi des prestations d'ingénierie. L'aéroport a également été équipé du Wi-fi et des travaux ont été lancés dans l'aérogare des passagers (reprise de l'escalier de secours, extension du réseau de la vidéo surveillance...).

4.2 LE FRET AERIEN



Le trafic de marchandises s'inscrit une nouvelle fois en repli en 2011 (-3,7 % contre -2,9 % en 2010). Dans le détail, le fret-départ et le fret-arrivée baissent respectivement de 5,6 % et 2,9 % en 2011). L'activité postale s'inscrit en très forte baisse pour les départs (-45,1 %, contre +5,3 % l'année précédente), mais en hausse pour les arrivées (+13,4 % contre -1,9 % l'année précédente).

4.3 LES PERSPECTIVES

Pour l'année 2012, le programme d'action s'articule autour de plusieurs axes majeurs :

- La création de l'entreprise aéroportuaire qui aura la responsabilité de la gestion de l'aéroport (définition de la durée du contrat de la société aéroportuaire, signature du contrat de création de cette société, mise en place de la nouvelle équipe de gestion).
- L'optimisation des installations aéroportuaires (réfection des aires et pistes, aménagement des voies complémentaires pour l'accessibilité des moyens de secours, poursuite des travaux concernant l'aérogare et développement des énergies renouvelables sur la plate-forme).
- Le développement de la desserte aérienne et des services aux clients.
- La poursuite de la démarche qualité en vue d'une certification ISO 14000.

Section 9

Les autres services marchands

1. Quelques données structurelles

Les autres services marchands sont composés de quatre branches principales : les activités immobilières, les activités financières, les services aux particuliers et les services aux entreprises. Cette section est consacrée aux activités liées aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Les activités de l'hôtellerie et de restauration, principale composante des services aux particuliers, sont traitées dans la section tourisme. Le chapitre IV traite intégralement des activités financières.

Hors transport, commerce et tourisme, les services marchands génèrent 32,8 % de la valeur ajoutée et emploient 31,6 % des effectifs salariés. La branche regroupe 31,7 % des établissements dont 25,7 % sans salarié.

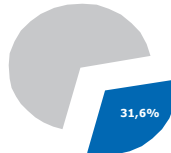
Poids des autres services marchands dans ...

La création de richesse (2007)



Source: Insee

Les effectifs salariés (2010)



Source: Pôle emploi

Les établissements (2010)



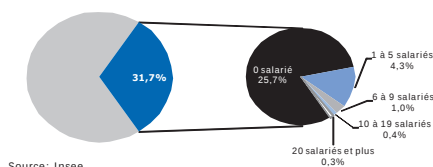
Source: Insee

Les créations d'entreprises (2010)



Source: Insee

La démographie des établissements (2010)



Source: Insee

Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE (au moment de la rédaction de ce rapport, les comptes définitifs de 2008 ne sont pas connus). Celles concernant les effectifs salariés sont comptabilisées suivant le champ Unédic qui comprend les salariés de tous les établissements du secteur privé industriel et commercial employant au moins une personne sous contrat de travail. Sont exclus de ce champ : les salariés de l'Etat et des collectivités locales, les salariés des établissements publics à caractère administratif, le personnel des ambassades, consulats étrangers et organismes internationaux, les salariés des secteurs agricoles et para-agricoles (champ CCMSA), les employés de maison, le personnel des entreprises publiques à caractère industriel et commercial, des régies départementales ou communales, de certaines sociétés d'économie mixte, et les intermittents du spectacle.

2. Les Technologies de l'Information et de la Communication

2.1 LES CABLES SOUS MARINS

La connexion des îles de la Caraïbe au réseau numérique mondial s'opère par des câbles sous marins en fibres optiques. Le maillage couvre, outre les trois DFA, l'ensemble de la zone caribéenne. En 2011, trois câbles sous marins desservent en fibre optique la Martinique : Americas II (débit de 40 Gigabits¹³⁴), Eastern Caribbean Fibre System (10 Gigabits) et enfin Middle Caribbean Network¹³⁵ (80 Gigabits).

2.2 INTERNET

Deux alternatives sont possibles pour accéder à internet: le bas débit et le haut débit¹³⁶. L'offre d'accès à internet en bas débit est proposée par trois opérateurs : Orange, Mediaserv et Outre-mer Telecom. L'offre d'accès à internet en haut débit, en technologie ADSL¹³⁷, est assurée par 4 fournisseurs d'accès : Orange, Mediaserv, Only (Outre-mer Télécom) et Le Câble. Les offres proposent un accès multiple aux moyens de communication : internet, téléphone et télévision (communément appelé « triple play »). Selon les dernières données de l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes), le nombre d'abonnements en bas débit a baissé de 31,7 % en 2010 (de 22 000 à 15 000), alors que le nombre d'abonnements en haut ou très haut débit a augmenté de 6,1 % (de 97 000 à 103 000). Le taux de couverture s'élève à 98,0 % pour le haut débit à partir de 512 kbits et à 50 % pour le haut débit à partir de 8Mbit/s en 2010. Aujourd'hui, 3 000 lignes demeurent inéligibles au haut débit. L'objectif du Conseil régional est de faire passer ce chiffre en dessous de 600 d'ici 2013.

2.3 LA TELEVISION

Contribuant à la continuité territoriale et à l'instar des autres territoires et départements d'Outre-mer, la Télévision Numérique Terrestre (TNT) s'est substituée à la technologie analogique en novembre 2011. La TNT, lancée en 2005 sur le plan national, permet de recevoir gratuitement 10 chaînes nationales et locales en Martinique.

Deux options sont possibles pour recevoir la TNT : par une antenne râteau ou une antenne intérieure gratuite (un adaptateur TNT HD est alors requis) ou par le satellite (câble ou ADSL via une offre payante et accès direct aux chaînes de la TNT).

¹³⁴ Les capacités indiquées entre les parenthèses sont les capacités activées. Les débits théoriques maximaux sont beaucoup plus élevés.

¹³⁵ Celui-ci relie la Martinique à la Guadeloupe en passant à l'ouest des eaux territoriales.

¹³⁶ La différence entre le bas et le haut débit est la vitesse du débit d'octets (ou bits) par seconde. Selon l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), le haut débit est défini par un débit supérieur à 256 kilobits par seconde.

¹³⁷ L'Asymmetric Digital Subscriber Line (ADSL) est la technologie du haut débit qui s'appuie sur le réseau téléphonique traditionnel pour le transport numérique de l'information. Il s'agit de la technologie dominante dans de nombreux pays, dont la France.

2.4 LA TELEPHONIE FIXE ET MOBILE

Dans la mesure où il s'agit d'un service d'utilité publique confié à Orange, 100 % du territoire est couvert par des lignes de téléphonies fixes analogiques (200 000 lignes téléphoniques utilisées). Quatre opérateurs proposent l'accès au téléphone analogique fixe : Orange, Outre-mer Telecom, Mediaserv et Le Câble.

L'offre de téléphonie mobile (y compris l'accès à la technologie 3G) est assurée par 3 opérateurs : Orange Caraïbes, Digicel et Only, pour un taux de couverture égal à 100 %. Selon l'ARCEP, à fin décembre 2011, le taux de pénétration¹³⁸ est estimé à 142,4 % en Martinique, contre 104,9 % en Métropole. Cela s'explique en partie par une plus forte détention de cartes prépayées par les martiniquais : en 2010, elles représentaient 43,8 % des 534 000 cartes SIM en Martinique, contre 29,0 % au niveau national.

¹³⁸ Le taux de pénétration est calculé en divisant le nombre de cartes SIM en service dans une géographie par la population.

Section 10

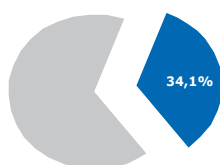
Services non marchands

1. Quelques données structurelles

Les services non marchands comprennent la branche « éducation, santé et action sociale » et la branche « administration publique ». Ce secteur a un poids majeur dans l'économie avec 34,1 % de la valeur ajoutée et se place en deuxième position derrière les services marchands (49,5 %). En terme d'emplois, il regroupe 12,4 % des effectifs salariés et représente 9,0 % des établissements.

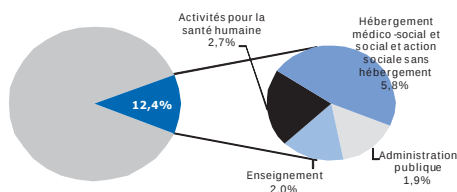
Poids des services non marchands dans ...

La création de richesse (2007)



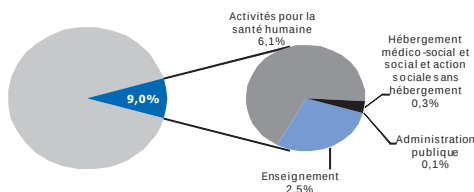
Source: Insee

Les effectifs salariés (2010)



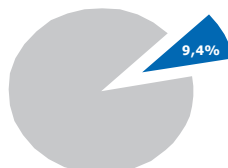
Source: Pôle emploi

Les établissements (2010)



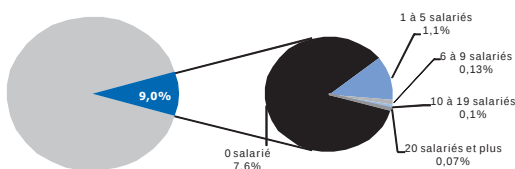
Source: Insee

Les créations d'entreprises (2010)



Source: Insee

La démographie des établissements (2010)



Source: Insee

Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE (au moment de la rédaction de ce rapport, les comptes définitifs de 2008 ne sont pas connus). Celles concernant les effectifs salariés sont comptabilisées suivant le champ Unédic qui comprend les salariés de tous les établissements du secteur privé industriel et commercial employant au moins une personne sous contrat de travail. Sont exclus de ce champ : les salariés de l'Etat et des collectivités locales, les salariés des établissements publics à caractère administratif, le personnel des ambassades, consulats étrangers et organismes internationaux, les salariés des secteurs agricoles et para-agricoles (champ CCMSA), les employés de maison, le personnel des entreprises publiques à caractère industriel et commercial, des régies départementales ou communales, de certaines sociétés d'économie mixte, et les intermittents du spectacle.

2. L'EDUCATION

La tendance à la diminution du nombre d'élèves du premier et du second degré amorcée depuis plus d'une décennie, s'est accentuée en 2011 (-3,7 % en 2011, contre -1,8 % en 2010).

Plusieurs projets figurent parmi les priorités de l'Académie de Martinique pour l'année scolaire 2011-2012 et notamment la personnalisation des parcours des élèves avec la poursuite du programme Eclair (Ecoles, Collèges, Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite), la poursuite des travaux de l'Internat d'excellence, la généralisation du programme Parler (Parler, Apprendre, Réfléchir, Lire, Ensemble pour Réussir) qui a pour objectif de lutter contre l'échec scolaire des enfants de familles défavorisées, ainsi que l'ouverture à l'international.

En 2011, quatre collèges et sept écoles primaires ont été mis aux normes parasismiques dans le cadre du Plan séisme Antilles. Les travaux de la bibliothèque universitaire de Schœlcher ont été terminés et la bibliothèque inaugurée, tandis que ceux de rénovation du bâtiment de l'université ont commencé fin 2011.

2.1 LE PREMIER ET LE SECOND DEGRE

L'Académie de la Martinique compte 341 établissements scolaires publics et privés, dont 259 pour le premier degré et 82 pour le second degré. Pour la treizième année consécutive, le nombre total d'élèves recule (-3 276 élèves, soit -3,7 %) pour s'établir à 86 408, établissements publics et privés confondus. Cette évolution pourrait s'expliquer par la baisse de la population de 0 à 14 ans depuis 1999 (-0,6 % en taux de croissance annuel moyen).

Panorama de l'enseignement primaire et secondaire à la Martinique à la rentrée 2011

	1er degré			2nd degré		
	Nombre d'établissements	Nombre d'enseignants*	Nombre d'élèves	Nombre d'établissements	Nombre d'enseignants*	Nombre d'élèves
Publics	243	2 749	39 756	66	3 795	38 661
Privés	16	231	3 425	16	382	4 566
TOTAL	259	2980	43 181	82	4 177	43 227

* dont 3 400 titulaires et 1 298 non titulaires

Source : Académie de la Martinique

Dans le premier degré public, le nombre d'élèves par classe est estimé à 21,3, contre 25,4 dans le privé. Dans le public, il est de 23,3 au collège (28,4 dans le privé), 28,4 pour les classes de secondes générales (24 dans le privé) et 24 pour les secondes technologiques. Parmi les élèves du second degré, 54,2 % sont inscrits au collège, 29,1 % au lycée et 16,8 % au lycée professionnel.

Selon l'Académie de Martinique, le taux de réussite au diplôme national du Brevet s'est établi à 75,3 % pour la session de juin 2011, contre 83,3 % pour la France entière. Le taux de réussite au diplôme du Baccalauréat s'est élevé à 77,8 %, contre 85,6 % en moyenne en France. L'écart avec la France entière s'est accentué en 2011, atteignant 7,8 points (contre 6,4 points en 2010).

2.2 L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

L'Université des Antilles et de la Guyane (UAG) est implantée en Martinique, en Guadeloupe et en Guyane. En Martinique, le campus de Schœlcher regroupe quatre Unités de Formation et de Recherche (UFR) : droit, lettres, sciences humaines (y compris économie) et médecine¹³⁹. A la rentrée 2011, 4 986 étudiants étaient inscrits sur le campus de Schœlcher, encadrés par 196 enseignants.

Par ailleurs, trois instituts proposent des formations spécifiques : l'Institut Universitaire de Technologie (IUT), l'Institut de Préparation aux Administrations Générales (IPAG) et l'Institut Universitaire de Formation Continue (IUFC).

La CCIM¹⁴⁰ gère également l'Ecole de Gestion et de Commerce (EGC) de la Martinique, membre du réseau national des EGC, ainsi que le Centre de Formation d'Apprentis du Tertiaire (500 apprentis en 2010).

3. LA SANTE

L'année 2011 a été marquée par le chantier de la réorganisation hospitalière.

La préparation de la création du grand Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Martinique résultant de la fusion des trois établissements de Fort-de-France, du Lamentin et de La Trinité s'est poursuivie. En octobre 2011, une nouvelle organisation médicale en pôle unifié a été choisie.

Par ailleurs, les trois établissements de santé du Nord Caraïbe (la maison de retraite du Prêcheur, l'Hôpital de Saint-Pierre et l'Hôpital du Carbet) ont fusionné le 1^{er} janvier 2012.

Le plan de rattrapage médico-social 2009-2013 s'est poursuivi en 2011. Ce plan de 5 millions d'euros s'inscrit dans le cadre de la politique nationale de réforme d'accueil et de soin pour les personnes âgées et handicapées. Il revêt une importance particulière pour la Martinique, qui deviendra le deuxième département le plus vieux de France en 2040 selon les estimations de l'INSEE, et vise à créer 1 000 places supplémentaires pour les personnes âgées et 750 pour les personnes handicapées dans les établissements de soin martiniquais d'ici 2013.

3.1 LES INFRASTRUCTURES

Au 1^{er} janvier 2011, la Martinique disposait de 11 établissements publics de santé¹⁴¹ et de 3 établissements privés¹⁴².

¹³⁹ Le pôle Martinique de l'UAG propose seulement la formation de première année de médecine. La deuxième et la troisième année du cursus de médecine s'effectuent au pôle de Guadeloupe à Pointe-à-Pitre et le reste du cursus au sein de l'université de médecine de Bordeaux, avec laquelle l'UAG a passé une convention.

¹⁴⁰ Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique

¹⁴¹ CHU de Fort-de-France, Centre hospitalier (CH) du Lamentin, CH de La Trinité, CH du Carbet/Saint-Pierre (fusionnés depuis le 01/01/2012), CH de Saint-Esprit, CH du Marin, CH de Colson (à Fort-de-France), CH des Trois-Îlets, CH de Saint-Joseph, CH du François et CH du Lorrain.

¹⁴² Clinique Sainte-Marie (Schœlcher), Centre de convalescence la Valériane (La Trinité), Clinique Saint-Paul (Fort-de-France).

Les investissements hospitaliers en 2011 comprennent trois projets phares :

- Tout d'abord, le projet de confortement de la tour d'hospitalisation du centre Louis Domergue de La Trinité a débuté en novembre 2010. La fin des travaux était prévue en juillet 2011, mais des travaux supplémentaires de terrassement et de désamiantage ont allongé la durée du chantier qui devrait se terminer en septembre 2012. Le coût du projet est estimé à 1,7 millions d'euros à l'origine, mais n'a pas été réévalué. Le financement se compose d'une subvention européenne de 1,0 million d'euros et d'un emprunt de 0,7 million d'euros.

- Par ailleurs, la réhabilitation de la maternité du centre Louis Domergue de La Trinité a été estimée à 950 000 euros.

- Enfin, la construction du plateau technique du CHU de Fort-de-France a été notifiée par le Ministère de la Santé en février 2010 pour un montant total de 169,0 millions d'euros (toutes dépenses confondues). Son financement est constitué de plusieurs subventions directes d'un total de 87,5 millions (contribution de l'Etat de 36,0 millions d'euros, subventions européennes de 34,6 millions d'euros au titre des fonds structurels des régions ultrapériphériques, apport du Conseil régional de 16,9 millions d'euros), de plusieurs emprunts d'un montant total de 76,5 millions (dont 12,2 auprès de l'Agence française de développement) et de 5,0 millions d'autofinancement. En 2011, les études et les travaux de libération de l'espace du futur plateau technique¹⁴³ ont débuté. Le CHU a signé un contrat de chantier avec la SOGEA de 118,0 millions d'euros pour une durée de 48 mois. Les travaux devraient débuter en octobre 2012 et se terminer fin 2015.

Taux d'équipement pour 1 000 habitants en 2010

	Martinique	DFA	Métropole
Court séjour			
Médecine	2,0	2,1	2,1
Chirurgie	1,2	1,1	1,6
Gynécologie obstétrique (pour 1000 femmes de 15 à 49 ans)	1,9	2,2	1,6
Moyen séjour			
Réadaptation fonctionnelle	0,5	0,5	0,6
Equipeement global	1,5	1,3	1,7
Psychiatrie			
Psychiatrie infanto-juvénile (pour 1000 enfants de 0 à 16 ans)	0,3	0,4	0,9
Psychiatrie générale (pour 1000 hbts de plus de 16 ans)	1,0	0,8	1,5
Accueil des personnes âgées (pour 1000 hbts de 75 ans et plus)			
Structures d'hébergement complet	46,9	35,5	121,4
Services de soins à domicile	13,8	19,9	19,1
Lits médicalisés	23,9	24,7	101,3
Accueil des adultes handicapés (pour 1000 adultes de 20 à 59 ans)			
Maisons d'accueil spécialisées	0,3	0,3	0,6
Foyers de vie	0,1	0,4	1,3
Etablissements et services d'aide par le travail	0,9	1,0	3,4
Foyers d'accueil médicalisés	0,0	0,1	0,5
Aide sociale à l'enfance			
Lits pour 1000 jeunes de moins de 20 ans	4,5	3,1	4,4
Réadaptation sociale (pour 1000 adultes de 20 à 59 ans)			
Centres d'hébergement et de réinsertion sociale	0,4	0,4	1,5

Source : ARS, STATISS

¹⁴³ Plusieurs structures doivent être déplacées pour accueillir le nouveau bâtiment : la morgue, le laboratoire d'anatomopathologie et de neuro-myologie, le parking du personnel et l'hélistation.

Jusqu'en 2008, la Martinique affichait des taux d'équipement supérieurs à ceux de la métropole ou de la zone Antilles-Guyane pour les lits de court séjour en médecine, chirurgie et gynécologie. La situation s'est équilibrée aujourd'hui et les taux d'équipement pour les courts et moyens séjours sont rapprochés dans les trois géographies. En revanche, la Martinique et l'ensemble de la zone Antilles-Guyane accusent un retard important pour l'accueil des personnes âgées, notamment en matière de structures d'hébergement complet et de lits médicalisés.

3.2 LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

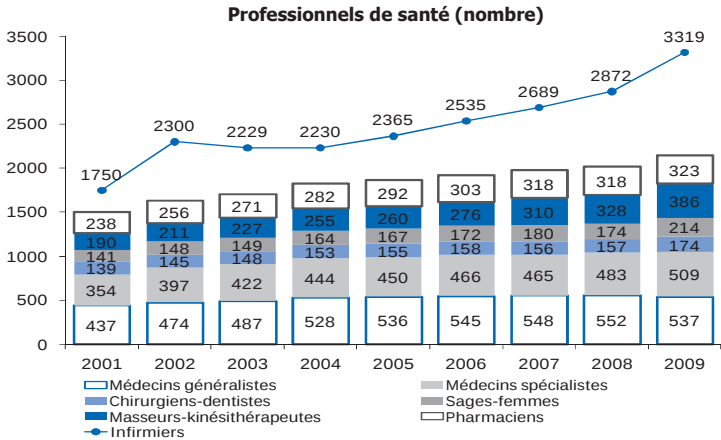
La densité¹⁴⁴ des professionnels de santé libéraux est inférieure à celle de l'hexagone, à l'exception des infirmiers (densité de 256 pour 100 000 habitants en Martinique, contre 111 en métropole), mais supérieure à la moyenne de la zone Antilles-Guyane, à l'exception des médecins spécialistes et des orthophonistes pour lesquels la densité est équivalente. La densité des généralistes, des chirurgiens-dentistes et des kinésithérapeutes est plus faible qu'en métropole (respectivement 83, 42 et 79 contre 112, 62 et 81 en France hexagonale). La densité des médecins généralistes (libéraux et salariés) est de 135 pour 100 000 habitants en Martinique.

Densité des professionnels de santé libéraux pour 100 000 habitants au 1er janvier 2010

	Martinique	DFA	Métropole*
Médecins généralistes	83	79	112
Médecins spécialistes	51	52	88
Chirurgiens-dentistes	42	40	62
Infirmiers	256	221	111
Masseurs-kinésithérapeutes	79	71	81
Pédicures-podologues	11	10	18
Orthophonistes	15	15	22

* Données au 01/01/2009

Source : ARS, STATISS



Source : ARS STATISS

¹⁴⁴ La densité correspond au nombre de praticiens pour 100 000 habitants.

3.3 LES DEPENSES DE SANTE

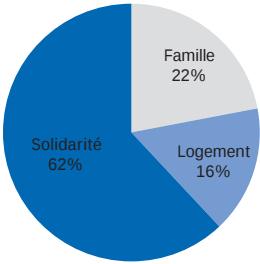
En Martinique, la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS) compte 12 centres et antennes. En 2011, le montant total des dépenses de santé s'élève à 1 203 millions d'euros, en hausse de 1,9 % par rapport à 2010 (1 180 millions d'euros). Dans le détail, les dépenses liées à la maladie, qui représentent 91,4 % du total, ont augmenté de 2,0 %. Les dépenses de maternité et d'accident de travail, qui représentent respectivement 4,6 % et 1,7 % du total, sont en augmentation de 3,4 % pour les premières et en baisse de 9,8 % pour les secondes.

4. L'ACTION SOCIALE

Le montant global des prestations versées par la Caisse d'Allocations Familiales, tant en prestations légales (hors primes exceptionnelles) qu'au titre de son action sociale s'élève à 629 millions d'euros, en hausse de 10,2 % en 2011.

Le nombre total de bénéficiaires est estimé à 94 727, mais ne correspond pas à la somme des bénéficiaires par prestation, un même allocataire pouvant recevoir plusieurs prestations complémentaires.

Répartition des prestations versées par la CAF en 2011
(%)



Source : CAF Martinique



CHAPITRE IV

L'évolution monétaire et financière

Remarques méthodologiques

L'objectif de ce chapitre est de présenter, d'une part, l'organisation et l'activité du secteur bancaire et financier et, d'autre part, l'analyse financière du secteur bancaire dans le département. Le champ des établissements de crédit (EC) retenu diffère selon le critère présenté. La notion d'EC local considérée dans les développements qui suivent correspond aux établissements de crédit et assimilés disposant d'un guichet dans le département. La liste des EC non installés localement telle qu'étudiée intègre les principaux EC n'ayant pas de représentation locale dont les encours de crédits en faveur des entités juridiques ayant leur siège social en Martinique sont significatifs. Par conséquent, cette liste n'est pas exhaustive.

La restitution des états financiers agrégés des EC (section 2, sous-sections 2 et 3) s'articule selon une approche différente. En effet, certains EC mutualisent leurs activités de « back-office » dans un des départements de la zone (ils sont dénommés établissements de crédit à structure juridique locale) ou dans l'hexagone (EC succursale de banque métropolitaine). Les indicateurs d'activité de l'établissement dans chaque département apparaissent alors plus délicats à appréhender et la production de certaines statistiques (charges d'exploitation par exemple) peut s'en trouver affectée. Ainsi, ne sont publiées dans cette section que les données concernant les EC pour lesquels les résultats conservent une grande fiabilité et une représentativité suffisante.

Par ailleurs, ce chapitre propose une analyse des données extraites du Service central des risques (SCR) de la Banque de France. Celles-ci sont recensées à partir d'un seuil déclaratif de 25 000 euros¹⁴⁵ de crédits par guichet bancaire et par entité juridique et concernent les encours de crédits distribués par les établissements de crédit implantés sur le territoire français, en faveur d'entités juridiques dont le siège social se situe en Martinique. Cette source d'information permet, même si elle n'est pas exhaustive, une analyse sectorielle pertinente des encours de crédit et de leur évolution.

Enfin, l'enquête sur le coût du crédit aux entreprises concerne les principaux établissements bancaires intervenant dans le département. Réalisée tous les semestres par l'ledom, cette enquête recense les conditions débitrices offertes par les établissements à leur clientèle. Son champ d'application exclut les crédits aux collectivités, le crédit bail, les prêts participatifs et les engagements par signature.

¹⁴⁵ Le seuil des déclarations a été ramené de 45 000 euros à 25 000 euros à compter du mois de février 2006.

Section 1

La structure du système bancaire et financier

1. Les faits marquants de l'exercice

1.1 LES PRINCIPAUX EVENEMENTS LOCAUX

L'IEDOM a poursuivi la publication semestrielle des **observatoires des tarifs bancaires** en 2011 et publié un rapport d'activité indiquant les principales évolutions tarifaires entre avril 2009 et avril 2011. Il ressort de cette étude que les tarifs ont été en grande partie orientés à la baisse sur la période (c'est le cas de 20 des 29 tarifs analysés à la Martinique) même si certains tarifs restent plus élevés à la Martinique que dans l'hexagone (8 des 13 services courants étudiés sont plus chers à la Martinique qu'en métropole). D'autres éléments, tels la persistance de frais de tenue de compte, viennent également impacter la structure tarifaire des DOM.

Le dispositif de **médiation du crédit**, conçu en octobre 2008 dans le cadre du plan national de soutien aux PME, a été reconduit le 4 avril 2011 jusqu'à fin 2012. Dans chaque département et collectivité d'outre-mer, le Directeur de l'IEDOM a été nommé médiateur du crédit. Son rôle est celui d'un facilitateur pour les entreprises confrontées à des difficultés de financement. Depuis l'entrée en vigueur du dispositif de médiation, 139 entreprises ont demandé une médiation et, pour 53% des dossiers éligibles étudiés, les démarches engagées ont permis de surmonter un refus initial des banques et 758 emplois ont ainsi été sauvegardés. En 2011, la demande s'est nettement infléchie : seuls 6 dossiers ont été déclarés éligibles et ont été traités. En janvier 2012, Gérard Rameix, le médiateur national du crédit, s'est rendu en Martinique afin de faire le point sur l'activité de la médiation du crédit dans le département et de rencontrer les entreprises en difficulté.

1.2 LES EVENEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2011 ont impacté de façon plus ou moins significative l'activité bancaire locale.

L'année 2011 a vu l'adoption de plusieurs mesures visant à renforcer la stabilité du système financier ainsi que la lutte contre le blanchiment des capitaux :

- **Supervision financière dans l'Union Européenne (UE) : Nouvelles autorités européennes de supervision**

Le nouveau dispositif de supervision financière européenne est effectif. Il institue trois nouvelles autorités de surveillance : l'Autorité bancaire européenne (ABE), basée à Paris, l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP), à Francfort, et l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF), à Londres. Le dispositif a pour mission d'élaborer un corpus de règles européennes applicables à tous les établissements financiers de l'UE et d'en assurer leur application homogène dans les États membres.

Ces autorités sont chapeautées par le Comité européen du risque systémique (CERS), organe indépendant chargé de veiller à la stabilité financière dans l'Union européenne, basé à Francfort lancé en décembre 2010.

- **Mécanisme européen de stabilité**

Le 21 mars 2011, les ministres des Finances de la zone euro sont parvenus à un accord sur les principes du futur Mécanisme européen de stabilité (MES), appelé à remplacer le fonds européen de stabilisation financière à la mi-2013. Ce nouvel instrument intergouvernemental a pour objet de permettre le refinancement des Etats membres. Il bénéficiera d'une garantie de 500 milliards d'euros apportée par l'ensemble des Etats

- **Révision des directives européennes sur les fonds propres réglementaires**

La Commission européenne a adopté le 20 juillet 2011 une proposition de directive CRD 4 (Capital Requirements Directive) faisant suite aux règles et recommandations élaborées par le Comité de Bâle à travers les accords de Bâle III et visant à renforcer la réglementation dans le secteur bancaire. Cette proposition comprend un projet de « directive sur l'accès aux activités des établissements de crédit et sur la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement » ainsi qu'un projet de « règlement sur les exigences prudentielles des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ».

- **Lutte contre le blanchiment de capitaux**

L'arrêté du 27 juillet 2011 relatif à la liste des pays tiers équivalents¹⁴⁶ en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LAB-FT) mentionnée au 2^e du II de l'article L. 561-9 du code monétaire et financier a été publié au JORF du 30 juillet 2011. (Elargissement de la liste des pays hors Union Européenne pour les échanges transfrontaliers d'une équivalence en matière de législation LAB-FT doublée de la reconnaissance d'un niveau suffisant sur la protection des données à caractère personnel)

De plus, au cours de la réunion plénière qui s'est tenue à Paris les 27 et 28 octobre 2011, le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) a pris de nouvelles mesures pour protéger le système financier international. Il a également publié deux documents relatifs aux juridictions susceptibles de présenter un risque pour le système financier international en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme : « Déclaration publique du GAFI » et « Améliorer la conformité aux normes LB/FT ».

- **Directive européenne sur les marchés d'instruments financiers**

Le 20 octobre 2011, la Commission européenne a présenté des propositions de révision de la directive sur les marchés d'instruments financiers. Cette révision vise à conforter les décisions du sommet du G20 (Pittsburg 2009) sur la nécessité d'améliorer la transparence des marchés moins réglementés, y compris les marchés de dérivés de matières premières et de lutter contre la volatilité excessive.

¹⁴⁶ Les pays tiers équivalents mentionnés au 2^e du II de l'article L. 561-9 sont l'Afrique du Sud, l'Australie, le Brésil, le Canada, la Corée du Sud, les Etats-Unis, la Fédération de Russie, Hong Kong, l'Inde, le Japon, le Mexique, Singapour et la Suisse.

- **Mesures de soutien au crédit bancaire et à l'activité du marché monétaire**

Dans le cadre de ses efforts continus pour maintenir la situation de liquidité des banques de la zone euro, et à la suite de l'action coordonnée annoncée par les banques centrales le 30 novembre 2011, visant à fournir de la liquidité au système financier mondial, le Conseil des gouverneurs de la BCE a également décidé l'adoption de mesures non conventionnelles (telles que deux opérations de refinancement à 36 mois, assorties d'une option de remboursement anticipé après 1 an ou l'augmentation des garanties disponibles pour les banques). Ces mesures doivent permettre un meilleur accès du secteur bancaire à la liquidité et faciliter le fonctionnement du marché monétaire de la zone euro. Elles devraient favoriser l'octroi de crédits aux ménages et aux sociétés non financières.

L'année 2011 a vu également l'adoption de mesures visant à assurer la bonne information et la protection des consommateurs. Parallèlement, de nouvelles dispositions législatives favorisant la concurrence en matière de services bancaires sont entrées en vigueur.

- **Réforme du crédit à la consommation**

Le Décret n° 2011-135 du 1^{er} février 2011 relatif à la réforme du crédit à la consommation vise à renforcer l'information et la liberté de choix du consommateur en rendant plus lisibles les contrats de crédit à la consommation. Ce décret pris en application de la loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 réformant le crédit à la consommation, est venu préciser les modalités de calcul du taux effectif global (TEG). Il est entré en vigueur le 1^{er} mai 2011. Ces modalités, désormais codifiées aux articles R. 313-1 et R. 313-2 du Code de la consommation, s'appliquent tant aux contrats de crédit destinés à financer les besoins d'une activité professionnelle qu'à ceux destinés aux particuliers, pour lesquels le TEG est désigné sous l'expression « taux annuel effectif global » - TAEG.

Pris en application de la loi LAGARDE du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation, un décret et deux arrêtés viennent compléter les changements introduits par cette loi. Le décret 2011-304 fixe le remboursement minimum du capital que devra comprendre chaque échéance d'un crédit renouvelable. Ce décret met fin aux mensualités très basses sur certains crédits renouvelables qui peuvent cacher des durées de remboursement très longues et un montant très élevé d'intérêts à payer. Deux arrêtés modernisent le dispositif de l'usure avec pour objectif d'élargir l'accès des consommateurs au crédit amortissable et de réduire le taux d'usure sur les crédits renouvelables d'un montant élevé.

- **Nouvelle convention AERAS**

La convention AERAS révisée (s'assurer et emprunter avec un risque de santé aggravé) a été signée le 1^{er} février 2011 à Bercy en présence des Ministres de l'Economie, de la Santé, de la Solidarité et de la Cohésion sociale, des représentants des établissements de crédit, des assureurs et des associations de malades. Elle impose aux assureurs de proposer un nouveau produit destiné à mieux couvrir les personnes souffrant de pathologies aggravées, et ce à compter du 1^{er} septembre 2011.

- **Réforme du taux d'intérêt du Plan d'épargne logement**

Un arrêté a été pris visant à modifier les modalités de calculs du taux du Plan d'épargne logement (PEL) avec :

- une rémunération plus attractive : pour les PEL ouverts à compter du 1^{er} mars 2011, le taux d'intérêt sera révisé chaque année, selon une formule reposant sur des taux swap. Calculé par la Banque de France, le taux est indexé sur la situation économique avec un taux plancher à 2,5 % ;
- une fiscalité plus lisible : les prélèvements sociaux seront débités chaque année et non plus au moment de la clôture du PEL ou au 10^{ème} anniversaire ;
- une prise en compte des impacts environnementaux : la prime d'Etat, versée aux épargnants qui souscrivent un prêt immobilier en sortie de PEL, sera modulée selon l'impact environnemental : 1 525 € pour les logements verts, 1 000 € pour les autres.

La réforme ne s'applique pas aux anciens plans dont le taux est fixé à 2,5 % depuis août 2003.

- **Lancement d'une mission sur l'avenir des moyens de paiement**

Le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) a publié fin mars 2011 son étude sur l'utilisation du chèque en France. Avec 3,3 milliards de chèques émis en 2009, le chèque reste un moyen de paiement très utilisé par les Français. Cette tendance est d'autant plus forte qu'aucune alternative n'existe parfois pour le paiement de certaines dépenses. Le CCSF s'est alors vu confié une mission de propositions sur l'avenir des moyens de paiement afin d'identifier la manière de diversifier l'offre proposée aux consommateurs.

- **Tarification bancaire**

En vertu de l'engagement pris dans le cadre du Comité consultatif du secteur financier (CCSF) par les représentants des banques françaises le 21 septembre 2010 afin de renforcer la transparence des tarifs bancaires, une nouvelle génération de plaquettes tarifaires est entrée en vigueur à compter du 1^{er} avril 2011. Les plaquettes tarifaires sont désormais organisées selon un sommaire type et doivent, dès les premières pages, présenter un extrait standardisé des tarifs de 10 produits ou services courants. Cet engagement s'est traduit par une norme professionnelle de la Fédération bancaire française (FBF) de présentation de ces plaquettes tarifaires. Selon cette norme professionnelle, l'extrait standardisé comprend les tarifs des services suivants :

- l'abonnement permettant de gérer ses comptes sur l'Internet,
- le produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS,
- la carte de paiement internationale à débit immédiat,
- la carte de paiement à débit différé,
- la carte de paiement à autorisation systématique,
- le retrait en euros d'un distributeur automatique de billets d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale,
- le virement SEPA occasionnel externe de la zone euro,
- les frais de prélèvement,
- la commission d'intervention,
- l'assurance perte ou vol de moyens de paiement.

Pour les plaquettes diffusées dans les DOM, la liste est complétée par les frais annuels de tenue de compte.

Afin de suivre l'évolution tarifaire des 10 principaux services bancaires, la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010 a confié au CCSF une mission de suivi de l'évolution de ces tarifs sur des bases solides et aussi consensuelles que possible. Simultanément à la parution du premier rapport de l'Observatoire des tarifs bancaires du CCSF, l'IEDOM a publié le premier rapport d'activité de l'Observatoire des

tarifs bancaires de sa zone d'intervention. Mis en place en 2009 à la demande du ministère de l'économie, il a été entériné par la loi de régulation bancaire et financière. Le rapport couvre la période d'avril 2009 à avril 2011 et montre d'une part que les tarifs bancaires ont été, dans les DOM, majoritairement orientés à la baisse au cours de cette période et d'autre part que, pour une majorité des services bancaires les plus couramment utilisés par la clientèle, les tarifs sont moins élevés dans les DOM qu'en métropole.

La Fédération bancaire française (FBF) a également présenté deux nouvelles mesures visant à améliorer les relations des banques avec leurs clients « particuliers » dans le cadre des dispositions annoncées à la suite du rapport Pauget-Constans. Depuis le 1^{er} juillet 2011, le total des frais bancaires ainsi que le plafond de l'autorisation de découvert figurent sur les relevés de compte. Une version aménagée de la gamme de moyens de paiement alternatifs au chèque sera proposée aux clientèles les plus fragiles intégrant de nouveaux services. Les frais d'incidents seront plafonnés de même que le nombre d'incidents par jour et/ou par mois pour éviter des effets cumulatifs excessifs et un système d'alertes sur le niveau du solde du compte sera mis en place.

- Nouvelle norme professionnelle pour assurer la continuité des services bancaires des personnes surendettées

En application de la loi Lagarde du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation, l'arrêté du 24 mars 2011 portant homologation de la norme professionnelle sur les relations entre les établissements teneurs de compte et leurs clients concernés par le traitement d'un dossier en commission de surendettement est entré en vigueur le 1^{er} mai 2011. Cet arrêté précise les modalités d'application de l'obligation pour les banques d'assurer la continuité des services bancaires des personnes surendettées ainsi que de proposer des moyens de paiement adaptés à la situation des ces personnes. Le contrôle du respect de cette norme est assuré par l'Autorité de contrôle prudentiel.

- Accès au crédit des EIRL

Le 31 mai 2011, Frédéric Lefebvre, secrétaire d'Etat chargé des PME et François Pérol, président de la Fédération bancaire française (FBF), ont signé une charte pour faciliter l'accès au crédit des EIRL (Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée).

Cette signature fait suite à la réunion de travail entre la Banque de France, la FBF, les représentants des principaux réseaux bancaires, OSEO, ainsi que les chambres consulaires, pour faire le point sur la mise en place opérationnelle du nouveau régime de l'EIRL ainsi que les conditions d'accès au crédit de ces nouvelles formes d'entreprises individuelles.

- Renforcement de la protection des épargnants et des investisseurs Ordonnance n°2011-915 du 1^{er} août 2011 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la modernisation du cadre juridique de la gestion d'actifs

Prise sur le fondement de la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010, cette ordonnance vise à réformer le cadre de la gestion d'actifs afin de renforcer la protection des investisseurs et des épargnants ainsi que la compétitivité des produits et des acteurs. Ont également été publiés deux textes d'application de cette ordonnance. Le décret n° 2011-922 du 1^{er} août 2011 introduit des dispositions relatives au régime général des organismes OPCVM, à leurs règles d'investissement et

de fonctionnement. Le décret n° 2011-923 fixe en outre à 300 000 € le montant des actifs qu'un organisme de placement collectif en valeurs mobilières doit réunir lors de sa constitution, et précise les délais de publication des rapports annuel et semestriel de ces organismes.

Autres événements :

- **Comité national SEPA**

Au cours de la réunion du 10 juin 2011, le Comité national SEPA a examiné l'état d'avancement de la migration SEPA en France en regard des dates butoirs européennes de fin de migration en cours d'adoption par le Conseil et le Parlement européen.

Le Comité a constaté qu'environ 16 % des virements en France sont effectués au format SEPA alors que l'achèvement de la migration devrait intervenir à l'horizon 2013. La migration française est tirée par la montée en puissance des administrations qui sera entièrement terminée en 2012, sphère sociale incluse. En revanche, la migration des entreprises demeure très en retrait.

- **Hausse du taux du Livret A**

Après une première augmentation du taux du livret A en janvier 2011 de 0,25 point de base, le ministère de l'Economie de l'Industrie et de l'Emploi relève de nouveau ce taux à 2,25% à compter du 1er Août 2011. Ces augmentations successives ont pour objet de maintenir une rémunération de l'épargne réglementée positive en termes réels.

- **Elargissement de la zone euro**

A compter du 1^{er} janvier 2011, l'Estonie est devenu le 17^e Etat membre de l'Union européenne à intégrer la zone euro.

- **Présidence de la BCE**

Lors du Conseil européen du 24 juin 2011, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne ont nommé Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne, en remplacement de Jean-Claude Trichet, à compter du 1er novembre 2011.

- **Baisse des taux directeurs de la BCE**

Après une première baisse de 25 points de base de ses principaux taux directeurs début novembre 2011, le Conseil des Gouverneurs de la Banque centrale européenne a de nouveau revu à la baisse ses taux : le taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème est fixé à 1%, le taux d'intérêt de la facilité de prêt marginal à 1,75 % et le taux d'intérêt de la facilité de dépôt à 0,25 %.

2. L'organisation du système bancaire

2.1 TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

L'activité bancaire et financière de la Martinique s'organise autour de différents réseaux d'établissements de crédit et assimilés installés localement ou non. Ceux-ci se répartissent selon les quatre catégories suivantes, définies à l'article L. 511-9 du Code monétaire et financier :

- les banques affiliées à l'Association française des banques (AFB) ;
- les banques mutualistes et coopératives ;
- les sociétés financières ;
- les institutions financières spécialisées.

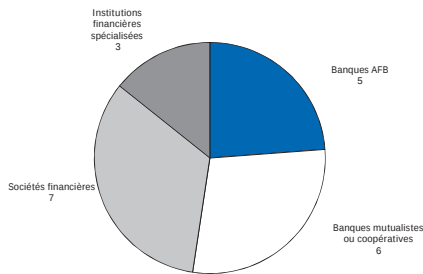
Le nouveau Système Unifié de Reporting Financier (SURFI), qui remplace depuis le 30 juin 2010 les anciens états BAFI (Base des Agents Financiers), a entraîné une redéfinition¹⁴⁷ du périmètre local.

Afin de mieux appréhender l'activité « outre-mer » d'établissements de crédit exerçant depuis la Métropole, le périmètre des ECIL (Etablissements de Crédit Installé Localement) comprend désormais, la CASDEN-BP (banque coopérative des personnels de l'Education Nationale, de la Culture et de la Recherche) et deux établissements publics, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et l'Agence Française de Développement (AFD).

Compte tenu de ce qui précède, le panorama bancaire comprend 21 établissements locaux en 2011.

Les établissements non installés localement interviennent essentiellement à partir de l'hexagone et financent plus particulièrement les entreprises et les collectivités locales.

Etablissements de crédit locaux



Source : IEDOM

2.2 ELEMENTS SUR LA CONCENTRATION DU MARCHÉ

La concentration du marché est mesurée à travers la comparaison des parts de marché par type de dépôt¹⁴⁸ ou de crédit¹⁴⁹ des trois principaux établissements de crédit locaux à celle des trois établissements les plus petits et ceux situés entre ces deux catégories.

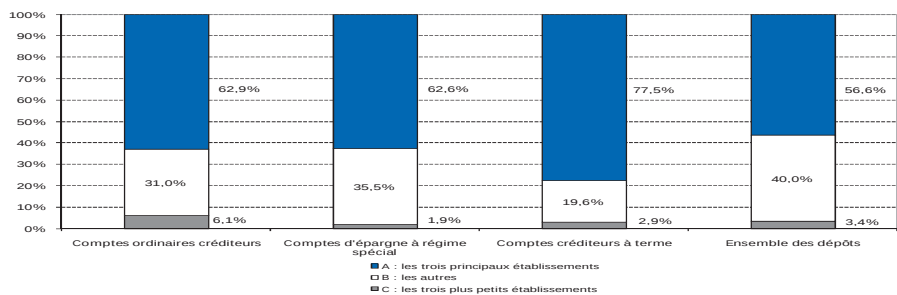
¹⁴⁷ Est ainsi considéré comme Etablissement de Crédit Installé Localement (ECIL) tout établissement disposant d'une représentation locale effective, à savoir au moins un agent permanent localement.

¹⁴⁸ Les dépôts de la place comprennent ceux collectés par les banques AFB et par les banques mutualistes.

¹⁴⁹ Les crédits sont ceux recensés pour les banques AFB, les banques mutualistes et les sociétés financières.

La répartition de la collecte globale de dépôts demeure stable sur l'exercice. La part de marché cumulée des trois principaux acteurs de la place martiniquaise est stable en 2011 (56,6 % globalement contre 56,5 % en 2010), mais ces établissements gagnent des parts de marché pour les comptes à terme (+ 7,7 points à 77,5 %).

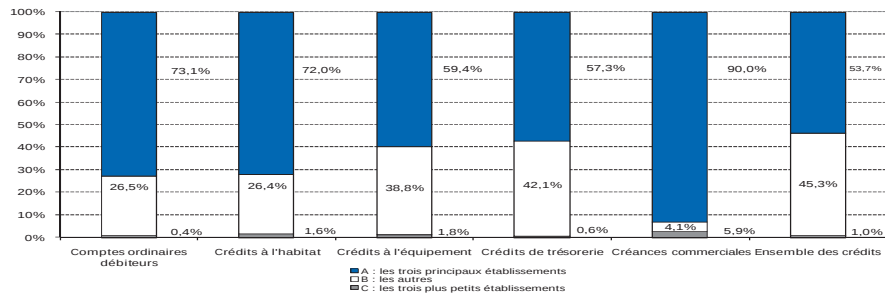
Concentration par catégorie de dépôts



Source : IEDOM

La répartition de la distribution des crédits est également stable en 2011. La concentration est légèrement moindre en raison d'un plus grand nombre d'intervenants. Les trois premiers établissements de la place totalisent 53,7 % de l'encours total de crédits (-0,1 point par rapport à 2010). Par catégorie de crédits, les trois principaux établissements renforcent pour les comptes ordinaires débiteurs (+14,9 points à 73,1 %) et les crédits de trésorerie (+2,9 points à 57,3 %). Leur position s'amoin-drit en revanche pour les créances commerciales (-2,8 points à 90 %) et restent stables pour les crédits à l'habitat et les crédits à l'équipement (respectivement - 0,2 point et - 0,1 point).

Concentration par catégorie de crédits



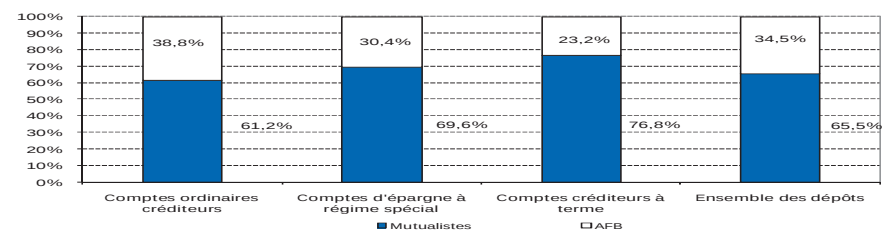
Source : IEDOM

2.3 VENTILATION DES DEPOTS ET CREDITS PAR CATEGORIE D'ETABLISSEMENT

A fin décembre 2011, les banques mutualistes et coopératives détiennent 65,5 % des dépôts de la clientèle (- 0,2 point). Parallèlement, les banques AFB améliorent légèrement leur positionnement, elles concentrent 34,5 % du total (+ 0,2 point).

S'agissant des dépôts, les banques mutualistes améliorent leurs positions pour les comptes d'épargne à régime spécial (+ 1 point à 69,6 %) ainsi que pour les comptes créditeurs à terme (+ 1,4 point à 76,8 %), mais connaissent une érosion sur les comptes ordinaires créditeurs (- 2,2 points à 61,2 %).

Parts de marché par catégorie de dépôt

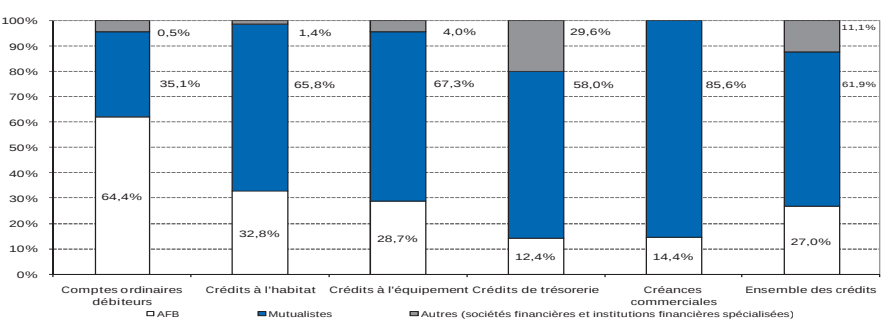


Source : IEDOM

Pour les crédits, le marché est toujours majoritairement détenu par les banques mutualistes et coopératives, dont les positions sont stables (- 0,1 point à 61,9 %). Néanmoins, ces établissements sont en léger repli sur toutes les catégories de crédit. Les banques AFB regagnent des parts de marché et concentrent désormais 27,0 % de l'encours total de crédit (+ 1,7 point).

La prépondérance du réseau mutualiste et coopératif dans le financement du secteur de l'habitat continue de décroître (- 0,9 point à 65,8 %, après - 0,4 point en 2010), mais les baisses les plus sensibles concernent les comptes ordinaires débiteurs (- 15,2 points à 35,1 %), les créances commerciales (- 5 points à 85,6 %) et les crédits de trésorerie (- 2,9 points à 58 %). Parallèlement, le poids des autres établissements (sociétés financières et institutions financières spécialisées) diminue à nouveau globalement (- 1,6 point à 11,1 %, après - 2 points en 2010). Toutefois, ces établissements regagnent en 2011 les positions cédées en 2010 pour les crédits de trésorerie (+ 12 points à 29,6 %).

Parts de marché par catégorie de crédit



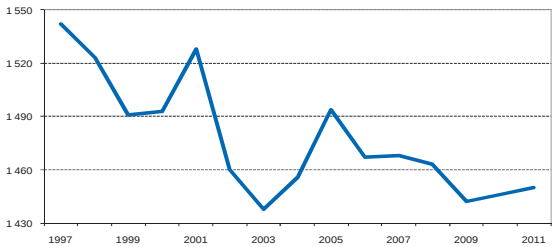
Source : IEDOM

2.4 EFFECTIFS

A la fin de l'année 2011, l'effectif équivalent temps plein employé par les établissements de crédit locaux (hors Banque Postale) s'élève à 1 450 agents, soit une hausse de 0,3 % par rapport à 2010.

Les effectifs des banques mutualistes connaissent une progression de 1,3 %. A l'inverse, ceux des banques AFB et des sociétés financières enregistrent une diminution respective de 1,3 % et 2,0 %.

Effectifs des établissements de crédits locaux*



*Effectif équivalent temps plein, hors Banque Postale

Source : IEDOM

Effectif équivalent temps plein

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Var. 2011-2010
Banques AFB	459	436	429	400	400	395	-1,3%
Banques mutualistes	848	873	877	894	896	908	1,3%
Sociétés financières	160	159	157	148	150	147	-2,0%
Total	1 467	1 468	1 463	1 442	1 446	1 450	0,3%

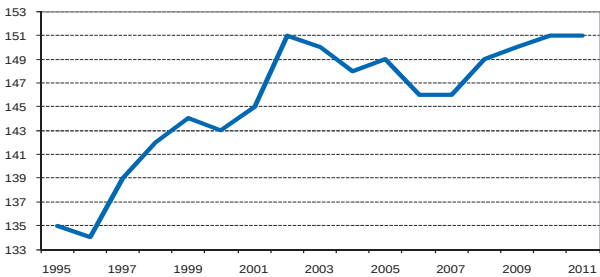
Source : IEDOM

3. La densité du système bancaire

3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

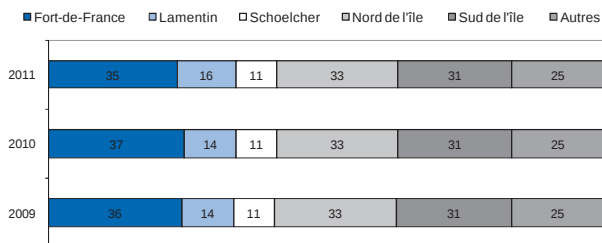
Au 31 décembre 2011, le nombre de guichets bancaires permanents à la Martinique est inchangé à 151. Les banques AFB détiennent 50,3 % des guichets et les banques mutualistes 49,7 %.

Nombre de guichets bancaires permanents



Source : IEDOM

Guichets bancaires permanents par zone géographique



Source : IEDOM

La répartition géographique des guichets permanents évolue légèrement entre Fort-de-France et le Lamentin. Les communes de Fort-de-France, du Lamentin et Schoelcher regroupent 62 des 151 guichets recensés, à hauteur respective de 23,2 %, 10,6 % et 7,3 %. Par ailleurs, le Sud de l'île dispose d'un nombre de guichets bancaires permanents inférieur à celui des communes du Nord.

Nombre de guichets bancaires permanents

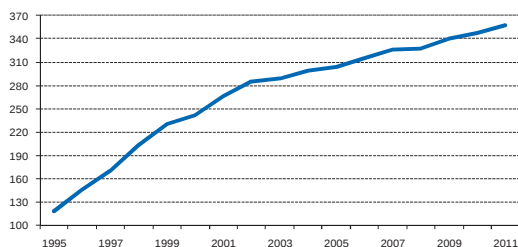
	2007	2008	2009	2010	2011	Var. 2011-2010
Guichets bancaires	146	149	150	151	151	0,0%
dont banques AFB	75	76	75	76	76	0,0%
dont banques mutualistes ou coopératives	71	73	75	75	75	0,0%

Source : IEDOM

Le parc d'automates bancaires installés en Martinique s'établit à 357 en 2011, soit huit unités supplémentaires par rapport à 2010. Sept de ces ouvertures concernent les banques AFB.

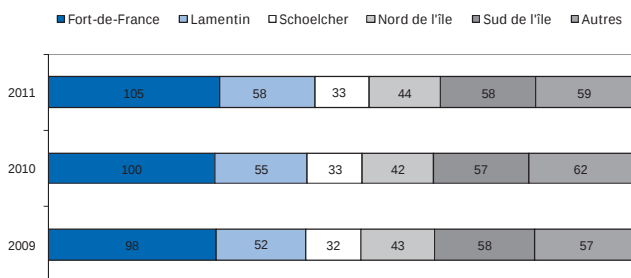
En 2011, le positionnement des banques mutualistes sur le marché des DAB-GAB est en repli de 1,2 point avec 66,4 % des implantations existantes (67,6 % en 2010).

Nombre d'automates bancaires



Source : IEDOM

Nombre de GAB-DAB par zone géographique



Source : IEDOM

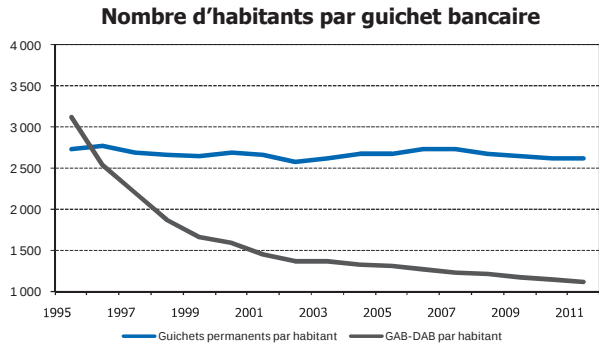
Trois communes (Fort-de-France, Le Lamentin et Schoelcher) concentrent 54,9 % (+1,0 point) des guichets automatiques bancaires dont 29,4 % pour la seule ville-capitale (+0,8 point). Le Sud de l'île compte davantage d'automates bancaires que le Nord (16,2 % des GAB-DAB contre 12,3 %).

Nombre de guichets et distributeurs automatiques de billets

	2007	2008	2009	2010	2011	Var. 2011-2010
Guichets et distributeurs automatiques	326	328	340	349	357	2,3%
dont banques AFB	107	107	113	113	120	6,2%
dont banques mutualistes ou coopératives	219	221	227	236	237	0,4%

Source : IEDOM

En 2011, le niveau d'équipement de la Martinique en guichets bancaires permanents est relativement stable. L'île compte un guichet pour 2 622 habitants, contre un pour 2 625 l'année précédente. Par comparaison, ce ratio s'établit à un guichet pour 2 576 habitants en Guadeloupe, un pour 5 906 habitants en Guyane, un pour 3 455 habitants à la Réunion, et un pour 1 618 habitants dans l'hexagone¹⁵⁰.



Source : IEDOM

Le taux d'équipement en GAB-DAB est en nette amélioration en 2011. Le département compte désormais un automate bancaire pour 1 109 habitants (un pour 1 135 en 2010). Comparativement, la Guyane compte un guichet automatique pour 2 167 habitants, la Guadeloupe un pour 1 146, la Réunion un pour 1 540, et l'hexagone un pour 1 122 habitants.

Taux d'équipement en guichets bancaires

	2007	2008	2009	2010	2011	Var. 2011-2010
Nombre d'habitants par guichet bancaire permanent	2 724	2 669	2 643	2 625	2 622	-0,1%
Nombre d'habitants par GAB-DAB	1 220	1 212	1 166	1 135	1 109	-2,3%

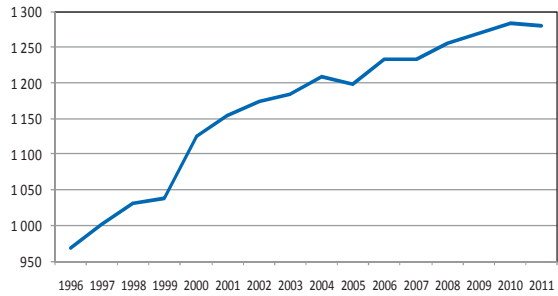
Source : IEDOM

¹⁵⁰ 2010

3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTELE

En 2011, les établissements de crédit installés localement gèrent 1 279 763 comptes bancaires (1 283 483 en 2010). Malgré une baisse globale de 0,3 % sur un an, on constate une hausse du nombre de comptes de dépôts à vue de 0,7 %. Ceux-ci connaissent une progression continue depuis cinq ans (+6,1 % globalement) et représentent 34,7 % du total (+ 0,3 point). En 2011, le nombre de comptes de dépôts à vue est de 1,1 par habitant (stable par rapport à 2010).

Nombre de comptes bancaires (en milliers)



Source : IEDOM

Les comptes sur livrets connaissent une nouvelle diminution en 2011 (-1,4 % après -0,9 % en 2010). En revanche, le nombre de livrets A et bleus continue de progresser (+1,3 %) au détriment des livrets ordinaires (-3,1 %) et des livrets jeunes (-7,9 %). Les livrets A confortent ainsi leur position dans le total du nombre de comptes bancaires (28,8 %, +0,4 point), alors que les livrets bleus sont stables (3,4 % du total).

A l'inverse des comptes d'épargne-logement, dont la décroissance s'accélère depuis deux ans, la souscription aux plans d'épargne-logement se stabilise (+0,5 % contre +4,6 % en 2010). Parallèlement, le nombre de comptes créditeurs à terme est en forte hausse (+13,6 % contre +5,2 % en 2010).

Nombre de comptes bancaires de la clientèle

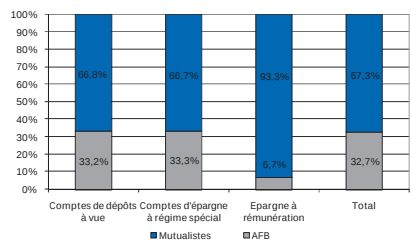
	2007	2008	2009	2010	2011	Structure 2011	Var. 2011/2010
Comptes de dépôt à vue	426 546	438 206	440 629	441 277	444 505	34,7%	0,7%
Comptes sur livrets	686 783	703 812	717 237	710 430	700 329	54,7%	-1,4%
dont : Livrets A et bleus	356 044	365 710	388 832	407 434	412 694	32,2%	1,3%
Livrets ordinaires	141 296	139 494	138 452	134 282	130 071	10,2%	-3,1%
Autres comptes à régime spécial	4 793	4 730	5 160	22 094	22 223	1,7%	0,6%
Epargne logement	82 326	79 123	79 592	81 520	81 626	6,4%	0,1%
Comptes d'épargne logement	31 287	30 257	30 164	29 807	29 662	2,3%	-0,5%
Plans d'épargne logement	51 039	48 866	49 428	51 713	51 964	4,1%	0,5%
Plans d'épargne populaire	6 522	5 755	5 233	4 637	4 049	0,3%	-12,7%
Comptes de dépôts à terme	27 150	24 651	22 314	23 484	26 669	2,1%	13,6%
Bons de caisse et bons d'épargne	246	32	32	32	354	0,0%	n s
Certificats de dépôts	153	13	12	9	8	0,0%	-11,1%
Total	1 234 519	1 256 322	1 270 209	1 283 483	1 279 763	100,0%	-0,3%

Source : IEDOM

Le positionnement des banques mutualistes en matière de détention de comptes bancaires se renforce en 2011 (67,3 % ; +0,7 point).

Le réseau mutualiste améliore également ses positions sur le segment des comptes d'épargne à régime spécial, soit 66,7 % (+1,0 point).

Répartition des comptes bancaires par catégorie en 2011



Source : IEDOM

Rapporté à la population, le nombre de comptes bancaires atteint 310 pour 100 habitants (chiffre stable sur un an). Pour les comptes de dépôts à vue, le rapport est de 112 pour 100 habitants (+0,9 %). Ce ratio s'établit à 177 pour 100 habitants pour les comptes sur livrets¹⁵¹ et à 21 pour 100 habitants, pour les comptes et plans d'épargne-logement (+5,0 %).

Nombre de comptes bancaires pour 100 habitants

	2007	2008	2009	2010	2011	Var. 2011/2010
Tous types de comptes confondus	300	307	312	310	310	0,0%
Comptes de dépôts à vue	107	110	111	111	112	0,9%
Comptes sur livrets	172	177	181	179	177	-1,1%
Comptes et plans d'épargne-logement	21	20	20	20	21	5,0%

Source : IEDOM

L'encours moyen des comptes ordinaires créditeurs atteint 4 467 euros contre 1 725 euros pour les comptes sur livrets et 8 067 euros pour les comptes et plans d'épargne-logement.

L'encours moyen des dépôts baisse de 0,7 % en raison de la diminution de l'encours des disponibilités à vue des ménages. L'encours moyen des comptes sur livrets s'améliore en 2011 par rapport à 2010 (+4,2 % contre +2,3 %), alors que l'encours des comptes et plans d'épargne-logement, se stabilise (+0,2 % contre -1,2 % en 2010).

Evolution de l'encours moyen (en euros)

	2007	2008	2009	2010	2011	Var. 2011-2010
Comptes de dépôt à vue	4 336	4 080	4 317	4 500	4 467	-0,7%
Comptes sur livrets	1 495	1 642	1 619	1 656	1 725	4,2%
Comptes et plans d'épargne-logement	8 195	8 186	8 145	8 047	8 067	0,2%
Total comptes	14 026	13 908	14 081	14 203	14 259	0,4%

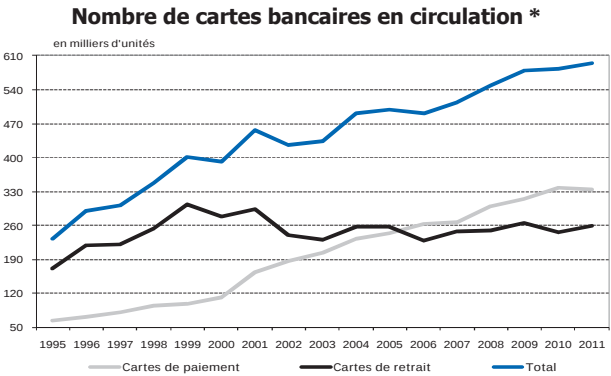
Source : IEDOM

¹⁵¹ Les comptes sur livrets regroupent les livrets ordinaires, les livrets A et bleus, les livrets jeunes, les livrets d'épargne populaire et les livrets de développement durable.

4. Les moyens de paiement

4.1 LES CARTES BANCAIRES

Le nombre de cartes bancaires en circulation en Martinique à fin 2011 atteint 593 845 unités, soit une augmentation de 1,9 % sur un an. La progression constatée provient de l'accroissement du nombre de cartes de retrait de 6,1 % (-7,4 % l'année précédente), alors que le nombre de cartes de paiement délivrées est en baisse de 1,1 % (+7,5 % en 2010).



En 2011, le nombre de cartes bancaires est de 90 pour 100 habitants (92 en 2010).

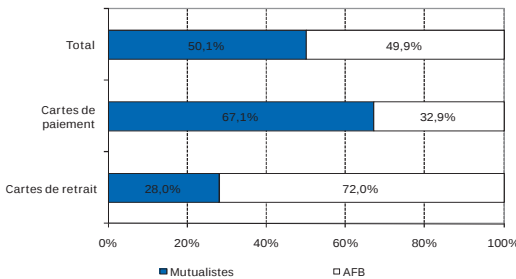
Nombre de cartes bancaires par type et par habitant

	2007	2008	2009	2010	2011	Structure	Variation 2011/2010
Nombre de cartes bancaires en circulation	514 343	548 822	578 450	582 625	593 845	100%	1,9%
- Cartes de retrait	246 876	248 853	264 270	244 817	259 763	44%	6,1%
- Cartes de paiement	267 467	299 969	314 180	337 808	334 082	56%	-1,1%
dont cartes de prestige	9 436	10 633	11 496	15 701	16 798	3%	7,0%
Nombre de cartes/ 100 hab. (1)	79	86	87	92	90		-2,2%

Source : IEDOM

(1) Afin de permettre une comparaison avec la Métropole, le nombre de cartes retenu pour le calcul du ratio s'entend hors « nombre de cartes de retrait d'espèces uniquement dans la banque émettrice ».

Emission de cartes bancaires en 2011



L'année 2011 confirme le retour à l'équilibre entre banques mutualistes et banques AFB sur le marché de l'émission des cartes bancaires (respectivement 50,1 % et 49,9 %). Les établissements mutualistes renforcent leur position sur le segment des cartes de paiement (67,1 %, +1,0 point). Parallèlement, la compétitivité des banques AFB sur le marché des cartes de retrait se confirme (72,0 % contre 71,2 % en 2010, +0,8 point).

En 2011, il y a eu en nombre, 28,3 millions de retraits par cartes enregistrés dans les GAB-DAB du département (-3,1 % sur un an). Le montant moyen de ces transactions atteint 59,0 euros (56,0 euros l'année précédente).

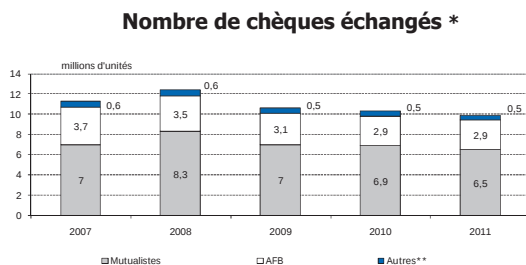
Au 31 décembre 2011, on recense 9 278 terminaux de paiements électroniques installés chez les commerçants, soit une progression de 4,5 % sur un an. En 2011, 34,1 millions de transactions de paiement ont été enregistrés (+14,8 % sur un an) pour un chiffre d'affaires total de 1,7 milliard d'euros (+13,4 %), ce qui représente un volume de facturation moyen par terminal de 179 000 euros (+8,5 %) et un montant moyen par transaction de 49,0 euros (stable par rapport à 2010).

4.2 LES CHEQUES

Les chèques sont échangés, soit entre les différents établissements par l'intermédiaire du SIT (Système interbancaire de télécompensation), soit au sein de chacun des établissements concernés. Les chèques recensés au nom de l'IEDOM sont ceux traités pour le compte du Trésor Public.

En 2011, 9,9 millions de chèques ont été échangés dans le département, soit une diminution de 3,9 % sur un an.

Dans le détail, les banques mutualistes et coopératives ont présenté 6,5 millions de chèques au SIT, soit 65,7 % du total. De leur côté, les banques AFB en ont échangé 2,9 millions. Le solde (0,5 million) provient de deux établissements : la Caisse des Dépôts et Consignations et l'IEDOM.



Source : Siedag et la Banque postale

* hors échanges de chèques au sein d'un même établissement

** CDC et IEDOM.

5. L'activité des fonds de garantie

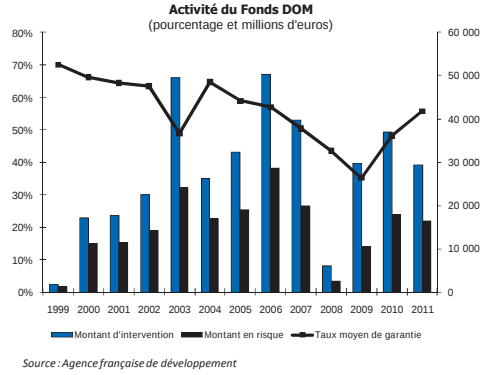
5.1 LE FONDS DOM

Géré dans le cadre d'un partenariat réunissant Oséo Garantie et l'Agence française de développement, le dispositif Fonds DOM a pour objet de favoriser le développement économique et social des départements d'Outre-mer en facilitant l'accès au financement bancaire des PME et TPE de ces régions. Abondé par des ressources de l'Etat et de l'Union européenne, le Fonds DOM intervient en garantie de concours octroyés par les établissements de crédit. Tous les secteurs économiques sont éligibles au dispositif à l'exception de la promotion immobilière, de l'intermédiation financière et de l'agriculture hors création ou diversification d'activité.

Après un arrêt en mars 2008, pour insuffisance de ressources, l'activité du Fonds DOM a repris début 2009.

En 2011, le Fonds DOM a approuvé 167 opérations (191 en 2010) pour un engagement total de 29,5 millions d'euros, garanti à hauteur de 16,4 millions d'euros (37,0 millions d'euros d'engagement et 17,8 millions d'euros de garantie en 2010).

Si le risque couvert par le Fonds DOM diminue de 7,9 % en 2011, le taux moyen de garantie progresse à 55,7% (48,2 % l'année précédente).



Les TPE représentent en 2011 89,8 % des dossiers décidés (88,0 % en 2010).

5.2 LES DISPOSITIFS DU PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE

A partir d'octobre 2008, l'Etat a pris de nombreuses décisions afin de limiter les effets de la crise économique et financière en Martinique. Un plan de relance de l'économie a notamment été mis en place, assorti de mesures destinées à améliorer la trésorerie des entreprises, accompagner leurs investissements et faciliter leur accès au crédit. Dans le cadre de ce plan, des dispositifs spécifiques de garantie ont été mis en œuvre en 2009, pour soutenir la trésorerie des entreprises. Deux types de garanties ont été mis en place : la garantie « Lignes de crédit à court-terme confirmées » (LCCTC) et la garantie « Renforcement de la trésorerie des entreprises » (RTE), dont les durées maximales sont respectivement de deux ans et de cinq ans.

Initialement prévus pour une durée d'un an, ces dispositifs ont été reconduits en 2010, en raison de la persistance des besoins des entreprises. En 2009 et en 2010, 151 opérations ont été approuvées, totalisant 21,7 millions d'euros d'engagement et 11,7 millions d'euros de garantie. Le dispositif n'a pas été reconduit en 2011 et les dernières garanties s'éteindront en 2015.

Section 2

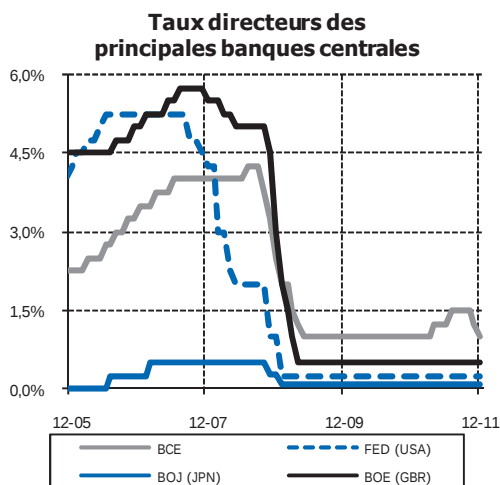
Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

1. Les taux d'intérêt

1.1 LES TAUX DIRECTEURS

Près de quatre ans après le déclenchement de la crise des crédits « subprimes » américains, les principales banques centrales ont dû maintenir en 2011 la politique monétaire accommodante mise en œuvre depuis 2009. La crise financière s'est en effet transmise au compartiment de la dette publique en 2011, tout particulièrement en zone euro.

Dans ce contexte, et à l'exception de la banque centrale de la république de Chine, aucune des principales banques centrales n'a durablement relevé ses taux directeurs en 2011. Concernant la Banque centrale européenne (BCE), le mouvement de relèvement des taux directeurs amorcé en début d'année 2011 a été compensé par les baisses décidées en fin d'année. Le principal taux de refinancement (taux des opérations principales de refinancement dit MRO) retrouve ainsi le niveau plancher de 1,00 %, déjà atteint entre mai 2009 et avril 2011.



Historique des décisions de la Banque Centrale Européenne

	08/04/09	13/05/09	13/04/11	13/07/11	09/11/11	14/12/11
Opération principales de refinancement	125%	100%	125%	150%	125%	100%
Facilité de prêt marginal	2,25%	175%	2,00%	2,25%	2,00%	175%
Facilité de dépôt	0,25%	0,25%	0,50%	0,75%	0,50%	0,25%

Des mesures non-conventionnelles ont par ailleurs été décidées par la BCE pour répondre aux difficultés de financement des banques de la zone euro. Ainsi, deux opérations de refinancement à long terme (LTRO à trois ans)¹⁵², un assouplissement des règles de présentation des créances à la garantie de refinancement et une baisse des taux des réserves obligatoires, de 2 % à 1 % ont été mises en œuvre fin 2011.

¹⁵² La première, intervenue en décembre 2011, a enregistré des demandes de refinancement émanant de plus de 500 banques européennes, pour un montant global de près de 500 milliards d'euros. La seconde opération a concerné, fin mars 2012, 800 banques, pour un montant global encore légèrement supérieur.

Parallèlement à l'évolution des taux directeurs, les taux sur le marché monétaire européen se sont inscrits en hausse durant le premier semestre de l'année 2011, avant de diminuer légèrement au second semestre. En décembre 2011, le taux au jour le jour (EONIA¹⁵³) s'établissait en moyenne à 0,62 % (contre 0,49 % un an auparavant), tandis que le taux à 3 mois (EURIBOR¹⁵⁴) s'établissait à 1,43 % (après 1,02 % en décembre 2010).

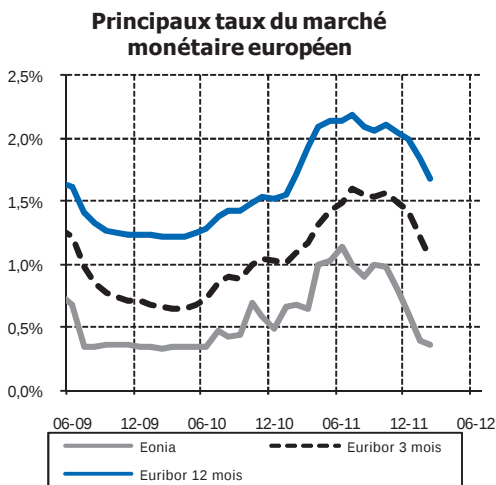
Aux Etats-Unis, le Comité de l'open market du Système fédéral de réserve américain (FOMC) a maintenu son principal taux directeur (Fed funds) inchangé tout au long de l'année 2011, soit son plus bas niveau jamais enregistré (taux compris entre zéro et 0,25 % depuis une décision du 16 décembre 2008). Selon son président, les taux directeurs de la Réserve fédérale américaine devraient rester à ce taux plancher jusqu'en 2014.

De la même manière, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE) a maintenu inchangé à 0,50 % son principal taux directeur (bank rate), tout comme la Banque Centrale du Japon (BOJ), qui a abaissé son principal taux directeur entre zéro et 0,10 % en début d'année 2010, et le maintient depuis cette date à ce niveau.

La Banque centrale de Chine¹⁵⁵ a en revanche continué en 2011 sa politique de relèvement de ses taux directeurs, dans le but de maîtriser la croissance économique chinoise, en risque de surchauffe, et de limiter l'inflation. Son principal taux directeur (le taux des prêts à un an) s'établissait ainsi à 6,56 % en fin d'année 2011, après deux augmentations de 25 points de base effectuées en 2011 (en avril et juillet).

1.2 LES TAUX CREDITEURS

Depuis le 1^{er} août 2004¹⁵⁶, le dispositif de calcul des taux de rémunération de l'épargne réglementée reposait sur l'application d'une formule d'indexation automatique¹⁵⁷ permettant de déterminer, semestriellement (janvier et juillet), le taux du livret A sur lequel étaient indexés les



¹⁵³ Euro Overnight Index Average : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne) résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

¹⁵⁴ Euro Interbank Offered Rate : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.

¹⁵⁵ People's Bank of China - PBOC

¹⁵⁶ Conformément au règlement du Comité de la réglementation bancaire et financière n°2003-3 en date du 24 juillet 2003.

¹⁵⁷ Formule visant à prendre en compte l'inflation et les taux de marché, elle reposait sur la moyenne arithmétique de la moyenne de l'inflation en France (hors tabac) et de la moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois, majorée de 0,25 point.

taux des autres produits d'épargne réglementée¹⁵⁸ (LDD, LEP, CEL), à l'exception de celui des Plans d'épargne logement (PEL). En 2008, les règles de fixation de l'épargne réglementée ont évolué.

En vue de neutraliser la prise en compte d'une sur-réaction des taux courts liée aux turbulences financières, l'arrêté du 29 janvier 2008 est venu modifier la règle de calcul de la rémunération du livret A. Afin de mieux assurer la protection du pouvoir d'achat et le financement du logement social, la nouvelle formule est désormais fondée sur la moyenne des taux courts¹⁵⁹ (Euribor¹⁶⁰ et Eonia¹⁶¹) et de l'inflation, le résultat ne pouvant être inférieur à l'inflation augmentée de 0,25 %. Les taux des autres produits d'épargne réglementée, à l'exception de celui des PEL, demeurent indexés sur celui du livret A.

L'arrêté du 27 janvier 2009 vient modifier ce règlement, d'une part en limitant l'évolution des taux des livrets à 1,5 %, à la hausse ou à la baisse, et d'autre part, en confiant à la Banque de France le soin de proposer éventuellement une révision de ces taux, au 1^{er} mai ou au 1^{er} novembre, si elle considère que la variation de l'inflation et des taux des marchés monétaires est très importante. Ces nouvelles règles visent à éviter des variations trop brutales tout en garantissant une rémunération de l'épargne supérieure à l'inflation.

Le taux du livret A a été revalorisé d'un quart de point, en février puis en août 2011. Sa rémunération actuelle s'établit à 2,25 %.

Taux de l'épargne réglementée (depuis le 1^{er} août 2011)

Livrets A et bleu	Livret de développement durable	Livret d'épargne populaire	Plan d'épargne-logement*	Compte d'épargne-logement*
2,25%	2,25%	2,75%	2,50%	1,50%

* hors prime d'Etat

1.3 LES TAUX DEBITEURS

1.3.1 Le coût du crédit aux entreprises

L'enquête semestrielle, réalisée par l'IEDOM au cours des mois de janvier et juillet de chaque année¹⁶², permet d'obtenir une appréciation synthétique du coût du crédit servi aux entreprises. Le champ d'application de cette enquête exclut les crédits aux collectivités, le crédit-bail, les prêts participatifs, les engagements par signature et les crédits bonifiés.

¹⁵⁸ LDD : Livret de développement durable (ex-codevi) ; LEP : Livret d'épargne populaire ; CEL : Compte d'épargne logement.

¹⁵⁹ Le taux du livret A est égal à la moyenne arithmétique entre, d'une part, la moitié de la somme de la moyenne mensuelle de l'EURIBOR 3 mois et la moyenne mensuelle de l'EONIA et d'autre part, l'inflation en France mesurée par la variation sur les 12 derniers mois connus de l'indice INSEE des prix à la consommation des ménages. L'inflation est majorée d'un quart de point.

¹⁶⁰ EURIBOR : taux interbancaire offert entre banques représentatives de la zone euro pour la rémunération des dépôts.

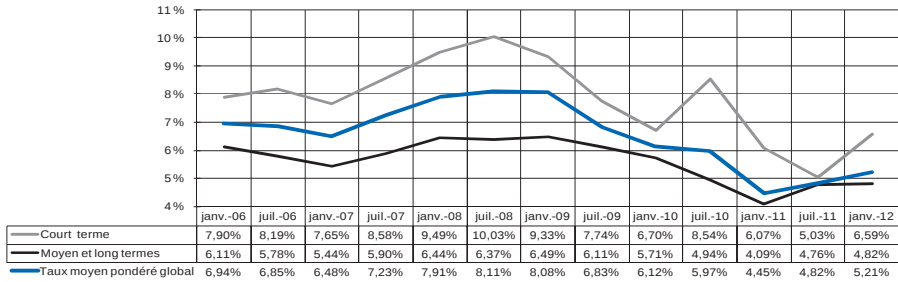
¹⁶¹ EONIA : taux calculé par la BCE, représentatif du taux moyen des transactions de prêts non garantis, effectuées au jour le jour entre les banques (dernier mois connu).

¹⁶² Cette enquête concerne 7 banques de la place : BNPPM, BDAF, SGBA, BFCAG, CRCAMM, BRED et FCMAG.

Le **taux moyen pondéré global** sur les crédits octroyés aux entreprises à la Martinique s'établit à 5,21 % lors de la dernière enquête réalisée en janvier 2012, contre 4,45 % en janvier 2011 (+ 76 points de base sur l'année) et 6,12 % en janvier 2010 (- 91 points de base sur deux ans).

Par terme, le taux des crédits à moyen et long termes s'accroît de 73 points de base sur l'année à 4,82 %, celui des crédits à court terme de 52 points à 6,59 %. Dans le détail, les composantes des facilités à court terme, à savoir l'escompte, le découvert et les autres crédits à court terme évoluent de manière contrastée, respectivement + 459 points, - 263 points et + 154 points de base.

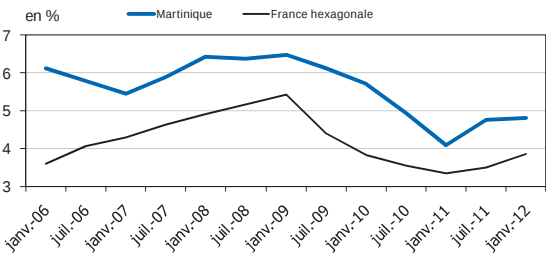
Taux moyens pondérés des crédits



Source : IEDOM – Enquêtes semestrielles sur le coût du crédit

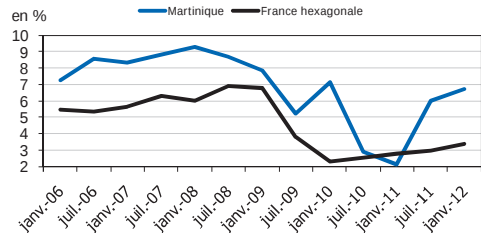
Par ailleurs, les écarts de taux avec la Métropole sont en défaveur de la Martinique s'agissant de l'escompte, du découvert, des autres crédits à court terme et des crédits à moyen et long termes (respectivement +3,4 points, +1,6 point, +2,5 points et +0,9 point).

Taux moyen pondéré des crédits moyen et long termes



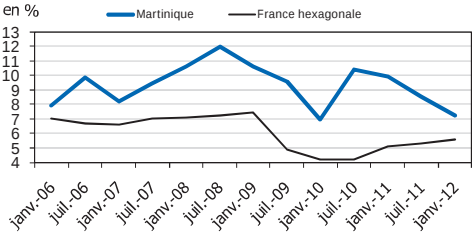
Source : IEDOM

Taux moyen pondéré de l'escompte



Source : IEDOM

Taux moyen pondéré du découvert



Source : IEDOM

1.4. LES TAUX D'USURE

La législation française relative à la répression de l'usure est régie par les articles L. 313-3 et L. 313-6 du code de la consommation. Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues ».

Certaines de ces dispositions ont été récemment modifiées par la loi n°2003-721 du 1^{er} août 2003 pour l'initiative économique puis par la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME :

- L'article 32 de la loi de 2003 a supprimé le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière. Seule demeure la sanction civile pour les découverts en compte qui leur sont consentis.
- L'article 7 de la loi de 2005 a étendu cette suppression du délit aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels. Parallèlement la sanction civile prévue dans le Code monétaire et financier en matière de découverts en compte consentis aux personnes morales exerçant une activité commerciale a été élargie afin d'inclure également les personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels.

En revanche, les sanctions pénales prévues par les articles L. 313-4 et L. 313-5 du code de la consommation restent applicables aux prêts immobiliers ainsi qu'aux prêts à la consommation.

Deux arrêtés publiés au Journal officiel du 23 mars 2011, aménagent le dispositif de l'usure en application de dispositions prévues par la loi du 1^{er} juillet 2010 portant sur la réforme du crédit à la consommation. Les taux d'usure sont désormais calculés pour trois catégories de montants : un taux plafond pour les crédits jusqu'à 3 000 euros, un autre pour les crédits entre 3 000 et 6 000 euros, et un troisième enfin pour les crédits supérieurs à 6 000 euros. Jusqu'à maintenant, les seuils de l'usure étaient différents selon la nature des crédits (crédit amortissable et crédit renouvelable). Il est cependant prévu une période de transition de deux ans, à partir du 1^{er} avril, pour faire converger les catégories actuelles de calcul des taux d'usure vers les nouvelles catégories. L'objectif de cette réforme est de réduire le seuil d'usure pour les crédits renouvelables d'un montant important.

Evolution des taux d'usure

	2011				2012	
	1 ^{er} trim.	2 ^{ème} trim.	3 ^{ème} trim.	4 ^{ème} trim.	1 ^{er} trim.	2 ^{ème} trim.
Crédits aux particuliers						
Prêts immobiliers						
- Prêts à taux fixe	5,51%	5,61%	5,97%	6,23%	6,24%	6,32%
- Prêts à taux variable	4,96%	5,01%	5,33%	5,61%	5,83%	5,88%
- Prêts relais	5,88%	5,99%	6,07%	6,28%	6,43%	6,48%
Autres prêts						
- Prêts d'un montant < ou = à 1524 €	21,31%	21,47%	21,41%	21,03%	20,65%	20,56%
- Découverts en compte, prêts permanents et financements d'achats	19,67%	19,53%	19,37%	19,27%	19,15%	19,15%
- Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1524 €	7,77%	8,03%	11,22%	12,76%	13,98%	15,27%
Crédits aux entreprises						
Découverts en compte (1)	13,77%	13,77%	13,88%	13,84%	13,80%	13,67%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

2. Le bilan agrégé des banques locales

2.1. LA STRUCTURE DU BILAN AGREGE

L'analyse qui suit repose sur un échantillon de quatre banques qui concentrent 54,8 % des parts de marché sur les crédits et 54,7 % sur les dépôts.

Malgré un environnement économique toujours incertain, le total du bilan agrégé des quatre établissements analysés affiche une nouvelle hausse en 2011. Il s'établit à 4,3 milliards d'euros fin 2011, soit +7,4 % sur un an après +5,7 % en 2010. Parallèlement, les établissements de l'échantillon ont renforcé leurs fonds propres, qui enregistrent une augmentation de 8,4 % pour s'établir à 426,5 M€.

Bilan agrégé des banques (en millions d'euros)

ACTIF			PASSIF			
2009	2010	2011		2009	2010	2011
727,7	787,1	966,2	Opérations de trésorerie et interbancaires	1 523,5	1 577,0	1 778,9
2 838,9	2 999,5	3 102,3	Opérations avec la clientèle	1 796,3	1 902,2	1 943,4
185,8	184,5	197,5	Opérations sur titres et diverses	128,5	143,7	165,4
			Capitaux propres, provisions et assimilés	350,0	393,4	426,5
45,8	45,1	48,2	Valeurs immobilisées			
3 798,3	4 016,3	4 314,2	TOTAL	3 798,3	4 016,3	4 314,2

Source : IEDOM

La structure du bilan demeure relativement stable. A l'actif, les opérations avec la clientèle comptent pour près des trois quarts du total. L'augmentation sensible des opérations de trésorerie et interbancaires provient de la croissance du refinancement des agences locales auprès de leur organe de tutelle.

Bilan agrégé détaillé des banques martiniquaises (en millions d'euros)

	2009	2010	2011	Var. 2011/2010
Opérations de trésorerie et interbancaires	727,7	787,1	966,2	22,7%
Opérations avec la clientèle	2 838,9	2 999,5	3 102,3	3,4%
Opérations sur titres	92,6	93,7	95,1	1,6%
Opérations diverses	93,3	90,9	102,4	12,7%
Valeurs immobilisées	45,8	45,1	48,2	6,8%
Total ACTIF	3 798,3	4 016,3	4 314,2	7,4%
Opérations de trésorerie et interbancaires	1 523,5	1 577,0	1 778,9	12,8%
Opérations avec la clientèle	1 796,3	1 902,2	1 943,4	2,2%
- dont comptes ordinaires créditeurs	1 046,5	1 086,7	1 070,2	-1,5%
- dont comptes d'épargne à régime spécial	459,0	462,6	455,4	-1,6%
- dont comptes créditeurs à terme	254,1	283,2	346,1	22,2%
Opérations sur titres	15,7	16,3	15,7	-3,6%
Opérations diverses	112,8	127,4	149,7	17,5%
Capitaux propres, provisions et assimilés	350,0	393,4	426,5	8,4%
- dont capital	64,5	61,3	62,4	1,7%
Total PASSIF	3 798,3	4 016,3	4 314,2	7,4%

Source : IEDOM

Au passif, les opérations avec la clientèle progressent à un rythme moins soutenu qu'en 2010 (+2,2 % contre +5,9 %). Elles restent prépondérantes et représentent 45,0 % du total du bilan. En revanche, les opérations de trésorerie et interbancaires s'avèrent particulièrement dynamiques (+12,8 % après +3,5 %) et s'établissent à 41,2 % du total, malgré des conditions de refinancement globalement moins favorables qu'en 2010.

L'évolution des engagements de hors bilan¹⁶³ témoigne de la prudence des établissements de crédit de l'échantillon, les sûretés reçues étant supérieures aux engagements pris.

Engagements et garanties de hors bilan (en millions d'euros)

	2009	2010	2011	Var. 2011/2010
Engagements de garantie				
Cautions, avals, autres garanties d'ordre d'établissements de crédit	0,0	0,5	26,0	ns
Cautions, avals, autres garanties reçus d'établissements de crédit	230,3	297,9	316,4	6,2%
Garanties d'ordres de la clientèle	69,6	76,3	72,2	-5,4%
Garanties reçues de la clientèle	258,7	252,5	251,2	-0,5%

Source : IEDOM

Les banques de l'échantillon étudié sont structurellement emprunteuses. Leur besoin de trésorerie s'accroît de 2,9 % pour atteindre 812,7 M€ en 2011.

¹⁶³ Il s'agit exclusivement des engagements de garantie, et non pas des engagements de financement ou des engagements sur titres.

Solde par type d'opération (en millions d'euros)

	2009	2010	2011	Var. 2011/2010
Opérations avec la clientèle	-1 042,7	-1 097,3	-1 158,9	5,6%
Opérations sur titres et diverses	-57,3	-40,8	-32,1	-21,4%
Capitaux permanents - Valeurs immobilisées	304,2	348,3	378,3	8,6%
Capacité de placement (+) ou besoin de trésorerie (-)	-795,8	-789,8	-812,7	2,9%

Source : IEDOM

Le déficit des opérations avec la clientèle se creuse (+5,6%), l'encours de crédit enregistrant une hausse de 3,3%, alors que les dépôts se replient parallèlement de 11,0%. Ainsi, le solde s'établit à 1 158,9 M€ contre 1 097,3 M€ un an plus tôt.

2.2. L'EVOLUTION DES RISQUES DE CONTREPARTIES

Les indicateurs disponibles témoignent d'une moindre vulnérabilité des ménages en 2011. 17 581 personnes étaient en situation d'interdit bancaire au 31 décembre 2011, soit un recul annuel de 1,8%. Parallèlement, les retraits de cartes bancaires et les incidents de paiement sur chèques enregistrent respectivement une baisse de 17% et de 1,9%. La loi Lagarde, selon laquelle les personnes concernées doivent désormais être prévenues avant leur inscription au FICP, a pu contribuer favorablement à cette tendance.

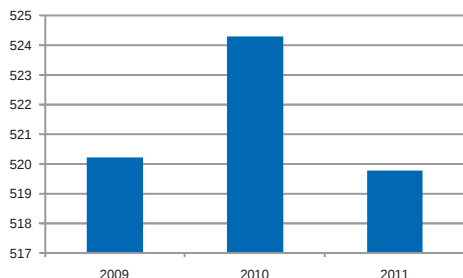
A l'inverse, les entreprises pâtissent d'une vulnérabilité accrue en 2011. Ainsi, 2 451 personnes morales se trouvaient en situation d'interdit bancaire à fin 2011, soit une augmentation annuelle de 4,8%.

Vulnérabilité des agents économiques

	2008	2009	2010	2011	2011/2010
Particuliers					
Interdits bancaires	18 602	18 627	17 899	17 581	-1,8%
Surendettement*	84	104	120	120	0,0%
Entreprises					
Interdits bancaires	2 199	2 239	2 338	2 451	4,8%
Incidents de paiement sur effets (IPE)	2 302	2 177	1 777	1 658	-6,7%
Montant moyen des IPE (K€)	8,8	8,1	8,0	6,2	-22,7%
Retraits de cartes bancaires	4 207	5 320	6 183	5 130	-17,0%
Incidents de paiement sur chèques	138 409	142 562	130 266	127 838	-1,9%

Sources : IEDOM, Banque de France

Créances douteuses brutes (en millions d'euros)



Source : IEDOM

Les risques sont maîtrisés. Les créances douteuses brutes atteignent 519,8 M€ à fin décembre 2011, en recul annuel de 0,9 %. Dès lors, le taux de créances douteuses s'établit à 6,3 % après 6,5 % en 2010, dans un contexte de croissance du volume de l'encours brut martiniquais. Il reste toutefois supérieur au taux d'avant-crise (6,1 % en 2008).

Risques de contrepartie sur la clientèle (en millions d'euros et en %)

	2009	2010	2011	Var. 2010/2011
Créances douteuses brutes	520,2	524,3	519,8	-0,9%
Créances douteuses nettes	213,4	210,4	215,8	2,5%
dont entreprises	146,2	151,3	149,3	-1,3%
dont ménages	56,2	55,2	59,7	8,1%
Provisions	306,8	313,9	304,0	-3,1%
Taux de créances douteuses brutes	6,9%	6,5%	6,3%	-0,2 point
Taux de provisionnement	59,0%	59,9%	58,5%	-1,4 point

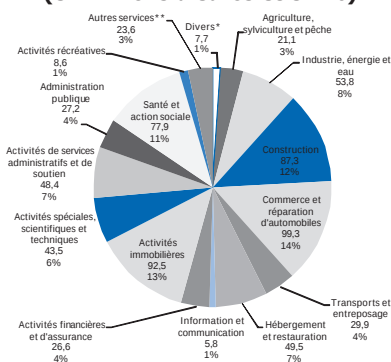
Source : IEDOM

Les créances douteuses nettes des provisions enregistrent une progression annuelle de 2,5 %, tirées notamment par l'évolution des compromis recensés sur les ménages (+8,1 %). Toutefois, le provisionnement s'inscrit en recul (-3,1 %), de sorte que le taux correspondant ressort à 58,5 % après 59,9 % en 2010.

En 2011, la répartition sectorielle des créances douteuses brutes déclarées au Service central des risques de la Banque de France souligne la fragilité des secteurs de la construction et de l'immobilier, qui représentent à eux deux 34,4 % des encours et 25,0 % des créances douteuses.

Le secteur du commerce présente en 2011 le degré de vulnérabilité le plus élevé, et concentre 14,0 % des créances douteuses brutes recensées pour 7,5 % des crédits.

Créances douteuses par secteur (en millions d'euros et en %)



*Divers : activités des ménages en tant qu'employeurs, activités des organisations et organismes extraterritoriaux, etc...

Source : Banque de France ¹⁶⁴

¹⁶⁴ Les crédits du Service central des risques sont recensés à partir d'un seuil de 25 000 euros par guichet bancaire et par entité juridique bénéficiaire et concernent les encours de crédits distribués par les banques implantés sur le territoire français, en faveur d'entreprises dont le siège social se situe en Martinique. Les créances douteuses sont quant à elles recensées à partir de 10 000 euros.

3. Les performances financières des banques locales

L'analyse qui suit repose sur un échantillon de quatre banques qui concentrent 54,8 % des parts de marché sur les crédits et 54,7 % sur les dépôts.

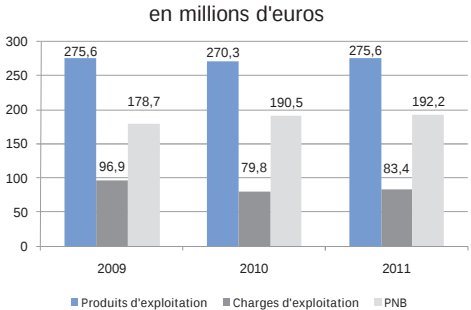
L'année 2011 aura été marquée par un ralentissement de la croissance du produit net bancaire (+0,9 %, contre +6,6 % en 2010) sous l'effet de deux tendances contrastées : l'augmentation des intérêts nets (+1,4 %) et le repli des commissions nettes (-0,3 %). Cependant, la maîtrise des coûts de structure a permis la relative stabilité du coefficient d'exploitation (+0,2 point à 65,9 %).

La gestion du risque a toutefois entraîné une diminution de la rentabilité des établissements de l'échantillon. Le résultat d'exploitation en particulier pâtit de l'augmentation des pertes nettes sur créances irrécouvrables. En outre, le coût du risque s'établit à 2,2 % du résultat brut d'exploitation (contre 1,9 % un an plus tôt). De fait, la marge nette se contracte, le résultat net atteignant 19,6 % du PNB (contre 21,2 % en 2010).

3.1 LA FORMATION DU PNB

A fin décembre 2011, les établissements de crédit analysés ont dégagé un PNB de 192,2 M€ (+0,9 % sur un an), soit une progression sensiblement identique à celles des banques de détail de l'hexagone (+0,7 % à 54,7 Md€)¹⁶⁵.

Evolution du produit net bancaire et de ses principales composantes



Source : IEDOM

Dans le détail, la progression du PNB a été défavorablement impactée par une croissance des charges d'exploitation plus rapide (+4,4 %) que celle des produits de même nature (+ 1,9 %). Il faut cependant noter que ces deux composantes renouent avec la progression après deux années post-crise caractérisées par un repli marqué.

Evolution des charges et des produits d'exploitation

Charges						Produits					
2009	2010	2011	Var. 2010/2009	Var. 2011/2010		2009	2010	2011	Var. 2010/2009	Var. 2011/2010	
60,6	49,5	51,0	-18,3%	3,1%	Opérations de trésorerie	27,8	25,2	29,2	-9,6%	15,9%	
18,3	14,8	17,6	-18,9%	18,9%	Opérations clientèle	184,6	181,9	182,7	-1,5%	0,5%	
1,1	1,0	0,7	-8,0%	-33,0%	Opérations sur titres	0,8	1,0	1,5	18,5%	59,2%	
17,6	14,9	14,1	-15,1%	-5,7%	Opérations diverses	62,3	62,3	62,1	0,0%	-0,3%	
-0,6	-0,4	0,0	ns	ns	Dot./rep. sur provisions						
96,9	79,9	83,4	-17,6%	4,4%	TOTAL	275,6	270,3	275,6	-1,9%	1,9%	

Source : IEDOM

¹⁶⁵ Source : étude du cabinet Roland Berger sur la performance des banques françaises reprise dans le quotidien AGEFI du 12 mars 2012. L'étude porte sur BNP Paribas, BPCE, Crédit Agricole, Société Générale et Crédit Mutuel.

Si elles demeurent prépondérantes (61,2 % du total), les charges sur opérations de trésorerie et interbancaires n'enregistrent qu'une augmentation modérée (+3,1 %) en 2011. A l'inverse, l'évolution des autres postes des charges d'exploitation est plus marquée (+18,9 % pour les charges sur opérations avec la clientèle et, a contrario, -33,0 % pour les opérations sur titres).

Malgré la forte hausse des produits issus des opérations sur titres (+59,2 %) et des opérations de trésorerie (+15,9 %), les produits relatifs aux opérations avec la clientèle demeurent prépondérants en 2011 et représentent 66,3 % du total. Ils enregistrent par ailleurs une augmentation de 0,5 % sur un an.

Décomposition du produit net bancaire par solde

	2009	2010	2011	Var. 2010/2009	Var. 2011/2010
Opérations de trésorerie (+)	-32,7	-24,3	-21,8	ns	ns
Opérations avec la clientèle (+)	166,3	167,0	165,1	0,4%	-1,2%
Opérations sur titres (+)	-0,3	0,0	0,9	ns	ns
Opérations diverses (+)	44,7	47,4	48,1	6,0%	1,4%
Dot./ Rep. Sur provisions (-)	-0,6	-0,5	0,0	ns	ns
Produit net bancaire	178,7	190,5	192,2	6,6%	0,9%

Source : IEDOM

En dépit du repli des opérations avec la clientèle (-1,2 % après +0,4 % en 2010), ces dernières contribuent toujours à l'essentiel du PNB (85,9 %). Parallèlement, le déficit des opérations de trésorerie continue de baisser (-21,8 M€ en 2011 contre -24,3 M€ un an plus tôt).

Formation du produit net bancaire

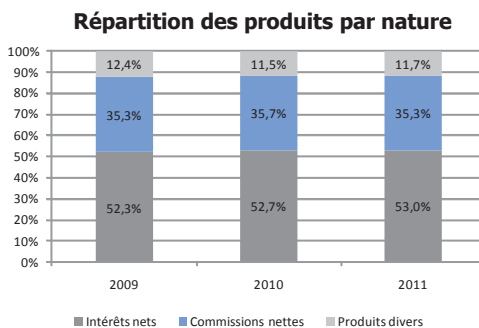
	2009	2010	2011	Var. 2010/2009	Var. 2011/2010
Intérêts nets	93,4	100,5	101,9	7,6%	1,4%
dont Opérations interbancaires	-34,0	-27,5	-24,5	-19,1%	-10,9%
dont Opérations avec la clientèle	128,2	128,8	127,1	0,5%	-1,3%
Commissions nettes	63,1	68,1	67,9	7,9%	-0,3%
dont Commissions avec la clientèle	38,1	38,2	38,0	0,4%	-0,6%
dont Commissions de hors-bilan	0,9	1,4	1,5	46,6%	8,7%
dont Commissions d'opérations de services financiers	22,8	25,2	25,7	10,6%	2,1%
Produits divers	22,1	21,9	22,4	-0,9%	2,1%
Produit net bancaire	178,7	190,5	192,2	6,6%	0,9%

Source : IEDOM

La croissance des intérêts nets se ralentit en 2011 (+1,4 % après +7,6 % en 2010). Ce mouvement s'explique par deux évolutions contraires. D'une part les intérêts versés sur opérations interbancaires ont tendance à reculer, et d'autre part, les intérêts perçus avec la clientèle diminuent de 1,4 %.

S'agissant du commissionnement, l'année se solde par une relative stabilité (-0,3 %). Les commissions avec la clientèle, qui représentent 56,0 % de l'ensemble des commissions, s'infléchissent légèrement (-0,6 %), alors que les commissions de hors-bilan (+8,7 %) correspondant essentiellement aux commissions relatives aux contrats d'assurance-vie et les commissions afférentes aux services financiers (+2,1 %) s'inscrivent en hausse.

La répartition des produits nets dans le PNB reste quasiment inchangée en 2011. Les intérêts gagnent 0,3 point à 53,0 % du total, alors que les commissions nettes et les produits divers abandonnent respectivement 0,4 point et 0,2 point.



Source : IEDOM

La marge globale d'intermédiation ressort en légère baisse, perdant 0,18 point pour atteindre 3,08 %.

Dans le détail, la marge sur les opérations avec la clientèle s'est érodée (-0,24 point à 4,31 %) en raison d'une augmentation du coût moyen de la ressource (+0,12 point à 0,95 %) et d'une contraction du rendement des prêts (-0,15 point après -0,24 point). A l'inverse, le coût moyen de la ressource disponible sur le marché interbancaire s'est à nouveau infléchi (-0,07 point à 2,88 %, contre -0,69 point en 2010), tandis que le taux des prêts pratiqués atteignait en moyenne 2,82 % (+0,27 point, après un repli de 0,52 point en 2010).

Coût des ressources et rendement moyen des emplois

	2009	2010	2011	Var. 2010/2009	Var. 2011/2010
Opérations avec la clientèle					
coût moyen des ressources	1,04%	0,83%	0,95%	-0,21 point	+0,12 point
rendement moyen des crédits	5,19%	4,95%	4,80%	-0,24 point	-0,15 point
Opérations de trésorerie					
emprunts	3,66%	2,95%	2,88%	-0,69 point	-0,07 point
prêts	3,07%	2,55%	2,82%	-0,52 point	+0,27 point
Marge sur les opérations avec la clientèle	4,40%	4,55%	4,31%	+0,15 point	-0,24 point
Marge globale d'intermédiation	3,14%	3,26%	3,08%	+0,12 point	-0,18 point

Source : IEDOM

Au total, la croissance du PNB en 2011 tient essentiellement à l'évolution positive de l'encours de crédit (+3,3 % sur un an) dans un contexte de pincement des marges.

3.2 LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Après une année 2010 bien orientée, la rentabilité des établissements de crédits locaux a été pénalisée par la légère dégradation du coût du risque.

Le résultat brut d'exploitation (RBE), qui mesure l'impact des frais de structure sur les activités bancaires, est stable en 2011 (+0,2 %), en dépit de l'augmentation des frais généraux (+1,9 %, et +2,1 % pour les frais de personnel).

Soldes intermédiaires de gestion (en millions d'euros)

	2009	2010	2011	Var. 2010/2009	Var. 2011/2010
Produit net bancaire	178,7	190,5	192,2	6,6%	0,9%
Résultat brut d'exploitation	56,2	65,4	65,5	16,2%	0,2%
Résultat d'exploitation	40,8	64,1	64,0	57,1%	-0,2%
Résultat courant avant impôt	41,2	65,3	64,5	58,3%	-1,1%
Résultat net	25,5	40,4	37,7	58,3%	-6,7%

Source : IDEOM

Le résultat d'exploitation (-0,2 %) a pâti en 2011 de l'augmentation des pertes nettes sur créances irrécouvrables (+63,1 % à 14,3 M€). Après une amélioration sensible du coût du risque en 2010 (il était alors passé de 15,4 M€ à 1,2 M€), l'année 2011 a été caractérisée par une nouvelle dégradation (+19,0 % à 1,5 M€). Cette évolution s'inscrit à l'inverse de la tendance nationale à la baisse du coût du risque (-18,0 % à 4,3 Md€)¹⁶⁶.

Au total, le résultat net, impacté notamment par l'augmentation des pertes exceptionnelles, d'une part, et celle de la charge fiscale, d'autre part, s'inscrit en recul de 6,7 % sur un an à 37,7 M€.

3.3 LES INDICATEURS DE RENTABILITE

En 2011, le coefficient d'exploitation s'avère relativement stable (65,9 % après 65,7 %). Pour mémoire, le coefficient d'exploitation des principales banques de l'hexagone atteint à la même date 62,3 % (+0,5 point).

Les effectifs augmentent légèrement (+1,4 %), de sorte que la part des frais de personnel dans le PNB augmente elle aussi (+0,4 point à 38,4 %). Après une amélioration marquée en 2010, les indicateurs disponibles témoignent d'une légère diminution de la productivité. Ainsi, le PNB par agent s'établit en recul de 0,5 % à 223 000 euros, et ce, malgré la hausse des crédits et des dépôts par agents (respectivement +1,8 % et +0,7 %).

Principaux indicateurs de rentabilité et de productivité

COUTS DE STRUCTURE	2009	2010	2011	Var. 2010/2009	Var. 2011/2010
Coefficient net d'exploitation	68,5%	65,7%	65,9%	-2,2 points	+0,2 point
Frais de personnel / frais généraux	59,2%	57,7%	57,8%	-1,5 point	+0,1 point
Frais de personnel / PNB	40,1%	38,0%	38,4%	-2,1 points	+0,4 point
Coût d'un agent (en euros)	83 897	85 092	85 667	1,4%	0,7%
PRODUCTIVITE	2009	2010	2011	Var. 2010/2009	Var. 2011/2010
Effectifs équivalents temps plein	854	850	862	-0,5%	1,4%
PNB / agent (en milliers d'euros)	209	224	223	7,1%	-0,5%
Crédits par agents (en euros)	3464	3668	3733	5,9%	1,8%
Dépôts par agents (en euros)	2103	2238	2254	6,4%	0,7%
RENTABILITE	2009	2010	2011	Var. 2010/2009	Var. 2011/2010
Taux de marge nette	14,3%	21,2%	19,6%	+7 points	-1,6 point

Source : IEDOM

¹⁶⁶ Source : étude du cabinet Roland Berger sur la performance des banques françaises reprise dans le quotidien AGEFI du 12 mars 2012. L'étude porte sur BNP Paribas, BPCE, Crédit Agricole, Société Générale et Crédit Mutuel.

Dans un contexte de stagnation du PNB et de contraction du résultat net, le taux de marge nette perd 1,6 point pour s'établir à 19,6 %. Pour mémoire, il gagnait 7 points en 2010.

4. Les tarifs bancaires aux particuliers

Mis en place au premier semestre 2009 à la demande de la Ministre chargée de l'économie, l'Observatoire des tarifs bancaires dans la zone d'intervention de l'IEDOM a été entériné par la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010. Son statut est codifié à l'article L. 711-5 III du Code monétaire et financier : « Il est créé au sein de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer un Observatoire des tarifs bancaires [qui] publie périodiquement des relevés portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements. »

Le premier rapport annuel d'activité de l'Observatoire public des tarifs bancaires dans les DOM a été publié en novembre 2011, couvrant la période qui s'étend entre avril 2009 et avril 2011. Le suivi des tarifs bancaires est réalisé sur la base de données publiques, telles qu'elles sont transcrites dans les plaquettes tarifaires des banques. Leur collecte est opérée semestriellement, au 1^{er} avril et au 1^{er} octobre de chaque année.

Outre la mise en parallèle des tarifs des différentes banques, cet observatoire présente des tarifs moyens pondérés (par le nombre de comptes ordinaires particuliers détenus par l'établissement considéré) pour chacune des six géographies incluses dans le périmètre de l'IEDOM, et concernant une trentaine de tarifs bancaires s'appliquant aux opérations les plus courantes. Les tarifs relevés incluent notamment ceux de l'« extrait standardisé de 10 produits ou services courants » adopté par la profession bancaire depuis le 1^{er} janvier 2011, à la suite des travaux du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF) relayant le rapport Pauget-Constans sur la tarification des services bancaires (juillet 2010). Ces tarifs « standard » s'attachent à accroître la lisibilité et la comparabilité des prix en adoptant une dénomination commune pour les principaux frais et services bancaires. Un onzième tarif standard, celui des frais annuels de tenue de compte, complète cette liste pour les établissements de crédit des DOM.

Les principaux enseignements que l'on peut tirer de ce premier rapport annuel sont, d'une part, que les tarifs bancaires ont été, dans les DOM, majoritairement orientés à la baisse entre avril 2009 et avril 2011 et d'autre part, que pour une majorité des services bancaires les plus couramment utilisés par la clientèle, les tarifs sont moins élevés dans les DOM qu'en métropole. Il convient néanmoins de souligner que la plupart des banques installées dans les DOM appliquent encore des frais de tenue de compte.

A la Martinique, en termes de niveaux, les tarifs bancaires se situent en-deçà des tarifs équivalents relevés dans l'ensemble des DOM (10 des 13 tarifs moyens sont inférieurs à ceux de la moyenne des DOM). A titre d'illustration, la carte de paiement à autorisation systématique coûte 26,5 euros par an en Martinique, et 28,16 euros par an en moyenne dans l'ensemble des DOM.

Cependant, la comparaison des tarifs martiniquais et des tarifs de l'hexagone (moyenne CCSF) est moins favorable (6 des 13 tarifs analysés sont meilleur marché en Martinique). C'est là l'effet de la persistance de structures de coûts spécifiques.

Par ailleurs, les frais de tenue de compte n'existent plus en tant que tels dans l'hexagone, alors qu'ils sont facturés en moyenne 29,7 euros par an en Martinique et 26,37 euros par an en moyenne dans les DOM.

Tarifs moyens relevés en Martinique¹⁶⁷ en 2011
(en euros)

	Martinique	Moyenne DOM	Moyenne CCSF
FRAIS DE TENUE DE COMPTE (par an)	29,70	26,37	S.O
ABONNEMENT PERMETTANT DE GERER SES COMPTES SUR L'INTERNET (par mois)	1,10	0,92	0,71
PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS (par mois)	0,84	1,04	2,22
PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS (par message)	0,36	0,37	0,25
VIREMENT SEPA			
- Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement)	3,65	3,80	3,49
- Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par internet (par virement)	0,01	0,01	0,01
PRELEVEMENT			
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	3,82	1,34	2,96
Frais par prélèvement	0,03	0,34	0,00
CARTE BANCAIRE			
- Carte de paiement internationale à débit différé	43,63	43,86	43,83
- Carte de paiement internationale à débit immédiat	35,54	35,97	36,94
- Carte de paiement à autorisation systématique	26,50	28,16	29,54
- Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale	0,00	0,00	0,81
DIVERS			
COMMISSION D'INTERVENTION	9,68	9,70	8,29
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	24,54	23,42	24,28

S.O : Sans Objet (service non proposé)

N.S : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

Source : Rapport d'activité 2011 de l'Observatoire des tarifs bancaires

L'évolution entre avril 2009 et avril 2011 fait apparaître une tendance marquée à la baisse des tarifs bancaires en Martinique, en raison essentiellement des accords intervenus à la suite de la crise sociale de février et mars 2009 et de la mise en place de l'Observatoire des tarifs bancaires, qui a contribué à accroître la transparence de cet indicateur.

Synthèse de l'évolution des tarifs bancaires par géographie
(avril 2009 – avril 2011)

	Réunion	Guadeloupe	Martinique	Guyane	DOM
FRAIS DE TENUE DE COMPTE (par an)	-24%	-31%	-32%	-32%	-28%
ABONNEMENT PERMETTANT DE GERER SES COMPTES SUR L'INTERNET (par mois)	-47%	-22%	-15%	0%	-31%
PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS (par mois)	34%	-10%	-5%	-2%	12%
PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS (par message)	67%	-6%	0%	6%	20%
VIREMENT SEPA					
- Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement)	-1%	-2%	-1%	-2%	-2%
- Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par internet (par virement)	gratuit	-60%	-93%	31%	-74%
PRELEVEMENT					
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	6%	-86%	-36%	-51%	-45%
Frais par prélèvement	-17%	-70%	-66%	gratuit	-24%
CARTE BANCAIRE					
- Carte de paiement internationale à débit différé	-1%	10%	6%	2%	4%
- Carte de paiement internationale à débit immédiat	0%	0%	9%	4%	2%
- Carte de paiement à autorisation systématique	2%	5%	1%	7%	3%
- Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
DIVERS					
COMMISSION D'INTERVENTION	5%	-4%	-2%	9%	1%
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	9%	7%	26%	17%	13%

Source : Rapport d'activité 2011 de l'Observatoire des tarifs bancaires

¹⁶⁷ A la Martinique, les 10 établissements de crédits dont les tarifs ont été relevés par l'Observatoire sont les suivants : la Banque postale, la BRED Martinique, le Crédit maritime, la Banque des Antilles françaises, la Caisse d'épargne, le Crédit agricole, la Banque française commerciale, la Société générale, la BNP Paribas Martinique et le Crédit mutuel.

Section 3

L'évolution de la situation monétaire

Dans un contexte économique incertain, l'année 2011 se caractérise par une progression modérée des encours de crédits et par une stabilisation de l'encours des créances douteuses.

L'encours des crédits progresse, tiré notamment par les crédits aux ménages. Ces derniers privilégient les crédits à l'habitat, les transactions du secteur immobilier ayant été favorisées par le bas niveau des taux d'intérêt, alors que les crédits à la consommation stagnent. Parallèlement, les encours des entreprises progressent modestement, portés par les crédits d'investissement, alors que les crédits d'exploitation reculent.

La prudence des acteurs économiques est confirmée par l'évolution de leurs placements. Ainsi, la croissance des actifs est modérée, orientée vers par l'épargne à long terme des ménages et vers les produits d'assurance-vie en particulier.

Avec l'évolution au 30 juin 2010 des obligations réglementaires déclaratives des établissements de crédit (passage à SURFI -Système Unifié de Reporting Financier - et abandon du système BAFI) les critères de classification des établissements de crédit dans les statistiques monétaires de l'IEDOM ont été révisés. Ainsi est considéré comme Etablissement de Crédit Installé Localement (ECIL) tout établissement disposant d'une représentation locale effective, à savoir au moins un agent permanent localement¹⁶⁸. Par différence, les Etablissements de Crédit Non Installés Localement (ECNIL) sont ceux intervenant sans représentation locale.

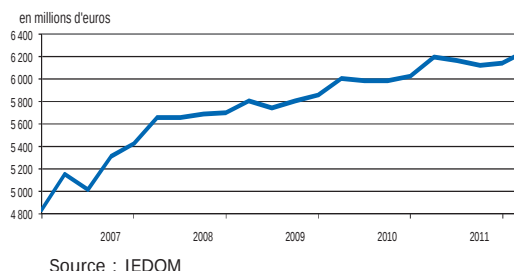
1. Les avoirs financiers des agents économiques

1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

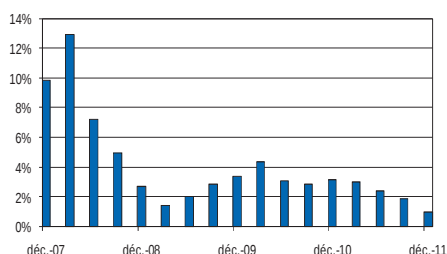
L'encours des actifs financiers¹⁶⁹ des agents économiques progresse faiblement en 2011 et atteint 6,2 milliards d'euros au 31 décembre (+0,9 % contre +3,1 % en 2010).

Total des actifs financiers

Données brutes (en millions d'euros)



Variation sur un an (en %)



¹⁶⁸ Le périmètre des établissements locaux comprend désormais la CDC, l'AFD et la CASDEN-BP.

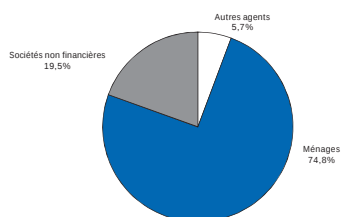
¹⁶⁹ Le périmètre des actifs financiers des établissements locaux, intègre les avoirs détenus auprès de la CASDEN-BP.

Sur un an, le rythme de progression des actifs financiers des ménages ralentit (+1,3 % contre +3,7 % en 2010). Parallèlement, le repli des encours des actifs des entreprises s'accroît à la fin de 2011 (-2,3 % contre -0,6 % en 2010).

Les avoirs des autres agents s'accroissent de manière régulière, malgré un certain ralentissement (+7,6 % contre +10,1 % en 2010).

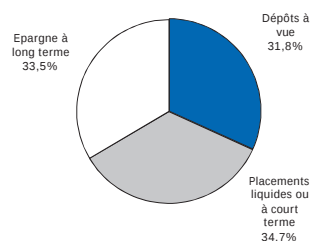
Les placements liquides ou à court terme progressent modestement en 2011 (+1,2 % contre -0,9 % en 2010), de même que l'épargne à long terme (+1,5 % contre +6,4 % en 2010), alors que les dépôts à vue sont stables sur un an.

Répartition des actifs financiers par agents économiques au 31/12/2011



Source : IEDOM

Structure des actifs financiers par nature au 31/12/2011



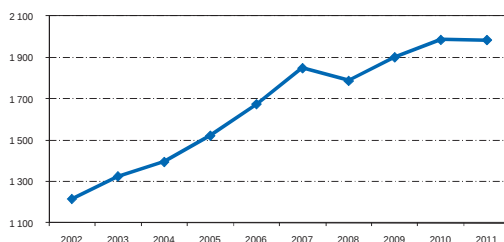
Source : IEDOM

Les ménages demeurent les principaux détenteurs d'actifs financiers du département. Ils renforcent leur position avec 74,8 % de l'encours global (+0,3 point sur un an), tandis que la clientèle des entreprises voit son poids diminuer une nouvelle fois (-0,6 point, contre -0,8 point en 2010) pour s'établir à 19,5 %. La part des autres agents, en légère hausse, se situe à 5,7 % (+0,3 point).

1.2 LES DEPOTS A VUE

Au 31 décembre 2011, le total des dépôts à vue s'élève à 2,0 milliards d'euros (+0,0 %, contre +4,4 % en 2010). Les avoirs des entreprises se contractent (-2,4 % contre +3,9 % en 2010).

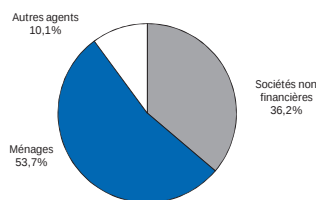
Dépôts à vue (en M€)



Source : IEDOM

Les dépôts des ménages sont stables sur l'année (1,1 milliard d'euros, +0,1 %). En revanche, les avoirs des autres agents demeurent plus favorablement orientés (+8,5 %).

Répartition des dépôts à vue par agent économique au 31/12/2011



Source : IEDOM

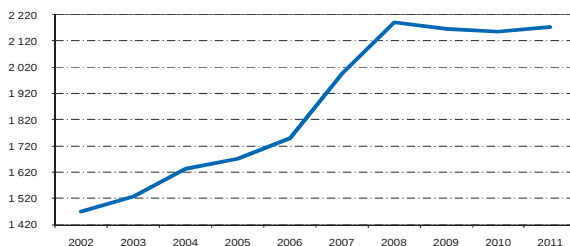
La position des ménages, premiers détenteurs des disponibilités à vue du département est stable (+0,1 point à 53,7 %). En revanche, celle des entreprises perd 0,9 point à 36,2 %. La part des autres agents progresse de 0,8 point et atteint 10,1 %.

1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU A COURT TERME

Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des avoirs immédiatement disponibles sans risque de perte en capital.

Contrairement à l'année 2010, les placements liquides ou à court terme, première composante des actifs financiers, sont orientés à la hausse en 2011. Ils s'accroissent de 1,2 % sur un an à 2,2 milliards d'euros, contre -0,9 % en 2010.

Placements liquides ou à court terme (en M€)



Source : IEDOM

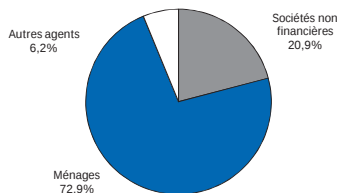
Dans le détail, l'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, ainsi que comptes d'épargne logement) s'accroît globalement de 2,4 % sur un an (contre +0,8 % en 2010). L'encours qui s'établit à 1,4 milliard d'euros bénéficie du relèvement en août 2011, d'un quart de point du taux de rémunération de l'épargne réglementée. L'encours des livrets ordinaires s'infléchit à 526,2 millions d'euros (-0,3 % contre +1,9 % en 2010), alors que les livrets A et bleus continuent de progresser (532,2 millions d'euros, +7,8 %). Les livrets d'épargne populaire ainsi que l'épargne-logement sont en perte de vitesse (respectivement -8,9 % et -0,5 %).

S'agissant des placements indexés sur les taux du marché, la baisse plus modérée de l'encours en 2011 (-0,8 % à 767,2 millions d'euros contre -4,1 % en 2010) est imputable à la diminution significative de l'encours des OPCVM monétaires (-20,3 %) et des titres de créances négociables (-7,6 %), au profit de formules plus avantageuses telles les dépôts à terme (+6,0 %).

Les ménages demeurent les premiers détenteurs d'épargne liquide ou à court terme avec un encours de 1,6 milliard d'euros (+1,8 % sur un an).

Les avoirs à court terme des entreprises évoluent de manière contrastée sur l'année et diminuent de 1,3 % en 2011, à 453,4 millions d'euros. Ceux des autres agents progressent de 3,9 %.

Répartition des placements liquides ou à court terme par agents économiques au 31/12/2011

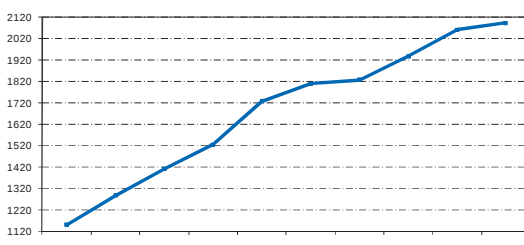


Source : IEDOM

1.4 L'EPARGNE A LONG TERME

L'épargne à long terme (2,1 milliards d'euros) augmente faiblement au 31 décembre 2011 (+1,5 % contre +6,4 % en 2010). Malgré le haut niveau de l'assurance-vie, ce segment financier perd en dynamisme sur un an.

Epargne à long terme (en M€)



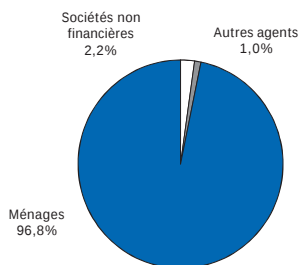
Source : IEDOM

L'encours des contrats d'assurance-vie (1,2 milliard d'euros), principal support de l'épargne à long terme, reste favorablement orienté en 2011 (+6,3 % sur un an contre +11,0 % en 2010). Cependant, les autres composantes de l'épargne à long terme évoluent de manière contrastée. Les plans d'épargne-logement se stabilisent à 537,0 millions d'euros (+0,6 %), tandis que les plans d'épargne populaire, le portefeuille d'actions et d'obligations et les OPCVM non monétaires connaissent des baisses sensibles (respectivement -12,5 %, -5,8 % et -14,7 %).

En 2011, les ménages stabilisent leur position en tant que principaux détenteurs de l'épargne à long terme. Ils concentrent 96,8 % de l'encours total (+0,1 point à 2,0 milliards d'euros, +1,6 % sur un an).

L'épargne à long terme des entreprises est en net repli (46,8 millions d'euros, -10,2 % sur un an).

Répartition de l'épargne à long terme par agents économiques au 31/12/2011



Source : IEDOM

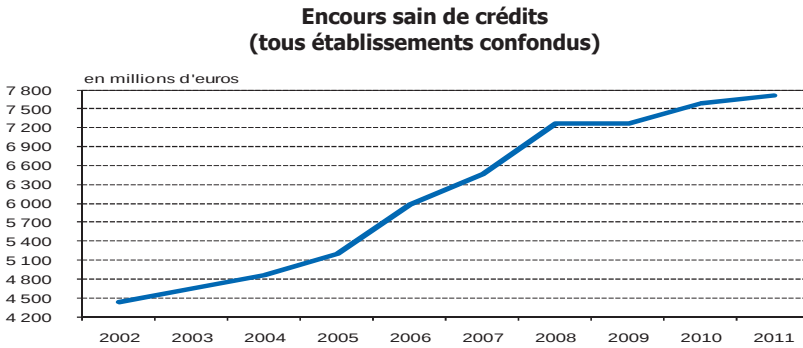
2. Les crédits à la clientèle

En matière de distribution de crédit, deux types d'établissements interviennent en Martinique : les Etablissements de Crédit Installés Localement (ECIL) qui disposent d'une représentation locale effective, à savoir au moins un agent permanent localement, et les Etablissements de Crédit Non Installés Localement (ECNIL) intervenant sans représentation locale.

2.1 L'ENSEMBLE DES CONCOURS CONSENTIS

La conjoncture monétaire et financière de l'année 2011 se caractérise par une progression modérée des encours bancaires, en lien avec le ralentissement de l'activité économique dans le département, ainsi que par une stabilisation de la sinistralité.

L'encours des crédits consentis par l'ensemble des établissements bancaires atteint 8,2 milliards d'euros (+1,4 % sur un an contre +4,3 % en 2010). Cette évolution concerne particulièrement les concours à l'habitat des ménages, et dans une moindre mesure ceux en faveur des collectivités locales. Au 31 décembre 2011, l'encours sain de l'ensemble des établissements (7,7 milliards d'euros) progresse de 1,6 % sur un an contre +4,5 % en 2010.



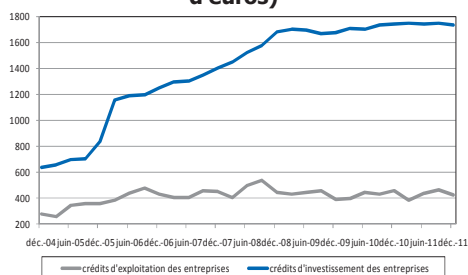
Source : IEDOM

Au 31 décembre 2011, l'encours des crédits aux entreprises, premières emprunteuses avec 3,2 milliards d'euros, diminue de 0,7 % (+3,2 % en 2010) en raison de la faiblesse des crédits d'exploitation (-6,7 %) et de la stagnation des crédits d'investissement (-0,5 %¹⁷⁰, dont -13,9 % pour le crédit-bail).

¹⁷⁰ +3,0 % pour les établissements de crédit locaux.

Les comptes ordinaires débiteurs des entreprises connaissent néanmoins une forte hausse (+22,7 % à 161,5 millions d'euros), tandis que les crédits à l'équipement n'enregistrent qu'une modeste augmentation (+1,3 % à 1,5 milliard d'euros). Pour leur part, les crédits immobiliers sont stables (+0,4 %).

Encours des crédits d'exploitation et d'investissement des entreprises (en millions d'euros)

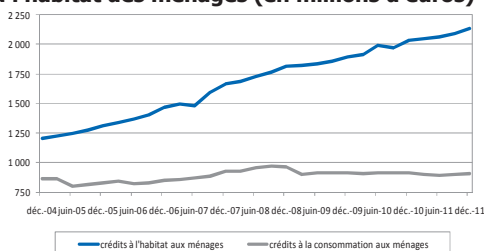


Source : IEDOM

Malgré un ralentissement de son rythme de progression (-1,8 point), l'encours en faveur des ménages reste favorablement orienté en 2011 (3,0 milliards d'euros, +3,1 %).

L'encours des octrois aux ménages est soutenu par le segment des crédits à l'habitat (2,1 milliards d'euros, +4,6 %, contre +7,6 % en 2010). Parallèlement, l'encours global des crédits à la consommation diminue (-0,5 %), mais on note une progression des comptes ordinaires débiteurs (+10,0 %, contre +6,5 % en 2010).

Encours des crédits à la consommation et à l'habitat des ménages (en millions d'euros)

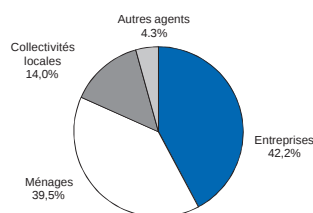


Source : IEDOM

Les concours aux collectivités locales repartent à la hausse en 2011 (+6,2 % contre -3,7 % en 2010). L'encours s'établit à 1,1 milliard d'euros grâce au rebond des crédits d'exploitation (+81,2 %) et à la percée des crédits d'investissement (+4,6 %). En revanche, l'encours de crédits des autres agents (dont les institutions sans but lucratif au service des ménages, les services marchands ...) est en nette baisse (-3,5 % contre +57,3 % en 2010).

S'agissant de la structure par agents économiques, la part des entreprises en tant que principales bénéficiaires des crédits sains, est en repli d'un point. Elle demeure toutefois prépondérante avec 42,2 % de l'encours global, dont 32,3 % affectés au financement de l'immobilier. Les ménages occupent la deuxième position (39,5 %, +0,6 point), suivis des collectivités locales (14,0 %, +0,6 point) et des autres agents (4,3 %).

Répartition des concours bancaires par agents économiques au 31/12/2011

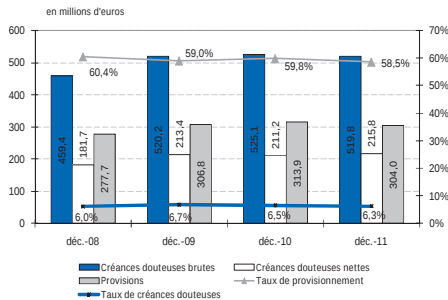


Source : IEDOM

Au cours de l'année 2011, la part des banques locales dans le financement des agents économiques progresse (89,9 % contre 88,6 % en 2010). Les ménages se financent quasi-exclusivement auprès de la place martiniquaise (99,8 % des encours). Cette dernière accompagne le développement des entreprises, des collectivités locales et des autres agents à hauteur respective de 84,8 %, 83,5 % et 70,8 %.

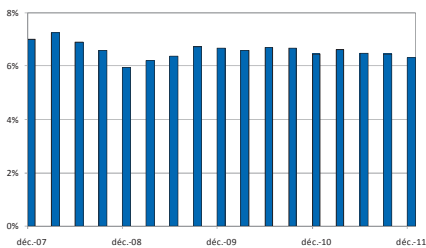
La qualité du portefeuille des établissements de crédit s'améliore en 2011. Les créances douteuses brutes (519,8 millions d'€) diminuent de 1,0 % (+1,0 % en 2010). Le poids des créances douteuses dans l'ensemble des concours consentis par les établissements de crédit s'améliore, se situant à 6,3 % (-0,2 point). Le taux de provisionnement des créances douteuses s'établit à 58,5 % (59,8 % en 2010).

Risque global de la place bancaire



Source : IEDOM

Taux de créances douteuses brutes

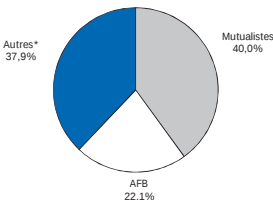


Source : IEDOM

Sur un an, la répartition des créances douteuses par type d'établissement a peu évolué.

Répartition de l'encours douteux par type d'établissement au 31/12/2011

La part des banques AFB (22,1 %), ainsi que celle des autres établissements (sociétés financières et institutions financières spécialisées, 37,9 %) augmentent respectivement de 1,3 point et 0,2 point, alors que les banques mutualistes concentrent désormais 40,0 % des créances compromises de la place bancaire (baisse de 1,5 point).



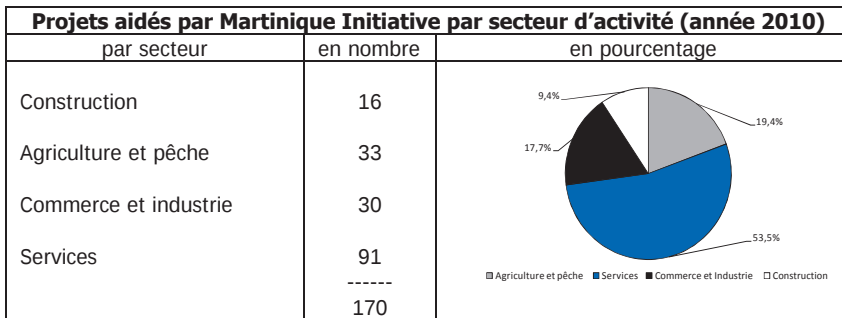
Source : IEDOM
* sociétés financières et institutions financières spécialisées

LE MICROCREDIT A LA MARTINIQUE EN 2010

Dans la cadre de la promotion des prêts d'honneur au service des créateurs et des repreneurs d'entreprises, Martinique Initiative (réseau France Initiative) s'est prononcée favorablement en 2010 sur 170 demandes de projets aidés. 162 prêts (156 en 2009) ont été octroyés pour un montant total de 1,7 million d'euros, dont 53,5 % en faveur des services, pour un encours moyen par prêt de 10 290 euros (10 223 euros en 2009). Pour sa part, l'ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique) autre opérateur du microcrédit, a octroyé sur la même période 62 subventions, pour un montant total de 123 000 euros.

Au 31 décembre 2010, l'encours des prêts s'élève à 7,1 millions d'euros contre 5,8 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Autre dispositif créé en 2009 et destiné à soutenir l'activité des très petites entreprises des DOM, le contrat CORAIL (Contrat de reprise d'activité et d'initiative locale) a poursuivi son activité en 2010. Ce fonds spécial pour le financement de prêts à taux zéro, dont la Région Martinique assure le fonctionnement, a consenti 86 prêts pour 1,4 million d'euros.



Source : Martinique Initiative (rapport d'activité 2010)

Il ressort des éléments provisoires pour 2011 que Martinique Initiative a octroyé 185 prêts pour un montant total de 3,0 millions d'euros.

3. La circulation fiduciaire

3.1 LES BILLETS

L'IEDOM agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, met en circulation dans les départements d'outre-mer et les collectivités territoriales les billets qui ont cours légal dans la zone euro.

LES BILLETS FRANCS

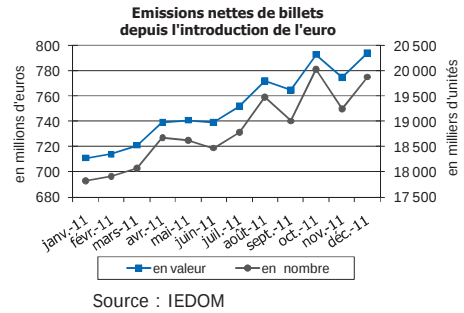
Les billets francs n'ont plus cours légal depuis le 1^{er} janvier 2002, date de l'introduction de l'euro. Le 17 février 2012 marque la fin définitive des échanges francs contre euros.

3.1.1 L'émission de billets

L'émission nette globale est la différence entre les émissions et les retraits de billets en circulation effectués par l'Institut d'émission en Martinique, depuis le passage à l'euro fiduciaire. Les données présentées ci-après ne sauraient prétendre appréhender la situation fiduciaire globale de l'île. En effet, les émissions nettes comptabilisées par l'Institut d'Emission ne prennent pas en compte le solde des entrées et des sorties de billets à l'occasion de mouvements de voyageurs, l'estimation du nombre de ces billets restant difficile à apprécier.

Au 31 décembre 2011, et depuis l'introduction de l'euro, l'émission nette cumulée atteint 19,9 millions de billets pour une valeur totale de 794 millions d'euros.

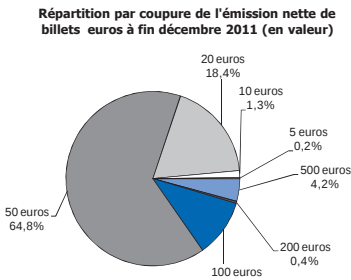
Au titre de l'exercice 2011, le nombre de billets délivrés et reçus par l'agence IEDOM de Fort-de-France s'établit respectivement à 69,6 millions et à 67,9 millions, toutes coupures confondues. L'émission nette de billets en nombre est de 1,7 million.



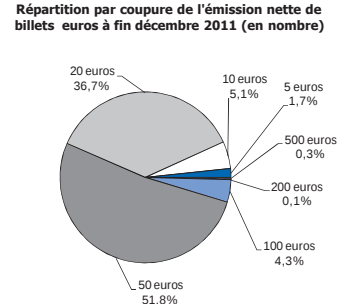
A fin 2011, la répartition des émissions nettes présente les caractéristiques suivantes :

- une prédominance des coupures de 50 euros à la Martinique (51,8 % du nombre de billets émis et 64,8 % de la valeur totale) et dans une moindre mesure des coupures de 20 euros (36,7 % en nombre et 18,4 % en valeur) ;
- une part stable des trois coupures les plus élevées (500, 200 et 100 euros), qui s'établit à 15,3 % en valeur ;
- un accroissement de la valeur moyenne des billets en circulation à la Martinique à 40,0 euros (39,5 euros en 2010).

Au 31 décembre 2011, l'émission nette de billets par habitant, c'est-à-dire la valeur des billets en circulation, s'élève à 2 006,6 euros (+10,6 % par rapport à 2010).



Source : IEDOM



Source : IEDOM

3.1.2. Les prélèvements et les versements de billets

En 2011, 69,6 millions de billets ont été prélevés et 67,9 millions versés aux guichets de l'agence IEDOM de la Martinique (hausse respective de +1,5 % et de +1,3% par rapport à 2010). Le taux de retour est de 97,6 % (97,7 % en 2010).

Les prélèvements sont rythmés par certaines dates-clés du calendrier (veilles de jours fériés, rentrée scolaire ou fêtes de fin d'année). Ces mouvements n'ont toutefois pas connu de forte amplitude en 2011. Globalement, la demande de coupures de 50 euros et de 20 euros est stable en 2011 (respectivement +1,8 % et -0,9 %). En revanche, la demande de coupures de 100 euros enregistre un net rebond tout au long de l'année 2011 (+22,7 % contre +10,0 % en 2010). Parallèlement, le nombre de coupures de 100 euros versées aux guichets de l'agence IEDOM progresse de 17,9 % en 2011 contre 12,7 % en 2010, réduisant la part thésaurisée sur cette coupure.

Mouvements de billets enregistrés aux guichets de l'IEDOM à fin 2011 (en milliers d'unités)

Coupures	Prélèvements	Versements	Taux de retour
500 euros	11,3	10,9	96,5%
200 euros	17,3	19,2	111,0%
100 euros	1 323,3	1 172,6	88,6%
50 euros	18 010,5	17 028,0	94,5%
20 euros	35 015,2	34 401,8	98,2%
10 euros	13 284,9	13 354,0	100,5%
5 euros	1 967,3	1 968,5	100,1%
Total	69 630	67 955	97,6%

Source : IEDOM

Le taux de récupération des billets¹⁷¹ atteint pour sa part 83,2 %, contre 82,6 % en France métropolitaine. Le délai de retour des billets¹⁷², toutes coupures confondues, demeure d'un mois à la Martinique en 2011.

3.2. LES PIECES

Agissant pour le compte du Trésor public, l'IEDOM assure également l'émission des pièces métalliques.

3.2.1. L'émission de pièces

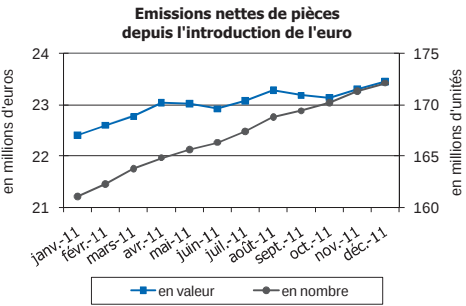
Au 31 décembre 2011, l'émission nette de pièces euros s'élève à 172,1 millions d'unités (+6,9 % par rapport à 2010), pour une valeur de 23,4 millions d'euros (+4,7 %).

¹⁷¹ Le taux de récupération des billets est le rapport entre le nombre de billets valides et la quantité de billets triés.

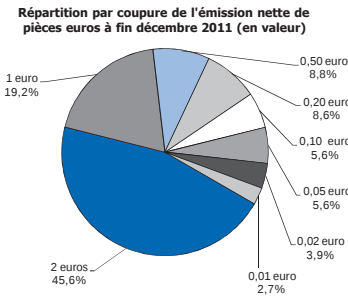
¹⁷² Le délai de retour des billets correspond au délai moyen séparant la sortie d'un billet (ou d'une pièce) et son retour aux guichets de l'IEDOM. Il est calculé par la formule « circulation moyenne mensuelle/entrées moyennes mensuelles ».

La demande de pièces de faible valeur faciale (1, 2 et 5 centimes d'euros) est toujours vigoureuse. Elle représente, en nombre, 78,4 % de l'émission divisionnaire (+0,7 point par rapport à 2010). Pour autant, sur un an, l'émission nette s'est fortement réduite et s'établit à 11,5 millions d'unités contre 13,7 millions l'année précédente (-15,7 %).

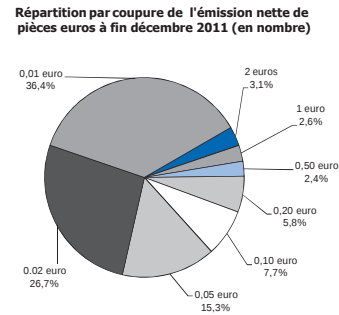
A fin décembre 2011, l'émission nette de pièces par habitant, c'est-à-dire la valeur des pièces en circulation, s'élève à 59,0 euros, contre 56,6 euros précédemment (+4,2 %).



Source : IEDOM



Source : IEDOM



Source : IEDOM

3.2.2. Les prélèvements et les versements de pièces

En 2011, 19,2 millions de pièces ont été prélevés aux guichets de l'Institut d'émission et 7,6 millions versés (hausse respective de +8,2 % et de +89,1 % par rapport à 2010). Le taux de retour progresse à 39,8 % (22,8 % en 2010).

Mouvements de pièces enregistrés aux guichets de l'IEDOM à fin 2011 (en milliers d'unités)

Coupures	Prélèvements	Versements	Taux de retour
2 euros	1 362,4	1 161,0	85,2%
1 euro	1 399,4	1 365,7	97,6%
0,5 euro	1 048,0	916,8	87,5%
0,2 euro	1 955,0	1 545,6	79,1%
0,10 euro	1 945,2	1 339,2	68,8%
0,05 euro	2 494,0	759,0	30,4%
0,02 euro	3 690,6	427,5	11,6%
0,01 euro	5 292,4	126,0	2,4%
Total	19 187	7 641	39,8%

Source : IEDOM

Le taux de retour des pièces de faible valeur faciale progresse. Il atteint 2,4 % pour la pièce de 1 centime, 11,6 % pour celle de 2 centimes et 30,4 % pour celle de 5 centimes (contre respectivement 0 %, 1,2 % et 5,7 % en 2010). Au 31 décembre 2011 et depuis l'origine, le nombre moyen de pièces détenues par habitant est de 433 (402 au 31 décembre 2010). Pour l'année 2011, la valeur moyenne d'une pièce en circulation à la Martinique est de 0,48 euro (0,44 euro au 31 décembre 2010).

4. Les grandes tendances du financement de l'économie

Les données présentées ci-après sont issues du Service central des risques (SCR) de la Banque de France. Ce fichier recense l'ensemble des encours de crédit des professionnels déclarés par les établissements de crédit français, par guichet et par entité juridique, selon un seuil de recensement fixé à 25 000 euros.

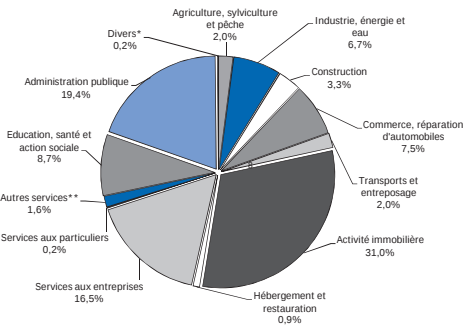
Au 31 décembre 2011, l'encours des financements consentis aux entreprises et aux collectivités de la Martinique atteint 5,5 milliards d'euros, soit une progression de +2,0 % (contre +2,1 % en 2010 et +0,8 % en 2009). Ces financements concernent 12 821 bénéficiaires (-1,0 % sur un an), pour un encours moyen de 432 000 euros (+3,0 % sur un an).

L'analyse montre que trois secteurs concentrent 66,9 % de l'encours global (+0,1 point). Il s'agit de l'activité immobilière (1,7 milliard d'euros), de l'administration publique (1,1 milliard d'euros) et des services aux entreprises (914,3 millions d'euros). Les deux premiers secteurs connaissent une progression respective de leurs encours de 2,4 % et 5,3 % en 2011 (-1,5 % et -4,5 % en 2010), alors que les concours en faveur des services aux entreprises diminuent de 1,5 % (+3,2 % en 2010). La part de l'activité immobilière, stable dans le total, représente à elle seule 31,0 % (+0,1 point).

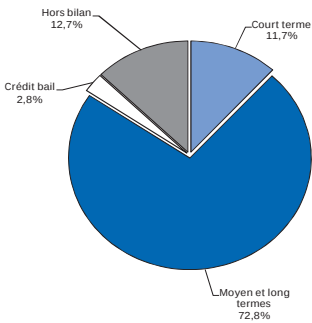
Le secteur de l'industrie est en hausse de 27,8 % sur un an à 374 millions d'euros. Parallèlement, l'encours des secteurs du commerce (414 millions d'euros) et de l'hébergement et la restauration (51 millions d'euros) sont en forte baisse (respectivement -9,5 % et -19,3 %), tandis que celui de la construction est stable à 182 millions d'euros (+0,2 %).

Répartition des encours de crédits du SCR au 31 décembre 2011

Répartition sectorielle



Répartition par nature



*Divers : activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique, activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre, activités des organisations et organismes extraterritoriaux, activités des organisations associatives.
 **Autres services : autres services marchands ne pouvant être classés dans les services aux entreprises ou les services aux particuliers.

Source : Banque de France

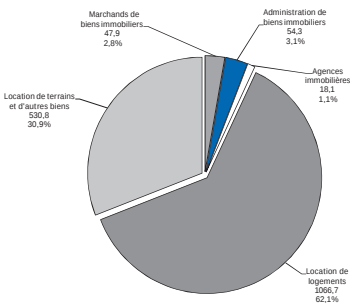
Les crédits à moyen et long termes constituent l'essentiel du financement de l'économie martiniquaise. Cette catégorie de concours représente près des trois quarts de l'encours total (72,8 %, en baisse de 0,2 point sur un an). Le solde se répartit entre le court terme (11,7 %, +0,7 point), les engagements de hors bilan (12,7 %, +0,2 point) et le crédit-bail (2,8 % de l'encours total (-0,7 point)).

Le financement du secteur des services est assuré prioritairement par le long terme. Ce dernier représente ainsi 82,7 % des encours des activités immobilières, 71,6 % pour les services aux entreprises, 83,2 % pour l'éducation, la santé et l'action sociale, 86,1 % pour l'administration publique et 55,2 % pour l'hébergement et la restauration. A l'inverse, les secteurs de l'industrie et du commerce recourent davantage aux financements à court terme qui représentent 44,5 % et 31,6 % de leur encours total. Par ailleurs, le financement des secteurs de la construction et du commerce en hors bilan est significatif (respectivement 36,3 % et 20,3 %).

4.1 LE RISQUE IMMOBILIER

Au 31 décembre 2011, le seul secteur immobilier représente 31,0 % de l'ensemble des concours recensés et demeure le premier bénéficiaire de concours consentis par les établissements de crédit. Le total des encours octroyés à ce secteur s'élève à 1,7 milliard d'euros (en hausse de 2,4 % sur un an) pour 2 931 bénéficiaires. L'encours moyen s'établit ainsi à 586 000 euros. Les financements se concentrent essentiellement sur le moyen et le long termes. Le financement de la location de logements¹⁷³ est prépondérant avec 62,1 % de l'encours total (1,1 milliard d'euros, +0,1 point) suivi de la location de terrains et autres biens immobiliers (530,8 millions d'euros) et de l'administration de biens (54,3 millions d'euros).

Répartition du financement de l'immobilier par sous secteurs (en millions d'euros)



Source : Banque de France

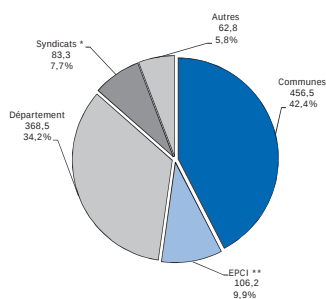
¹⁷³ L'encours comprend notamment celui des sociétés de location de logements à loyers modérés (Martiniquaise HLM, Ozanam SA Habitation Loyer Modéré et SIMAR).

4.2 LE RISQUE SUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

Au 31 décembre 2011, la place bancaire finance le secteur public local à hauteur de 1,1 milliard d'euros d'encours de crédits (19,4 % des encours déclarés au SCR), dont l'essentiel est à moyen ou long terme (86,1 % du total). L'encours du secteur public local progresse en 2011 (+5,3 %, après -4,5 % en 2010 et +1,8 % en 2009).

Les communes (42,4 %) sont les premiers emprunteurs du secteur public local, suivies du Département (34,2 %), des EPCI (9,9 %) et des syndicats intercommunaux (7,7 %).

Répartition des encours du secteur public local (en millions d'euros)



Source : Banque de France

* syndicats : syndicats communaux et intercommunaux

** EPCI : établissement publics de coopération intercommunale

5. Le surendettement

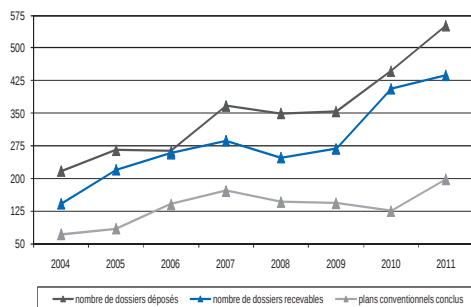
Dans le cadre de ses missions de service public, l'IEDOM assure le secrétariat de la Commission de Surendettement en Martinique. En 2011, 552 dossiers de surendettement ont été déposés, après une augmentation déjà forte l'année précédente (447, soit + 26,3 % par rapport à 2009).

Le ratio du nombre de dossiers déposés pour 1000 habitants est en hausse à 1,35, mais il reste nettement inférieur à la situation observée en métropole (3,7). Les principaux indicateurs évoluent comme suit en Martinique pour l'année 2011 :

- le taux de recevabilité, stable, s'élève à 89,2 %,
- 198 plans conventionnels ont été conclus (+ 58,4 % par rapport à 2010),
- le taux de succès progresse à 51,3 % (+ 4,3 points),
- le taux de redépôts s'établit à 13,8 % (- 5,2 points),
- le taux d'orientation vers une procédure de rétablissement personnel (PRP), pouvant conduire sous certaines conditions à un effacement des dettes, atteint 9,4 % en Martinique (- 6,6 points par rapport à 2010).

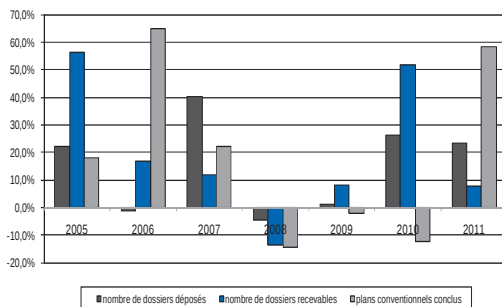
L'année 2011 est la première année d'application pleine de la loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 dite loi Lagarde. Le 1^{er} mai 2011, son second volet est entré en application qui prévoit de nouvelles sécurités pour le consommateur à l'entrée en relation avec la banque pour un crédit (notamment l'obligation faite aux banques de vérifier la solvabilité de l'emprunteur et de consulter le FICP), ainsi que des mesures concernant les crédits renouvelables, les cartes de fidélité et le choix en matière d'assurance.

Nombre de dossiers déposés, dossiers recevables et plans conclus



Source : IEDOM

Variation annuelle du nombre de dossiers déposés, dossiers recevables et plans conclus



Perspectives

Les premiers mois de l'année 2012 montrent une assez bonne résistance de l'activité économique en Martinique, dans le prolongement de l'année précédente. Toutefois, la conjoncture demeure incertaine et le ralentissement de la croissance en Europe pourrait affecter l'évolution de l'économie martiniquaise au cours des prochains mois, à travers notamment les mesures de réduction des déficits publics.

Au premier trimestre, la consommation des ménages résiste et la hausse des prix est contenue, alors que le nombre de demandeurs d'emploi reste orienté à la hausse.

L'économie de la Martinique pourrait néanmoins bénéficier de la consolidation de l'activité touristique et de la poursuite du redressement du BTP, secteurs à forte intensité de main d'œuvre sans la croissance desquels le chômage ne pourra pas reculer durablement.

En 2012, le secteur du bâtiment et des travaux publics devrait pouvoir s'appuyer sur la poursuite des programmes engagés par les collectivités et l'Etat, ainsi que sur celle des grands chantiers, tirant parti notamment des besoins identifiés en matière de logement social et des besoins découlant du plan séisme, mais aussi des programmes financés par les fonds européens.

Dans le secteur du tourisme, dont l'activité était mieux orientée en 2011, les perspectives restent favorables pour 2012, mais la croissance passe par l'identification d'un nouveau modèle économique et par la diversification des marchés.

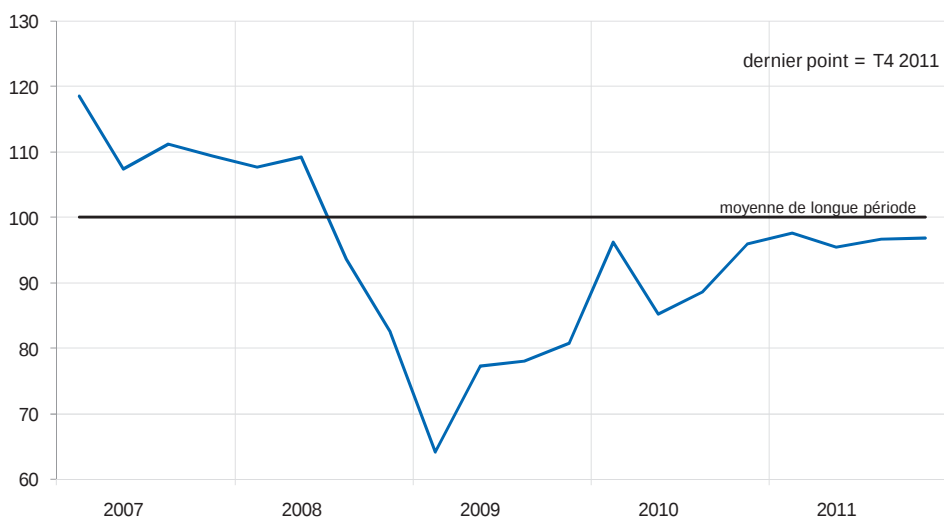
La poursuite du développement des énergies renouvelables et le développement de l'assainissement, qui contribueront également à la valorisation du potentiel touristique de la Martinique, pourraient avoir un effet d'entraînement sur les autres secteurs de son économie.

La santé financière des entreprises, enfin, sera étroitement liée à la capacité des acteurs publics, dans leur rôle traditionnel de prescripteurs, à réaliser les projets programmés et à mettre en œuvre des délais de paiement raisonnables.

ANNEXES

Annexe 1 : Statistiques économiques

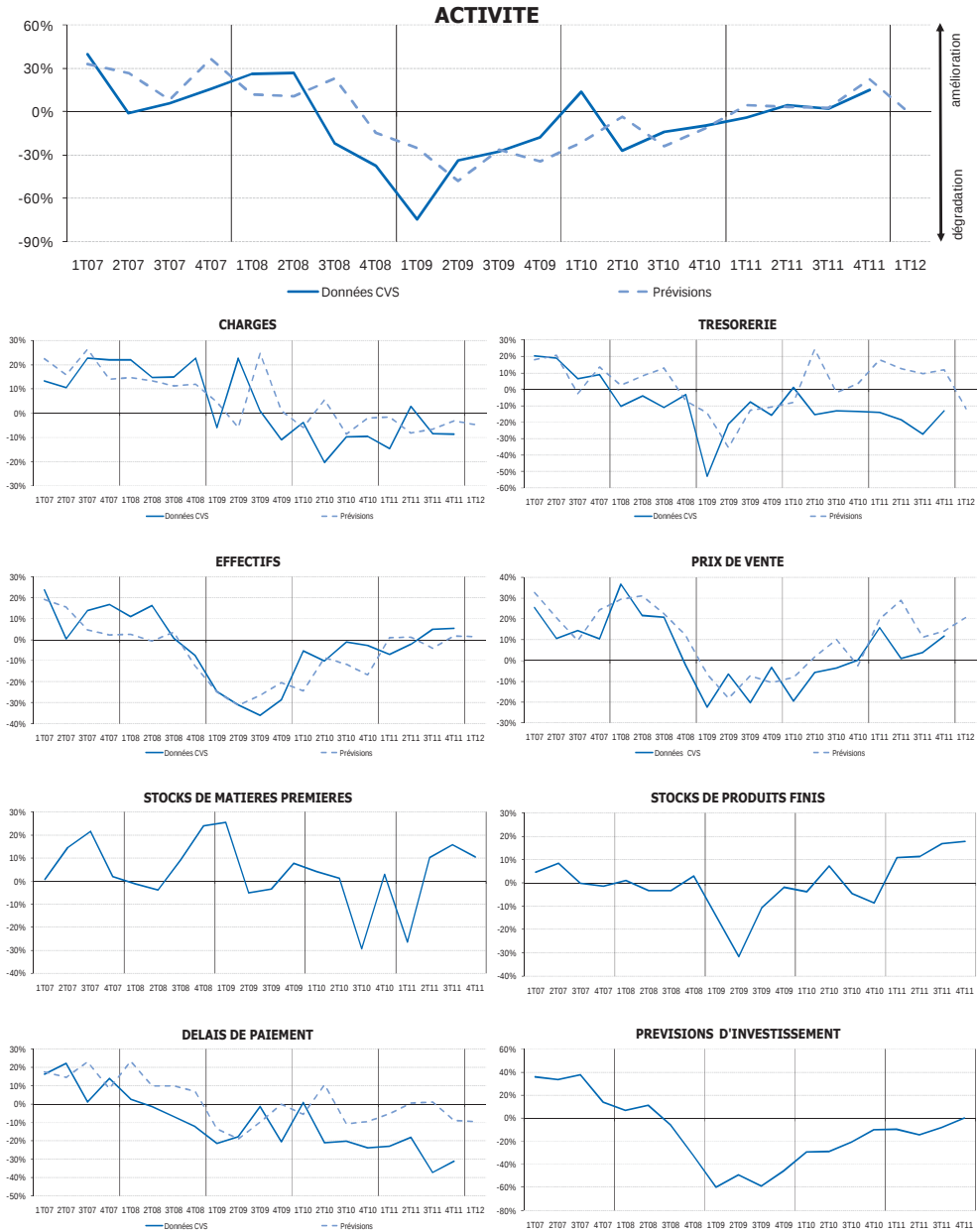
Tableau 1 : Indicateur du climat des affaires



Source : Enquête de conjoncture de l'IEDOM

Les résultats de l'enquête trimestrielle de conjoncture de l'IEDOM réalisée auprès des entreprises permettent d'élaborer un indicateur de climat des affaires (ICA) qui synthétise l'ensemble des composantes passées et futures contenues dans les différents soldes d'opinions.

Tableau 2 : Soldes d'opinions de l'enquête trimestrielle de conjoncture de l'IEDOM



Source : Enquête de conjoncture de l'IEDOM
Enquête réalisée auprès d'un échantillon de 108 entreprises employant au total 5 601 salariés.

Les soldes sont corrigés des variations saisonnières et centrés sur la moyenne de longue période.

Tableau 3 : Emplois et ressources de biens et services à prix courants

Années	Ressources			Emplois					
	PIB	Importations	Total	Dépenses de consommation finale		FBCF ⁽¹⁾	Variations de stocks	Exportations	Total
				Ménages	APU ⁽²⁾ et ISBLSM ⁽³⁾				
Niveau annuel en millions d'euros courants et part dans le PIB en valeur									
2010 ^e	8 139,5	2 532,8	10 672,3	4 994,8	3 340,8	1 569,0	57,0	710,7	10 672,3
	100	31,1		61,4	41,0	19,3	0,7	8,7	
Taux de croissance annuels au prix courants, en %									
2010 ^e	5,7	18,8	8,5	5,3	0,4	6,5	ns	20,1	8,5
2009 ^e	-4,2	-24,8	-9,6	-3,2	1,8	-23,5	ns	-16,8	-9,6
2008 ^e	1,9	8,6	3,6	3,8	3,2	-2,0	ns	1,6	3,6
2007	3,3	0,9	2,7	1,6	6,6	10,5	ns	-17,6	2,7
2006	5,9	8,5	6,6	4,1	6,4	11,6	ns	15,3	6,6
2005	6,0	12,8	7,6	4,0	6,3	12,5	ns	17,5	7,6
2004	5,6	6,7	5,8	3,2	5,3	14,3	ns	3,2	5,8
2003	5,5	1,9	4,7	4,2	4,4	9,8	ns	6,5	4,7
2002	3,3	-3,5	1,5	2,4	6,8	-5,1	ns	-1,3	1,5
2001	7,6	2,7	6,3	6,3	6,2	10,1	ns	-1,2	6,3
2000	1,7	14,7	4,9	4,7	5,4	-0,6	ns	5,0	4,9

e : estimations issues des comptes rapides
(1) Formation brute de capital fixe
(2) Administrations Publiques
(3) Institutions sans but lucratif au service des ménages

Source: INSEE

Tableau 4 : Valeur ajoutée par branche

Années	Valeur ajoutée totale	Agriculture	I.A.A	Industrie*	Energie	Construction	Services marchands	Services non marchands
Niveau annuel en millions d'euros courants								
2010 ^e	7 483,2	167,5	93,3	270,7	239,1	390,1	3 616,9	2 705,5
Part dans la Valeur ajoutée, en %								
2010 ^e	100	2,2	1,2	3,5	3,1	5,2	48,5	36,3
2009 ^e	100	2,2	1,4	3,6	2,7	5,2	47,2	37,7
2008 ^e	100	1,8	1,3	3,4	2,8	6,3	48,7	35,7
2007	100	2,1	1,6	3,6	2,9	6,2	49,5	34,1
2006	100	2,1	1,5	3,9	2,3	6,3	49,6	34,3
2005	100	2,4	1,7	3,8	2,5	6,7	49,3	33,6
2004	100	2,6	2,0	3,8	2,3	6,3	49,0	34,0
2003	100	3,6	1,8	3,8	1,6	7,9	46,9	34,4
2002	100	3,8	1,8	4,0	1,7	6,3	47,9	34,5
2001	100	3,5	1,8	3,8	1,6	7,1	48,6	33,6
2000	100	4,0	2,0	3,9	1,9	6,2	47,7	34,3

* Le poste industrie regroupe: industrie des biens de consommation; industrie des biens d'équipement, industrie des biens intermédiaires.
e : estimations issues des comptes rapides

Source: INSEE

Tableau 5 : Indices des prix à la consommation

Années	Ensemble	Alimentation	Produits manufacturés	Energie	Services
Glissement annuel à fin décembre (indice base 100 en 1998)					
2006	2,8%	0,6%	1,6%	8,0%	3,8%
2007	2,9%	6,7%	1,2%	4,0%	1,7%
2008	0,8%	2,2%	0,0%	-5,8%	2,0%
2009	0,6%	0,3%	0,1%	-4,9%	1,5%
2010	1,7%	-0,2%	-0,4%	12,5%	1,7%
2011	2,0%	0,8%	1,0%	10,4%	1,3%
Contribution à l'évolution de l'IPC en glissement à fin décembre, (en point de pourcentage)					
2006		0,01	0,05	0,07	0,15
2007		0,15	0,03	0,04	0,07
2008		0,05	0,00	-0,05	0,08
2009		0,07	0,03	-0,43	0,60
2010		-0,03	-0,1	1,13	0,73
2011		0,13	0,27	0,94	0,56

Source : INSEE

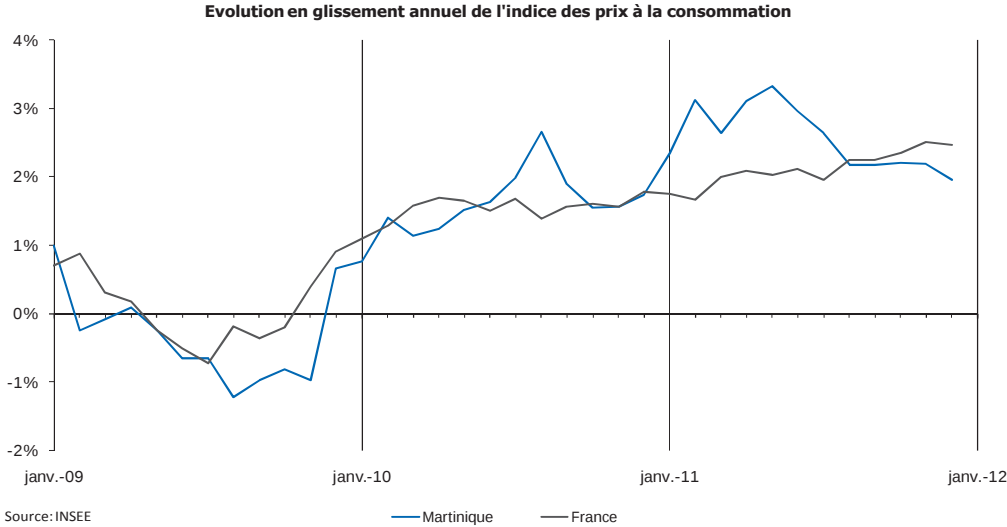


Tableau 6 : Taux de chômage par sexe au sens du BIT

Années	Hommes	Femmes	Total
2011	18,8%	22,5%	20,8%
2010	19,7%	22,2%	21,2%
2009	20,7%	23,1%	22,1%
2008	19,0%	23,9%	21,6%
2007	20,8%	21,8%	20,9%
2006	22,0%	24,3%	23,2%
2005	16,0%	20,0%	18,0%
2004	18,7%	23,4%	21,1%
2003	18,2%	22,5%	20,3%
2002	18,3%	24,0%	21,1%
2001	18,6%	27,0%	22,8%

Source: INSEE

Tableau 7 : Emploi total par branche en fin d'année

Années	Agriculture et pêche	Industrie et énergie	Construction	Services marchands	Services non marchands	Emploi total	
Niveau en milliers							
2010 (p)	4 253	7 837	6 505	47 295	9 500	75 390	
Part dans l'emploi total (%)						Niveau	Taux de croissance (en %)
2010 (p)	5,6	10,4	8,6	62,7	12,6	75 390	-1,7
2009	5,4	10,6	9,2	63,0	11,7	76 656	-4,2
2008	5,2	10,7	10,0	62,2	11,9	79 977	1,7
2007	5,1	11,1	9,9	62,2	11,8	78 665	0,1
2006	5,9	11,5	9,5	61,9	11,2	78 548	6,6
2005	6,5	11,9	8,6	61,5	11,4	73 673	2,6
2004	7,1	12,1	8,2	61,1	11,5	71 783	3,2
2003	7,5	11,8	7,8	60,9	12,0	69 543	-0,4
2002	7,9	11,7	7,7	61,1	11,6	69 849	3,7
2001	8,3	11,8	7,4	60,8	11,7	67 355	7,1
2000	10,3	11,0	7,6	60,7	10,5	62 913	-4,7

(p): données provisoires

Source: Pôle emploi - Unistatis : Fichier de la statistique annuelle des établissements affiliés

Tableau 8 : Structure des importations par produits

Importations en valeur

en millions d'euros	2001	2010	2011	Variations 2011/2010
Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture	40,4	48,3	48,0	-0,6%
Hydrocarbures naturels et autres produits des industries extractives	154,6	386,9	352,4	-8,9%
Produits des industries agroalimentaires (IAA)	332,6	362,3	374,1	3,3%
Textiles, habillement, cuir et chaussures	110,4	107,1	107,0	-0,1%
Bois, papier et carton	81,8	72,0	72,5	0,7%
Produits pétroliers raffinés et coke	60,6	232,8	333,7	43,3%
Produits chimiques, parfums et cosmétiques	103,6	129,6	118,9	-8,3%
Produits pharmaceutiques	100,3	149,2	142,9	-4,3%
Produits en caoutchouc et en plastique, produits minéraux divers	112,9	129,0	136,0	5,5%
Produits métallurgiques et métalliques	105,4	120,7	130,1	7,8%
Produits informatiques, électroniques et optiques	100,3	158,2	132,8	-16,0%
Équipements électriques et ménagers	77,3	102,4	142,0	38,6%
Machines industrielles et agricoles, machines diverses	148,7	149,8	212,2	41,6%
Matériels de transport	243,1	265,4	281,9	6,2%
Produits manufacturés divers	91,6	98,2	99,1	1,0%
Électricité et gaz manufacturé	0,0	0,0	0,0	-100,0%
Déchets industriels et ménagers	0,1	0,3	0,3	-27,2%
Produits de l'édition et de la communication	24,7	29,2	25,0	-14,4%
Plans et dessins techniques, plaques et films photographiques exposés	0,0	0,0	0,0	-75,0%
Objets d'art, d'antiquité et de collection	0,3	0,4	0,6	45,9%
TOTAL	1 888,6	2 541,9	2 709,4	6,6%

Source : Douanes

Tableau 9 : Structure des exportations par produits

Exportations en valeur

en millions d'euros	2001	2010	2011	Variations 2011/2010
Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture	115,2	96,6	84,1	-12,9%
Hydrocarbures naturels et autres produits des industries extractives	5,2	4,2	3,3	-21,8%
Produits des industries agroalimentaires (IAA)	65,4	53,9	52,1	-3,2%
Textiles, habillement, cuir et chaussures	2,2	1,2	1,1	-8,6%
Bois, papier et carton	1,9	1,7	1,0	-41,9%
Produits pétroliers raffinés et coke	70,2	162,3	112,8	-30,5%
Produits chimiques, parfums et cosmétiques	3,4	4,4	4,3	-1,3%
Produits pharmaceutiques	1,4	3,1	2,8	-9,3%
Produits en caoutchouc et en plastique, produits minéraux divers	1,0	1,6	1,1	-30,6%
Produits métallurgiques et métalliques	5,6	5,5	8,3	51,2%
Produits informatiques, électroniques et optiques	5,5	6,8	5,2	-24,1%
Équipements électriques et ménagers	2,1	2,7	2,2	-20,1%
Machines industrielles et agricoles, machines diverses	6,1	5,3	4,0	-25,7%
Matériels de transport	21,9	15,6	8,1	-47,9%
Produits manufacturés divers	1,7	3,3	1,6	-52,1%
Déchets industriels et ménagers	0,5	4,7	16,1	ns
Produits de l'édition et de la communication	2,4	0,9	0,2	-81,0%
Plans et dessins techniques, plaques et films photographiques exposés	0,0	0,0	0,0	-
Objets d'art, d'antiquité et de collection	0,0	0,1	0,1	-35,0%
TOTAL	311,7	373,9	308,3	-17,5%

Source : Douanes

Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières

Tableau 1 : Liste des établissements de crédits locaux

							en millions d'euros
Dénomination	Capital social ou dotation (en millions d'euros)	Siège social	Adresse locale (si différente du siège social)	Actionnaire principal ou organe central	Nombre d'agences	Effectifs	Total bilan local (en millions d'euros)
Les banques AFB (5)							
Banque des Antilles Françaises (BDAF)	83,7	Parc d'Activités de La Jaille 97122 Baie-Mahault	Quartier Lareinty 97232 Lamentin	Groupe Caisses d'Epargne	8	89	351,0
Banque Française Commerciale Antilles- Guyane (BFCAG)	51,1	20, avenue de Paris 94811 Villejuif	Rue piétonne du village ZAC de Rivière-Roche 97200 Fort-de-France	Groupe Crédit Agricole	3	44	123,3
BNP Paribas Martinique	6,4	1, boulevard Hausmann 75009 Paris	72, avenue des Caraïbes 97200 Fort-de-France	Groupe BNP Paribas	14	211	672,0
Société Générale de Banque aux Antilles (SGBA)	32,6	30, rue Frébault 97110 Pointe-à-Pitre	C.C. La Galleria 97232 Lamentin	Groupe Société générale	4	51	207,2
La Banque Postale	2 342,4	115, rue de Sévres 75275 Paris Cédex 06	132, boulevard Pasteur 97264 Fort-de-France	La Poste	47	-	1 137,3
Les banques mutualistes ou coopératives (6)							
BRED Banque Populaire	432,5	18, quai de la Rapée 75012 Paris	17, rue de la Liberté 97200 Fort-de-France	Groupe Banques Populaires	21	207	799,7
Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane	2,4	Rue du Professeur Raymond Garcin - Didier 97200 Fort-de-France		Groupe Crédit Mutuel	18	243	1 656,8
Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse (CEPAC)	711,8	Place Estrangin Pastré - BP 108 13254 Marseille Cédex 6	Bd Gal de Gaulle - BP 660 97263 - Fort-de-France	Groupe Caisses d'Epargne	10	94	462,0
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Martinique	12,2	Rue Cases Nègres Place d'Armes - BP 370 97232 Le Lamentin		Groupe Crédit Agricole	24	355	1 862,0
Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel Outre-Mer (CRCMMOM)	3,0	36, rue Achille René Boineuf 97110 Pointe-à-Pitre	45, rue Victor Hugo 97200 Fort-de-France	Groupe Banques Populaires	2	9	28,9
CASDEN Banque Populaire	0,8	Marne-la-Vallée 77424 - Cédex 2	6, rue Lamartine 97200 Fort-de-France	Groupe Banques Populaires	-	-	241,3
Les sociétés financières (7)							
BRED-COFILEASE	12,2	18, quai de la Rapée 75012 Paris	Centre d'affaires BRED ZI de la Jambette 97232 Le Lamentin	Groupe Bred	1	2	82,3
Société Martiniquaise de Financement (SOMAFI)	7,3	ZI Les Mangles Acajou 97232 Le Lamentin		Groupe General Electric Money	1	86	204,3
Crédit Moderne Antilles Guyane	18,7	Rue René Rabat - ZI Jarry 97122 - Baie Mahault	ZI Les Mangles Acajou 97232 Le Lamentin	Groupe BNP Paribas	1	49	178,3
CAFINEO	3,0	Rue René Rabat - ZI Jarry 97122 - Baie Mahault		Groupe BNP Paribas	-	-	24,9
Société Anonyme de Gestion et de Financement (SAGEFI)	3,1	Lieu-dit Grand Camp 97139 Les Abymes	Rue du Gouverneur Ponton 97200 Fort-de-France	R.R. Investissements	1	2	1,4
Société Financière des Antilles-Guyane (SOFIAG)	2,2	12, boulevard Général de Gaulle 97200 Fort-de-France		Groupe Bred	1	27	128,1
Natixis-Factor	19,9	30, avenue Pierre Mendès-France 75013 paris	7, zone de Manhity Immeuble Exodom 97232 Le Lamentin	Groupe BPCE	1	8	33,3
Les institutions financières spécialisées (3)							
OSEO SA*	594,8	27-31, avenue du Général Leclerc 94710 Maisons-Alfort	Agence française de développement 1 boulevard Général de Gaulle 97200 Fort-de-France	AFD	1	-	-
Agence Française de Développement (AFD)	400,0	5, rue Roland Barthes 75598 Paris Cédex12	1 bd Gal de Gaulle 97200 - Fort-de-France	-	1	-	407,4
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	NEANT	56, rue de Lille 75356 Paris 07 SP	Immeuble Les Cascades 3 1 place F. Mitterrand BP 675 97264 Fort-de-France Cédex	-	1	-	943,1
TOTAL EC	4 740,0	21 établissements			151**	1 477***	9 544,6

* suite à la fusion-absorption des 4 filiales opérationnelles : OSEO Financement, Garantie, Innovation et Bretagne.

** hors sociétés financières et IFS

*** hors LBP et IFS

Tableau 2 : Actifs financiers

en millions d'EUR	déc.-07	déc.-08	déc.-09	déc.-10	déc.-11	Variations	
						2011/2010	2010/2009
Sociétés	1274,0	1246,4	1255,3	1247,4	1218,4	-2,3%	-0,6%
Dépôts à vue	739,8	674,7	708,4	735,8	718,1	-2,4%	3,9%
Placements liquides ou à court terme	466,8	513,1	501,2	459,5	453,4	-1,3%	-8,3%
Comptes d'épargne à régime spécial	1,7	29,8	4,6	5,1	7,6	49,0%	10,7%
Placements indexés sur les taux du marché	465,1	483,3	496,6	454,4	445,8	-1,9%	-8,5%
dont comptes à terme	159,6	170,5	225,8	271,8	286,5	5,4%	20,4%
dont OPCVM monétaires	156,7	204,1	236,3	112,3	94,4	-15,9%	-52,5%
dont certificats de dépôts	148,1	108,0	33,0	69,8	64,5	-7,6%	111,7%
Epargne à long terme	67,3	58,6	45,8	52,1	46,8	-10,2%	13,8%
dont OPCVM non monétaires	25,4	13,5	21,0	29,1	20,1	-30,9%	38,8%
Ménages	4124,7	4284,7	4447,2	4613,2	4674,2	1,3%	3,7%
Dépôts à vue	958,7	942,3	1000,7	1065,3	1066,7	0,1%	6,5%
Placements liquides ou à court terme	1432,5	1580,7	1562,0	1555,4	1582,8	1,8%	-0,4%
Comptes d'épargne à régime spécial	1197,2	1293,6	1327,8	1341,2	1367,6	2,0%	1,0%
Livrets ordinaires	466,5	497,6	500,1	511,1	506,9	-0,8%	2,2%
Livrets A et bleus	375,3	425,4	463,5	479,4	514,5	7,3%	3,4%
Livrets jeunes	14,7	15,6	16,4	14,9	14,5	-2,7%	-9,2%
Livrets d'épargne populaire	97,4	99,1	85,0	73,9	67,4	-8,8%	-13,1%
Livrets de développement durable	117,2	132,8	138,8	139,5	142,6	2,2%	0,5%
Comptes d'épargne logement	126,0	123,0	124,1	122,2	121,6	-0,5%	-1,5%
Placements indexés sur les taux du marché	235,3	287,1	234,1	214,2	215,2	0,5%	-8,5%
dont comptes à terme	179,9	225,0	179,4	179,0	188,7	5,4%	-0,2%
dont bons de caisse	2,2	2,1	1,9	1,6	1,6	0,0%	-15,8%
dont OPCVM monétaires	53,1	60,0	52,8	33,5	24,8	-26,0%	-36,6%
Epargne à long terme	1733,5	1761,7	1884,5	1992,4	2024,7	1,6%	5,7%
Plans d'épargne logement	548,6	524,7	524,3	533,5	536,6	0,6%	1,8%
Plans d'épargne populaire	100,2	90,8	86,0	79,3	69,4	-12,5%	-7,8%
Autres comptes d'épargne	6,0	5,9	5,4	4,3	4,2	-2,3%	-21,0%
Portefeuille-titres	155,9	157,6	192,1	195,3	178,7	-8,5%	1,7%
OPCVM non monétaires	103,0	83,2	84,5	78,7	69,3	-11,9%	-6,9%
Contrats d'assurance-vie	819,7	899,6	992,3	1101,3	1166,6	5,9%	11,0%
Autres agents	256,7	276,4	301,6	332,2	357,6	7,6%	10,1%
Dépôts à vue	151,0	171,1	193,3	185,1	200,9	8,5%	-4,3%
Placements liquides ou à court terme	97,3	98,2	101,6	130,6	135,7	3,9%	28,6%
Comptes d'épargne à régime spécial	18,9	22,8	25,6	25,9	29,4	13,5%	1,3%
Placements indexés sur les taux du marché	78,4	75,3	76,0	104,7	106,2	1,4%	37,7%
dont comptes à terme	33,8	40,9	44,7	79,4	86,6	9,1%	77,7%
Epargne à long terme	8,5	7,2	6,6	16,5	21,0	27,3%	149,2%
TOTAL	5655,4	5807,5	6004,2	6192,8	6250,2	0,9%	3,1%
Dépôts à vue	1849,5	1788,0	1902,4	1986,2	1985,7	0,0%	4,4%
Placements liquides ou à court terme	1996,6	2191,9	2164,8	2145,5	2171,9	1,2%	-0,9%
Comptes d'épargne à régime spécial	1217,8	1346,1	1358,1	1372,2	1404,7	2,4%	1,0%
Placements indexés sur les taux du marché	778,8	845,9	806,7	773,3	767,2	-0,8%	-4,1%
Epargne à long terme	1809,3	1827,6	1936,9	2061,1	2092,5	1,5%	6,4%

Source : IEDOM

Tableau 3 : Concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit

en millions d'EUR	déc.-07	déc.-08	déc.-09	déc.-10	déc.-11	Variations	
						2011/2010	2010/2009
Entreprises	2 953,3	3 242,1	3 177,9	3 280,3	3 258,5	-0,7%	3,2%
Crédits d'exploitation	449,3	447,4	394,7	458,5	427,8	-6,7%	16,2%
Créances commerciales	37,1	25,4	27,1	25,7	25,0	-2,7%	-5,2%
Crédits de trésorerie	237,0	242,0	185,9	252,0	209,0	-17,1%	35,5%
dont entrepreneurs individuels	64,4	62,1	55,9	50,9	46,4	-8,8%	-9,0%
Comptes ordinaires débiteurs	130,2	129,7	145,6	131,6	161,5	22,7%	-9,6%
Affacturage	45,0	50,3	36,2	49,1	32,4	-34,0%	35,8%
Crédits d'investissement	1 404,4	1 680,6	1 675,7	1 743,8	1 734,3	-0,5%	4,1%
Crédits à l'équipement	1 181,8	1 462,3	1 476,1	1 534,1	1 553,8	1,3%	3,9%
dont entrepreneurs individuels	88,1	91,7	92,5	128,0	130,4	1,9%	38,4%
Crédit-bail	222,6	218,3	199,6	209,7	180,5	-13,9%	5,1%
Crédits immobiliers	1 060,9	1 076,2	1 078,4	1 048,0	1 052,0	0,4%	-2,8%
Autres crédits	38,7	37,9	29,0	30,0	44,3	47,7%	3,4%
Ménages	2 593,0	2 779,8	2 812,3	2 951,7	3 042,3	3,1%	5,0%
Crédits à la consommation	927,9	963,3	917,6	912,6	908,5	-0,4%	-0,5%
Crédits de trésorerie	853,6	883,4	837,9	827,0	819,9	-0,9%	-1,3%
Comptes ordinaires débiteurs	37,2	41,8	41,5	44,2	48,6	10,0%	6,6%
Crédit-bail	37,1	38,1	38,2	41,4	40,0	-3,4%	8,4%
Crédits à l'habitat	1 662,9	1 814,9	1 893,8	2 037,1	2 131,4	4,6%	7,6%
Autres crédits	2,2	1,6	1,0	2,0	2,4	20,0%	100,4%
Collectivités locales	738,4	1 015,0	1 058,6	1 018,9	1 082,3	6,2%	-3,8%
Crédits d'exploitation	10,9	21,5	19,9	21,6	39,2	81,5%	8,6%
Crédits de trésorerie	7,7	19,1	16,6	18,8	22,1	17,6%	13,3%
Comptes ordinaires débiteurs	3,2	2,4	3,3	2,9	17,1	489,7%	-11,9%
Crédits d'investissement	723,1	990,6	1 036,9	995,2	1 041,1	4,6%	-4,0%
Crédits à l'équipement	722,7	990,2	1 036,5	994,8	1 040,7	4,6%	-4,0%
Crédit-bail	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,0%	14,3%
Autres crédits	4,3	2,9	1,9	2,0	2,0	0,0%	6,7%
Autres agents de CCB non ventilés	182,7	224,2	218,5	343,6	331,5	-3,5%	57,3%
Total encours sain	6 467,4	7 261,1	7 267,3	7 594,5	7 714,6	1,6%	4,5%
Créances douteuses brutes	488,3	459,4	520,2	525,1	519,8	-1,0%	0,9%
Créances douteuses nettes	205,7	181,7	213,4	211,2	215,8	2,2%	-1,0%
dont entreprises	122,4	119,4	146,2	151,3	149,3	-1,3%	3,5%
dont ménages	63,9	56,2	56,2	55,2	59,7	8,2%	-1,8%
Provisions	282,1	277,6	306,8	313,9	304,0	-3,2%	2,3%
Total encours brut	6 955,2	7 720,5	7 787,5	8 119,6	8 234,4	1,4%	4,3%
Taux de créances douteuses	7,0%	6,0%	6,7%	6,5%	6,3%	-0,2 pt	-0,2 pt
Taux de provisionnement	57,8%	60,4%	59,0%	59,8%	58,5%	-1,3 pt	0,8 pt

Source : IEDOM

Tableau 4 : Bilan agrégé

	2009	2010	2011	Var. 2011/2010
Opérations de trésorerie et interbancaires	727,7	787,1	966,2	22,7%
Opérations avec la clientèle	2 838,9	2 999,5	3 102,3	3,4%
dont crédits de trésorerie	565,1	597,1	615,7	3,1%
dont crédits à l'équipement	755,8	787,7	829,7	5,3%
dont crédits à l'habitat	1 340,8	1 406,3	1 443,6	2,7%
Opérations sur titres	92,6	93,7	95,1	1,6%
Opérations diverses	93,3	90,9	102,4	12,7%
Valeurs immobilisées	45,8	45,1	48,2	6,8%
Total ACTIF	3 798,3	4 016,3	4 314,2	7,4%
Opérations de trésorerie et interbancaires	1 523,5	1 577,0	1 778,9	12,8%
Opérations avec la clientèle	1 796,3	1 902,2	1 943,4	2,2%
dont comptes ordinaires créditeurs	1 046,5	1 086,7	1 070,2	-1,5%
dont comptes d'épargne à régime spécial	459,0	462,6	455,4	-1,6%
dont comptes créditeurs à terme	254,1	283,2	346,1	22,2%
Opérations sur titres	15,7	16,3	15,7	-3,6%
Opérations diverses	112,8	127,4	149,7	17,5%
Capitaux propres, provisions et assimilés	350,0	393,4	426,5	8,4%
dont capital	64,5	61,3	62,4	1,7%
Total PASSIF	3 798,3	4 016,3	4 314,2	7,4%

Source : IEDOM

Le tableau qui précède repose sur un échantillon de quatre banques concentrant 54,8 % des parts de marché sur les crédits et 54,7 % sur les dépôts.

Tableau 5 : Compte de résultat agrégé

	2009	2010	2011	Var. 2011/2010
(+) Opérations de trésorerie et interbancaire	-32,7	-24,3	-21,8	-10,2%
(+) Opérations avec la clientèle	166,3	167,0	165,1	-1,2%
dont Opérations de crédit bail et assimilé	0,0	0,0	0,0	ns
(+) Opérations sur titres	-0,3	0,0	0,9	ns
(+) Opérations de financement à long terme	5,8	5,3	5,3	1,1%
(+) Opérations de change	0,4	0,3	0,2	-34,0%
(+) Opérations de hors-bilan	2,2	3,0	2,8	-5,3%
(+) Opérations de services financiers	22,8	25,2	25,7	2,1%
(+) Autres opérations d'exploitation bancaire	3,8	3,6	3,6	-1,1%
(+) Produits accessoires et divers nets	9,8	10,0	10,4	4,2%
(-) Dot. nettes aux prov. sur activité de portefeuille	0,0	0,0	0,0	ns
(-) Dot. nettes aux Prov. sur titres de placement	-0,6	-0,5	0,0	-92,5%
(=) Produit net bancaire	178,7	190,5	192,2	0,9%
(-) Frais généraux	121,0	125,4	127,7	1,9%
dont frais de personnel	71,6	72,3	73,8	2,1%
dont services extérieurs	46,1	49,5	49,9	0,8%
(-) Dotations aux amortissements	5,1	5,0	5,2	4,2%
(-) Dot. nettes aux prov. sur immo. corp. et non corp.	0,0	0,0	0,0	ns
(-) Quote-part des frais de siège social	0,0	0,0	0,0	ns
(-) Quote-part sur opérations non bancaires faites en commun	0,0	0,0	0,0	ns
(+) Charges refacturées	3,7	5,2	6,2	18,6%
(=) Résultat brut d'exploitation	56,2	65,4	65,5	0,2%
(-) Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	11,1	0,9	-3,8	ns
(-) Autres dotations nettes aux provisions pour dépréciation	0,0	0,0	0,0	ns
(-) Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	-0,7	-2,0	-1,3	-38,5%
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	11,1	8,8	14,3	63,1%
(+) Intérêts sur créances douteuses	6,0	6,4	7,8	23,0%
(=) Résultat d'exploitation	40,8	64,1	64,0	-0,2%
(+) Plus-values nettes sur cession d'immob. corporelles et incorporelles	0,3	1,1	0,2	-82,1%
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations financières	0,0	0,0	0,3	ns
(-) Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières	-0,1	0,0	0,0	ns
(=) Résultat courant avant impôt	41,2	65,3	64,5	-1,1%
(+) Produit net exceptionnel	0,1	-0,2	-0,4	ns
(-) Dotations nettes au FRBG	2,8	8,0	7,4	-7,3%
(-) Dotations nettes aux provisions réglementées	-0,1	0,1	0,0	ns
(-) Impôt sur les bénéfices	13,1	16,5	19,0	14,9%
(=) Résultat net	25,5	40,4	37,7	-6,7%

Source : IEDOM

Le tableau qui précède repose sur un échantillon de quatre banques concentrant 54,8 % des parts de marché sur les crédits et 54,7 % sur les dépôts.

Annexe 3 :

Principaux événements de l'année 2011

Janvier

- **Visite du Président de la République.** Les 7 et 8 janvier 2011, Nicolas SARKOZY s'est rendu à la Martinique. Au cours de sa visite, il s'est entretenu avec les élus sur l'évolution institutionnelle et a participé à une table ronde sur le thème du tourisme et du développement économique. Au cours de cette rencontre, il a réaffirmé le soutien de l'Etat au secteur et la mise en place dès novembre 2011, d'une desserte des Antilles à partir de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle. Par ailleurs, il a annoncé la mise en place d'une mission de médiation sur la situation financière des hôtels aux Antilles.

Février

- **Visite de la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Valérie PECRESSE était en visite les 18 et 19 février. Elle a inauguré l'Institut Caribéen d'Etudes Francophones et Interculturelles (ICEFI), puis s'est entretenue avec les chercheurs du Pôle de recherche agro-environnemental (PRAM). Le déplacement de la Ministre s'est achevé par une rencontre avec la communauté universitaire scientifique du campus de Schoelcher à l'Université Antilles Guyane et une visite du centre hospitalier de Fort-de-France.
- **Visite du Ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.** Luc CHATEL était en visite à la Martinique le 22 février. Il a signé une convention de partenariat entre le rectorat et la région sur les langues et cultures régionales. Il annoncé la création de 408 places pour l'internat d'excellence de Fort-de-France et participé à la cérémonie de pose de la première pierre.

Mars

- **Nouveau Préfet à la Martinique.** Laurent PREVOST est nommé Préfet de la Martinique. Il succède à Ange MANCINI nommé coordinateur national du renseignement à la présidence de la République.
- **Elections cantonales.** Madame Josette MANIN (Bâtir le pays Martinique) a été élue à la présidence du Conseil général de la Martinique. Elle succède à Claude Lise (Rassemblement Démocratique Martiniquais) en poste depuis 1992.

Avril

- **Transat Bénodet/Fort-de-France.** La 1^{ère} édition de la transat a débuté le 10 avril. Une vingtaine de skippers ont relié, en solitaire, le Finistère (côtes de Cornouaille) à la Martinique (Fort-de-France). Les 5 premiers concurrents ont franchi la ligne d'arrivée le 26 avril. Cette course s'inscrit dans le plan de relance régional de la Martinique. Le budget de 1,2 millions d'euros a été apporté pour moitié par le Conseil général de la Martinique.

Mai

- **Intempéries.** Après un mois d'avril fortement arrosé, le 2 mai, de fortes précipitations ont provoqué un glissement de terrain à Morne Calebasse. La ville a publié plusieurs arrêtés municipaux d'interdiction d'habiter pour plusieurs logements du quartier.

- **Visite de la Ministre des solidarités et de la cohésion sociale.** Roselyne BACHELOT était en visite le 23 mai. Elle a assisté à un débat citoyen sur « les enjeux du vieillissement » et « la prise en charge des personnes dépendantes ». Elle a formulé plusieurs propositions notamment sur l'élaboration de filière et de pôles gérontologiques en réponse au vieillissement de la population martiniquaise et la création de structures permettant de soulager les familles venant en aide à leurs proches touchés par une perte d'autonomie.
- **Visite de la Ministre de l'Outre-mer et du secrétaire d'Etat au Tourisme.** Marie-Luce PENCHARD, Frédéric LEFEBVRE et Serge LETCHIMY, Président du Conseil Régional, ont signé, le 26 mai, un contrat associant également Air France et les professionnels du tourisme. Ce contrat permet d'assurer un vol hebdomadaire depuis l'aéroport de Roissy vers la Martinique. Par ailleurs, la Ministre a signé une charte d'Engagement, de Prévention et de Lutte contre l'illettrisme (programmé pour les années 2011 à 2013), pour un budget de plus de 5 millions d'euros.

Juin

- **Nouveau Sous-préfet au Marin.** Patrick NAUDIN, ancien directeur général des services du Conseil régional de Guyane, a été nommé le 29 juin Sous-préfet du Marin. Il succède à Paul LAVILLE parti rejoindre la délégation interministérielle à l'égalité des chances des français de l'Outre-mer à Paris.

Juillet

- **Nouveau Président au MEDEF Martinique.** Philippe JOCK a été élu Président du MEDEF Martinique. Il remplace Cyril COMTE. Charles LARCHER, Bruno FABRE et Pascale MOURIESSE ont été élus vice-présidents de l'organisation.
- **Visite du Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé et de la Ministre de l'Outre-mer.** Le 20 juillet, Xavier BERTRAND et Marie-Luce PENCHARD, ont inauguré le centre hospitalier de Mangot-Vulcin au Lamentin. Par ailleurs, le Ministre a signé une convention de financement de 439 contrats aidés avec le Conseil général.
- **Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées.** La présidente du Conseil général et le Préfet ont signé un plan quinquennal pour le logement des personnes défavorisées. Ce plan doit accorder une priorité aux personnes et familles sans logement, menacées d'expulsion, hébergées temporairement ou logées dans des habitations insalubres. La principale nouveauté de ce plan est de mettre en place une série d'actions et d'outils en faveur des personnes sans abri ou celles qui doivent trouver un logement d'urgence.
- **Collectivité unique de Martinique.** Le 28 juillet 2011, les lois prévoyant la création d'une collectivité unique ont été publiées au Journal Officiel : la loi organique n° 2011-883 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités relevant de l'article 73 de la Constitution et la loi n° 2011-884 du 27 juillet 2011 relative à la collectivité territoriale de Martinique. La première autorise la collectivité de Martinique à déroger au droit commun dans certains domaines et la seconde regroupe l'ensemble des règles de fonctionnement de la collectivité.

Août

- **Tempête Emily à la Martinique.** Le 1^{er} août, le passage de la tempête Emily a provoqué de nombreuses inondations, de nombreux dégâts matériels et la mort d'un homme. La commune de Fort-de-France a été fortement touchée, le centre-ville a été inondé et le quartier de Morne Calebasse a subi de nouveaux glissements de terrain.
- **Environnement.** Depuis juin 2011, plusieurs communes du Littoral (de Sainte-Marie à Sainte-Anne) sont envahies par l'arrivée d'algues sargasses. Ces algues, généralement inoffensives, libèrent de l'hydrogène sulfuré lorsqu'elles entrent en décomposition. La toxicité de ce gaz a nécessité l'intervention des autorités afin de procéder au ramassage des algues.

Septembre

- **Taxe professionnelle pour l'implantation de la centrale EDF.** Suite au litige juridique entre la commune de Bellefontaine et de Case-Pilote, le Tribunal Administratif de Fort-de-France a attribué l'intégralité de la taxe liée à l'implantation de la centrale EDF à la ville de Bellefontaine. Le bénéficiaire de cette taxe encaissera environ 800 000€ par an, en vue de compenser les effets nuisibles causés par l'usine.
- **Résultats des élections sénatoriales de septembre 2011.** Lors des élections sénatoriales du 25 septembre 2011, les grands électeurs, au nombre total de 846, ont élu Maurice ANTISTE (Mouvement populaire franciscain, MPF), actuel maire du François et conseiller régional, et Serge LARCHER (Parti Progressiste martiniquais, PPM), sénateur sortant. Les deux candidats représentent le groupe « Ensemble pour une Martinique nouvelle ».
- **Visite de la Ministre de l'Outre-mer.** Marie-Luce PENCHARD, était en Martinique le 27 septembre pour la tenue du comité de suivi des mesures arrêtées par le Conseil interministériel de l'Outre-mer (CIOM) en novembre 2009. Par ailleurs, elle a visité les installations portuaires dans le cadre du projet d'extension du terminal.
- **Création d'un Fonds d'investissement de proximité dans les DOM (FIP-DOM).** La commission mixte paritaire réunissant l'Assemblée Nationale et le Sénat, le 29 juin 2011, a adopté un amendement instaurant un fond d'investissement de proximité réservé aux particuliers domiciliés fiscalement Outre-mer. Les contribuables domiciliés fiscalement en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à la Réunion, à Mayotte, à Saint Barthélemy, à Saint-Martin, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna, pourront bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 50 % de leur souscription en numéraire au FIP DOM. Ce fonds doit inciter les épargnants ultramarins à investir au bénéfice des entreprises locales. Le dispositif doit permettre de renforcer les fonds propres des PME Outre-mer.

Novembre

- **XVII^{ème} conférence des Présidents de régions ultrapériphérique (RUP).** La Martinique a reçu les 3 et 4 novembre 2011, sept délégations dans le cadre de la 17^{ème} conférence des présidents de RUP, des délégations ministérielles françaises (dont le Ministre de la Coopération, M. Henri de RAINCOURT), espagnoles et portugaises, ainsi que le Commissaire européen en charge de la politique régionale, M. Johannes HAHN. Parmi les thèmes abordés, la conférence a également évoqué le choix du PIB comme critère d'octroi d'aides communautaires, dans un contexte de handicaps structurels persistants.

- **Reprise de la liaison Air France entre Fort-de-France et Roissy.** Afin de capter la clientèle européenne (hors hexagone), qui compose moins de 4% des voyageurs arrivant à l'aéroport Aimé-Césaire, et suite à l'annonce du Président de la République en janvier 2011, la liaison aérienne hebdomadaire a été réouverte entre Fort-de-France et Roissy-Charles-de-Gaulle. Le vol inaugural a eu lieu le 5 novembre.
- **Renforcement des positions du Groupe GBH à la Martinique.** Par une décision du 1^{er} septembre 2011, l'autorité de la concurrence a autorisé le Groupe Bernard HAYOT à acquérir l'hypermarché de Cluny exploité par le groupe DELAIZE jusqu'en 2009. Après plusieurs semaines de travaux et de rénovation, le centre commercial Carrefour de Cluny a ouvert ses portes le 29 novembre. Le groupe a engagé près de 8 millions d'euros de travaux dans la réfection et la réhabilitation du site et a également repris certains commerces proches de l'hypermarché.

Décembre

- **Air Caraïbes se dote d'un nouvel avion.** La compagnie aérienne Air Caraïbes s'est doté d'un 5^e gros porteur, un airbus A330-300. Cet appareil vient renforcer les rotations d'hiver entre les Antilles et Paris : 3 vols directs par semaine entre Orly et Saint-Martin, un vol supplémentaire entre Orly et Cayenne et 2 vols hebdomadaire sur l'axe Orly Port-au-Prince.
- **Mission de la médiation de l'hôtellerie aux Antilles.** Alain BODON, inspecteur général de finances, a rendu son rapport sur la situation financière des hôtels aux Antilles, qui fait apparaître des situations hétérogènes selon les établissements. La mission a permis d'identifier les faiblesses, notamment financières des hôtels et a permis d'apporter des solutions partielles ou totales pour 75 établissements (50 en Martinique et 25 en Guadeloupe).
- **Visite de la Ministre chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle.** Nadine MORANO était en Martinique les 30 novembre et 1^{er} décembre. Lors de cette visite elle a signé un contrat d'objectifs et de moyens avec le Conseil régional pour la période 2012-2015. Ce contrat prévoit une enveloppe de 10 millions d'euros financée à part égales par les deux partenaires.
- **Visite du secrétaire d'Etat au logement.** Benoist APPARU était en mission à la Martinique du 16 au 19 décembre. Lors de sa visite, il s'est rendu dans différents quartiers de Fort-de-France et a procédé à l'installation du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI). Celui-ci doit permettre de coordonner les actions de la CAF, des services fiscaux et des services judiciaires. Il dispose d'une enveloppe de 14 millions d'euros, pour 6 000 logements indignes estimés à ce jour. Le secrétaire d'Etat a également signé le protocole d'accord du Fond régional d'aménagement foncier et urbain (FRAFU) pour la période 2010-2013 et la convention de requalification du quartier Porte Caraïbe à Fort-de-France, d'un montant de 16 millions d'euros.
- **Visite du secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense et des Anciens combattants.** Marc LAFFINEUR était en Martinique les 18 et 19 décembre. Sa venue a permis de signer avec les collectivités un contrat de redynamisation des sites de défense. L'Etat doit verser 6,4 millions pour cette opération permettant de créer entre 500 et 650 emplois.

Annexe 4 :

Liste des publications

Lettre de l'Institut d'émission

Bulletins trimestriels de conjoncture :

Suivi de la conjoncture financière et bancaire

Suivi de la conjoncture économique

Rapports annuels : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte,
Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy
Rapport annuel du siège de l'IEDOM

Ces publications sont disponibles en ligne sur le site www.iedom.fr

Les Notes de l'Institut d'émission

Les effets de la crise sociale aux Antilles au 1^{er} trimestre 2009 (décembre 2009)

Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2008 (décembre 2009)

L'habitat dans les Outre-mer français : progrès, enjeux, disparités (février 2010)

Un nouvel indicateur pour aider au diagnostic conjoncturel dans l'Outre-mer (mars 2010)

Les collectivités locales des DROM : des acteurs majeurs du développement économique (décembre 2010)

Le chômage empêche la convergence du revenu des ménages (...) (janvier 2011)

Le microcrédit professionnel en Outre-mer (avril 2011)

Echanges régionaux des Départements français d'Amérique (juillet 2011)

Observatoire des tarifs bancaires (octobre 2011)

Les Notes expresses (Martinique)

N° 58 La gestion des déchets à la Martinique (avril 2009)

N° 67 L'année 2009 à la Martinique (mars 2010)

N° 76 L'habitat à la Martinique : un marché sous contrainte(s) (mai 2010)

N° 79 Panorama de la Martinique en 2009 (août 2010)

N° 86 Le microcrédit à la Martinique (janvier 2011)

N° 92 L'année 2010 à la Martinique : une reprise en demi-teinte (mars 2011)

N° 110 Endettement et surendettement des ménages en Martinique (juillet 2011)

N° 114 Panorama de la Martinique (juillet 2011)

N° 147 L'économie de la Martinique en 2011 : une croissance modeste et peu créatrice d'emploi (mars 2012)

Ont collaboré à cet ouvrage :

Nicolas BRUN

Clara DUFRESNE

Laurent FAKHOURY

Philippe LA COGNATA

Catherine LEROUX

Jacqueline MISAINÉ

Michèle ROVELA-MARTHELY

Directeur de la publication : Nicolas de SEZE
Responsable de la rédaction : Philippe LA COGNATA
Editeur : IEDOM
Imprimé par BERGER BELLEPAGE
Achevé d'imprimer en juin 2012 - Dépôt légal : juin 2012
ISSN 1632-420X - ISBN 978-2-916119-56-4

ISSN 1632-420X

ISBN 978-2-916119-56-4

